

B. ICA 1

ST. IRE

RELIG. O. S.

ET. GENE

DES P. PLES.



RAR
FR
200.9
HIS

1825. Chez Gracé à Pecherbourg.

L'ouvrage — 175^{rs}
Keillure — 34.
209^{rs} affig.

P₂ - 10₁



15,000/-

~~1687~~
N554.

Item 48
list dt. 22/2/90



HISTOIRE
DES
RELIGIONS ET DES MOEURS
DE TOUS LES PEUPLES DU MONDE.

TOME I.

PEUPLES IDOLATRES.





TABLEAU DES PRINCIPALES RELIGIONS DU MONDE.

En premier lieu on voit la RELIGION CHRÉTIENNE, au pied d'un grand arbre présentant la BIBLE ouverte, qu'un Moine Franciscain s'efforce de fermer d'une main en montrant de l'autre le livre où est écrit CONCILES et TRADITIONS (1) sur lequel L'ÉGLISE ROMAINE est appuyée, elle est représentée la Tiare en tête (2) tenant d'une main le ST. SACREMENT, de l'autre un Rambeau d'Olivier (3), symbole de Paix, qu'elle semble présenter à toutes les autres Religions qui voudront entrer dans son sein. L'EMPIRE ROMAIN sur les débris duquel elle s'est élevée, parait abattu sous ses pieds, tenant encore le Globe marqué de l'autorité impériale, que la Superstition lui enlève pour en revêtir le PONTIFE ROMAIN, à sa suite on voit les Macérations et les Austerités. Un peu plus haut un Jésuite présente la BULLE UNIGENITUS à un Evêque qui par son action semble la refuser, le Cardinal qui est à côté de lui parait en balance s'il acceptera. Entre ces deux derniers parait l'Evêque de Sébastie. Un Rabin renversé tenant le PENTATEUQUE est foulé aux pieds par L'ÉGLISE ROMAINE, le Patriarche des Grecs qui est devant elle, semble reconnaître son autorité (4) derrière eux on voit des Evêques et des Moines de tous Ordres, entre lesquels on distingue un Dominicain tenant l'étendard de l'Inquisition, la RÉFORMATION montrant d'une main la BIBLE, tenant de l'autre une croix et embrassant L'ANNÉE (5) dont elle commande les branches multipliées autour d'elle tous les Réformateurs (6) du bas sur le devant du Tableau ALI successeur de MAHOMET explique L'ALCORAN aux divers Peuples qui ont embrassé la Religion Mahométane (7) à droite le bédouin représente les Pagotes et les Dieux des Indes Orientales et à gauche ceux des Indes Occidentales. Dans le plus profond éloignement on voit quelques Idolâtres des Japonais.

1. L'Église Romaine veut qu'on s'y rapporte entièrement en matière de foi.

2. L'Église Romaine est placée sur des éminences par rapport aux sept montagnes sur lesquelles la ville de Rome est bâtie. Dans le caducée dentelé.

3. Le rameau d'olivier qui on voit se prendre dans le caducée et la chaîne qui y pend.

4. On connaît que le docteur représenté cache toujours ses yeux et que l'écrit qu'il tient en sa main, doit en attester.

5. Son masque cache un souris, malin, qui fait voir qu'il n'y a que l'intérêt qui l'inspire.

6. L'Église représente la Religion Chrétienne dont la Réformation a retranché les erreurs et les abus, figurés par les branches mortes.

7. L'Église, Luther, Calvin, Melancthon, Zwingli, Farel, Marlot et Martin.

8. L'Église représente la Religion Chrétienne dont la Réformation a retranché les erreurs et les abus, figurés par les branches mortes.

9. Son chapeau sur la tête à côté. Monseigneur Simon baptisant un Adulte, c'est le chef des Monastères qui on nomme par abus Anabaptistes.

10. Simon, Turcs, Maures, Arabes, Persans, les Persans sont une

tribu qui se trouve dans le désert, figurés par le bédouin.

11. On voit derrière lui le chapeau qu'il recevait dans les ans.

12. Les Japonais.

HISTOIRE

DES

RELIGIONS ET DES MOEURS

DE TOUS LES PEUPLES DU MONDE :

Avec 600 Gravures, représentant toutes les Cérémonies et Coutumes Religieuses, dessinées et gravées par le célèbre B. PICART. Publiées en Hollande, par J.-Fr. BERNARD :

Augmentée, de l'Histoire des Religions des derniers Peuples découverts depuis cinquante ans; des Cérémonies de certaines Messes et Processions singulières; des Convulsionnaires; de l'Histoire de l'Inquisition; de la Superstition; des Sorciers; des Enchantemens; de l'Apparition des Esprits; de la Baguette divinatoire; de la Fête des Foux; des Saturnales; des Sectes Religieuses; des Evénemens survenus dans le Clergé et l'Eglise Catholique en France depuis 1789; de l'Origine, de l'Utilité et des Abus de la Franc-Maçonnerie, etc. etc. etc., avec 30 planches nouvelles.

DEUXIÈME ÉDITION.

TOME I.

PEUPLES IDOLATRES.

PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN, RUE DES MATHURINS S.-J.

1816.





TABLEAU DES PRINCIPALES RELIGIONS DU MONDE.

En premier lieu on voit la RELIGION CHRETIENNE au pied d'un grand arbre présentant la BIBLE ouverte, qu'un Moine Franciscain s'efforce de fermer d'une main en montrant de l'autre le livre où est écrit CONCILES et TRADITIONS (1) sur lequel l'EGLISE ROMAINE est appuyée, elle est représentée la Tiare en tête (2) tenant d'une main le ST SACREMENT, de l'autre un Rameau d'Olivier (3) symbole de Paix, quelle semble présenter à toutes les autres Religions qui voudront entrer dans son sein. L'EMPIRE ROMAIN sur les débris duquel elle s'est élevée, paroît abattu sous ses pieds, tenant encore le Globe marqué de l'autorité impériale, que la Superstition lui enlève pour en revêtir le PONTIFE ROMAIN, à sa suite on voit les Macérations et les Austerités. Un peu plus haut un Jésuite présente la BULLE UNICENTUS à un Evêque qui par son action semble la refuser, le Cardinal qui est à côté de lui paroît en balance s'il acceptera. Entre ces deux derniers paroît l'Evêque de Sebaste. Un Rabin renverse tenant entre lesquels on distingue un Dominicain tenant l'Écluse de l'Inquisition, la REFORMATION montrant d'une main la BIBLE, tenant de l'autre une serpente et embrassant l'ARRÊT (5) dont elle a émondé les branches inutiles, autour d'elle tous les Réformateurs. (6) Au bas sur le devant du Tableau ALI successeur de MAHOMET explique L'ALCORAN aux dévots Peuples qui ont embrassé la Religion Mahométane, à sa droite le lointain représente les Pagotes et les Dieux des Indes Orientales et à gauche ceux des Indes Occidentales. Dans le plus profond éloignement on voit quelques Isles des Japonais &c.

1. L'Eglise Romaine veut qu'on s'y rapporte nécessairement en matière de foi.

2. L'Eglise Romaine est placée sur des éminences par rapport aux sept montagnes sur lesquelles la ville de Rome est bâtie. Dans le souverain despotisme on voit le Pape.

3. Une petite croix sur un bâton se porte dans le rambeau, et la chaîne qui y pend fait connaître que sa doctrine appartient à tous les peuples, et que l'échange est tout ce qu'on doit en attendre.

4. Son masque cache un souris malin, qui fait voir qu'il n'y a que l'intérêt qui l'engage à cet hommage forcé.

5. L'Arrêt représente la Religion Chrétienne dont la Réformation a retranché les cérémonies et les abus superflus par les branches mortes.

6. Simon, Luther, Calvin, Melancthon, Jean Ous, Zwingle, Pierre, Marthe et Martin Bucer, à droite de la Religion Chrétienne on voit Henri VIII, à sa gauche Ananias, auteur de la Réformation d'Angleterre, et d'autres Calvin, Arminius et plus bas un Quaker.

son Chapeau sur la tête à côté. Menno Simons baptisant un Adulte, c'est le chef des Mennonites, qu'on nomme par abus Anabaptistes. 7. Divers Peuples, Arabes, Perses, Turcs, Tartares, Arabes, Persans, Le Persan dont on parle sur laquelle sont les articles, Hindouan, Peuple de la Religion Mahométane, on voit derrière lui le Chameau qu'il emmène avec lui.

Voyez Chardin du Japonais au Chinois.

HISTOIRE

DES

RELIGIONS ET DES MOEURS

DE TOUS LES PEUPLES DU MONDE :

Avec 600 Gravures, représentant toutes les Cérémonies et Coutumes Religieuses, dessinées et gravées par le célèbre B. PICART. Publiées en Hollande, par J.-Fr. BERNARD :

Augmentée, de l'Histoire des Religions des derniers Peuples découverts depuis cinquante ans; des Cérémonies de certaines Messes et Processions singulières; des Convulsionnaires; de l'Histoire de l'Inquisition; de la Superstition; des Sorciers; des Enchantemens; de l'Apparition des Esprits; de la Baguette divinatoire; de la Fête des Foux; des Saturnales; des Sectes Religieuses; des Evénemens survenus dans le Clergé et l'Eglise Catholique en France depuis 1789; de l'Origine, de l'Utilité et des Abus de la Franc-Maçonnerie, etc. etc. etc., avec 30 planches nouvelles.

DEUXIÈME ÉDITION.

TOME I.

PEUPLES IDOLATRES.

PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN, RUE DES MATHURINS S.-J.

1816.



AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

sont que trop fondés : à l'égard des railleries qui nous regardent, nous devons les supprimer ou les réfuter, etc. »

Propriétaire des cuivres de cet ouvrage, nous avons publié, en 1807, une édition en treize volumes in-folio; mais n'ayant tiré que quatre cents exemplaires, l'édition a été rapidement épuisée, au prix de cinq cents francs l'exemplaire; et pour ne point altérer en rien le génie de l'expression du dessin et du burin de ce célèbre artiste, nous sommes parvenus, à l'aide d'agens chimiques, à rendre aux planches leur première vigueur.

Les treize volumes in-folio étant réduits à six volumes in-quarto, format beaucoup plus agréable, nous avons établi un prix très-modique pour faciliter le plus grand nombre d'amateurs.

Cette deuxième édition n'est tirée qu'au nombre de quatre cents exemplaires.





DISSERTATION

PRÉLIMINAIRE

SUR LE CULTE RELIGIEUX.

LA plus grande partie des hommes ignoreraient qu'il y a un Dieu, si le culte qu'on doit lui rendre n'était accompagné de quelques marques extérieures. Moins on a connu l'Etre Suprême, et plus ces marques ont été bizarres et extravagantes. L'ignorance a même poussé la dévotion jusqu'à l'inhumanité, et les plus sages, parmi un nombre infini de redoutables dévots, en sont restés au ridicule. Les uns (les Scythes, les Mexicains, les Péruviens, etc.) ont cru que pour servir Dieu il fallait tuer des hommes d'une manière barbare et cruelle. Les autres (les Derviches Turcs), qu'il fallait s'étourdir en pirouettant, en frappant la terre de sa poitrine (les Bramines), en se donnant l'estrapade et se balançant sur un feu (les Quakers, les Quétistes, et une partie de ceux qu'on appelle Pié-



tistes), en se tenant en extase ou dans une vaine contemplation pendant plusieurs heures. On a appelé *culte religieux* la fondation des temples et des chapelles, les cérémonies de religion, les processions, la fréquentation des églises : enfin on a cru que pour obtenir le secours de Dieu et le pardon de ses péchés, il fallait, si je l'ose dire, l'importuner par une infinité d'exclamations réitérées, l'éblouir par des cérémonies fastueuses ou extraordinaires, et par des usages gênans et insupportables : mais peu de gens ont été capables de s'élever jusqu'à la Divinité et de franchir les barrières que leur opposaient tant de pratiques. Tout cela se verra plus en détail dans ce discours préliminaire.

Je ne m'arrêterai pas à rechercher dans cette dissertation l'origine des mots qui expriment le devoir, que dans tous les temps les hommes ont cru être indispensablement obligés de rendre à la Divinité, quelle qu'elle soit. Il est presque inutile d'apprendre qu'*adorer* et *adorare* viennent de *ad* et *orare*, et signifient précisément *ad os referre manum*, *prier en portant la main à la bouche*. Nous laissons ces étymologies et plusieurs autres à ceux qui se plaisent à les rassembler dans leurs dissertations. Mais nous dirons seulement, que les hommes ont extrêmement multiplié les termes qui servent à marquer l'acte religieux, croyant peut-être que la même idée exprimée dans leurs prières sous différens termes les uns plus soumis que les autres, et toujours accompagnés de certaines cérémonies qu'ils jugeaient devoir plaire à Dieu, leur attirerait son secours d'une manière plus efficace. Les Grecs et les Romains attribuaient beaucoup de force à certains mots et à des formules superstitieuses qu'ils employaient dans leurs prières : jusqu'à se persuader qu'ils pouvaient, à la faveur de quelques paroles soutenues de cérémonies bizarres, forcer la Divinité à leur être favorable. Je veux croire qu'il n'y a aucun chrétien assez follement superstitieux pour s'imaginer que ses prières auront une telle vertu ; mais il y en a peut-être bien peu qui ne s'imaginent obtenir de Dieu ce qu'ils lui demandent, par la fréquente répétition de plusieurs termes synonymes, accompagnés de cette dévotion extérieure, qui fait toute la religion d'une infinité de gens.

Il n'est pas fort difficile de trouver l'origine de la prière. Dès que le premier homme eut péché, il fut obligé d'implorer la miséricorde divine, et de lui demander son assistance contre les maux qui l'ont environné après sa désobéissance : c'est là la source (Genèse, Chap. 4) des sacrifices d'Abel et de Caïn, dont nous ignorons d'ailleurs le mérite et la manière. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il semble, à suivre le texte sacré, que dès lors Caïn était un méchant homme. Après la mort d'Abel (Genèse, Chap. 26), et lorsque Seth



fut en âge de connaître et d'adorer Dieu, les gens de bien commencèrent peut-être à former une espèce d'église et à pratiquer un culte réglé : mais nous en ignorons aussi la manière.

Tous les hommes ayant les mêmes choses à demander à Dieu, il n'est pas surprenant que les formules de leurs prières se ressemblent à peu près, ou du moins en bien des choses. Ils vont tous au même but et leurs besoins sont semblables : mais à mesure que l'homme s'est perverti, qu'il a perdu la vraie idée de la divinité et qu'il s'est plu à lui attribuer des qualités corporelles ou des faiblesses humaines, il a aussi perdu le véritable esprit de la prière. Il a ajouté la superstition à son culte ; il a servi Dieu sous des idées corporelles, et n'étant plus capable de le considérer en esprit, soit par orgueil, soit par crainte ou par faiblesse, il s'est plu à se le représenter par des images, par des statues, etc. Il lui a offert tout ce que l'on pouvait offrir à des hommes pour les apaiser, et il en est venu à un tel degré d'extravagance, qu'il n'a plus osé lui parler sans cérémonies, d'une manière courte, facile et claire, qui pût être entendue du peuple et qu'il pût entendre lui-même : c'est là l'origine de tant de cérémonies extraordinaires, de plusieurs dévotions extravagantes, et d'une infinité de formules mises en usage dans les prières, qui ne pouvaient faire qu'un effet bizarre, lorsqu'elles n'étaient point entendues. Par exemple telle était chez les anciens Gentils l'*jo pean*, qu'ils employaient dans les prières adressées à Apollon, et qu'ils n'entendaient pas, à en juger par les différentes manières dont ils ont expliqué ces deux mots (1).

Chez les anciens idolâtres ces prières précédaient assez souvent les sacrifices ; souvent aussi elles les suivaient, et souvent, pour ainsi dire, elles les partageaient en deux. Il y a quelque apparence que les premiers hommes n'offrirent rien de sanglant à Dieu, et que n'ayant point de temple, ils l'invoquèrent d'abord en pleine campagne, ou chacun dans ses foyers, au milieu de sa famille, sans bruit, sans mystère et sans aucune de ces inventions humaines, qui dans la suite ont produit l'irréligion des uns et la bigoterie des autres. Cela était trop simple ; on l'alla bientôt servir dans les bois, on y bâtit des chapelles. Le silence y inspirait la dévotion. On lui consacra les plus hauts arbres des forêts : on passa

(1) Les uns les ont expliqués par *ἡ Παιάν*, guéri *Pæan*. *Pæan*, dit-on, était un des surnoms d'*Apollon*. Les autres ont donné à ces deux mots des explications différentes, et peut-être que ceux qui les ont dérivés de deux mots hébreux, qui signifient *Eternel*, *Jehovah*, *regarde*, ont beaucoup mieux rencontré que les anciens Grecs et les interprètes modernes.



aux collines. Enfin on transporta le culte religieux sur les montagnes, et à mesure que l'on changeait de place, on prit soin de laisser des Dieux à l'endroit que l'on venait de quitter. Dieu a reproché cette idolâtrie aux Juifs. Cependant on voit dans la Bible, qu'avant la publication de la loi, les patriarches en avaient usé de même envers le vrai Dieu. Après tout il n'y a eu d'autre mal dans le mode de ce culte que le transport qu'on en a fait aux fausses divinités. La dévotion demande le silence et le recueillement, que les forêts et les champs inspirent. Les montagnes et les autres lieux élevés, donnent quelque idée de l'élévation de Dieu au-dessus de nous; et c'est peut-être pour cela que selon *Arrien* on adorait *Jupiter* (1) sur les montagnes de la *Bithynie*, mais sans lui consacrer de temple (à cause de l'immensité de Dieu), ainsi que les *Sicyoniens* le pratiquaient à l'égard de quelques-uns de leurs Dieux. Les *Gètes* et les anciens *Indiens* ne leur en consacraient point non plus; et pour les anciens *Perses*, on sait assez que dans leur irruption en Grèce, ils détruisirent tous les temples qu'ils y trouvèrent, persuadés que Dieu étant infini, il ne peut être borné, ni renfermé dans un temple. Les mêmes *Perses* ne représentaient point l'Etre Suprême par des statues; ils ne lui dressaient point d'autel; mais ils lui sacrifiaient en des endroits élevés. Il est certain que l'idolâtrie de ce peuple était beaucoup plus pure que celle des autres païens, et sur-tout plus dégagée du fatras de la superstition et des fables des Grecs. Le savant *Hyde* va bien plus loin. Il prétend, dans son *Hist. de la religion des anciens Perses*, qu'ils ont conservé pendant fort long-temps la véritable religion. Les Romains eux-mêmes, qui dans la suite multiplièrent si fort leurs Dieux, qu'ils en avaient pour toutes les nécessités de la vie, pour les maladies et pour la santé; pour la cuisine et pour le foyer; pour la table et pour le lit, etc., sans parler de tant de petits Dieux qu'ils imaginèrent pour présider à leurs mariages (2); les Romains, dis-je, ont adoré les Dieux pendant plus de 170 ans, sans en faire aucune image; et si cela s'observait encore maintenant, disait *Varron*, le culte qu'on leur rend en serait plus pur et plus saint. Il y a quelque apparence que *Numa*, l'instituteur de leur culte, avait des idées plus justes de la religion que les autres idolâtres; et peut-être avait-il puisé dans des sources qui n'étaient pas entièrement corrompues. Ces mêmes Romains ne dégénérèrent pas des premiers tems, c'est-à-dire de la coutume d'adorer

(1) On adorait aussi *Jupiter Casius*, sur une montagne de ce nom entre la Syrie et l'Égypte. Le même *Jupiter* était encore adoré sur une montagne de *Moab* nommée *Pehor*, et c'est de là qu'on l'appela *Baal-Pehor*.

(2) Dans *Saint-Augustin*, de la Cité de Dieu, Liv. 4, Chap. 31.



les Dieux dans les bocages, et d'établir leur culte dans les forêts : c'est là qu'ils placèrent le temple de *Diane Aricine* et de *Junon Lacinia* ; c'est là que se voyait celui de la déesse *Pomone* en la forme et de la manière que *Chartari* nous le représente dans une figure qui est en tête du tome 3. C'est ainsi que les Indiens d'aujourd'hui dispersent leurs idoles dans les campagnes et dans les bois. Les peuples de Guinée, et ceux de l'île *Socotora*, vont aussi s'acquitter de leurs devoirs religieux dans les bocages. Ils choisissent pour temples de grands arbres creux. Les Dieux des nègres n'ont point d'autres sanctuaires, suivant le rapport des voyageurs. Des Lapons ont placé leur *Stor junkare* sur des montagnes, entre les arbres, ou dans les lieux inaccessibles. Enfin nous avons aussi sanctifié en quelque manière, pour l'amour des saints, cette dévotion champêtre, et supposant que Dieu les a établis pour la protection de cet univers qu'ils *doivent juger un jour*, selon l'Ecriture, nous avons honoré de leurs noms les bois, les montagnes et les rochers.

La dévotion s'étant ainsi retirée en des lieux déserts et affreux, il n'est nullement étonnant que des hommes plus dévots que les autres aient abandonné les soins de leur vie, cessé de travailler de leurs mains et soient devenus fainéans et même sauvages en l'honneur des Dieux. Mais cela ne suffisait pas : on donna un tour mystérieux à ce culte solitaire, et l'on y joignit les pénitences. C'est ainsi que les Bramines se tiennent ordinairement sous des arbres ; et croyant, comme les anciens idolâtres, que leur culte religieux ne saurait être ni assez particulier, ni assez obscur, ils ont soin que l'entrée de leurs pagodes soit fort basse, et que le jour n'éclaire qu'à peine leur idolâtrie. Ils vivent assez constamment (au moins une partie d'entre eux), dans les bois et dans les déserts, pour y pratiquer leur culte dans une misère affectée, à l'imitation des anciens *Brachmanes* et des *Gymnosophistes*, qui se refusaient dans leur solitude les choses les plus nécessaires ; qui depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher *s'attachaient*, dit Saint-Augustin, *à le regarder fixement et sans jamais remuer les yeux ; se tenant au milieu des sables brûlans, tantôt sur un pied et tantôt sur l'autre*. Les Turcs ont adopté ce genre de dévotion, et j'en prends à témoin la vie solitaire de plusieurs de leurs *derviches*, parmi les rochers et dans les bois, telle que les plus célèbres voyageurs nous la dépeignent. Les chrétiens même se sont accommodés de cette dévotion solitaire et difficile. Nous avons eu autrefois et nous avons encore aujourd'hui de pieux reclus, qui ne cèdent point en austérité aux Bramines des Indes, et qui pratiquent volontairement tout ce que le corps peut souffrir de plus bizarre, de plus pénible et de plus cruel. Enfin il est constant que de tous tems les hommes ont eu beaucoup de penchant à porter leur dévotion



dans la solitude; croyant y apercevoir sans doute des moyens de servir la Divinité plus dignement, avec moins de distractions et plus de mystère; et faisant peut-être gloire d'expier dans la compagnie des bêtes sauvages des désordres qu'ils n'avaient pu éviter dans la compagnie des hommes.

Quand les anciens idolâtres arrivaient en quelque lieu, ils observaient de faire une espèce d'oraison jaculatoire au Dieu du pays. S'ils voyageaient, ils rendaient leurs hommages aux Dieux qu'ils supposaient être dans les lieux de leur passage. *Faunes, Driades, Napées, Dieux Terminaux*, rien ne s'oubliait; et même le respect des Romains pour les Dieux de leurs ennemis était si grand, qu'avant d'assiéger une ville (1), ils députaient des prêtres pour les supplier d'en sortir; craignant, ou de ne pas prendre la place, si les Dieux étaient les plus forts, ou d'être obligés de prendre ces Dieux prisonniers, s'ils étaient vaincus. Dans les besoins extraordinaires de l'état, on se dévouait pour la patrie, afin d'apaiser la colère des Dieux par la mort volontaire d'un particulier pour tout le peuple. Pour se rendre la divinité plus propice, plusieurs nations lui offraient des hommes en sacrifices, et c'est ainsi que les Ammonites servaient leur *Moloch*, les Carthaginois *Saturne*, et les Scythes de la Tauride *Diane*. Cet acte de religion se pratique encore aujourd'hui chez divers peuples de l'Amérique. Les Mexicains l'ont pratiqué jusqu'à l'arrivée des Espagnols dans le Nouveau Monde. Mais des peuples moins cruels se contentèrent autrefois de se faire des incisions et d'employer les flagellations pour apaiser les Dieux irrités; on voit même parmi nous des vestiges de cette dévotion sanglante. Des pénitens en quelques pays chrétiens se fouettent, s'écorchent volontairement aux processions, pour attirer sur eux la miséricorde divine; on fait souvent ces pieuses processions dans un tems de calamité, pour implorer l'assistance de Dieu et des Saints destinés à être les protecteurs de nos états.

Les hommes s'étant civilisés, on fonda des villes : la dévotion devint plus brillante et passa des champs à la ville. Nous avons dit que les Perses croyaient que l'Être Suprême ne pouvait être renfermé dans les bornes étroites des temples : cependant il était d'une nécessité absolue de lui en élever pour la commodité de son culte et pour l'honneur de la religion. Il semble même que le zèle s'enflamme et que la dévotion se fortifie dans ce lieu religieux. Dieu préside aux assemblées qui s'y tiennent. Les Juifs l'ont dit, et les Chrétiens après eux. Les païens les moins éclairés l'ont cru; et en un mot

(1) *Coram obsessa urbe sacerdotes Deos evocabant, etc.* Voy. entr'autres les citations qui se trouvent dans le petit livre de Brouwer, de *Veterum ac recent. adorationibus*.



Dieu lui-même l'a déclaré. *Je serai, dit-il, au milieu de trois ou quatre personnes assemblées en mon nom.* Les Grecs et les Romains priaient leurs Dieux dans les temples; toute l'antiquité le témoigne : mais sous prétexte de la religion, la débauche s'y glissa bientôt et devint enfin un acte de foi dans le culte de plusieurs Divinités. *Bacchus, Saturne, Adonis, Pan, Flora, Priape et Vénus*, étaient servis d'une manière très-irrégulière pour les mœurs. Les femmes se prostituaient à Babylone en l'honneur de cette dernière Divinité, qu'on y adorait sous le nom de *Mylitta* (Vid. Castell. et alios de *Fœstis Græc. In Thes-moph. Muliebre pudendum colebatur.*) : les mystères nocturnes de *Cérès*, étaient accompagnés d'infamie. Le Christianisme ne nous permet plus de telles abominations ; mais il ne se fait que trop souvent encore dans nos églises des parties de plaisir, des déclarations d'amour, des intrigues : on s'y donne des rendez-vous peu honnêtes; et la dévotion des pèlerinages, les neuvaines, etc., sont dues très-souvent à toute autre chose qu'à la religion.

Quoi qu'il en soit, le culte religieux s'étant renfermé dans les temples, il fallut nécessairement établir des ministres de la Divinité. Dieu fut lui-même l'instituteur de ceux qui devaient le servir dans la véritable religion. Les hommes en établirent pour la fausse. Dans l'une et dans l'autre des motifs humains les multiplièrent à l'infini. C'est là l'origine de tant de gens inutiles, qui prétendent servir les autels qui les font vivre. La religion véritable devint peu à peu moins spirituelle, mais plus étendue en cérémonies; la fausse devint plus mystérieuse et plus opiniâtre. Les prêtres trouvèrent le secret d'empêcher les hommes d'agir sans en avoir auparavant été consultés. Ils firent mouvoir tous les ressorts des passions, ils conduisirent les intrigues, et s'emparèrent même des cours des princes. Ils damnèrent enfin pour l'amour de Dieu. Telle a toujours été l'autorité des ecclésiastiques dans toutes les religions (1). On sait le pouvoir des Augures, des Devins et des Prêtres chez les Grecs et chez les Romains, des Mages chez les Perses, des Druides chez les Gaulois, des Bardes chez les Celtes et les Bretons. Aujourd'hui le monde ne se gouverne pas autrement. Le mufti et les docteurs de la loi mahométane sont assez souvent les mobiles des délibérations du divan. Les habitans du Nouveau Monde, de l'Afrique, des Indes orientales, etc., ne font rien sans l'avis de leurs prêtres et de leurs religieux. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'alléguer des exemples de ce qui se fait chez nous.

(1) Des prêtres décidaient, chez les Allemands, de la vie des criminels. Plusieurs peuples avaient autrefois leurs prêtres pour rois. Les hommes sont fait de telle manière, qu'il faut nécessairement honorer les prêtres, si l'on veut que la religion conserve sa dignité.



Continuons de rapporter en abrégé tout ce que les hommes ont mis en pratique, dans leur culte religieux, en l'honneur de la Divinité. Les Romains saluaient les Dieux dès le matin. On les honorait par des louanges, aux fêtes et aux autres occasions solennelles. La loi des douze tables était précise là-dessus. *Que l'on adore les Dieux, tous ceux que l'on a toujours reconnus pour tels, et ces hommes que leur mérite a fait placer dans le ciel, comme Hercule, Esculape, Castor et Pollux, etc. Que l'on consacre des chapelles en l'honneur des vertus auxquelles ces saints hommes ont dû leur apothéose.* On s'adressait à eux dans les besoins; on avait des jours de pénitence, comme nous en avons aujourd'hui. On faisait des processions (*Nudipedalia*. V. *Tertull. Apolog.*) les pieds nus, etc. Les anciens Germains sacrifiaient à leur Dieu *Thor* tous les jeudis, afin qu'il détournât (*Olaus Histor.*) d'eux le tonnerre, la foudre et la grêle. Les vœux étaient mis en usage, pour lier en quelque manière les Dieux, et les mettre dans ses intérêts par des conditions favorables qu'on leur proposait (1). Le contrat que l'on passait avec eux en cette occasion était porté dans leurs temples et mis aux pieds de leurs statues. Lorsqu'on avait obtenu la grâce que l'on demandait aux Dieux, on payait son vœu, après quoi l'on déchirait le contrat, ce qui était une espèce de quittance.

A l'égard des prières, Jésus-Christ défend à ses disciples de les allonger par des redites. Il est certain que la répétition d'une même chose dans la prière n'est point l'effet du zèle, ni du respect. Il y a apparence que celles des idolâtres étaient bien longues : mais il est surprenant que les chrétiens soient tombés dans ce défaut. Se faire un devoir de redire cinquante fois la même prière dans un certain espace de tems ne me paraît pas plus efficace auprès de Dieu, que de s'opiniâtrer à donner tout de suite cinquante copies d'un même placet à son prince. (V. Thévenot et autres.) Les Turcs ont parmi eux certains dévots qui affectent de répéter le nom de Dieu avec une rapidité qui tient de la folie plutôt que de la dévotion. Les anciens aimaient beaucoup le nombre de trois dans leurs prières (2). (On en donne ici des exemples.) Ils croyaient aussi que leurs Dieux se plaisaient à recevoir beaucoup de titres et de surnoms différens, pour faire connaître par là l'étendue de leur pouvoir; et de peur de leur donner

(1) *Vota concepta TABELLIS inscribebant. ita conscripta SIGNABANT. obsignata AFFIGEBANT Deorum Statuis. Voti compotes facti TABELLAS SOLVEBANT, id est lacerabant.* V. BROUWER, *de adorationibus.*

(2) Par ex., Horace dit à Diane, *quæ laborantes utero puellas ter vocata audis.* Tibulle : *Ter cane, ter dictis despue carminibus.* Ovide : *Ter tollit in æthera palmas.*



quelque nom désagréable, ils avaient soin d'accompagner ces attributs d'une forme corrective (1). Mais ce n'est pas encore là tout le cérémonial de la prière. Lorsqu'elle se faisait à haute voix, un ministre des Dieux la dictait (*Præco*, *ἱεροκήρυξ*) au peuple, qui ne faisait que la répéter en autant de termes. Cela se pratique de même aujourd'hui chez les Chrétiens catholiques et anglicans, et chez les Turcs, etc. Je ne dis rien des prières à voix basse dans les assemblées publiques, ni des lieux communs (2) consacrés à ce pieux usage chez les anciens et chez les modernes. Chaque religion a les siens : et même après tout il serait impossible de s'en passer, à moins que de vouloir introduire le désordre et l'anarchie dans la religion.

J'ai dit que les Romains saluaient leurs Dieux dès le matin. Presque toutes les nations du monde, même les plus sauvages, observaient cette coutume. Dès le point du jour les mages des Perses chantaient des hymnes en l'honneur des Dieux, et saluaient le soleil levant, ce feu symbolique qu'ils regardaient comme l'image et le représentant de Dieu, principe éternel. Les anciens Tartares commençaient aussi leur journée par l'invocation du soleil, et lui offraient tous les matins les prémices de leur viande et de leur boisson ; mais les idolâtres qui avaient de la piété ne bornaient pas leur dévotion au matin. Toutes les heures du jour sont bonnes pour pratiquer un tel devoir : ainsi les heures du soir, comme celles du matin, étaient destinées aux Dieux : sans parler de tant de sacrifices, de cérémonies et de prières nocturnes en usage chez les Païens. Les Mahométans appellent cinq fois le jour à la prière, et pour être un bon musulman, il faut sur cet article une exactitude inviolable. Ils se présentent à cette dévotion dans une posture si modeste et si humble,

(1) Comme celle-ci, *quoque nomine, quo ritu, quaque facie te fas est invocare* ; et cette autre, *sive Deus, sive Dea es* : n'osant pas dire de quel sexe était le Dieu qu'ils priaient.

(2) Ces lieux communs et les catéchismes sont sur-tout nécessaires au peuple, qui n'a pas assez de capacité pour connaître sa religion sans de semblables secours. Si dans le Christianisme la vénération pour ces formulaires a été poussée jusqu'à la superstition, certainement ce n'est pas la faute des instituteurs. Il y a même des gens à petit collet qui sont peuple en cette occasion, et souvent leur intérêt particulier les rend tels. Plus les hommes sont ignorans, plus ils sont craintifs ; plus aussi ils sont en état d'être dirigés. A ce lien se doit la religion de famille. L'oracle de Delphes recommanda aux Athéniens de *suivre les rites de leurs ancêtres* (V. Cicéron de *Legibus*) : il s'est trouvé dans la réformation de Calvin des gens, qui, de toutes les éditions des *Psaumes de David mis en rime par Clément Marot et Théodore de Bèze*, choisissaient celles où l'on a comme consacré les mots les plus parfaitement gaulois ; afin de pouvoir chanter dans le langage de leur trisaïeul, et perpétuer ainsi une sainte obscurité dans la dévotion de leur famille.



qu'il est impossible de s'imaginer une soumission plus profonde. Les Juifs (1) et les Chrétiens (2) ont aussi leurs heures pour l'usage public de la prière, et pour adorer la Divinité. Nous allons voir ce que les hommes ont encore jugé à propos d'établir pour servir Dieu avec pureté, et ce qu'ils ont cru que l'Etre Suprême pouvait exiger d'eux en cette occasion. Ne distinguons point ici l'institution divine d'avec celle qui est purement humaine.

On sait que la nation juive a consacré et consacre encore aujourd'hui le samedi pour vaquer à ses dévotions avec une exactitude que l'on pourrait presque qualifier de puérilité. Outre cela les Juifs ont divers jours solennels destinés à conserver la mémoire des graces que Dieu leur a faites. Les Chrétiens ont substitué le dimanche au samedi, et conservé la Pâque et la Pentecôte des Juifs en mémoire de Jésus-Christ, l'instituteur du Christianisme. Ensuite ils ont consacré des jours à l'honneur de ses apôtres. Enfin on a multiplié les fêtes pour l'amour des Saints, et cela de telle manière que chaque jour de l'année a son président (3). S'il fallait donc servir à la lettre cette hiérarchie céleste, on serait obligé de passer la vie dans un détachement parfait de toutes les occupations mondaines : mais l'Eglise catholique y a sagement pourvu ; et la plupart des Chrétiens protestans n'ont conservé dans leur réformation que quatre fêtes solennelles, *Noël, Pâques, l'Ascension et la Pentecôte.*

Les Païens avaient aussi consacré à leurs Dieux des jours solennels, dans

(1) *Ross*, bon homme et mauvais auteur, raconte avec assez peu d'exactitude dans ses *Religions du Monde*, plusieurs usages que les Juifs pratiquent à la prière ; par exemple, il dit qu'ils prient étant retroussés, la vue tournée du côté de Jérusalem, les mains sur le cœur ; qu'en priant ils ne doivent point toucher leur peau nue, ni lâcher des vents, ni se distraire, quand même on serait exposé pendant la prière à la morsure d'une bête venimeuse, etc. Les Juifs vont trois fois le jour à la prière. V. le P. Simon dans sa 1^{re}. *Dissert. sur les Cérém. des Juifs.*

(2) Les catholiques ont les heures canoniales. Dans plusieurs états protestans on va à la prière une fois le jour. En d'autres on laisse les dévots à leur bonne foi. Après tout, malheur à celui qui ne prie pas Dieu comme il doit. Un véritable chrétien l'a toujours pour premier objet. Des casuistes ont examiné toutes les occasions où la prière peut être employée. Ils font là-dessus de saintes questions : par exemple, est-il permis de louer Dieu, de chanter des psaumes, etc., lorsqu'on travaille à la génération, ou lorsque la nature se décharge de quelque excrément ?

(3) Malheureusement ces jours ne sont guères destinés qu'au luxe, au plaisir et à la vanité. Ce qu'il y a de religieux consiste, chez une partie des Chrétiens, en cérémonies inutiles à la dévotion. La piété n'y est réchauffée que de lieux communs et de grandes exclamations.



lesquels il n'était pas permis de travailler (1). Les Grecs confirmèrent par une loi la sanctification de ces jours. On croyait que le travail profanait la fête ; et pour prévenir cet accident , on faisait publier par un héraut , chez les Romains , que chacun s'abstint de travailler ; car si pendant le sacrifice le sacrificateur (2) se fût aperçu de quelque travail , la cérémonie aurait été profanée. Alors , comme aujourd'hui , on suspendait pendant le culte divin des querelles qui recommençaient après le cérémonial de la fête , et regagnaient ainsi le terrain qu'elles venaient de perdre. Il était défendu aux profanes (et dans cet ordre de gens on comprenait ceux qui menaient une vie déréglée) d'assister à ces cérémonies sacrées (3) : on ordonnait aux assistans un silence religieux , de peur qu'en parlant ils ne laissassent échapper quelque parole de mauvais augure. Tout cela ne réglait que les devoirs extérieurs. La pureté ne parvenait pas toujours jusqu'au cœur , et le silence était un silence de cérémonie. Chez le plus grand nombre , il devait , à la longue , se changer en une dévotion habituelle ; et d'ailleurs , il se trouvait sans doute parmi les païens des personnes persuadées , qui accordaient aux mystères une attention véritablement pieuse. Quoi qu'il en soit (4) , le silence dans les temples et aux autels pendant le service divin a toujours été regardé comme la plus grande marque du respect que l'on doit à Dieu. Il en est de même de la pureté de la conscience. Personne n'ignore qu'un homme souillé de crimes ne peut être agréable à la Divinité. Il était donc nécessaire de l'éloigner de son culte (5) en termes formels : et si cela s'est pratiqué dans le Paganisme , à plus forte raison en a-t-il fallu confirmer l'usage dans le Christianisme. L'office du sacrement de l'Eucharistie rejette les Chrétiens qui mènent une vie scandaleuse , les exhorte à la pénitence , leur dénonce les jugemens de Dieu ; et si malgré cette dénonciation ils ne se convertissent , l'Eglise les excommunie.

(1) *Lex apud Athenienses jubebat , ut sacra Diis rite fierent , non avvocato ad alias curas animo. Vide Brouwer. de adorationibus , et Legem apud S. Petrum de Legibus Atticis.*

(2) *A Flaminibus præmittebantur qui denuntiarent opificibus , manus abstinerent ab opere , ne , si vidisset Sacerdos facientem opus , sacra polluerentur. Festus.*

(3) La formule des Grecs était , *favens esto omnis populus* : celle des Romains , *favete linguis. Ut rite peragi possit sacrum , nulla mala voce obstrepente , imperatur silentium* , dit Sénèque.

(4) Les imans exhortent avec soin les mahométans à se taire et à être attentifs durant la prière.

(5) *PROCUL ESTE PROPANI. Omnis præfatio sacrorum eos quibus non sunt puræ manus sacris arcet. Tit. Livius.*



C'était par l'invocation de Janus, que les Romains commençaient leur dévotion publique. On en donne des preuves dans les remarques (1). Il y avait bien d'autres cérémonies que l'on peut voir en détail dans les auteurs qui en traitent. Les Romains croyaient que Janus était leur introducteur auprès des Dieux, qu'il était comme le porteur de leurs prières et leur avocat. On croyait aussi qu'il avait institué le premier culte des Dieux, leurs temples et leurs autels. Vesta faisait la clôture de la dévotion. Elle était le symbole de la religion, la gardienne du feu sacré, la dépositaire des mystères, *rerum custos intimarum*, dit Cicéron. Il était juste de finir par cette Divinité. Cependant les Grecs au contraire commençaient leur dévotion par Vesta; on en peut voir quelques preuves dans les remarques (2). C'est ainsi que le feu était le premier objet des prières des anciens Perses.

Les privautés du mariage éloignaient les autels des Dieux, et plusieurs passages des anciens Païens le prouvent. Il en était de même chez les Juifs. Ceux-ci regardaient toutes les souillures du corps comme capitales, mais surtout l'impureté qui est ordinaire au sexe, et celle que le mariage permet de contracter avec les femmes. La religion Brachmane les oblige à observer une chasteté, qu'ils n'observent guères, au rapport des voyageurs, qui nous dépeignent ces gens-là comme les plus grands hypocrites de la terre. On assure aussi que les Samaritains ne couchent pas avec leurs femmes pendant le sabbat. De même les Mahométans sont fort rigides observateurs de tout ce qui procure la pureté du corps. Non-seulement ils s'abstiennent des femmes aux heures de leurs dévotions, mais même ils ont diverses *ablutions*, qu'ils pratiquent plus ou moins, à proportion de ce qui peut les avoir souillés. Si l'on en croit St. Grégoire-le-Grand, un homme qui vient de toucher sa femme ne doit point entrer dans l'église, pour ne pas manquer au respect qu'il doit à Dieu. On doit présumer pourtant que St. Grégoire ne trouvait nullement mauvais qu'à cet égard on abandonnât les Chrétiens au témoignage de leur conscience. Les Catholiques font garder le célibat à leurs prêtres, et la règle de leur charge

(1) *Te primum pia thura rogant, te vota salutant*, dit Martial à Janus, et Ovide, *Jane, tibi primum thura merumque fero*. Une prière romaine le prouve encore. Elle est tirée de Tite Live. *Jane, Jupiter, Mars Pater, Quirine, Bellona, Lares, Divi novensiles, Dei indigetes, Divi, quorum est potestas nostrorum hostiumque, Deique Manes, vos precor, veneror, veniam peto feroque, uti Pop. R. Quirit. vim victoriamque prosperetis*.

(2) Pausanias. *Sacrificant Vestæ primum, tum secundo loco Jovi Olympio*. Porphyrius, à *Vestæ cœlestium Deorum sacra primum auspiciat*.



les condamne à une chasteté perpétuelle (1). Mais cette abstinence (on me permettra ce mot) n'était pas la seule que l'on ordonnait autrefois. Les anciens prêtres Égyptiens s'abstenaient du vin et des femmes (2). Les prêtres Juifs s'abstenaient de toute sorte de breuvage fort. Les prêtres d'Isis et de Cybèle s'abstenaient de certaines viandes ; en général, le clergé du Paganisme avait des jeûnes et des abstinences à observer en certaines occasions religieuses. C'était encore en l'honneur des Dieux que l'on affectait de se débarrasser des soins de la vie sur le charitable public, et de se vouer à une pauvreté volontaire : telle était celle des serviteurs de Cybèle, la mère des Dieux. Ils portaient (3) dévotement les images des Dieux par les rues, et de province en province. Ces images touchaient le cœur des Païens dévots, et fournissaient largement aux pèlerins de la déesse de quoi supporter la misère de la pauvreté.

On pouvait contracter en plusieurs manières de l'impureté par les songes. Dans les *Grenouilles* d'Aristophane, un dévot demande de l'eau pour se laver d'un songe fâcheux. Il fallait certain nombre de jours pour recouvrer cette pureté : souvent dix (4), quelquefois trente. La loi des Juifs prescrivait sept jours de purification à l'homme qui était *seminifluus*, et à la femme qui avait ses règles ; trente-trois à celle qui était accouchée d'un enfant mâle, soixante-six à celle qui était accouchée d'une fille. Chez les anciens idolâtres, ceux qui

(1) Fardeau insupportable ! dont la réformation des Protestans a très-bien connu le poids. Leurs ecclésiastiques se marient, et la religion n'en est pas plus mal ; bien qu'on prétende que le mariage, les soins d'un ménage et celui d'une famille détournent un pasteur du soin de l'église. Ces ecclésiastiques à qui le mariage est défendu ont très-souvent des maîtresses. Cela vaut-il mieux qu'une femme ?

(2) Ils s'abstenaient de chair et de vin, pour mieux éteindre les flammes de la convoitise. Il en était de même des anciens Brachmanes. Les Gymnosophistes se nourrissaient de riz et de fruits. Les prêtres de Cérès s'abstenaient aussi de manger de la chair, et c'était un des trois préceptes que Triptolème, instituteur des mystères de Cérès, avait donné à ces Prêtres.

(3) Il semble que les hommes aiment à voir qu'il se détache d'entre eux un certain nombre de dévots, que l'on pourrait presque appeler le *corps de réserve de la piété*. Ces dévots, malgré les vœux de pauvreté, d'abstinence, de retraite, sont bien souvent plus riches, mieux nourris, plus recherchés que tout le reste des hommes. Les gens du monde, à qui les affaires et les plaisirs ne laissent pas le loisir de prier Dieu, sont bien aises de trouver des hommes qui se chargent de la commission de prier pour eux et qui leur ratifient le pardon de la part de Dieu, sans qu'il en coûte autre chose que de l'argent et quelques cérémonies.

(4) V. Festus. *Denariæ*, dit-il, *vel tricenariæ cæremoniæ, quibus sacra adituris decem continuis diebus, vel triginta, certis quibusdam rebus carendum erat.*



avaient commis un meurtre ou quelqu'autre violence, n'approchaient point des autels sans s'être lavés (1). Les Chrétiens ordonnent la pénitence en pareil cas. Enfin toute action criminelle, quelle qu'elle fût, toute action qui trouvait son principe dans l'impureté du corps, ou dans l'impureté de l'âme, était réputée désagréable à la Divinité, et éloignait des mystères de la religion. Les devoirs funèbres étaient mis au même rang. Les Juifs déclaraient souillés ceux qui avaient touché aux corps morts, et les Grecs (2) pendaient les cheveux du mort à la porte de sa maison, afin que l'on évitât de se souiller en y entrant.

La purification du corps, quelque gênante qu'elle puisse être, est bien plus aisée que celle de l'âme : mais il fallait du moins conserver l'image de celle-ci, et c'est ce qui fit instituer l'usage de l'eau lustrale, que la religion chrétienne a abolie dans la suite pour lui substituer l'eau bénite. Les prêtres et le peuple prenaient de cette eau lustrale quand ils entraient dans les temples pour faire leurs sacrifices. Ceux d'entre les Chrétiens qui ont retenu l'usage de l'eau bénite, lui attribuent plusieurs qualités qui approchent beaucoup des miracles. Nous lui en attribuerons une que l'on ne saurait contester : c'est de faire ressouvenir les Chrétiens qu'ils ne doivent point se présenter devant Dieu sans avoir la conscience nette, et que sans cela l'aspersion de l'eau bénite, quelque dévotement qu'elle soit reçue (3), ne peut frapper que les hommes. La dévotion païenne, si scrupuleuse sur l'usage de l'eau dans la religion, ne déterminait pas précisément si l'on devait se servir de l'eau de fontaine ou de l'eau de mer, etc. (4). Ainsi l'on avait la liberté de se servir de celle qui plaisait le plus. L'eau de mer était cependant fort estimée en cette

(1) On ne parle ici que des violences dont la connaissance est ôtée aux juges, soit à cause de la dignité du criminel, soit pour des causes particulières. L'usage de l'eau en cette occasion ne fut pas toujours pratiqué chez les Païens. Ovide le blâme avec raison dans ses *Fastes*.

(2) V. Eurip. au commencement de *l'Alceste*. Ils tenaient aussi à la porte de l'eau toute prête pour y laver le corps du mort.

(3) Il y a sur cela un beau passage de *Lactance*..... *Flagitiis omnibus inquinati veniunt ad precandum, et se piè sacrificasse opinantur, si cutem laverint; tanquam libidines intra pectus inclusas ulli amnes abluant, aut ulla maria purificent.*

(4) On peut voir sur cette matière LOMEJERUS de *Lustrationibus Veterum*. Les Indiens ont aussi leur eau lustrale. Ils arrosent exactement tous les matins le devant de leurs maisons avec de l'urine de vache, et prétendent s'attirer par ce moyen la bénédiction des Dieux. Ils croient encore que cette urine a la force d'effacer entièrement leurs péchés.



occasion ; et c'est ce qui attirait autrefois un grand nombre de dévots sur le rivage de la mer. Se trouvait-on souillé d'un crime, on n'avait qu'à se plonger dans la mer, et faire sa prière au lieu même de la purification. Quoi qu'il en soit, on devait se laver dans une eau vive, et comme il fallait se laver souvent, les prêtres de l'ancienne Egypte eurent la précaution de bâtir des temples et des chapelles au bord du Nil. Les Indiens d'aujourd'hui ont la même précaution. La plus grande partie de leurs pagodes regardent les fleuves. Outre cela ils ont une vénération excessive pour les eaux du Gange ; mais comme ils ne se trouvent pas toujours à portée de se laver dans ce fleuve, les Bramines leur enseignent que toutes les autres eaux auront la même vertu, si en se lavant ils disent : *O Gange, purifiez moi !* Les Romains portaient aussi fort loin le respect pour les fleuves et les fontaines ; car s'imaginant que ces eaux étaient régies par des Dieux qui y faisaient éternellement leur séjour, il était ordonné de s'y laver avec beaucoup de précaution (1). Il ne fallait pas troubler l'eau : il fallait observer le silence en se lavant, afin de ne pas interrompre le repos du Dieu.

Ces mêmes Romains lavaient les pieds aux nouvelles mariées (2) ; c'était le symbole de la pureté qui leur était ordonnée dans le mariage. Ceux qui devaient sacrifier (3) se lavaient souvent tout le corps, et quelquefois ne se lavaient que la tête. Pour l'usage de se laver les mains, il était si ordinaire dans le culte religieux, qu'il est presque inutile d'en parler, tant il est connu. Les

(1) Voici deux passages qui prouvent ce qu'on avance.

Hujus Nympha loci, Sacri custodia Fontis

Dormio, dum blandæ sentio murmur aquæ.

Parce meum, quisquís tangis cava marmora, somnum

Rumpere, sive bibas, sive lavere, tace.

NYMPHIS LOCI.

BIBE, LAVA.

TACE.

Je les prends dans la Dissertation de BROUWERIUS *de Adorationibus*.

(2) *Aqua petita de puro fonte per puerum felicissimum, vel puellam quæ nuptiis interest, de qua solebant nubentibus pedes lavari.* Varron dans Brissonius *de Nuptiis*.

Aquâ aspergebatur nova nupta, sive ut pura castaque ad virum veniret, sive ut ignem et aquam cum viro communicat. Idem.

(3) *Diis superis sacrificaturi sese lavabant, inferis rem sacram facturi tantum aspergebantur.* Brouwerius *de Adorationibus*.



exemples pris de cette coutume sont très-fréquens dans les livres saints et dans les auteurs profanes. Celle de se laver les pieds par principe de religion, n'était pas tout-à-fait si commune; mais cependant elle se pratiquait souvent, et peut-être que Jésus-Christ y fit allusion, lorsqu'il lava les pieds à ses douze apôtres : quoique d'ailleurs il semble que l'usage de laver les pieds aux convives ne fût chez les Orientaux qu'une civilité ordinaire. Le pape et les princes catholiques ont conservé l'ombre de l'humilité qui se trouve dans cette cérémonie de laver les pieds.

L'ablution n'était pas toujours nécessaire. On se contentait fort souvent de l'aspersion. On aspergeait avec un rameau d'olivier, avec une branche de laurier, ou même avec un instrument fait exprès; mais les grands mystères, comme par exemple ceux de Cérès, demandaient toujours l'ablution. On ne consultait l'oracle de *Trophonius* qu'après s'être souvent lavé dans les eaux du fleuve *Hercyna*; et quand le consultant était sur le point d'entrer dans l'autre où se rendait le fameux oracle, deux jeunes garçons, ministres des prêtres de cet oracle, le lavaient encore. Enfin, la purification par l'eau a été autrefois d'un usage presque universel chez les Païens. La religion des Juifs demandait aussi des ablutions continuelles : et comme on s'accoutume insensiblement à regarder avec un respect superstitieux les choses destinées à des usages sacrés, ce qui n'était qu'une figure, devint chez eux l'essence de la religion, ainsi que Jésus-Christ le reproche aux Juifs. Aujourd'hui les mêmes ablutions se pratiquent avec un extrême soin par les Turcs et par tous les Mahométans; on peut regarder aussi comme une ablution le baptême des Chrétiens (1).

(1) Une partie des Grecs célèbrent superstitieusement la mémoire de l'institution du Baptême par un bain dans le Jourdain, et cette cérémonie se renouvelle toutes les années avec beaucoup de licence. Belle représentation du Baptême, qui doit nous mettre devant les yeux la nécessité de la régénération de l'homme devenu chrétien ! On ne doit pas oublier de mettre au rang des ablutions tenues pour essentielles, la bénédiction des cloches telle qu'elle se pratique chez les catholiques. C'est une espèce de baptême, puisqu'on les lave avec de l'eau bénite et qu'on leur donne le nom de quelque Saint, *sous l'invocation duquel on les offre à Dieu, afin qu'il (le Saint) les protège, et qu'il aide l'Eglise à obtenir de Dieu ce qu'elle lui demande*, dit le Rituel d'Alet. Cette ablution est d'autant plus nécessaire aux cloches, qu'elles représentent, dit le même Rituel, *l'Eglise qui excite les fidèles à louer Dieu, etc. Le métal resonnant des cloches, qui se fait entendre de loin, est une figure de la durée de l'Evangile, dont le bruit a été porté par tout le monde. Elles sont encore un type des pasteurs et des prédicateurs de l'Evangile. L'ablution des cloches est accompagnée de la bénédiction, afin que les cloches bénites aient la force de toucher les cœurs par la vertu du Saint-Esprit, ... et que quand on*



Se couvrir la tête était encore un usage essentiel dans le culte religieux. Aujourd'hui les Juifs observent, comme autrefois, d'avoir la tête couverte d'un voile dans la synagogue, tout le tems de la dévotion publique. Les Turcs, qui professent une religion dérivée en partie du Judaïsme, imitent les Juifs en ce qu'ils ne se découvrent point non plus, pour prier Dieu dans leurs mosquées. Les Romains, après s'être lavés, se couvraient quand ils approchaient des Dieux, moitié par respect et moitié par superstition. Les signes sont arbitraires : il n'est question que de s'attacher à l'objet qu'ils nous représentent. Nous nous découvrons pour prier Dieu et pour nous approcher des choses sacrées. Nous nous découvrons en entrant dans les églises ; mais quelle bizarrerie veut que les Protestans réformés aient la tête couverte pendant la lecture de la Bible, et le sermon du ministre, tandis qu'ils se découvrent au chant des psaumes et à la prière ? Ces mêmes ministres réformés prêchent en certains pays la tête couverte. Je reviens aux Romains. L'usage de se couvrir ou de se voiler était ordinaire dans le service divin, c'est-à-dire lorsqu'ils priaient leurs Dieux, etc. Ils se couvraient lorsqu'il s'agissait d'exciter la compassion ; et cet usage se pratiquait non-seulement en ces occasions, mais encore dans les cérémonies nuptiales, pour marquer la modestie de la mariée et cette honte virginale, qui achevant de se dissiper alors, s'enfuit, s'il faut ainsi dire, du cœur au visage, et ne sert plus que d'ornement. Dans le deuil on se cachait le visage ; on le couvrait aussi à ceux qui étaient condamnés à mort. On croit que l'usage de se voiler fut introduit autrefois pour empêcher la vue de se distraire dans le culte religieux, et peut-être le fut-il pour apprendre aux hommes qu'ils ne sont pas dignes de voir la Divinité. Cependant on ne se voilait point pour sacrifier à certains Dieux, comme par exemple à Saturne (1), Hercule, Ops ou Rhea, etc. Les Grecs sacrifiaient toujours aux Dieux sans avoir la tête couverte.

Ces voiles dont on se couvrait étaient ordinairement blancs. Il en était de même des habillemens destinés aux cérémonies de religion. La blancheur est

les sonne, elles chassent les démons, etc. Ajouterons-nous à cela un cinquième type ? le son des cloches de l'église représente ou exprime l'émotion de l'âme ; en ébranlant les organes de l'ouïe elles portent la dévotion dans le cœur de beaucoup de Chrétiens.

(1) Voyez dans les figures, de la planche 248, en tête du tome 3, la médaille qui représente un Sacrifice d'Hercule ; celle qui représente la *Piété* voilée, où l'on peut voir comment les femmes se voilaient pour sacrifier ; celle qui représente l'empereur Sévère voilé pour la même cérémonie ; celle qui représente un bonnet à la Phrygienne, que l'on mettait sur sa tête en pareille occasion.



pour aller adorer, à ce qu'on appelle, le *Sancta Sanctorum*; dévotion fatigante, mais exemplaire, qui passe toutes les autres puisqu'elle abolit l'usage des pieds. A l'égard de l'usage d'avoir les pieds nus quand on doit s'humilier devant la Divinité, il subsiste dans presque toutes les religions modernes: et cela n'est pas surprenant, puisque partout où l'on trouve quelques signes de culte religieux, on doit trouver nécessairement une espèce de cérémonial de pénitence que les hommes ont établi, pour satisfaire à ce qu'ils ont cru que l'Être Suprême était en droit d'exiger d'eux. Les Indiens du Pérou observaient la coutume d'avoir les pieds nus comme la plus grande marque d'humilité que l'on pût donner aux Dieux. On n'entrait dans le temple du Soleil, qu'après s'être déchaussé au parvis; de même les Turcs ôtent leurs pabouches (1) pour entrer dans les mosquées (2). Les Indiens ont un respect tout pareil pour leurs pagodes: mais ne poussons pas ce détail jusqu'à l'ennui (3), et voyons plutôt les autres usages que l'esprit humain a mis en œuvre pour plaire à Dieu.

Les Anciens observaient de mettre le pied droit le premier en entrant au temple. Cela s'observait aussi lorsqu'on entrait chez un grand, et les Romains étaient sérieusement attentifs à de pareilles minuties (4). Le grand Auguste, prince éclairé, s'il en fut jamais, ne pouvait souffrir qu'on lui chaussât le pied gauche avant le pied droit, et croyait devoir à son soulier le bonheur ou le malheur de sa journée. Vitruve ordonne fort sérieusement (5), que les degrés d'un temple soient en nombre impair, afin qu'en montant le pied droit le

dégré trois ans d'indulgences. Il y au haut de la *Santa Scala* une chapelle que l'on nomme le *Saint des Saints*, à cause d'une image qui fut faite par les anges. Où les anges avaient-ils appris à peindre?

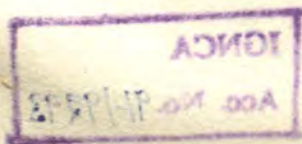
(1) C'est une espèce de pantoufle faite d'une simple semelle et couverte d'une empeigne de maroquin.

(2) La vénération des Indiens Mahométans pour le chef ou supérieur des Faquirs, qui sont une espèce de religieux, les oblige d'ôter leurs souliers lorsqu'ils se prosternent à ses pieds pour les lui baiser.

(3) Disons encore que les prêtres des Germains observaient aussi l'usage d'être pieds nus par respect pour leurs idoles; que les Celtes et les Gaulois en faisaient autant; que les chrétiens d'Ethiopie entrent sans souliers dans leurs églises. N'oublions pas non plus qu'une des cérémonies qui s'observaient aux fêtes des morts chez les Romains, était celle d'avoir les pieds nus.

(4) Voici le latin de Suétone. *Si manè sibi calceus perperam ac sinister pro dextero induceretur, ut dirum abhorrebat.*

(5) *Gradus in fronte constituendi sunt, ut semper sint impares; namque cum dextro pede primus gradus ascenditur, idem in summo templo primus erit ponendus.*



premier, le même pied entre le premier dans le temple. Nous n'oserions croire que Dieu regarde à ces bagatelles : cependant un homme grave et qui a eu beaucoup de réputation parmi les Chrétiens (Durant), recommande sérieusement que la façade de l'église qu'on veut bâtir soit tournée exactement vers l'Orient. L'autel au contraire doit être placé à l'Orient, parce que c'est à l'Orient que le soleil se lève ; par conséquent la façade de l'église doit regarder l'Occident. C'était l'inverse pour les morts : on plaçait les corps, après la mort, les pieds tournés à l'Orient, afin qu'au moment de la résurrection ils voient face à face le Fils de l'Homme qui doit se montrer à l'Orient. Le Rituel d'Alet avertit aussi que la première pierre que l'on pose *dans le fondement de l'église doit être solide, angulaire et d'un pan et demi en carré pour le moins*. Mais il y a bien d'autres minuties que nous laisserons là maintenant.

Les Anciens observaient encore de baisser les yeux en allant au temple et en invoquant les Dieux. Cette coutume, quand elle est l'effet de la conversion du cœur, se pratiquait pour témoigner plus de modestie dans le service divin (1). Jamais, dit Sénèque, elle n'est plus recommandable qu'en cette occasion. Un bon Musulman doit aussi baisser les yeux en allant à la prière : mais comme le vice masqué ressemble fort à la vertu, il arrive assez ordinairement parmi nous que l'œil baissé est un signe d'hypocrisie. Que penserait-on aujourd'hui d'une troupe nombreuse de Chrétiens qui s'en iraient tous à l'église regardant la terre et qui en reviendraient de même ? Mais si l'œil baissé est un signe de modestie, regarder le ciel en est un de confiance en Dieu, et c'est pourquoi il est ordinaire de lever les yeux au ciel quand on prie Dieu avec zèle.

Suivant les Anciens, le front, qui est le siège de la pudeur, était consacré au génie : ainsi l'on se touchait quelquefois au front, lorsqu'on rendait ses devoirs aux Dieux. Cela s'observe encore chez les Indiens Orientaux. Ils plient

(1) Elle est aussi fort recommandée aux Chrétiens ; mais peut-on appeler de ce nom un mélange bizarre d'orgueil et d'humilité si commun dans nos assemblées chrétiennes ? Des gens qui viennent s'humilier devant Dieu et qui lui disent, les yeux baissés, qu'ils s'estiment bien moins que des vers, sont ornés de tout ce que la vanité peut fournir de plus éclatant. Un pasteur qui ne cesse de faire valoir au peuple la simplicité du langage évangélique, s'exprime avec tout l'appareil de l'éloquence mondaine ; il annonce de la part de Dieu à ses auditeurs que la religion ne leur a pas été donnée pour plaire aux sens, mais pour les instruire et pour les fortifier dans leurs devoirs : et cependant il n'a d'autre attention qu'à flatter par l'harmonie des mots les oreilles de ses auditeurs ; s'il parle pour eux à Dieu, s'il lui confesse leurs péchés et les siens, c'est avec esprit : il dit ingénieusement à l'Être Suprême, que l'on se reconnaît criminel en sa présence.



les bras dans l'adoration et portent les mains au front, selon *Tavernier*. Ils font à peu près la même chose en divers autres endroits des Indes. Ils portent plusieurs fois par respect leurs mains sur la tête, et même se jettent à terre dans la ferveur de leurs dévotions : ce qui se pratique aussi partout l'Orient en l'honneur des souverains.

Se décoiffer, avoir les cheveux en désordre, était autrefois un acte de dévotion et d'humilité dans le culte religieux. A la vérité on ne voyait ces dévotes échevelées qu'en un tems où il fallait implorer d'une façon extraordinaire le secours de la Divinité ; ce qui se voit encore aujourd'hui dans quelques pays chrétiens. J'avoue que cette manière de s'humilier a quelque chose de fort touchant, et que l'on ne voit guères sans émotion des femmes échevelées et fondant en larmes, gémissant et se frappant la poitrine. Saint-Grégoire de Tours nous décrit franchement la marche pieuse d'une troupe de pénitens et de pénitentes de son tems, qui pour s'humilier plus solennellement devant Dieu, suivaient en habits lugubres, couverts de cilices et de sacs, et les cheveux épars, la tunique de St.-Vincent, dans l'espérance de participer à la miséricorde divine sous la protection de ce merveilleux habit. Nous avons conservé l'usage de porter les reliques des Saints à la tête de nos processions, persuadés que le mérite de ces reliques a le pouvoir d'attirer sur nous la grace de Dieu et de détourner ses châtimens.

Les Anciens Romains se prosternaient devant les statues de leurs Dieux, d'aussi loin qu'ils pouvaient les apercevoir en entrant au temple. On nous assure que certains moines d'un monastère près du Caire ne se couchent jamais sans s'être jetés cent cinquante fois ventre à terre et avoir baisé la poussière. Il en est de même des Turcs, qui se prosternent le visage contre terre, lorsqu'un Iman prononce à haute voix le nom de Dieu. Les anciens Egyptiens se prosternaient aussi devant Anubis.

La figure ci-après représente les différentes attitudes des Mahométans en priant Dieu (1) : elles sont fort ridicules suivant nos idées et même selon la droite raison. En effet rien n'est plus choquant, ce me semble, qu'un dévot qui, sous prétexte de plaire à Dieu, le prie dans une posture forcée. Les Banians se prosternent les mains sur la tête devant leurs idoles (2).

(1) Lorsque l'Iman prononce le nom de Mahomet, les Mahométans penchent la tête sur leurs genoux, pour témoigner le respect qu'ils ont pour l'instituteur de leur religion.

(2) Les Japonais, les Tartares, les Chinois, etc., se prosternent aussi devant leurs idoles : cette coutume a toujours été si générale dans l'Orient, qu'il serait fort inutile de s'étendre là-dessus.



Pour l'inclinaison du corps, ou seulement de la tête, elle a toujours été en usage dans le culte religieux, et c'est un signe naturel du respect que l'on doit à Dieu. Les Catholiques, les Grecs et quelques autres communions chrétiennes l'ont conservée dans leur culte religieux. Les Réformés se contentent d'ôter leur chapeau lorsque le prédicateur finit son sermon ; et quand ils prient, ils prient debout sans aucune inclinaison du corps (1). Quelques-uns prient à

(1) Les plus dévots ont le corps penché ou la tête baissée, ou les mains jointes devant le visage. Mais on en voit aussi qui prient fort à leur aise, et qui assis mollement attendent avec beaucoup de patience la fin de la plus longue prière, après avoir dormi au sermon. Les Juifs



genoux. Les Catholiques observent d'être debout dans le tems qu'on chante, *Deus in adjutorium*, *Magnificat*, etc. Le peuple est à genoux pendant les prières, debout à l'*Évangile*, et assis au prône, etc. Les Protestans de l'église anglicane prient aussi à genoux. L'ordre de toute l'Église chrétienne est qu'on soit modeste et qu'on garde la bienséance tout le tems qu'on a destiné à servir Dieu. Le sermon doit être écouté avec respect et la prière avec zèle. C'est au pasteur à exciter l'un et l'autre. Aujourd'hui les plus dévots d'entre les Juifs s'entortillent autour du cou le voile qu'ils ont sur la tête à la synagogue, afin d'être plus attentifs à la prière (1). Pour voir avec quelle dévotion ils s'acquittent de ce devoir envers Dieu, il faut lire l'ouvrage de R. *Leon de Modene*, sur leurs cérémonies et leurs coutumes. On doit aussi mettre au rang des pratiques remarquables dans le culte religieux les Litanies qui se chantent chez les Catholiques et chez les Grecs; puisqu'elles sont destinées à exciter dans le cœur du fidèle, et principalement du peuple, une sainte componction.

A l'égard de l'usage de compter ses prières avec le secours du chapelet, ce qu'on en peut dire de plus raisonnable, est qu'il contribue à soulager la mémoire des dévots qui se sont condamnés à donner à Dieu un certain nombre de prières pour acquitter leurs dettes spirituelles. Cet usage est plus ancien et plus général qu'on ne croit peut-être, car il paraît que les Romains avaient une espèce de chapelet (2) : je renvoie sur ce sujet à quelques médailles.

Pour la coutume de fléchir le genou dans l'adoration, elle est aussi des plus anciennes. Mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer au lecteur, que St.-Basile a trouvé dans la gémissement le type du péché et de la grace. *Nous fléchissons le genou*, dit-il, *ce qui représente la chute que le péché nous cause; nous nous relevons ensuite, ce qui nous montre la miséricorde divine, qui*

blâment avec raison ceux qui prient Dieu assis. *Nemo nisi stans rite orat*, dit *Maimonides*. On remarque dans les relations des voyageurs, que tout au moins les idolâtres des Indes orientales et occidentales adorent et prient debout devant leurs idoles. Cependant les anciens assistaient assis à certaines cérémonies religieuses, par exemple aux sacrifices et aux festins des funérailles, que l'on appelait *Parentalia*, etc. Après diverses cérémonies en l'honneur de leurs idoles, les idolâtres de l'île *Hispanolia* s'asseyaient en rond, les jambes en croix, et priaient le visage tourné vers elles.

(1) Les anciens Juifs exprimaient par quatre différens mots, quatre sortes de soumissions à Dieu. Ces soumissions sont, 1. L'action de se prosterner. 2. Celle d'incliner la tête. 3. Celle de baisser la tête et la moitié du corps à la hauteur des genoux. 4. La gémissement.

(2) Voyez Duchoul. Les Mahométans se servent du chapelet dans leurs prières, ainsi que les Indiens orientaux, et même les anciens Mexicains, suivant quelques relations.



nous relève et nous fait regarder au ciel. Comment la justesse de cette allusion ne fortifierait-elle pas les bons esprits contre le mauvais goût de ceux qui voudraient ruiner les types pour élever le raisonnement ?

Continuons d'examiner les pratiques établies dans le culte religieux. En adorant les Dieux on observait autrefois d'avoir le visage tourné vers l'orient. Il y aurait plusieurs passages des anciens à citer pour preuve : mais il suffit d'indiquer les auteurs où ils se trouvent. (*Apulée dans sa Métamorph. Ovid. Liv. 4 des Fastes. Valerius Flaccus in Argonaut.*) Vitruve ordonne que la disposition d'un temple soit telle, que ceux qui vont à l'autel pour sacrifier, se tournent du côté de l'orient (1). L'autel devait être aussi tourné vers cette partie du monde, selon Vitruve. Il y a quelque apparence que cette pratique doit son origine à la première idolâtrie des hommes qui adorent le soleil (2); idolâtrie qui règne encore chez les Indiens orientaux et chez les Américains (3). Les anciens Chrétiens prirent des Païens l'usage de se tourner à l'orient; il y a un passage de Saint-Augustin qui le prouve formellement (4). Cet usage a passé jusqu'à notre tems et se conserve chez les Catholiques; mais les anciens Juifs se tournaient au contraire à l'occident, pour ne pas paraître imiter l'idolâtrie des Païens. Quand ils se trouvaient en voyage, ou lorsqu'ils étaient obligés de demeurer hors de l'enceinte de Jérusalem, ils faisaient leurs prières en se tournant vers cette ville. Pour les Mahométans ils se tournent au midi, à cause de la *Mecque*, où est le sépulcre de Mahomet.

La nature a donné certains mouvemens à l'homme par lesquels il s'exprime, presque sans vouloir y penser, l'affliction de son cœur et l'inquiétude de son esprit : j'ai remarqué celui des yeux. Tel est aussi l'usage qu'il fait de ses

(1) *Ædes sacræ Deorum immortalium ad regiones, quas spectare debent sic erunt constituendæ, ut.... ædis signum, quod erit in cella collocatum, spectet ad vespertinam cæli regionem, ut, qui adierint ad aram immolantes, aut sacrificia facientes, spectent ad partem cæli orientis, et simulacrum quod erit in æde, et ita vota suspicientes contueantur ædem et orientem cæli.* Vitruv.

(2) Personne n'ignore que le culte du soleil régnait autrefois chez la plupart des peuples du monde. Les Anciens lui consacrèrent le jour de la semaine que nous avons consacré à Dieu et qui a retenu le nom du soleil chez les Allemands et les Anglais.

(3) On adore le soleil dans les royaumes de *Bengale*, de *Guzurate*, de *Decan*, etc. En priant et en se levant ces peuples tournent le visage du côté du soleil levant. Le *Canada*, la *Floride*, le *Pérou*, etc., reconnaissent le soleil pour Dieu. L'Afrique idolâtre en fait de même.

(4) *Cum ad orationem stamus, dit St.-Augustin, vertimur ad orientem, ut admoneatur animus ad naturam excelsiorem se convertere, etc.*



maines, lorsque dans un pressant besoin il demande grace à Dieu, ou lorsqu'il veut émouvoir la compassion d'un ennemi qui l'opprime. Il serait fort absurde de vouloir mettre ces mouvemens au rang des cérémonies : ils ne peuvent y entrer qu'après avoir été rendus méthodiques, et c'est ce que les Rituels de toutes les religions ont fait en mêlant la cérémonie à ces mouvemens si simples que la nature nous a donnés en naissant. Ainsi lorsque les anciens Païens priaient les Dieux infernaux, ils baissaient les mains en les étendant. S'ils priaient les Dieux marins, ils les étendaient vers la mer. Les Turcs croisent les mains sur la poitrine. Les Chrétiens les entrelacent en priant, ou les joignent l'une à l'autre. Une partie d'entre eux se distinguent en leurs prières par le signe de la croix. Ceux qui aiment à recueillir des citations trouveraient ici beaucoup à citer des anciens et des modernes ; mais il faut leur abandonner ce champ fertile. J'observerai seulement qu'il n'y a rien à redire à ces usages, quand ils servent uniquement à fixer l'esprit pendant la prière ; mais il y a, même parmi les Chrétiens, une infinité de dévots qui regardent ces signes extérieurs comme l'essentiel du culte religieux ; et beaucoup de gens recommandent à leur famille de joindre les mains ou de faire le signe de la croix, sans leur dire un mot de l'attention et de l'élévation que la prière demande. Beaucoup d'autres aimeraient mieux tromper leur prochain que de négliger ces prétendues signes de leur dévotion.

L'autel a toujours été un des principaux instrumens du culte divin ; il ne faut pas l'oublier. Autrefois on y faisait les prières, les vœux et les sermens (1), et alors on touchait l'autel. Les anciens Juifs s'y confessaient à Dieu de leurs péchés. En voici la cérémonie. On posait ses mains entre les deux cornes de la victime, tout près de l'autel où elle allait être immolée, et l'on se repentait en cette posture des péchés dont on se reconnaissait coupable. Une grande partie de l'Église chrétienne a conservé l'autel pour les cérémonies du culte sacré. On y dit la messe, on y adore Dieu, on y invoque les Saints et l'on y dépose même leurs reliques. Mais sans entrer ici dans des détails sur les différentes cérémonies pratiquées aux autels des Catholiques, faisons seulement remarquer, que par un abus qui déshonore le christianisme, ces autels servent d'asile en Italie aux plus déterminés scélérats (2).

(1) On jure encore à l'autel chez les Catholiques, soit en mettant la main sur l'Evangile, ou en communiant de celle du prêtre, etc.

(2) Non-seulement les autels, mais encore les couvens. Des scélérats s'y réfugient hardiment ; et si le magistrat avait l'audace de s'y opposer, il commettrait un sacrilège, que les habitans



Il est bien vrai que cet usage est fort ancien, et que les Juifs et les Païens l'ont pratiqué; mais les Juifs ne l'ont souffert que pour favoriser des crimes involontaires ou commis par accident. Le respect que l'on doit à Dieu et à la religion chrétienne demanderait bien plutôt qu'on abolît un des plus pernicioeux usages que nous ayons hérité du Paganisme. A la dévotion des autels les idolâtres joignaient celle d'embrasser les portes des temples et les statues des Dieux (1); de pleurer, de gémir à leurs pieds; de s'arracher les cheveux, de leur promettre de mieux vivre, de caresser ensuite les Dieux en leur prenant les genoux (2), de leur mettre de petites couronnes sur la tête, de leur présenter des fleurs et des fruits. Coutumes qu'une partie du Christianisme a conservées en l'honneur des Dieux et des Saints (3); mais principalement de la Sainte Vierge, que l'on couronne en plusieurs lieux de l'Europe, à qui l'on offre des fleurs et des fruits pour se la rendre favorable, et que l'on honore des noms les plus nobles, des titres les plus magnifiques et des prières les plus flatteuses. Les Grecs ajoutaient aux pratiques dont on vient de parler celle de prendre des rameaux qu'ils entortillaient avec de la laine, et dont ils touchaient les genoux des Dieux qu'ils invoquaient dans leurs besoins. S'il y avait quelque apparence d'être exaucé, le suppliant prenait la liberté de se familiariser davantage, et touchait de son rameau la main droite et même le menton et les joues du Dieu qu'il priait. Cet usage s'est aussi conservé en quelque façon parmi les Chrétiens d'Italie, d'Espagne et de Portugal, etc., à l'égard des Saints, et l'on n'ignore pas avec quel fruit plusieurs fidèles ont fait toucher des mouchoirs, des linges, etc., aux images des Bienheureux; ni combien de bénédictions se sont répandues sur les familles, pour avoir baisé ces images dans la ferveur de la dévotion.

de ces lieux sacrés et les ministres des autels ne laisseraient pas impuni. Les prières des moines, les sermons des prêtres et les excommunications des prélats ne le perdraient jamais de vue: ainsi l'on est obligé de souffrir souvent, sous prétexte de religion, que la fausse charité des prêtres et des religieux enlève au bras séculier le pouvoir de punir le crime.

(1) Voyez *Tite-Live* 1. Decade, L. 2. et *Virg. Æneid.* L. 2. *Plaut.* in *Rud. Stat. Sylv.* L. 5. *Lucan.* L. 3.

(2) On choisissait les paroles les plus douces, les expressions les plus tendres et les plus passionnées, et l'on prenait garde de n'en point laisser échapper qui ne fussent, pour ainsi dire, d'un poids égal aux choses que l'on savait devoir être plus agréables aux Dieux. Il est facile d'en trouver des exemples dans les écrits des Païens, pour peu qu'on veuille prendre la peine d'en chercher.

(3) Voyez dans la *Vie de Ste. Gertrude*, imprimée à Louvain en 1637, des exemples mémorables de plusieurs guérisons miraculeuses, etc.



On observait aussi autrefois de tourner et de pirouetter en rendant ses hommages aux Dieux. Pythagore semble le recommander dans ses symboles. *Par ce tournoisement*, dit Plutarque, *on veut qu'il ait eu dessein d'imiter le mouvement du monde : mais*, ajoute-t-il, *je crois plutôt que ce précepte est fondé sur ce que les temples regardant l'orient, ceux qui y entraient tournaient le dos au soleil, et par conséquent étaient obligés pour se tourner de son côté de faire un demi tour à droite : pour se remettre ensuite en présence du Dieu, ils achevaient le tour en faisant leur prière.* Dacier, qui a traduit ces paroles de Plutarque (*Dac. Vie de Pythag.*), prétend que par ce tournoisement Pythagore ordonnait que l'on adorât l'immensité de Dieu qui remplit tout l'Univers. Mais cela ne prouve-t-il pas aussi l'étrange folie de l'esprit humain, qui s'est toujours plu à étouffer, sous la pratique de quelques cérémonies mystérieuses et obscures, la simplicité que demande le père de la lumière et de la vérité? Quoi qu'il en soit (*Plutarq. Vie de Camille. Plaute Curc.*), les Romains faisaient leur tour à droite (*Plin. Hist. Nat.*), et les Gaulois au contraire à gauche. Les Indiens orientaux observent la même cérémonie. Ils tournent par la droite autour des statues de leurs Dieux; et toutes les fois qu'ils font ce tournoisement, ils sont obligés de se prosterner le visage contre terre. Les anciens Juifs pratiquaient aussi ce tournoisement à droite. On allait à l'autel par le côté droit et l'on se retirait par le gauche, ainsi que cela paraît par un précepte de la *Mischna*. Les anciens Perses avaient égard par ce tournoisement à l'immensité de Dieu, qui environne et qui comprend tout en soi. Cette cérémonie de tourner s'est conservée à la messe. Les Mystagogues disent qu'elle contribue au mérite et à la majesté de ce sacrifice auguste; qu'elle y sert à exciter la piété dans le cœur, et à tourner le Chrétien des sens à l'esprit, en le détachant de la vanité des pratiques extérieures, et du plaisir que l'on prend à se représenter l'appareil de la religion, comme la religion même.

Il y aurait de quoi faire une dissertation bien longue, si j'entreprenais une description circonstanciée des *baisers religieux, des cantiques que l'on chantait en l'honneur de la Divinité, et des danses sacrées* : trois points capitaux de la religion *cérémonielle*. N'en disons que le moins qu'il soit possible. (*Voyez Cicer. 5. in Verrem. Lucret. Lib. 1. Tacit. Ann. L. 15. etc.*). On baisait la main et quelquefois la bouche des Dieux. (*Apul. Miles. 11. Prudent.*) On leur baisait les pieds et les genoux. Enfin on baisait par dévotion les portes des temples (*Tibul. L. 1. Eleg. 5. Arnob. L. 1. Virgil. Æneid. Lib. 2. etc.*), les piliers et les poteaux des portes (*Homer. in Odyss. N.*), la terre étrangère où l'on abordait, et que n'aurait-on pas baisé? puisqu'il suffisait à l'extravagance de la supers-



tion de découvrir quelque objet bizarre, pour y attacher par des baisers la confiance de l'homme. C'est par une semblable superstition, que les Mahométans, qui vont en pèlerinage à la Mecque, baisent la pierre noire appelé *Haigar Alasuad*, et les quatre coins du *Kabé* (1). L'idolâtrie moderne des Indes orientales et de l'Amérique observe pareillement cette partie du culte religieux (2), que les Catholiques ont aussi consacrée en l'honneur de la croix et des reliques des Saints, et qu'ils observent également dans plusieurs cérémonies. A l'aspersion de l'eau bénite, le prêtre baise l'aspersoir; à la procession des rameaux, le diacre baise le rameau qu'il présente au prêtre (Voyez les *Rituels*). Il est inutile d'en dire ici davantage, puisque toutes les cérémonies sont décrites dans les dissertations qui traitent de celles des Catholiques. (Voyez *Apul. Minut. Félix. Job. Chap. 31.*) Quand on ne pouvait baiser l'objet du culte, on baisait la main et l'on jetait des baisers aux Dieux. Ce même acte de dévotion est ordinaire aux Espagnols et aux Portugais. Ils mettent le premier doigt en croix sur le pouce et baisent la main en faisant un signe de croix en l'honneur de l'image dont ils se trouvent éloignés.

Pour l'usage de la musique dans le culte religieux, il est de même et fort ancien et fort étendu. Il n'y a peut-être aucun peuple au monde qui ne se fasse un devoir de chanter à sa manière les louanges de l'Être Suprême; et il semble que les anciens Païens aient cru que la musique apaisait la colère de leurs Dieux (3), et les attirait sur la terre. Aussi la dévotion païenne était accompagnée ordinairement de l'harmonie des instrumens et des voix. Les premiers musiciens, tels que Linus, Orphée, etc., furent regardés comme une espèce de prophètes; et peut-être étaient-ils tout à la fois prêtres, médecins, magiciens, comme les prêtres des Indes occidentales, les lamas des Tartares,

(1) Les Mahométans révèrent extrêmement cette pierre, et l'appellent la perle du Paradis, qui de sa lumière éclairait autrefois tout le territoire de la Mecque; mais les péchés des hommes l'ont noircie, à ce qu'ils disent. *Jacub Ben Sidi* nous apprend que *Mahomet* a ordonné de confesser ses péchés devant cette pierre, et d'y implorer la miséricorde divine, etc., suivant la tradition des Musulmans. La *Kaaba*, ou chapelle carrée, avait été faite par les anges, mais ils la portèrent au sixième ciel, pour la préserver des eaux du déluge. La *Kaaba* d'aujourd'hui est de la façon du patriarche Abraham, à qui Dieu envoya du ciel l'ombre de la première pour modèle. Voyez *Respublica Arabiæ*, etc.

(2) Voyez l'*Hist. de la Conquête du Mexique*, l'*Histoire des Incas*, les *Voyages* de *Dellon*, *Tavernier*, etc., aux *Ind. Orient.*

(3) Voyez *Horat. Od. L. 1. Od. 36. Et thure et fidibus juvat placare. . . . Custodes Numidæ Deos. Arnob. Vos aris tinnitibus et tibiæ sonis. . . . persuasum habetis Deos delectari, etc.*



les bonzes du Japon, etc. Les Égyptiens, les Phéniciens, les Grecs, les Romains observèrent constamment l'usage de la musique dans toutes les pratiques de religion ; aux sacrifices (on employait à cet usage différens instrumens de musique, selon les Dieux que l'on honorait), aux réjouissances en l'honneur des Dieux, etc. On croit assez qu'il se mêlait bien des sottises dans les louanges qui faisaient le sujet des cantiques, et que souvent l'éloge de Dieu était un tissu d'impertinences ou d'obscénités. On mettait en vers et l'on chantait dévotement ce qu'il y avait de plus fabuleux et de plus ridicule dans les légendes des Dieux et des héros, qui étaient les saints du Paganisme : car quoi qu'on en puisse dire, les Païens convenaient assez généralement de l'unité d'un Être Suprême, et ne regardaient les autres Dieux que comme les vicaires de cet Être souverain. Ces Dieux avaient chacun leur fonction et leur département, et les louanges qu'on chantait en leur honneur roulaient sur la capacité avec laquelle ils s'acquittaient de leur emploi, sur les bienfaits dont ils favorisaient leurs dévots, sur leurs miracles, etc. Les Juifs et les Chrétiens ont aussi consacré la musique à la religion. Chez les premiers, les trompettes, les cymbales et même les tambours, accompagnaient les voix des lévites et de l'assemblée. Pour la musique des anciens Chrétiens, il n'y avait rien de plus simple : on chantait à haute voix les louanges de Dieu, comme les Protestans que l'on appelle *Réformés* (en plusieurs endroits le chant des psaumes est accompagné des orgues), le pratiquent aujourd'hui. Il y a plus de cérémonie, plus d'art et plus de variété dans la musique des Catholiques : mais il peut être quelquefois permis d'ajouter l'agréable à l'utile dans la dévotion ; pourvu que ces agrémens ne soient pas portés à un excès tel, qu'ils étouffent, pour ainsi dire, la piété.

Les Païens d'aujourd'hui, et même les plus sauvages, ont aussi plus ou moins l'usage des cantiques, et quelque musique dans le culte de leurs Dieux (1). La plus grande partie de la religion des Américains consiste en danses et en chansons, avec lesquelles ils croient apaiser leurs Idoles et leur rendre un véritable culte ; opinion ancienne, qui a attiré dès les premiers tems, comme je l'ai déjà indiqué, toute la vénération des Peuples aux poètes et aux musiciens : car on les regardait alors comme les interprètes des Dieux, et comme des gens inspirés. Remarquons aussi que les prophètes des Juifs s'animaient au son des instrumens. On en voit un exemple en la personne d'Elisée. (2. Livre des Rois, ch. 4. vers. 15.)

(1) Il ne faut pas prendre ici le mot de *musique* dans sa vraie signification : car la plupart de ces peuples idolâtres hurlent plutôt qu'ils ne chantent, et ne connaissent point la véritable musique.



Saül troublé d'un mauvais esprit se trouvait soulagé par la musique (1). Mais sans toucher à ce qu'il peut y avoir de surnaturel et de divin dans ces deux exemples, nous en trouvons de pareils dans l'antiquité profane. Elle nous parle des cures extraordinaires de Xénocrate (2), de Thalès, d'Empedocle, etc., de l'enthousiasme de ses devins, d'une fureur harmonieuse et cadencée, si j'ose m'exprimer ainsi, au milieu de laquelle les oracles se déclaraient. Que dirons-nous à cela, sinon que le mensonge enchérit ordinairement sur la vérité.

Quoique les danses suivent assez naturellement la musique, il serait pourtant fort difficile de trouver un juste rapport entre la religion et la danse. La Divinité veut être servie avec joie; mais cette joie doit consister dans une liberté d'esprit et dans une satisfaction intérieure qui suit cette liberté. La plus grande partie des hommes n'ont pas d'idée de cette sorte de joie, et croient que la véritable gaieté devait consister en danses et en chansons. C'est ce principe qui a porté les Idolâtres à joindre les plaisirs des sens au culte religieux: ainsi l'on ne doit pas s'étonner d'y voir les débauches et les mystères sacrés alliés ensemble. Cela doit suivre naturellement dans une religion où Dieu semblait être fait pour l'homme. (Voy. Callimaque dans ses *Hymnes*, et Euripide dans son *Iphig.*) On dansait autour des statues et des autels. (Voy. Aristoph. dans ses *Grenouilles*, etc.) On faisait des danses en rond pour l'amour des Dieux, et l'on envoyait même tous les ans une troupe de pèlerins au lieu qui était particulièrement consacré à quelque Dieu (voyez Callim. *Hymno in delum*), pour y danser en son honneur. Les hommes, les femmes, les enfans, même les vieillards, se mêlaient à ces saintes danses. A Rome les Saliens, prêtres de Mars, menaient le branle autour des autels du Dieu en chantant dévotement ses louanges. Enfin ces danses étaient si fort du goût des Païens, que leurs poètes n'ont pas même fait difficulté de faire danser les Dieux (3). Elles ne sont pas moins estimées aujourd'hui chez les Idolâtres modernes. La

(1) Il y a apparence que ce mauvais esprit était une violente mélancolie mêlée peut-être de fureur. La musique pouvait apaiser ce mal. Asclepiade, médecin grec, guérissait aussi la frénésie par la musique.

(2) Xénocrate guérit quelques fous par le son des instrumens. Thalès de Crète guérissait de la peste en jouant de la guitare. Empedocle se mit à chanter pour calmer la colère d'un jeune emporté. Les vers du poète Tyrtée ranimèrent le courage abattu des Lacédémoniens. La plupart des oracles se rendaient en vers au milieu des transports et dans les accès de l'enthousiasme.

(3) Hésiode fait danser les Muses dans sa *Théogonie*; Horace fait danser Vénus, les Graces et les Nymphes. Diane et toutes les divinités champêtres dansent assez souvent chez les poètes.



danse fait une bonne partie du culte qu'ils rendent à leurs Dieux, et même il y en a qui dansent et sautent jusqu'à ce qu'ils tombent à terre étourdis et furieux. Enfin les Brasiiliens et autres peuples sauvages contraignent les prisonniers, qui doivent être sacrifiés, à danser et à chanter la danse et le chant de mort: c'est le comble de l'inhumanité.

Le Christianisme a bien de la peine à se défendre de l'usage indécent et licencieux qui introduit la danse dans le culte religieux. Ceux qui ont voyagé savent assez avec quel abus on solennise les fêtes chrétiennes en certains pays, où l'on n'oublie ni danses, ni mascarades, ni même les plaisanteries les plus grossières du théâtre. Les fêtes du Sacrement et de la Passion de Jésus-Christ n'en sont pas exemptes, et l'on voit souvent, en ces occasions, un mélange bizarre de pénitens et de bouffons, qui peut-être prétendent faire également honneur à la religion.

Je n'oublierai pas ces couronnes que l'on mettait sur la tête des Dieux, comme une marque éclatante de vénération. On couronnait particulièrement les Dieux domestiques, les Génies, les Dieux tutélaires, tous ceux enfin que l'on invoquait dans quelque besoin pressant: mais en général le Paganisme n'a point eu de Dieu qu'il n'ait couronné. On ornait aussi les divinités de fleurs, on leur offrait des parfums, on leur donnait de l'encens; et tout cela était, pour ainsi dire, une suite des *caresses religieuses* qu'on leur devait. Comme les scrupules de la superstition vont toujours fort loin, il en résultait que toutes les actions de la vie, toutes les parties du corps étaient mises dans la dépendance de quelque Divinité. Suivant ce principe, il était bien juste de ne pas oublier le Dieu des jardins, le fameux Priape, Dieu respectable du côté de certaines facultés. Les dames un peu galantes lui offraient des couronnes et des fleurs: mais les plus zélées couronnaient une partie de son corps très-remarquable (1). Comme elle était en particulier l'objet de leur galanterie, elles croyaient par reconnaissance en devoir faire l'objet de leur religion.

On ne se contentait pas de couronner les Divinités; les prêtres, qui sacrifiaient, se couronnaient avec les Dieux, et très-souvent le peuple assistait couronné aux solennités religieuses. Les couronnes que l'on offrait aux

(1) *In Liberi sacris honesta Matrona pudenda virilia coronabat, spectante multitudine.* St.-Aug. de Civit. L. 7. Ch. 21. Un autre dit, *Quæ si contigerit fruenta nobis, totam cum paribus Priape nostris, cingemus tibi men... coronis.* C'était quelque chose de fort réjouissant; qu'un Priape couronné de la sorte. Je ne sais si les ministres de la religion païenne y trouvaient leur compte.

Dieux (1), se pendaient souvent aux portes des temples; mais chez les Grecs et chez les Romains (2), on couronnait les Divinités que l'on voulait se rendre favorables en leur accordant une marque de supériorité si solennelle. Cependant il ne suffisait pas de les couronner pour leur être entièrement agréable. Il fallait chercher dans le domaine des Dieux des arbres qui leur fussent propres, et y prendre de quoi composer ces couronnes. C'est ainsi qu'on choisissait le chêne pour Jupiter, le myrte pour Vénus, le laurier pour Apollon, le pin pour Cybèle, le peuplier pour Hercule, les épis de blé pour Cérès, l'olivier pour Minerve, les roseaux pour les rivières, les fruits pour Pomone, l'yeble pour Pan, et le foin pour le pauvre Vertumne, dont le pouvoir et le mérite n'étaient pas assez considérables pour lui en donner davantage. Mais comme la moindre Divinité avait voix à la Cour céleste, il était pourtant nécessaire de la couronner aussi, afin que lorsque ce serait son tour d'opiner, elle n'ouvrit pas un avis contraire aux intérêts du dévot qui aurait eu l'incivilité de l'oublier. Pour l'illustre Priape, on sait assez que ce n'était pas sur la tête qu'on lui mettait la couronne. Il prétendait être redoutable par un autre endroit, où il voulait que chacun plaçât les marques de son respect; et c'était aux dames à remplir cette fonction sacrée.

Ne nous amusons pas davantage à ces couronnes, elles ont donné lieu à des traités pleins d'érudition. (Voyez *Paschalius de Coronis*, et quelques autres savans auteurs.) Il vaut beaucoup mieux rendre justice à la piété des Catholiques, qui a purifié ce que la superstition des Païens avait profané. Les images des Saints immortels n'ont pas usurpé ces couronnes, comme les misérables Divinités du Paganisme: elles ont pris ce qui leur appartenait de plein droit, et le vicaire de Jésus-Christ le leur a conservé jusqu'à la fin des siècles, par la canonisation de ceux que ces saintes Images représentent.

Enfin, lorsque les Païens avaient eu le bonheur de réchapper d'un naufrage ou de quelque autre danger, ou de relever d'une maladie périlleuse (3), ils portaient un tableau au temple du Dieu qu'ils avaient invoqué dans le péril et

(1) *Flava Ceres tibi nostro de rure corona.*

Spicea, quæ templi pendeat ante fores.

(2) Voyez *Tibull. Plat. Πολιτ. Sophocl. Œdip. etc.*

(3) *Horat. — me tabulâ sacer,*

Votivâ paries indicat uvida

Suspendisse potenti

Vestimenta maris Deo.

Il y a là-dessus une infinité d'autres passages.



qu'ils croyaient les en avoir retirés. Ils pendaient aussi dans les temples les habits qu'ils portaient pendant le danger. Aujourd'hui on consacre encore, dans une partie de l'Église chrétienne, des tableaux aux Saints, et ces tableaux sont les monumens de leurs miracles. On leur dédie même, par des figures d'or ou d'argent, etc., les parties du corps humain sur lesquelles on croit qu'ils ont fait quelque opération miraculeuse. Passons légèrement là-dessus, et sur quelques dévotions particulières au Christianisme. J'indiquerai donc simplement (1) l'efficacité des *Ave*, la dévotion au chapelet, la vertu des grains bénits et des indulgences; le mérite du rosaire, du scapulaire, des agnus; le pouvoir des reliques des Saints de l'Église. Toutes ces choses sont regardées comme des parties essentielles du culte religieux (cela est véritable, mais avec des restrictions); mais il faudrait de fort gros traités pour présenter, avec une étendue convenable, le but et les pratiques de ces cultes particuliers; et nous renvoyons les lecteurs aux in-folio de *Bollandus*, de *Papebrok*, de *Ribadeneyra* et de tous ceux qui ont écrit dans un certain goût les vies des Saints; de *Molanus*, qui a écrit l'histoire des saintes Images; des auteurs de quelques rituels et d'une infinité de docteurs, qui ont bien plus travaillé pour certains dévots que pour la consolation des véritables Chrétiens.

Cet échantillon suffira dans une dissertation qui doit servir d'introduction aux *Cérémonies religieuses de tous les Peuples du Monde*. Il fallait nécessairement donner au lecteur l'idée de différens cultes bizarres pratiqués de tout temps, consacrés dans toutes les religions, et regardés enfin comme l'unique refuge de ces dévots, qui ne se sentent ni le courage, ni la vertu nécessaires pour être simples dans le culte de l'Être Suprême.

Il coûte beaucoup à ceux qui n'ont pas l'usage du monde, d'être naturels et de vivre avec les hommes d'une manière simple et unie. Avec toutes les cérémonies qu'ils pratiquent, ils ont peine à se faire regarder comme des gens d'une société agréable. Qu'il nous soit permis de leur comparer ceux qui s'attachent à des pratiques frivoles de religion, comme ils le devraient à l'essence même. Il leur coûte de parler à Dieu sans façons, de le prier sans cérémonies. Mais s'ils ont le malheur de ne pouvoir se passer de ce fastueux extérieur, peut-être serait-il difficile de les regarder comme des gens d'une solide piété. C'est par-là que nous finissons.

(1) Suivant le père *Sepp*, dans sa *Relation du Paraguay*, les serpens même sont retenus dans leur devoir par la vertu des *Ave Maria*.



RELIGION, MOEURS, IDOLATRIES

DES CASTES, OU FAMILLES ET SECTES

DES BRAMINES.

INDES ORIENTALES.

LA nation Brachmane est partagée en quatre castes, ou familles, auxquelles on pourrait en ajouter une cinquième que les autres méprisent trop pour lui accorder le nom de *Caste*. Ces quatre principales sont les Bramines, les Tchit-terys, les Veinsjas et les Soudras. La première est la plus excellente de toutes. Les autres lui cèdent la même préférence qu'elles attribuent à la vache sur tous les animaux à quatre pieds. Le Védam, qui a chez ce peuple la même autorité que la Bible entre les Chrétiens, et le Koran parmi les Mahométans, donne aux Bramines la prérogative de ne pouvoir être punis de mort pour quelque crime que ce soit. Si quelqu'un mérite le dernier supplice, on doit se contenter de lui crever les yeux ; car, selon eux, tuer un Bramine est un des cinq péchés, dont il est très-difficile d'obtenir la rémission. Quiconque a eu le malheur d'en tuer un, est condamné par le Védam à douze ans de pèlerinage, à demander l'aumône, et à prendre sa nourriture dans le crâne du Bramine tué. Le terme étant expiré, il doit bâtir un temple en l'honneur d'Eswara, et faire beaucoup d'aumônes. Si pourtant on tuait un Bramine qui allât à la guerre, ce ne serait plus un si grand crime, et on en serait quitte pour bâtir le temple, au cas que l'on fût assez riche pour cela.

Les Tchitтерys tiennent le deuxième rang ; c'est la noblesse du pays, ce sont les Rajahs ou les nobles ; les rois sont de cette caste ; de là vient qu'ils prennent le titre de *Rajah des Rajahs, le Noble des Nobles*. Cette famille n'était autrefois divisée qu'en deux branches, dont la première s'appelait *Sourivansjam* et la seconde *Somovansjam*, noms tirés de la langue sams-crite, qui est parmi eux la langue des savans, comme la latine l'est parmi nous,



et dans laquelle *souri* signifie le soleil et *somo* la lune. Outre ces deux branches, il s'en est formé beaucoup d'autres qui ont dégénéré par des alliances inférieures, de sorte que les deux premières s'allient bien entre elles, mais elles dédaignent les autres.

Le devoir des Tchitterys consiste à défendre le pays, et à avoir soin que les Bramines ne tombent point dans l'indigence. Le gouvernement civil est entre leurs mains; comme ils doivent vivre sur leurs terres, sans se mêler du commerce, la multiplication de leur famille leur est à charge, et il arrive souvent que leurs enfans sont obligés de servir les riches en qualité de soldats, pour avoir de quoi subsister.

Les Veinsjas font la troisième caste, divisée en comitiis et en sitti Veapari, qui chacun prétendent être les véritables Veinsjas. Ils vivent du commerce, et s'abstiennent, aussi-bien que les Bramines, de tout ce qui a eu vie, au lieu que ceux de la seconde et de la quatrième famille mangent du poisson et de la chair, excepté celle de la vache qui est interdite à tous, comme celle du porc l'est aux Juifs et aux Mahométans. Cette abstinence de la chair de vache, n'est pas tant une superstition qu'une loi politique. Les bœufs sont les plus utiles de tous les animaux qu'il y ait aux Indes. On s'en sert au lieu de chevaux dans les voyages, etc.

Les Soudras (*Choudres*) comprennent le commun peuple. Cette caste est subdivisée en beaucoup d'autres, qui ont chacune leur nom particulier, pris, pour l'ordinaire, du métier qu'elles exercent. Celle des Vellalas est la première; quelques personnes sont employées dans la magistrature; les autres s'occupent du labourage. La seconde caste est celle d'Ambria, dont partie gagnent leur vie à semer; les autres à servir les grands; les Paliacatta s'occupent à la maçonnerie. Il y a une caste qu'on appelle des *Cauvréas*, et qui est très-nombreuse. On l'appelle aussi la *famille des trois cents*. C'est le refuge de ceux qui ne savent de quelle famille ils sont. Quelques-uns ont des offices. Il en est qui sont peintres, imprimeurs sur toile, et soldats. Il y a encore quantité d'autres castes.

La préséance entre les quatre principales familles est fondée sur une assez plaisante raison. Elles sont également sorties de Brahma; mais, disent-elles, les Bramines sont sortis de sa tête, les Tchitterys de ses bras, les Weinsjas de ses cuisses, et les Soudras de ses pieds.

Sectes des Bramines.

Les Bramines sont divisés en plusieurs sectes, qui mettent de la variété dans



leurs mœurs. Il y en a six, à savoir, les *Wistnouvas*, les *Seivias*, les *Smaertas*, les *Schaervackas*, les *Pasendas* et les *Tschectas*.

Les *Wistnouvas* sont ainsi nommés, parce qu'ils ne connaissent point d'autre dieu que *Wistnou*. Quelques *Soudras* prennent la qualité de *Daetseri*, c'est-à-dire, serviteurs ; mais avec cette différence que les *Bramines* sont serviteurs de Dieu, et les *Soudras* sont serviteurs des *Bramines*, qui leur persuadent que cette qualité les rend très-agréables à *Wistnou*, et que les *Soudras* qui meurent pour la défense ou pour la conservation des *Bramines*, vont après leur mort dans le *Devendre-Locon*, sorte de paradis.

Les *Seivias* reconnaissent pour leur souverain Dieu, *Eswera*, qu'ils mettent au-dessus de *Wistnou*.

Les *Smaertas* ont eu pour fondateur *Sancra-Atsjaria*. Les *Smaertas* disent que *Wistnou* et *Eswera* ne sont qu'un seul et même Dieu.

Les *Schaervackas* sont une espèce d'Epicuriens qui ne croient rien au-delà de cette vie. Ils traitent de folie tout ce qu'on leur peut dire du monde à venir. A cela près, ils mènent une vie fort réglée et fort exemplaire.

Les *Pasendas* traitent de fables tout ce que les trois premiers débitent, et s'accordent avec la quatrième secte sur la mortalité de l'âme ; mais elle en est très-différente pour les mœurs. Les *Pasendas* s'abandonnent au vice sans aucune retenue.

La sixième secte s'appelle les *Tschectas*. Ceux-ci prétendent que *Tschecti* est le véritable Dieu, et que *Wistnou*, *Eswara* et *Brahma* sont ses créatures, et ne subsistent que par lui. Ils refusent de se soumettre au *Védam*, et rejettent tout ce qu'on ne peut leur prouver par le témoignage des sens. Ces trois dernières sectes passent pour hérétiques, et sont trop décriées pour avoir beaucoup de sectateurs.

BRAMA.

Quelques-uns ont cru (*Voy. Della Valle* dans ses voyages) que *Brama* était le même que *Pythagore* : cependant il est certain que l'histoire du Dieu et celle du philosophe n'ont presque aucun rapport ensemble. D'ailleurs *Pythagore* n'a jamais passé dans les Indes. S'il a mérité l'apothéose, ce ne peut être que par la doctrine de la transmigration qu'il a lui-même puisée en Egypte, d'où cette doctrine a été portée aux Indes, par le commerce fréquent que les Egyptiens et les Indiens avaient les uns avec les autres. On a cru encore que le *Brama* des



Indiens anciens et modernes pouvait bien être l'Hermès Trismégiste des Egyptiens, et le Xaca ou Xe-kia des Japonais et des Chinois. Je n'examinerai point ici ces matières, qui demanderaient une longue dissertation.

Brama est la première personne d'une espèce de Trinité que les Indiens admettent dans leur théologie. Cette première personne est non-seulement le père du genre humain, mais elle a créé encore autant de mondes qu'elle a de parties considérables dans son corps. Le système de cette création, que je tire de la Chine illustrée du P. Kircher, diffère beaucoup de celui que les Banians (*Voy. Diss. sur la religion des Banians*) établissent, et aussi de celui qui est rapporté au chap. I, première partie de la *Dissertation sur les mœurs et sur la Religion des Bramines*. « Les Bramines, dit-on dans Kircher, racontent » que le premier monde qui est au-dessus du ciel a été fait du cerveau de » Brama, le second des yeux, le troisième de la bouche, le quatrième de » l'oreille gauche, le cinquième du palais de la langue, le sixième du cœur, le » septième du ventre, le huitième des parties de la génération, le neuvième de » la cuisse gauche, le dixième des genoux, le onzième du talon, le douzième » des doigts du pied droit, le treizième de la plante du pied gauche, et le » quatorzième de l'air qui environne Brama. Ils prétendent qu'il y a du rapport entre ces quatorze mondes et les parties du corps de Brama : ils ajoutent, » que tous les hommes formés dans ces différens mondes, en tirent le caractère et les inclinations qu'ils conservent en celui-ci pendant leur vie. Ainsi » ceux qui sortent du premier monde sont sages et savans ; ceux du second, » pénétrans ; ceux du troisième, éloquens ; du quatrième, fins et rusés ; du » cinquième, gourmands ; du sixième, généreux et magnifiques ; du septième, » sordides, etc. ; du huitième, portés aux plaisirs, et surtout à ceux de l'amour ; » du neuvième, laborieux ; du dixième, campagnards et villageois ; du » onzième, gens de la lie du peuple et occupés à ce qu'il y a de plus vil ; du » douzième, scélérats et gens de sac et de corde ; du treizième, injustes et » impitoyables ; du quatorzième, ingénieux et adroits. » Les Bramines fondent sur ces principes toutes les règles de la physionomie, et croient voir sur le visage de chaque personne de quel monde elle est originaire ; après quoi ils décident hardiment sur le caractère et les inclinations de celui dont ils ont examiné la physionomie.

Quoiqu'il y ait beaucoup de confusion dans la théologie des Indiens, on y voit pourtant qu'ils attribuent à Brama la direction du sort des hommes et des destinées du monde, la disposition des événemens, et leurs révolutions. C'est beaucoup plus qu'ils ne devraient accorder à un Dieu créateur à la vérité,





mais dépendant et créé lui-même puisque les Bramines lui donnent pour père Quivelinga, qui n'est autre chose que Priape ou la Nature.

Ce que je viens de dire ici de Brama ne me permet pas d'oublier une fiction assez ingénieuse des Bramines, par où l'on voit quelle idée ils ont de la création du monde. Elle me persuaderait qu'ils regardent la matière comme l'essence de la Divinité elle-même. « Ils disent que l'araignée est la première cause » et le premier principe de toutes choses : que la production de l'univers n'est » rien qu'une filure de cet insecte, lequel a filé ses entrailles et son ventre ; en » sorte qu'il a premièrement produit les élémens, en second lieu les globes cé- » lestes ; que cette bête gouverne tout par sa sagesse et par sa providence ; qu'elle » dirige toutes choses par sa conduite ; ce qui doit durer jusqu'à la fin des siècles, » laquelle n'arrivera jamais que quand cet insecte retirera . . . dans son corps » tous les filets qu'il en avait sortis ; car pour lors tout sera détruit et le monde ne » subsistera plus que dans le ventre d'une araignée. » Les nègres de la Côte-d'Or ont pour principale Divinité *Anansie*, grosse araignée à laquelle ils attribuent la création de l'homme et de la terre.

Pl. 4. *Brama* ou *Bruma*.

Brama est souvent représenté de la manière qu'on le voit ici. Mais Della Valle nous donne une autre description de son idole, et telle qu'il assure l'avoir vue aux Indes. « On voit, dit-il, à Hagra un temple dédié à Brama . . . Sa » statue est au milieu du temple, entre quantité d'idoles de marbre blanc. Elle » a plusieurs bras et trois visages, du moins je n'en vis pas davantage, » parce qu'il me fut impossible de remarquer si par derrière il y en avait un » quatrième ou plusieurs autres. (Elle doit en avoir quatre.) Cette statue est » toute nue avec une barbe longue et pointue, mais mal faite, comme tout » le reste de la figure, qui a trop de ventre pour sa hauteur. Peut-être faut-il » attribuer ce défaut à l'ignorance de l'ouvrier, à moins qu'on ne le regarde » comme un caprice des Indiens, qui pourraient bien croire, comme les insu- » laires de Sumatra, que plus on a le ventre gros et plus on est beau et bien » proportionné. Cette figure de Brama est debout. A ses pieds on en voit » deux autres petites qui sont ses enfans . . . et à ses côtés deux de femmes, » un peu plus petites que Brama, l'une à droite et l'autre à gauche. Ce sont » les deux femmes du Dieu. Dans un autre angle de la pagode, et à la » gauche de Brama, on a placé deux figures d'hommes barbus et nus, presque » de même hauteur. Ces dernières figures représentent deux religieux autrefois » disciples de Brama. »



Pl. 5. *Pulleyar, Idole, et autres signes superstitieux.*

Pulleyar, selon ces Indiens, préside aux cérémonies nuptiales; et comme revêtue de cette dignité sacrée, les femmes Indiennes la portent d'ordinaire, en guise d'ornement, au cou. Elle est le témoin de *leur sortie de l'état de fille*, et la fait connaître extérieurement au public; elle sert aussi de préservatif aux Indiennes dans *l'état de femme*.

A l'égard des vaches, dont le culte est dû sans doute aux Egyptiens, j'ai bien remarqué la vertu et la sainteté de leur bonze; mais je n'ai rien dit des mariages de ces animaux. Je trouve dans une citation rapportée par M. de la Croze, qu'en l'année 1597, un riche Indien dépensa seize mille écus pour marier sa vache avec un taureau, qui selon toutes les apparences était un parti très-considérable.

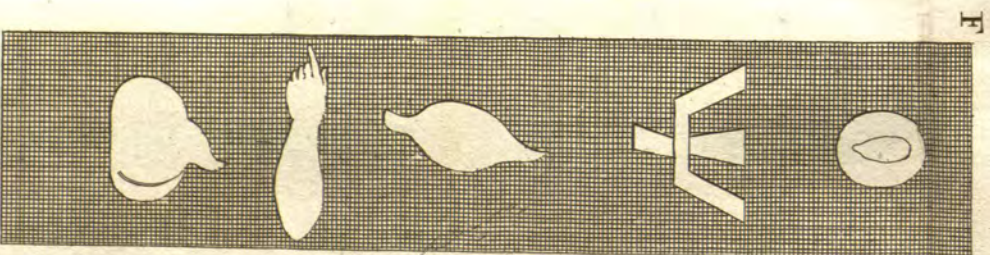
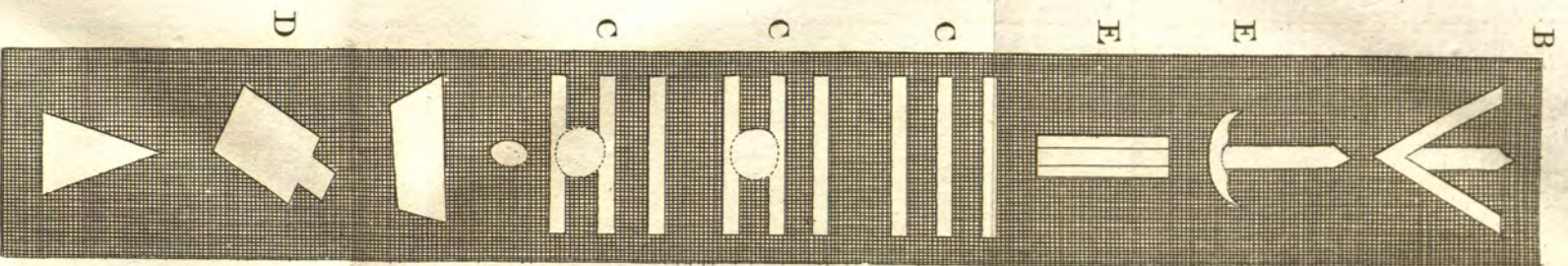
Pl. 6. *Ixora, Divinité des Indes Orientales.*

La tête d'Ixora est ornée d'une longue et belle chevelure. Il a la face blanche et reluisante, et sur sa tête est un croissant. Ses trois yeux marquent l'étendue de sa prévoyance et de sa pénétration.

Ixora est représenté sur un piedestal avec seize bras, dont toutes les mains sont garnies. Celles des bras droits tiennent du feu, de l'argent, un tambour, un chapelet, une corde, un bâton, une roue et un serpent; celles des bras gauches tiennent un cœur, un instrument de musique, une cloche, une jatte de porcelaine, une chaîne, la tête d'un Bramine, un trident et une hache. Les seize bras représentent la force de la puissance du Dieu. Il a la peau d'un éléphant sur ses épaules; de plus il est revêtu d'une peau de tigre, dont les taches représentent les étoiles du firmament. Divers serpents l'environnent, qui peut-être sont chez les Indiens, comme autrefois chez les Égyptiens, les emblèmes des révolutions des années. Il a au col un collier, d'où pend une petite clochette, qui signifie la vigilance d'Ixora. Ce collier est fait de la peau d'un animal que les Indiens nomment *Mandega*. Mais, outre ce collier, il en porte un autre garni de fleurs, un troisième garni de plusieurs têtes de Brama (1), et un quatrième auquel sont attachés les os de Chatti, femme d'Ixora. La théologie des Bramines du Malabar et du Coromandel nous en-

(1) *Brama*, selon les Bramines, meurt et ressuscite tous les ans. Toutes les fois qu'il meurt, Ixora lui prend une de ses têtes et l'attache à son collier.

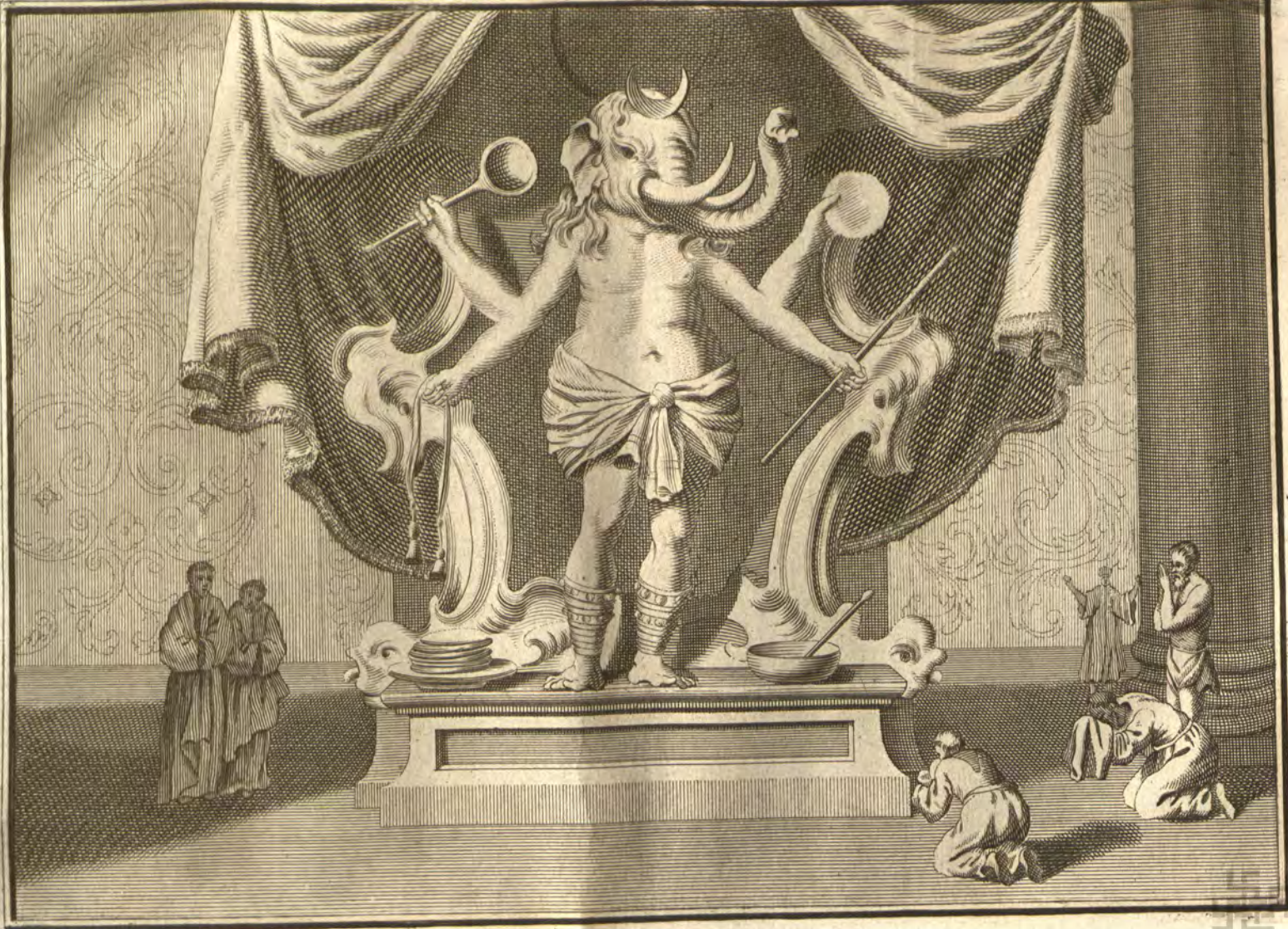




A. *Pulleyar*. B.B. *Signes Superstitieux et marques prophanes avec leurs couleurs*. C.C.C. *Sur le net*.
D. *Double Lingam*. E.E. *Lingam ou PHALLOS*. F.F. *Marques tolérées avec les couleurs*.



IVORA DIVINITÉ des Indes Orientales



D. Picart, del.

QUENEVADI, Fils D'IXORA.

seigne que ce Dieu a deux femmes, savoir, Chatti et Grienga sa bien-aimée, son inséparable. Elle réside derrière lui, et se cache dans ses cheveux. Cette femme est la Déesse des eaux. Pour Chatti, son autre femme, elle meurt et ressuscite, comme Brama, toutes les années; et toutes les fois qu'elle meurt, Ixora prend ses os et les attache à son quatrième collier. Le corps de cette Divinité est barbouillé de terre et de cendre, ce qui marque la production et la destruction.

Pl. 7. *Quenevadi, fils d'Ixora.*

Quenevadi est sur un trône derrière un rideau, que l'on retire en faveur des dévots qui viennent lui rendre leurs hommages. Ce Dieu est le fils aîné d'Ixora. Il a la tête, les défenses et la trompe d'un éléphant : un croissant sur le sommet de la tête, des cheveux longs, de grands yeux, de larges oreilles, des taches rouges sur le visage, si l'on peut appeler ainsi le muffle d'un éléphant. Mais tout le reste du corps, qui reluit comme de l'or, a la figure humaine. Il a quatre bras, et le ventre extrêmement gros et large. Une pièce d'étoffe ou de toile peinte le ceint autour des reins, et, tombant par-devant sur les cuisses, se noue au-dessous du nombril. Il porte aux pieds plusieurs anneaux d'or. D'une de ses mains il tient un disque, de l'autre un long bâton, de la troisième un instrument fait en forme de cuillère, et de la quatrième une espèce de cordon. Ixora engendra Quenevadi dans un exil auquel il se condamna pour avoir coupé une des têtes de Brama, et la raison pourquoi cette Divinité engendrée ressemble à un éléphant, c'est que le père et la mère se métamorphosèrent en éléphants, lorsqu'ils travaillèrent à la produire. La métamorphose se fit au milieu d'un bois, et l'enfant qui naquit d'eux se ressentit de la férocité brutale des bêtes sauvages.

Le quatrième de la lune d'août est un jour très-malheureux dans l'opinion des Indiens du Coromandel et du Malabar, à cause de la malédiction que prononça Quenevadi, indigné de ce que la lune s'était moquée de lui un jour qu'il était tombé. Le Dieu bilieux protesta que celui qui, ce jour-là, oserait regarder la lune, tomberait dans de grands malheurs, et serait retranché de sa caste. A cause de cette malédiction, les Idolâtres se tiennent renfermés chez eux le quatrième de la lune d'août, n'entreprennent quoi que ce soit hors de leurs maisons, et évitent de regarder dans l'eau de peur d'y apercevoir la lune. Enfin, si malheureusement ils se trouvent alors en voyage, ils ont grand soin de se bien couvrir le visage.



Pl. 8. *Xekia* ou *Che-kia* ou *Xe-quia*.

Idole qui fut d'abord nommée Io. Il naquit environ mille ans avant J.-C. Les Indiens disent que sa mère le mit au monde par le côté droit, et mourut dans les douleurs de l'enfantement. A dix-sept ans, il se maria, et eut un fils qu'il abandonna aussi-bien que le reste du monde. Il se retira dans un désert avec trois ou quatre philosophes, qu'il choisit pour directeurs de sa conduite. A trente-deux ans commença l'inspiration : il fut saisi et pénétré de la Divinité, qui lui donna une connaissance universelle. Dès ce moment il devint Dieu, etc.

Pl. 9. *Autre représentation de Xekia*.

WISTNOU, WICHNU, ou WISTNUM.

Ce Dieu est inférieur à Ixora. Il est fils de Quivelinga. On le représente souvent sous une forme assez hideuse, noir comme un nègre, avec quatre bras. Ce Dieu gouverne le monde, et réside dans la mer de sucre. Ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'il y passe le tems à dormir, quoique cependant il dirige les affaires de l'Univers. Le serpent Annatam lui sert de trône, et les cinq têtes de ce monstre sont les coussins sur lesquels le Dieu dormeur se repose.

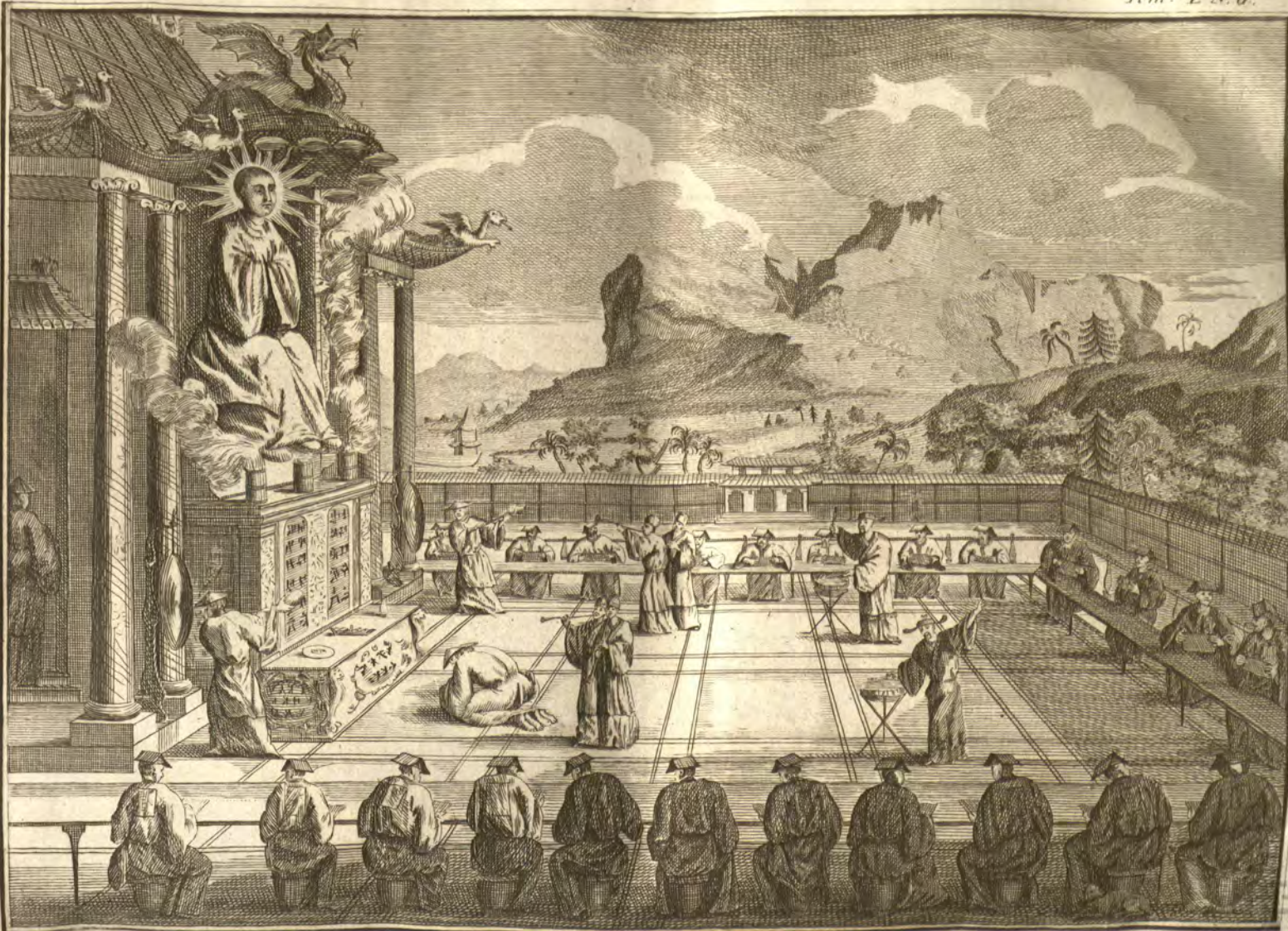
Le dieu Wistnou a sur la poitrine la marque d'un coup de pied, que Ricxi (c'est un génie d'origine Indienne) lui donna un jour qu'il dormait profondément. On lui donne Leximi et Siri Pagoda pour femmes. Il trouva celle-ci dans une rose de mille feuilles.

LES DIX INCARNATIONS ou MÉTAMORPHOSES DE WISTNOU.

Pl. 10. *Première Incarnation*.

Wistnou s'est déjà métamorphosé neuf fois dans le monde : il doit se métamorphoser une dixième. Ces métamorphoses renferment tous les mystères de la théologie Indienne. La première fois il se métamorphosa en poisson pour aller chercher le Védam au fond de la mer, où un mauvais génie l'avait emporté, après l'avoir enlevé au Deutas (Dewetas). Wistnou, sollicité par les Deutas, plongea dans la mer, tua ce mauvais génie, et revint avec le Védam, livre de la loi, qu'il avait trouvé dans une coquille. La figure représente Wistnou sortant du poisson dont il avait emprunté la forme. Ses deux mains droites



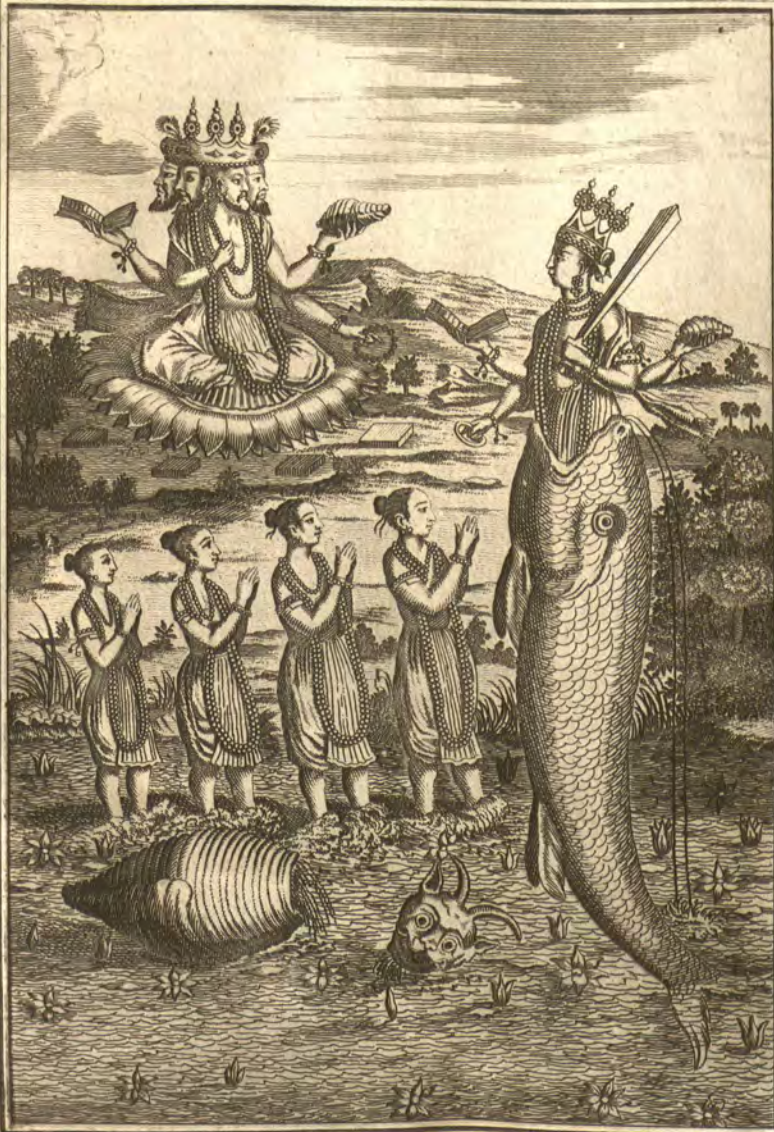


IDOLE XEKIA.

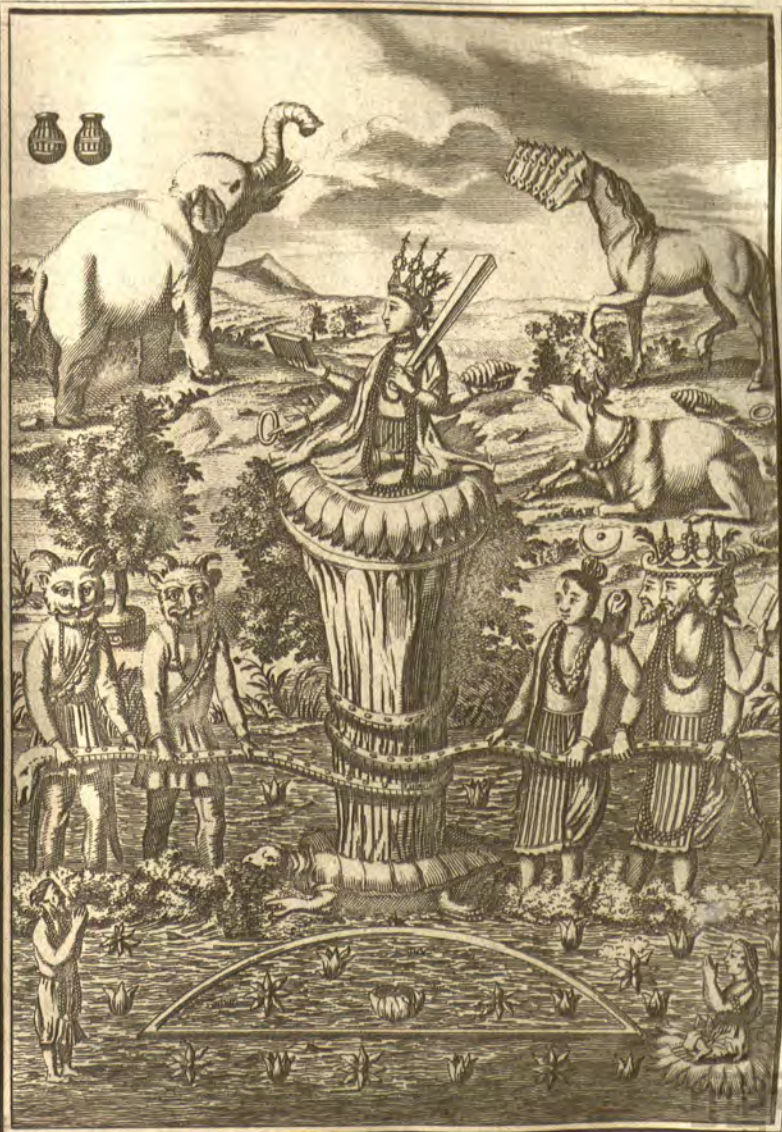


R. Pléve sculp. d'après 1824.

Autre représentation de XEKIA.



Première incarnation.



Seconde incarnation.



B. Dore, sculpt. del. 1791.

Troisième incarnation.



Quatrième incarnation.

tiennent le Védam ouvert et un anneau : les deux gauches, un sabre et la coquille qui renfermait le Védam. On voit le monstre sans tête à ses pieds. D'autre côté, les Malabares attribuent à Brama une partie de ce que les autres Indiens attribuent à Wistnou, et disent que le mauvais génie lui enleva le Védam ; que Brama s'en plaignit à Wistnou, et lui demanda son assistance. Brama est représenté dans la figure assis sur une fleur des Indes.

Pl. 11. *Seconde Incarnation.*

La seconde fois, Wistnou se changea en tortue. Un jour la mer, enflée d'orgueil, s'avisa de faire un détail insolent de sa puissance et de ses richesses. Brama, accompagné de quelques démons, eut ordre de châtier son insolence ; ils prirent la montagne de Merupa (Meroua), laquelle est d'or massif, et la posèrent au milieu de la mer ; ils ceignirent à plusieurs tours cette montagne avec un serpent, que les Bramines nomment *Signag* ou *Scissia*, et se servant de ce serpent comme d'un cable avec lequel ils soulevaient la montagne et la faisaient retomber ensuite, ils forcèrent enfin ce fier élément de restituer les richesses qui l'avaient rendu insolent.

Pl. 12. *Troisième Incarnation.*

Un puissant génie nommé *Rennäxem*, prit un jour la terre, et la roula dans sa main comme une boule. Il ne se contenta pas de cet essai de ses forces : se croyant paisible possesseur du globe terrestre, il alla le cacher dans le *Patalam*, qui est le fond de l'abîme. Wistnou, qui dormait au moment du vol, s'étant réveillé en sursaut, fut surpris de ne plus trouver la terre. Sans perdre de tems, il se métamorphose en pourceau, perce jusqu'au *Patalam* avec son groin armé de deux monstrueuses défenses, attaque le voleur, le tue, et posant la terre sur ses défenses, remonte l'abîme avec cette conquête importante.

Pl. 13. *Quatrième Incarnation.*

Dans le premier âge, Brama dompta le géant, ou démon, que les Indiens ont appelé *Hirrenkessep*, et le tint dans une longue et rude captivité. Au bout de douze ans de souffrance, le géant implora la miséricorde de Brama, qui eut pitié de ce misérable, et même lui accorda des grâces extraordinaires ; car il le délivra de sa prison, le fit devenir un puissant monarque, et lui donna, pour assurance de sa vie, le privilège de ne pouvoir périr que d'une façon extraordinaire et presque impraticable. Par ce privilège, *Hirrenkessep* était à couvert



des insultes du ciel, de la terre, du soleil, de la lune, de la foudre, des éclairs, du jour, de la nuit, du vent, des orages, et des autres accidens ordinaires dont nous ne ferons pas le détail. Le géant, remis en liberté, assembla des armées, et fit des conquêtes si rapides, qu'en peu de tems il devint la terreur de l'univers. La prospérité lui enfla le cœur; il porta l'insolence jusqu'à oublier ce qu'il était, et commanda qu'on l'adorât lui seul comme Dieu. Les Bramines s'opposèrent à ce culte impie, et prièrent Wistnou de les délivrer de la tyrannie du géant. Wistnou leur promit que la femme de ce tyran mettrait au monde un enfant qui serait leur libérateur. La promesse de Wistnou eut son effet: le géant devint père d'un enfant qu'il voulut élever à l'adorer seul; mais l'enfant refusa de reconnaître son père pour Dieu, et fit au contraire une confession solennelle de sa foi, par laquelle il reconnaissait Wistnou pour créateur des quatorze mondes, et père de la vérité, etc. Le tyran, irrité, maltraita ce petit martyr de la foi bramane, et comme il se mettait en devoir de l'assommer avec son bâton, l'enfant esquiva le coup en se cachant derrière un pilier, qui reçut le coup et se fendit aussitôt en deux. Il en sortit un monstre effroyable: Wistnou s'était métamorphosé de la sorte pour châtier l'insolence du tyran. Le Dieu transformé saisit le géant au milieu du corps, et le déchira.

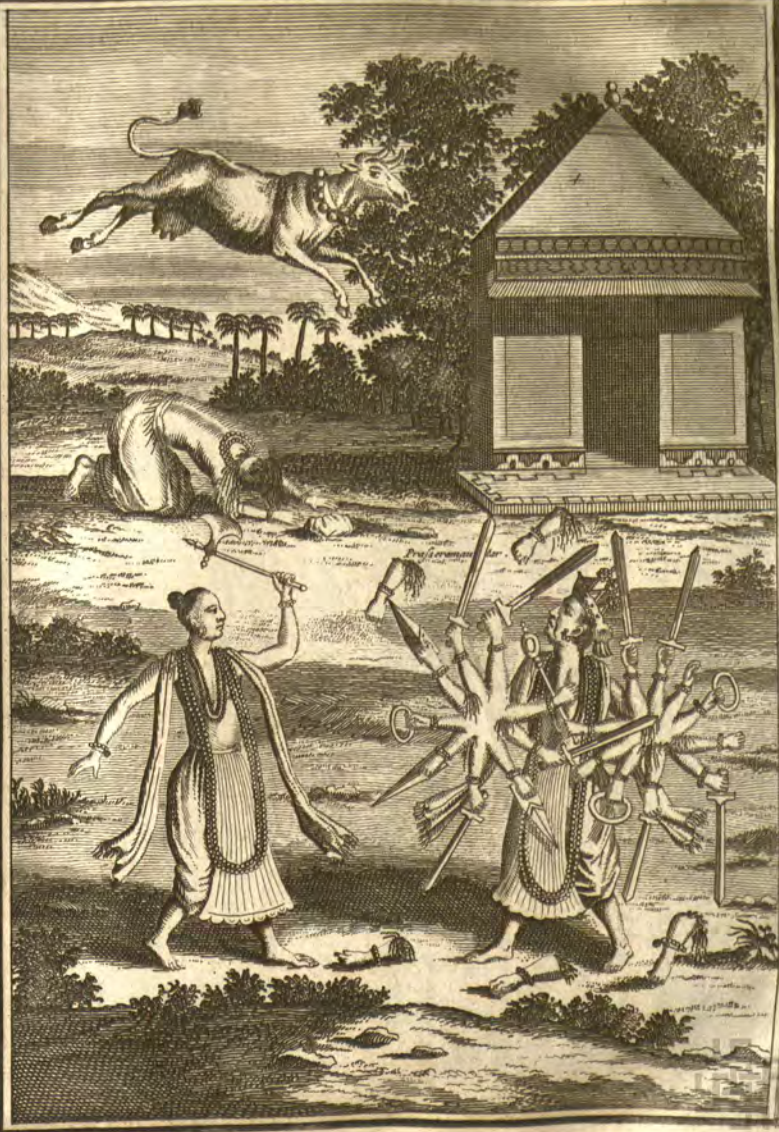
Pl. 14. Cinquième Incarnation.

Au tems que Mavalý gouvernait le monde, c'est-à-dire, durant l'âge d'or des Indiens, il y avait une abondance extraordinaire de toute sorte de biens. Personne ne voulait travailler. On ne voyait aucune subordination: tout était commun, et comme on dit, il n'y avait qu'à *se baisser et prendre*. Qu'arrivait-il de cette dangereuse abondance? Qu'il fallut se servir soi-même et n'attendre aucun secours de personne, parce que l'intérêt, qui en général nous attache les uns aux autres, ne possédait pas encore les hommes. Le pis était que l'on ne trouvait presque point de dévotion dans le monde, car la nécessité, qui est le grand motif des prières, n'existait pas. Wistnou voulant remédier à un inconvénient qui pouvait avoir de fâcheuses suites, résolut de détrôner Mavalý, et d'introduire les besoins, la faim, la misère, et la pauvreté dans le monde. Il usa de finesse pour venir à bout de son dessein, et prenant la forme d'un pauvre Bramane, il se présenta à Mavalý comme un homme qui demande la charité. Mavalý lui offrit des royaumes et des trésors. Le Bramane lui répondit qu'il ne lui demandait que trois pieds de terre pour s'y loger avec son bagage, lequel consistait en un parasol, un livre de dévotion bramane, et un





Cinquieme Incarnation .



Sixieme Incarnation .

gobelet. On remarquera que ces trois pièces composent le ménage d'un Bramine. Il exigea en même tems que pour ratifier avec plus de solennité la propriété d'un terrain qu'il souhaitait d'acquérir, Mavalý lui versât de l'eau dans la main. Celui-ci, surpris de la modération du Bramine, le pressa long-tems, mais en vain, d'accepter des avantages infiniment plus grands en apparence que les trois pieds de terre qu'il demandait. Cependant, comme il était sur le point d'accorder ces trois pieds de terre au Bramine, la femme de Mavalý se doutant de quelque supercherie, s'opposa fortement à la ratification; mais Mavalý refusa d'être parjure, et prenant le vase où était l'eau destinée à la fatale ratification, il en versa dans la main du Bramine, qui but cette eau, et reprenant ensuite sa divinité, couvrit la terre d'un pied et le ciel de l'autre; après quoi, voulant s'approprier le reste du terrain que le malheureux Mavalý venait de lui accorder, il lui mit le pied sur la gorge, et le culbuta dans l'abîme qu'il mesura en même tems.

Le mari et la femme, détrônés par une supercherie si peu digne de Wistnou, lui firent des plaintes amères. Wistnou, touché de ces plaintes, établit Mavalý roi de l'abîme. Quelques docteurs Indiens assurent que Wistnou lui donna la charge de portier du ciel. Quoi qu'il en soit, depuis cette révolution, on a vu dans le monde les richesses et la pauvreté, l'abondance et la misère, le bonheur et l'adversité, suites naturelles de l'inégalité des conditions. Mais, pour conserver l'image de la félicité du genre humain sous le règne de Mavalý, Wistnou institua une fête, que les Malabares appellent *Ona*, et qu'ils célèbrent dans le mois d'août. C'est une espèce de bacchanale, pendant laquelle les Indiens, de quelque condition qu'ils soient, s'équipent le plus superbement qu'ils peuvent, se régalent de leur mieux, et passent le tems dans la joie et dans les plaisirs.

Pl. 15. Sixième Incarnation.

Un Bramine, fort homme de bien, s'étant marié à une femme Bramine très-vertueuse, se retira avec son épouse aux bords d'une rivière que la Légende Indienne appelle *Bewa*. Ils s'y firent une habitation fixe, et résolurent d'y passer leurs jours dans la dévotion. En cet état de tranquillité, il manquait une chose à la félicité de ces deux personnes : c'était d'avoir des enfans, et la Bramine n'en donnait point à son époux. Les Banianes regardent comme fort déshonorans les mariages qui sont stériles. Les bonnes gens dont nous parlons, désolés de leur opprobre, résolurent de se retirer au désert pour demander des enfans à Dieu avec plus de ferveur qu'auparavant, dans un endroit éloigné de la société



des hommes. Ils errèrent long-tems à travers champs, mais ils arrivèrent enfin à une pagode environnée d'un petit bocage fort agréable. Ils y firent de longues prières à Dieu, sans pouvoir en être exaucés; ce qui leur fit croire qu'il les rejetait à cause de la beauté du lieu. Alors ils résolurent d'essayer de le fléchir en pleine campagne, et d'y rester pour cet effet toujours exposés aux chaleurs brûlantes du soleil et à toutes les injures de l'air. Mais cette rude pénitence ne les fit point exaucer. Enfin ils se déterminèrent à souffrir la faim jusqu'à ce qu'il plût à Dieu, ou de se laisser fléchir, ou de leur ôter la vie. Ils soutinrent neuf jours cette rude épreuve, après quoi Wistnou, qui leur apparut sous la forme d'un bel enfant, leur demanda le sujet de ces austérités réitérées. Ils le lui apprirent : alors Wistnou, qui se fit connaître, leur promit trois enfans et disparut en même tems. De ces trois enfans, deux furent produits par métempsycose. Les ames du Bramine et de sa femme, qui étaient morts à force de jeûner et de s'affliger, allèrent se loger dans le corps de deux petits nouveaux nés, qui avec le tems eurent de l'âge, se marièrent ensemble et donnèrent le jour à un enfant, dernier fruit de la promesse de Wistnou. La Légende nomme le père *Sandichemi*, la mère *Reneka*, et l'enfant *Prasseram*. Reneka eut une sœur, qui fut mariée à un géant que la nature avait pourvu de mille bras.

Le vieux Bramine et sa femme, revenus au monde sous le nom de *Sandichemi* et de *Reneka*, ne dégénérèrent point de leur ancienne piété : pour y vaquer plus librement, ils se bâtirent une hutte près du Gange, et y vécurent assez pauvrement des fruits de la terre. Ils donnaient entièrement leur tems à la dévotion et à la prière. Ils parvinrent ainsi au plus haut point de sainteté, et même leur Légende assure qu'ils ressuscitaient les morts. Prasseram hérita de la vertu de ses parens, et fut en état de donner des leçons de sagesse dans un âge où les autres n'ont pas encore assez de capacité pour les comprendre : mais un accident troubla la piété dont on faisait profession dans cette hutte. Nous en abrègerons le récit. Reneka avait reçu de Wistnou un mouchoir, dans lequel elle pouvait puiser de l'eau sans que l'eau coulât à travers. Malheureusement pour Reneka, sa sœur parut en équipage de reine dans le tems qu'elle était allée puiser de l'eau. Reneka murmura de l'extrême différence qu'elle voyait entre leurs conditions, et ce murmure détruisit la propriété du mouchoir. Alors la sainteté du Bramine ne fut pas à l'épreuve d'un mouvement de colère si violent, qu'il fit tuer Reneka par son propre fils : mais revenu de sa violence, il la ressuscita à l'instance de ce fils.

Quelque tems après, le géant aux mille bras, suivi de toute sa cour, alla





Septieme Incarnation .



Huitieme Incarnation .

visiter Sandichemi son beau-frère, qui n'étant pas en état de lui rendre des honneurs proportionnés à la qualité de monarque, pria le roi des ames bienheureuses de lui envoyer pour quelque tems la *vache blanche*. La Légende Indienne dit que celui qui a cette vache ne manque absolument de rien. Avec le secours de la vache, le Bramine reçut la cour du géant d'une manière très-superbe, et le régala en particulier de quantité de pierreries. Lorsque le géant aux mille bras eut découvert que la vache était la source des trésors de Sandichemi, il résolut de l'enlever : elle s'échappa de ses mains, et s'élevant en l'air retourna chez le roi des ames bienheureuses. Il en coûta la vie à Sandichemi, qui fut assommé par le géant : mais Prasseram vengea la mort de son père, coupa au géant tous ses bras et le tua.

Pl. 16. *Septième Incarnation.*

Cette métamorphose, selon Baldæus (dans sa Description du *Malabar et du Coromandel*), dit qu'un certain Rawana, Bramine d'origine, avait autrefois une dévotion extraordinaire à Ixora. Tous les jours il offrait cent fleurs à ce Dieu. Ixora voulant un jour éprouver sa foi, en prit une, sans que le dévot s'en aperçût ; après quoi il se plaignit à lui de la diminution du don. Rawana compta ses fleurs, et n'en trouvant que 99, voulut aussitôt s'arracher un œil, pour suppléer à la centième. Ixora content de ce témoignage de sa fidélité, ne lui permit point de passer outre, et s'engagea par reconnaissance à lui accorder ce qu'il jugerait à propos de lui demander. Le dévot lui demanda le gouvernement du monde, ce qu'Ixora lui accorda. Cependant Rawana continuait ses exercices de dévotion, et ses prières, quoiqu'assidues, ne laissaient pas d'être fort intéressées ; alors Ixora lui tint ce discours : « Je t'ai donné tout ce que tu m'as demandé ; pourquoi continues-tu donc à me prier ? Quel est le sujet des vœux que tu m'adresses tous les jours ? » *Je vous demande encore une chose*, dit l'importun Rawana, *c'est d'avoir dix têtes pour régir cet univers que vous m'avez donné, et pour y voir toutes choses par moi-même, et vingt bras pour y exercer ma puissance*. Ixora lui accorda encore cette demande. Après cela Rawana fixa son séjour à Lanka, et s'y fortifia extraordinairement : mais après avoir régné long-tems avec beaucoup de sagesse, il oublia tout ce qu'il devait à Ixora, et voulut que ses sujets le reconnussent lui-même pour Dieu. Wistnou prit une forme humaine, et vint ici-bas naître sous le nom de *Ram*, de la femme d'un Raja, pour châtier l'insolence de Rawana. Il tua d'abord avec son arc Rawana qui s'était métamorphosé en cerf : mais l'ame du subtil Rawana dé-

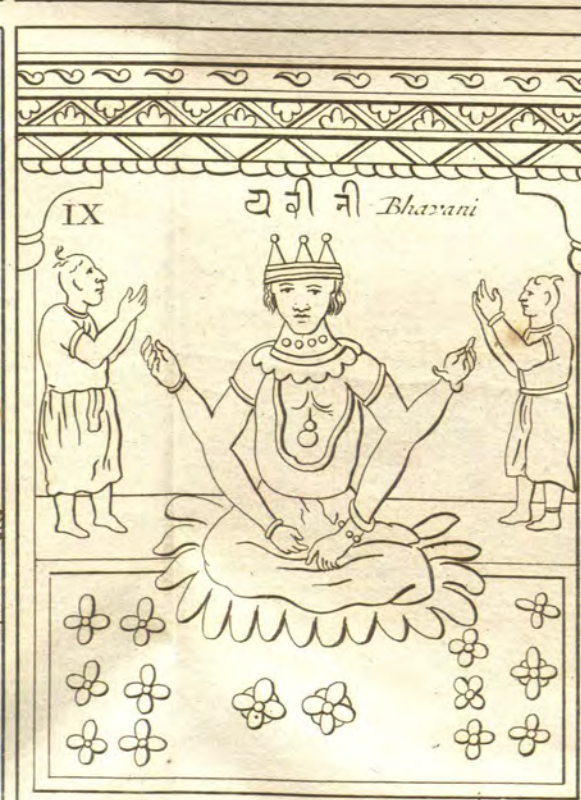


logea promptement du cerf, et alla prendre possession du corps d'un faquir. Dans ce nouveau domicile elle joua un tour de faquir à Ram, en lui enlevant sa femme Sithia : Hanuman, Dieu singe, vengea l'affront que Rawana, métamorphosé en ce faux dévot, avait fait à Ram. Le singe porta la désolation dans Lanka, sans que Rawana, ni les géans de sa domination, pussent le dompter; et lorsque, par le moyen de quelques paroles magiques, ils eurent enfin trouvé le secret de se rendre maîtres d'Hanuman, il fut impossible de le tuer à cause du secours qu'il recevait continuellement de Ram. Rawana demanda au singe comment on pourrait dompter sa force : celui-ci donna le change à Rawana, en lui apprenant faussement qu'il fallait lui tremper la queue dans l'huile, la garnir d'étoffe, et y mettre ensuite le feu; ajoutant que par ce moyen il perdrait ses forces. Hanuman accommodé de la sorte, mit le feu dans le palais de Rawana, et détruisit une partie de Lanka.

Pl. 17. *Huitième Incarnation.*

Un Raja qui résidait à 25 cosses d'Agra, après avoir marié sa sœur à un Bramine, résolut de savoir quelle fortune elle aurait pendant sa vie. Il consulta pour cet effet un autre Bramine, savant dans la connaissance de l'avenir; et celui-ci lui apprit que cette sœur, pour laquelle il s'intéressait avec tant de zèle, mettrait sept enfans au monde, dont le septième lui enlèverait la couronne. Une prédiction si funeste affligea le roi : il fit enfermer très-étroitement sa sœur, et massacrer ses enfans à mesure qu'elle accouchait. Lorsqu'elle fut grosse du septième, le Raja redoubla les précautions, augmenta les gardes et donna des ordres beaucoup plus sévères pour faire périr le fatal enfant : mais les précautions furent vaines. La princesse accoucha d'un garçon beau comme le jour, qui parla dès sa naissance, consola sa mère, et donna des preuves éclatantes de la Divinité qui l'animait. En un mot c'était Wistnou, qui s'incarnait sous le nom de *Kistna*; c'est ainsi que la Légende le nomme. Il se fit échanger pour un autre enfant, que dans la suite il enleva lui-même à la fureur du Raja : il trompa la vigilance de ses gardes, et se sauva avec son père et sa mère; il passa un torrent à la nage, ou même à pied sec, et dans ce passage un serpent servit d'escorte à Wissodheu, père de Wistnou incarné. Le serpent portait la tête élevée au-dessus du corps du petit Wistnou, et lui tenait lieu de parasol, afin qu'il ne fût exposé ni à la pluie, ni aux ardeurs du soleil. Kistna évita par sa puissance toutes les embûches du Raja, et vainquit toujours les monstres qui s'offraient pour être les instrumens de la fureur de son ennemi. Il descendit





N^o 18. Krishna in Meditation.N^o 19. Krishna in Meditation.

aux abîmes, et dompta le serpent Kalinag. Il fit éclater la gloire de sa divinité, il fit reconnaître sa puissance infinie en toutes ces occasions, et donna exemption de métempsychose aux âmes des gens de bien.

Nous finirons l'explication de cette huitième métamorphose de Wistnou, par deux traits qui nous paraissent remarquables. C'est qu'il voyagea par toute la terre, pour châtier les méchants; après quoi il fut enlevé au ciel.

Pl. 18. *Neuvième Incarnation.*

Wistnou prit le nom de *Boudhe* pour se manifester aux hommes. Suivant la doctrine des Baniens, ce Boudhe n'a eu ni père ni mère : il est invisible et tout esprit : mais quand il apparaît à ses serviteurs, il prend la figure sous laquelle Wistnou est adoré des Indiens orientaux. Boudhe, disent-ils, prie Mahadeu jour et nuit pour eux : il est le médiateur du genre humain.

Pl. 19. *Dixième Incarnation.*

Le tems de cette incarnation n'est pas encore venu. Wistnou paraîtra un jour avec Kallenqui, ou Kelki. C'est ainsi que les Bramines appellent un cheval blanc et ailé, superbement enharnaché, qu'ils supposent être dans les cieux. Ce cheval est mené par un roi qui tient le sabre levé, et ce roi est sans doute Wistnou. L'animal tient le pied droit toujours en l'air : mais lorsqu'il le posera à terre, pour châtier les impies et les méchants, elle succombera sous la pesanteur de ce pied; le serpent Signag ne pourra plus soutenir la terre : la tortue, accablée du poids, plongera au fond de la mer; le genre humain sera détruit à cause de sa corruption. Telle sera la fin du dernier âge du monde, après quoi le premier âge reviendra : car les Indiens et les autres Idolâtres de l'Orient admettent dans l'Univers une révolution pareille à celle des Platoniciens.

Pl. 20. *Explication des dix Incarnations, tirée de la Chine illustrée du P. KIRCHER.*

Cette explication est du P. Henry Roth, jésuite missionnaire aux Indes orientales. Selon lui, les Bramines reconnaissent une espèce de Trinité, dont les trois personnes sont Brahma, Bexhno et Mahex.

« Ces trois personnes ne font qu'un seul en une nature qu'ils appellent de divers noms : savoir, *Achar*, qui signifie immobile; *Paramanand*, paisible; *Paramexuar*, Être souverain. Ils lui donnent encore d'autres noms...
» Brahma est la nature et l'essence de cet Être souverain; selon Brahma, il est

» en toutes les créatures. Bexhno est le conservateur de tous les êtres ; Mahex
 » en est le destructeur..... Tout consiste dans l'universel et dans le particulier.
 » L'universel est l'Être suprême de Dieu, et le particulier est la nature même,
 » divisée en ses parties différentes.... C'est pourquoi ils concluent qu'il n'y a
 » point de distinction générique ni spécifique entre les êtres créés ; mais que
 » c'est le même être et la même nature participée par tous les individus, les-
 » quels prennent diverses formes et figures ; par exemple, une portion de cette
 » nature (ou plutôt de cette matière), prend la figure d'un homme, l'autre,
 » celle d'une pierre ou d'un arbre, etc. » Dans cette opinion, on peut distin-
 guer deux choses : 1°. Un Être suprême qui gouverne la nature, et qui en est
 l'ame. 2°. Un Être dépendant gouverné, c'est-à-dire, la nature modifiée et re-
 cevant différentes impressions, selon qu'il plaît à l'Être suprême de les donner.
 « Ils disent que la matière.... n'est autre chose qu'illusion, c'est pourquoi ils
 » appellent la nature divine *Ram*, c'est-à-dire *jouant*.

» Ils expliquent l'incarnation de Dieu de la manière suivante. Il prend la
 » plus grande particule, et se revêt de la matière qu'ils disent être composée
 » de cinq élémens. Ils soutiennent que c'est par cette grande particule, comme
 » par un instrument, qu'il manifeste ses attributs plus que par un autre être
 » ordinaire et commun, lequel a une plus petite portion de cette matière. Voilà,
 » en général, sur quoi est fondé le système des incarnations. Les voici main-
 » tenant chacune en particulier.

» I. La première (que nous avons comptée pour la sixième dans les expli-
 cations précédentes) est de Naraen, ce qui veut dire le *prince des hommes*.
 » (On voit dans la figure Txatarboc, ce qui n'est point expliqué.) Naraen était
 » le premier fils de Jagexuar. Les Idolâtres indiens feignent que ce Naraen, qui
 » dans cette figure combat un géant à plusieurs bras, tua mille éléphants d'un
 » seul coup de l'épée qu'il tient en sa main. Il est toujours présent à ceux qui
 » l'invoquent et le servent.

» II. Ramtzandar, fils de Bal, est la puissance et la forme. Son frère
 » Lexman était si fort, qu'il tua mille hommes d'un coup de flèche ; mais
 » Ramtzandar était doux et pacifique, il ne se servait pas d'épée, parce
 » qu'il faisait tout par sa parole. Il n'est venu dans le monde que pour le
 » délivrer de la tyrannie des géans qui l'opprimaient. Il naquit à minuit,
 » et pour lors le ciel fit pleuvoir des fleurs sur le lieu de sa naissance : l'air
 » fit entendre un concert harmonieux de voix, pour marquer sa joie. » Cette
 incarnation doit être désignée sous le nom de *Ramtzandar*, et non sous celui
 de *Krexno*. Lexman, dont il est parlé ici, se trouve dans la septième.



III. Maxautar, ou Matsautar, la première des précédentes, reçoit ici une explication fort différente, outre que la figure n'a point de rapport à l'explication. « Les Indiens feignent qu'un jour la Déesse Bhavani, allant au bain » avec ses quatre servantes, un géant, nommé *Bhensaser*, la suivit pour l'at- » trapper. Dieu prenant la forme d'un poisson, sortit de l'eau et enleva la tête » au géant. » La lettre A. désigne la métamorphose. B. Bhavani. C. la tête coupée de Bhavani (il faut lire *Bhensaser*). D. quatre adorateurs Indiens.

IV. Barachautar, ou Warahautar, est la troisième dans les explications précédentes. « Avant que celui-ci parût dans le monde, un certain géant régnaît » sur toute la terre, sans que personne osât s'opposer à sa domination. Ce » géant avait la tête d'un cerf, et son souffle était si venimeux, que rien ne » pouvait subsister en sa présence. Dieu prenant la forme d'un sanglier, com- » battit ce monstre pendant douze ans, et le détruisit enfin. » A. désigne Bara- chautar, C. (lisez B.) le géant détruit.

V. Dieu parut sous la forme de Narseng à la cinquième incarnation. Nous l'avons ci-devant comptée pour la quatrième. « Le fils d'un certain capitaine ne » cessait d'avoir jour et nuit le nom de Ram à la bouche. Son père, ennemi de » Ram, voulut le châtier à cause de cela ; mais Dieu désigné à la lettre A. se » changea en une colonne (l'auteur veut dire que la colonne se partagea) et » prit la forme d'un homme demi-lion ou demi-tigre, lequel ouvrit le ventre » de ce capitaine ; apprenant au monde, par la mort de cet homme, qu'il ne » faut jamais reprendre ceux qui louent et servent Dieu. »

VI. Celle qui est ici la sixième s'appelle *Dahasar* : elle est la septième dans les précédentes explications. « Dahasar avait vingt bras et dix têtes d'hommes, » lesquelles ne vivaient pas. On dit qu'il tient la mort enchaînée dans sa maison, » que le Vent le sert et lui obéit, qu'il est le seigneur de Zailaini (Ceylan), » où il a fait bâtir une forteresse. Enfin ils croient que Lexman, frère de » Ramxandar, se mit en devoir de lui ôter la vie, et que pour cet effet il prit » avec lui le fameux singe Hanuvan, afin que si par hasard il venait à man- » quer Dahasar, Hanuvan l'achevât à coups de pierres. Enfin les Bramines » disent que Lexman tua le monstre d'un coup de flèche, qu'il tira à la tête » d'âne qu'on voit au-dessus des dix têtes de Dahasar. »

VII. La septième incarnation est celle de *Jagarnat* : elle a quelque conformité avec la seconde des précédentes. « Jagarnat, désigné à la lettre A, ayant » entrepris de faire changer de place au monde, et chargé pour cet effet cette » lourde masse sur ses épaules avec tous ses habitans, succomba sous la pesan- » teur. Il en perdit les pieds et les mains qui se pourrissent ensuite, et c'est à



» cause de cela qu'on le représente sans pieds et sans mains. On dit qu'il a
 » transporté son fils, engendré d'un œuf (lettre C.) par la galanterie de Bex
 » sa femme (B.), dans l'île de Ceylan, avec le secours de la mer (D.), après
 » quoi il prit la forme de l'oiseau Ibis (E), de chien (F.) et de dragon (G.). »

VIII. *Krexno* est ici la huitième, et a beaucoup de rapport avec la huitième des
 » précédentes. « Il fut changé sept fois en cheval (L.), une en taureau, et une
 » autre en éléphant. Le plus grand titre qu'il ait est celui de *Pasteur des vaches*,
 » parce qu'il en avait seize mille sous sa garde. Il a une blessure à la poitrine. Ses
 » sept frères furent tués par un géant appelé *Kans*. Jessodha étant enceinte de
 » *Krexno*, le géant se saisit d'elle, et la mit en prison sous la garde de quatre
 » géants (B. C. D. E.) et d'un serpent qui entourait la prison. Le dessein du
 » géant *Kans* était d'expédier *Krexno*, huitième enfant de Jessodha, de même
 » qu'il avait expédié les sept autres : mais heureusement pour l'enfant les
 » géants s'endormirent au moment de sa naissance ; ce qui donna lieu à Jessodha de se sauver avec son enfant, et dans la suite celui-ci tua le géant. »

IX. La neuvième incarnation est de *Bhavani*, « que les Bramines appellent
 » *Kacte* ou *puissance*. Ils ajoutent que celle-ci porte le nom de *Kactennet*,
 » c'est-à-dire *puissant*. Tout ce qu'on dit du Dieu et de la Déesse est mysté-
 » rieux : l'un et l'autre signifient la matière et le principe des êtres, et tout ce
 » qu'on dit de *Pussa* (divinité chinoise) et d'*Harpocrate*, peut être attribué
 » à *Kactennet*, qui fut transformé en *Lotum* et gouverna ensuite le monde.
 » L'origine de la fable du *Lotum* est fondée sur la nature de cette plante, qui
 » est toujours dans l'eau, et se plaît dans l'humidité. Or, selon les Egyptiens,
 » l'humidité est le principe de toutes les productions de la nature. Les quatre
 » bras de *Bhavani* représentent les quatre éléments. »

X. *Har* est le sujet de la dixième et dernière incarnation, qui n'est pas encore
 » accomplie. « Les Indiens se persuadent qu'il renversera la loi de Mahomet, et
 » détruira ses sectateurs. Ils ajoutent que d'abord il se manifestera sous la
 » figure d'un paon, et qu'ensuite il prendra celle d'un cheval ailé. »

Pl. 21. *Ixora*, sous le nom de Mahadeu.

Mahadeu signifie Dieu souverain. On le représente sous la forme d'une
 » colonne qui diminue insensiblement depuis sa base jusqu'à son extrémité d'en
 » haut. Cette extrémité est fort ronde. La figure montre ici l'intérieur d'une
 » pagode de Mahadeu, la forme du Dieu, son culte et les hommages des dévots.
 » Toutes les figures monstrueuses dont la pagode est ornée, sont autant de



M. Ponce sculpt. de 1724.

IXORA sous le nom de MAHADEU.

importante. Les Bramines observent surtout un usage fort singulier sur ce point. Ils commencent par laver leurs enfans dans l'eau; puis un des parens, appliquant la pointe d'une plume sur le front du néophyte, récite une prière dans laquelle il demande à Dieu qu'il écrive des choses favorables sur le front du jeune bramine. Toute l'assemblée fait le même souhait, et répète en chœur la même prière. On donne ensuite un nom à l'enfant; alors un bramine, pour l'initier à la secte, l'oint au front avec une huile rouge, en prononçant ces paroles : « Seigneur, nous t'offrons cet enfant issu d'une tribu sainte, oint d'huile, et » purifié avec de l'eau. » La cérémonie finit par une prière générale que tous les assistans adressent à Dieu, pour lui demander que l'enfant nouvellement initié, soit, pendant toute sa vie, fidèle observateur de la loi des Bramines. On tire ensuite l'horoscope de l'enfant; mais on ne divulgue le résultat de cette opération, que lorsque celui qui en est l'objet se marie.

Pl. 23. *Cérémonie de donner le nom à un enfant chez les Banians.*

Cette cérémonie est beaucoup moins auguste chez les Banians des castes ordinaires; elle se fait communément dix jours après la naissance de l'enfant. Un bramine étale alors sur une nappe une certaine quantité de riz sur lequel on met l'enfant. Une douzaine d'autres enfans prennent chacun un bout de cette nappe, la secouent de toutes leurs forces, et font danser en même temps l'enfant et le riz sur lequel il est placé. Après cette cérémonie ridicule, la sœur du nouveau né lui donne le nom qu'elle juge à propos de choisir. Deux mois après, on porte l'enfant au temple pour y être initié dans la religion de ses pères. La cérémonie de l'initiation est tout aussi puérile que cette dernière : elle se réduit à quelques morceaux de bois odoriférant, du camphre et des cloux de girofle qu'un bramine met sur la tête de l'enfant. Les peuples voisins du Gange n'oublient pas de précipiter solennellement leurs enfans dans ce fleuve; et cette cérémonie, à laquelle ils attachent la plus haute opinion, leur sert de baptême et d'initiation.

Pl. 24. *Malade que l'on présente à Ixora pour obtenir sa guérison.*

Pl. 25. *Malade agonisant qui reçoit l'urine d'une vache.*

Lorsqu'un banian est malade, tous ceux qui composent sa famille s'assemblent autour de lui, et lui offrent tous les secours dont il peut avoir besoin. Tombe-t-il dans un état qui fait présumer sa mort prochaine, on va chercher une vache, sur le dos de laquelle on le place pour y rendre l'ame, la tête arrosée





CEREMONIE de donner le NOM à un ENFANT chez les BANIANs. Tome. I. N^o 23.



MALADE que l'on présente à IXORA pour obtenir sa guérison.



B. Picot del. 1758.

MALADE . Igônissant qui reçoit sur son visage l'urine d'une Vache .

Tome. I. N° 25.



H. Daire del. 1748.

Maniere dont elles S'ENTERRENT toutes vivantes avec le Corps de leurs EPOUX.



Maniere dont les FEMMES se BRULENT aux INDES apres la Mort de leurs EPOUX

de l'urine jaillissante de cet animal. Les personnes d'un certain rang, les castes les plus distinguées brûlent leurs morts, et répandent de l'encens sur le bûcher. Quelques-uns jettent dans le Gange les corps de leurs amis, tandis que d'autres les exposent sur les grands chemins pour servir de pâture aux vautours et aux bêtes féroces. Il y a une caste dans le royaume de Bengale, qui expose inhumainement ses malades sur les bords du fleuve pour les y laisser mourir : quelquefois même on les étouffe dans la vase quand on les croit hors d'espérance. Ce peuple, dit M. Dow, excuse ce procédé barbare, en disant que la vie n'est pas d'un prix capable de compenser les souffrances d'une longue maladie.

Pl. 26. *Manière dont les femmes se brûlent aux Indes, après la mort de leurs époux.*

Pl. 27. *Manière dont elles s'enterrent toutes vivantes avec le corps de leurs époux.*

On sait que les femmes de l'Inde furent long-temps dans le funeste usage de se brûler, ou de se faire enterrer toutes vives avec leurs maris. M. Holwell assigne à cette coutume une origine propre à faire connaître de quel dangereux exemple peut être la superstition. Lorsque Brama, dit ce savant Anglais, abandonna son existence mortelle, ses femmes furent si inconsolables de cette perte, qu'elles ne voulurent pas lui survivre, et se brûlèrent avec son corps sur le même bûcher. Cet exemple fut suivi par les veuves des principaux rajas et des premiers officiers de l'état, qui ne voulurent point paraître avoir moins d'attachement pour leurs maris. Les Bramines, dont l'ordre avait été institué par Brama, déclarèrent que ces héroïnes étaient purifiées par ce sacrifice, et seraient dispensées de toute transmigration. Leurs veuves voulurent jouir du même privilège, et l'enthousiasme gagna jusqu'aux dernières castes : la grandeur d'ame de deux ou trois femmes devint un usage général ; et les Bramines y ajoutèrent le sceau de la religion, en prescrivant le cérémonial qui devait s'observer dans ces pieuses exécutions. A la faveur de quelques passages obscurs de leurs livres sacrés, ajoute M. Holwell, ils accréditèrent l'opinion de l'efficacité de ces dévouemens ; et dès l'enfance, ils prennent le plus grand soin pour accoutumer les jeunes personnes à envisager cette catastrophe comme la plus glorieuse pour elles-mêmes, et comme une source de prospérités pour leurs enfans. Il n'est pourtant pas vrai, comme on l'a prétendu, que celles qui refusent de se brûler soient notées d'infamie, ni même dégradées de leur caste ;



elles en sont quittes pour être regardées comme plus attachées à la vie qu'à l'opinion publique, au salut de leurs ames, et à la prospérité de leur famille.

Il est d'usage dans l'Inde, qu'après la cérémonie des funérailles, le bramine lise les lois du deuil au fils ou au plus proche parent du défunt. Ces lois consistent à ne pas mâcher du bétel, à ne point parfumer sa tête, ni changer d'habit pendant les dix premiers jours qui suivent les funérailles : elles ordonnent encore au fils, ou au plus proche parent du défunt, de faire un festin funèbre chaque mois pendant le cours d'une année, et d'aller prier au tombeau, ou sur le bord de la rivière où les cendres du mort ont été jetées. A la mort d'un prince Indien, tous ses sujets se rasent la tête et le visage : c'est la plus grande marque de douleur qu'ils puissent donner.

Pl. 28. *Pagode de Kamaëtzma.*

Les peuples de l'Inde ont des pagodes, espèces de temples qui sont assez élégamment construits. La liturgie des Bramines prescrit de très-grandes cérémonies à l'égard du terrain qu'on doit choisir pour élever ces bâtimens sacrés. On commence par environner le terrain d'une enceinte; puis on attend que l'herbe y soit devenue grande : alors on y fait entrer une vache, qu'on y laisse paître à son gré, pendant un jour et une nuit tout entiers. Le lendemain on vient reconnaître l'endroit où l'herbe foulée témoigne que la vache y a couché. On creuse dans ce lieu, et l'on y enfonce une colonne de marbre qui s'élève encore au-dessus de la terre à une certaine hauteur, et sur laquelle on place l'idole à qui la pagode est destinée. Tout autour on construit l'édifice sacré. Telle est la vénération des Indiens pour leurs pagodes, qu'ils se déchaussent toujours avant d'y entrer. Tous les ans, et le jour de la fête, on porte quantité de fruits de diverses sortes à sa pagode, et l'on pare de fleurs un jeune enfant, que l'on met ensuite au bord d'une grotte profonde. Cette grotte communique à un grand chemin souterrain. Dès que la nuit est venue, on ferme la pagode, où l'enfant est laissé tout seul; mais dans la nuit un des ministres de Kamaëtzma vient prendre les fruits, et descend ensuite avec les fruits et l'enfant au fond de la grotte, d'où il remonte le lendemain au matin avec l'enfant couronné de fleurs.

Pl. 29. *La Procession de Wistnou.*

Les Indiens vont en pèlerinage aux temples de leurs idoles, et lorsqu'ils croient en avoir obtenu des grâces particulières, ils ne manquent pas de leur





La PAGODE de KAMAETSMA.



B. Picart Delin.

La PROCESSION de WITSNOU.



M. Dorey sculp. del. 1793.

La FÊTE de HULY.

Tome. I. N° 3. André Gandhi National Centre for the Arts



La PROCESSION de GANGA.

consacrer des monumens authentiques de leur reconnaissance, qui représentent, ou la guérison qu'ils ont obtenue, ou le danger qu'ils ont évité.

Pl. 30. *Procession de Ganga.*

Représente la manière d'acquitter les vœux qu'on a faits à Ganga-Gramma dans une maladie ou dans quelque autre danger. L'idole promenée sur le char est de la même forme que celle de Jagarnat, d'où il est à présumer que Ganga et Jagarnat sont une même divinité. Certains dévots portent l'excès de leur zèle jusqu'à se faire écraser sous le char sur lequel est monté Ganga, et c'est ce que d'autres dévots observent aussi à l'égard de Jagarnat. L'on sacrifie des boucs à Ganga pour l'expiation des péchés.

Pl. 31. *La fête de Huly.*

La danse fait chez les Indiens une partie considérable du culte religieux. Chaque pagode a ses danseuses en titre, qui sont ordinairement des filles publiques. Les jours de fêtes elles exécutent des danses fort lascives et très-indécentes. Les prêtres dansent aussi sous le porche de leurs pagodes; et alors ils n'ont pas d'autres habillemens qu'un caleçon fort léger. Ils agitent, en dansant, une épée avec laquelle ils font plusieurs tours d'adresse.

Les Indiens, comme la plupart des autres peuples de la terre, se livrent à diverses mortifications très-génantes, et fort propres à altérer leur santé. Indépendamment des abstinences journalières auxquelles la loi les assujettit, ils observent un carême qui dure, chaque année, l'espace de quarante-un jours : il commence le dernier jour d'octobre, et finit au dix de décembre. Pendant tout cet espace de tems, le dévot doit observer un jeûne rigoureux : du lait et des figues doivent faire sa seule nourriture; et, ce qui est le plus mortifiant dans ces climats chauds, il ne lui est pas même permis de jouir des plaisirs du mariage. Le jeûne est accompagné de plusieurs pratiques intérieures de dévotion, dont la principale consiste à tourner cent fois, tous les matins, autour de la pagode de Wistnou, en prononçant tout bas un des noms de ce Dieu. Ceux qui veulent se distinguer par une ferveur extraordinaire, tournent jusqu'à mille et une fois autour de la pagode. Il faut pourtant observer que, lorsqu'on a pratiqué régulièrement ce carême pendant douze ans, on en est quitte pour le reste de ses jours.

L'Inde est inondée d'une secte de philosophes mendiants connus sous le nom de faquirs, qui signifie *pauvres gens*. Ces fainéans, prétendus dévots, s'assemblent



quelquefois en armée de dix ou douze mille ; et, sous prétexte de faire des pèlerinages à certains temples, ils mettent tout le pays à contribution. Ces nouveaux Diogènes ne sont point vêtus : vigoureux pour la plupart, ils s'attachent à convertir autant à leur usage qu'à leur religion, les femmes les moins scrupuleuses. Ils reçoivent parmi eux tout homme qui a des talens ; et ils prennent grand soin d'instruire leurs disciples dans tous les genres de connaissances capables de donner à leur ordre du relief et de la considération parmi le peuple.

Quand cette armée de vagabonds dirige sa marche vers un temple, les hommes des hameaux par lesquels ils passent, peu rassurés par leur réputation de sainteté, fuient ordinairement devant eux : mais les femmes, plus confiantes et plus déterminées, non-seulement restent dans leur logement, mais souvent elles requièrent les prières de ces saints personnages, toujours efficaces en cas de stérilité.

Quand un faquir s'occupe à la prière avec la maîtresse d'un logis, il laisse à la porte ses sandales ou son bâton. Si le mari survient, le spectacle de ce signe imposant l'épouvante, et il se garde bien de troubler leur dévotion. S'il était assez mal avisé pour n'y pas faire attention, une violente bastonnade serait infailliblement le prix de son indiscretion.

Pour augmenter encore le respect que le peuple accorde ordinairement à la superstition, ces fanatiques s'infligent volontairement à eux-mêmes des pénitences fort extraordinaires. Les uns tiennent un bras levé dans une position fixe jusqu'à ce qu'il s'y soit roidi, et ils demeurent dans cet état le reste de leur vie. D'autres tiennent leurs poings fermés avec force, de manière que leurs ongles entrent dans la chair et percent à travers leurs mains. Quelques-uns se tournent le visage par-dessus une épaule derrière le dos, et restent dans cette situation jusqu'à ce qu'il leur soit impossible de la quitter. Plusieurs fixent leurs regards à leur nez, et parviennent à ne plus voir que dans cette seule direction. Enfin il y en a qui s'accouplent pour se frapper réciproquement le front et se faire mutuellement des contusions meurtrières,





A. B. del. 1779.

1. Le grand Arbre des Banians.
 2. Pagode de l'idole Mamaniva à un des vôtres on marque au front avec du vermillon ceux qui y viennent faire leurs prières, de l'autre côté un Bramin reçoit les offrandes de ris &c.
 3. Pagode de Ram.

4. Autre Pagode dédiée à Ram.
 5. Pagode où se retirent les Fakirs Penitens.
 6. L'apoc de fosse où retire plusieurs fois l'année un fakir lequel ne reçoit de nourriture que par une seule ouverture.
 7. Fakir qui dort sur une corde.

Diverses PAGODES et PENITENCES des FAQUIRS.

8. Fakirs qui restent toute leur vie dans cette posture des femmes leur donnent à manger par charité.
 9. Plusieurs Bramins que des femmes invoquent et consultent comme des Saints.
 10. Diverses postures dans lesquelles quelques fakirs se tiennent plusieurs heures par jour.

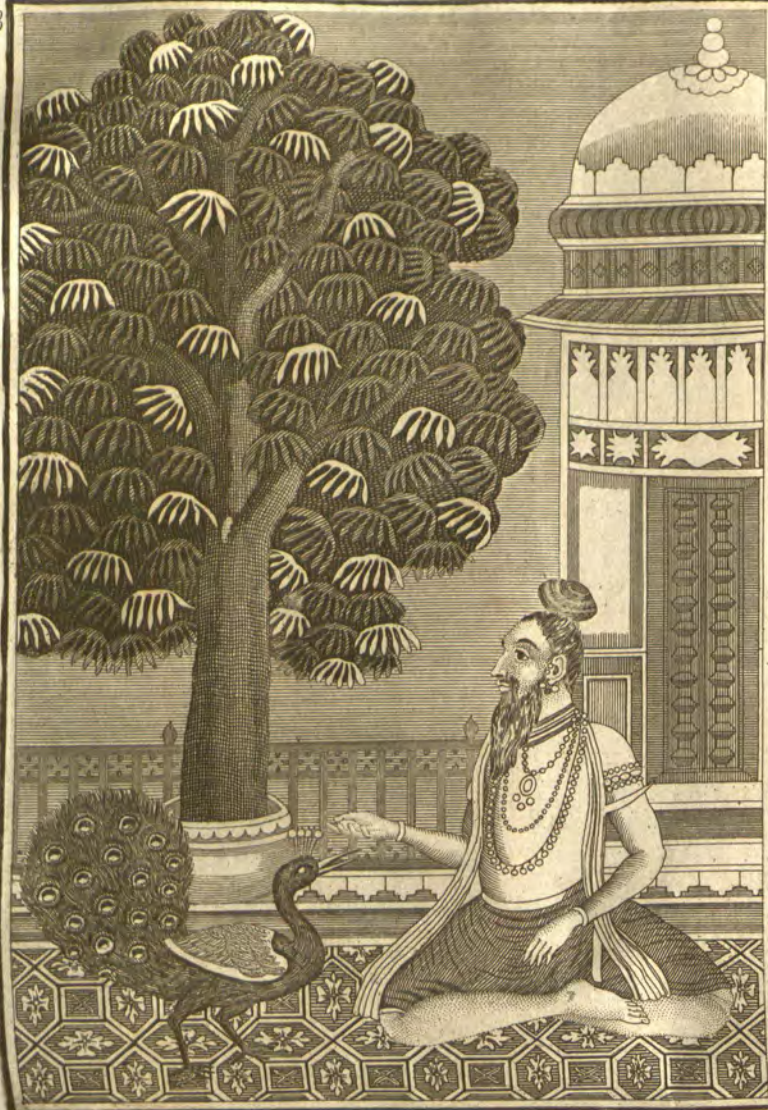
11. Bramin qui a le nez et la bouche enveloppés crainte de faire mourir quelque insecte qu'il pourroit avaler en respirant, c'est pourquoi il balance devant lui un éventail les vers, ou autres insectes sur lesquels il pourroit marcher.
 12. Fakir qui se chauffe.
 13. Fakir qui avorte des Animaux par charité.



BRAMIN qui a fait vœu de porter un Collier de fer du poids de 24. lb. de 4. piés en quarre, jusqu'à ce qu'il eut amassé en aumônes une assez grande somme d'argent pour faire bâtir un hôpital.



BRAMIN qui se balance par dorylon, pendant une demi-heure, en l'honneur du Dieu Esouira, au dessus d'un feu qu'il allume avec les botes qu'il a puis aux deux côtés.



A. Fournier sculp. del. 1793.

JOGUI qui nourrit un PAON par dévotion.



BRAMINES qui nourrissent des OISEAUX par dévotion.

Indira Gandhi National
Library, New Delhi



RELIGIEUX PENITENS de la Secte des JOGUIS. || Deux autres JOGUIS qui se font des INCISIONS.



B. Picart. del.

PELERINE BRAMINE.



N. PÉNITENT qui tient jusqu'à la mort ses bras élevés en l'air à Posture
dans la quelle les PÉNITENS dorment sans jamais abaisser leurs bras



Autre PÉNITENTE assise dans une foret très-groûe, et qu'il ne
lui est pas permis de changer.



PÉNITENTE BRAMINE qui se tient toujours dans la même posture
une seule occasion de sa vie, veut se recommander à son

PÉNITENCES, AUSTÉRITÉS,

ET AUTRES SEMBLABLES PRATIQUES DES INDIENS, BRAMINS, BRAMINES,
ET RELIGIEUX PÉNITENS DE LA SECTE DES JOGUIS.

- Pl. 32. *Pénitente assise dans une posture très-génée, et qu'il ne lui est pas permis de changer.*
- Pl. 33. *Pénitente Bramine qui se tient toujours dans la même posture : une dévote accompagnée de sa servante, vient se recommander à ses prières.*
- Pl. 34. *Pélerine Bramine.*
- Pl. 35. *Pénitens Bramins. L'un tient jusqu'à la mort ses bras élevés en l'air; l'autre dort sans jamais abaisser ses bras.*
- Pl. 36. *Religieux pénitens de la secte des Joguis.*
- Pl. 37. *Deux autres Joguis qui se font des incisions.*
- Pl. 38. *Joguis qui nourrit un Paon par dévotion.*
- Pl. 39. *Bramines qui nourrissent des oiseaux par dévotion.*
- Pl. 40. *Bramin qui a fait vœu de porter un collier de fer du poids de vingt-quatre livres, de quatre pieds en carré, jusqu'à ce qu'il eut amassé en aumônes une assez grande somme d'argent pour faire bâtir un hôpital.*
- Pl. 41. *Bramin qui se balance par dévotion, pendant une demi-heure, en l'honneur du dieu Eswara, au-dessus d'un feu qu'il attise avec le bois qu'il a mis aux deux côtés.*
- Pl. 42. *Bramin qui se fait attacher au pied d'un arbre avec une chaîne de fer à la jambe, ou résolution d'y finir ses jours.*
- Pl. 43. *Bramins de la famille des Soudraes, nommés Joguis, traînant après eux de longues et pesantes chaînes de fer, qui leur passent de la jambe où elles sont attachées sur les épaules.*
- Pl. 44. *Diverses pagodes et pénitences des Faquirs. Page 66.*

Tavernier dit avoir vu près de Surate diverses *Pagodes et Pénitences des Faquirs*, d'après la pl. 44, sous un grand arbre des Banians. La pagode qui touche le plus gros tronc de cet arbre est dédiée à Mamaniva, dont on voit paraître la tête difforme du milieu du creux de ce tronc. On voit aussi



quelques dévots prosternés devant cette monstrueuse idole, et un Bramine recueillant les aumônes qu'on fait de riz, de millet, etc. Tous ceux qui viennent faire leur prière dans cette pagode de Mamaniva, sont marqués au front avec du vermillon, dont ils colorent aussi l'idole. Ainsi marqués, les dévots ne craignent plus qu'aucun mauvais esprit leur nuise.

On a représenté plus loin une autre pagode consacrée à Ram, dont l'image se voit au-dedans de la pagode, et il y a aussi la représentation d'une vache à la porte de cette pagode. Deux autres pagodes se voient encore dans le lointain : l'une est aussi dédiée à Ram, et l'autre sert de retraite aux Faquirs.

Quelques-uns de ces Faquirs se retirent tour à tour dans une fosse, où ils ne reçoivent de clarté que par un fort petit trou. Ils y demeurent jusqu'à neuf ou dix jours sans jamais changer de posture, et sans boire ni manger, à ce qu'on assure.

D'autres passent des années sans se coucher : lorsqu'ils ne peuvent résister au sommeil, ils s'appuient sur une corde attachée des deux bouts aux branches d'un arbre.

D'autres pénitens se tiennent dix ou douze heures du jour un pied en l'air, les yeux tournés vers le soleil, ayant à la main un réchaud plein de feu, dans lequel ils jettent de l'encens à l'honneur de quelque idole.

D'autres sont toujours assis, ou pour mieux dire, accroupis sur leur derrière ; et, dans cette situation, ils tiennent sans cesse les mains levées sur la tête en plusieurs façons différentes.

Plusieurs Bramins, que des femmes invoquent et consultent comme des saints ; des Bramins qui ont le nez et la bouche enveloppés, crainte de faire mourir quelque petit insecte qu'ils pourraient avaler en respirant ; c'est pourquoi ils balayent devant eux pour écarter les vers ou autres insectes sur lesquels ils pourraient marcher. On voit des Faquirs qui nourrissent des animaux par charité, etc., etc.

Souvent il arrive que le peuple prend part à ces extravagances. Pendant le jeûne dont on a parlé, il y a des gens parmi la multitude qui se pendent avec des crochets de fer, pointés dans la chair sous l'os de l'épaule, à un morceau de bois tournant sur un pivot à l'extrémité d'une haute solive. Non-seulement ces enthousiastes paraissent insensibles à la douleur, mais souvent, tandis qu'ils sont pirouettés de la sorte, avec la plus grande rapidité, ils sonnent de la trompette, et chantent à certains intervalles un cantique à la multitude qui les contemple avec étonnement, et prodigue son admiration à ces efforts de courage et de piété. Cet usage ridicule, fruit d'une imagination échauffée, se pra-



tique en mémoire des souffrances d'un martyr qui fut supplicié de cette manière pour la foi.

On nomme ordinairement *bedas* les livres qui contiennent la religion et la philosophie des Indiens. Ils sont au nombre de quatre ; et les Bramines soutiennent , que ce sont des lois divines données, au moment de la création du monde, par le Tout-Puissant aux hommes pour leur instruction. Les prêtres ont un si grand respect pour les *bedas*, quoiqu'ils pensent qu'ils aient été altérés par des esprits mal-faisans, que la lecture n'en est pas permise à d'autre secte qu'à la leur. Tel est le pouvoir de la superstition et l'ascendant des prêtres sur les esprits, que l'on regarderait comme un péché irrémissible de satisfaire sa curiosité sur ce point, quand même on en aurait la facilité. Les Bramines eux-mêmes sont astreints, par les nœuds de la religion les plus forts, à tenir ces écrits renfermés dans leur seul tribu ; et si quelqu'un d'entre eux était convaincu de les avoir communiqués à d'autres, il serait aussitôt excommunié. Cette punition chez eux, est pire que la mort même. Non-seulement le coupable est précipité, de l'ordre le plus élevé, dans la caste la plus abjecte, mais sa postérité devient incapable d'être jamais réintégrée dans son ancienne dignité.

De tems immémorial, dit l'abbé Raynal, les Bramines, seuls dépositaires des livres, des connaissances et des réglemens, tant civils que religieux, en avaient fait un secret, que la présence de la mort, au milieu des supplices, ne leur avait point arraché. Il n'y avait aucune sorte de terreurs et de séductions auxquelles ils n'eussent résisté, lorsque M. Hastings, gouverneur général des établissemens anglais au Bengale, et le plus éclairé des Européens qui soient passés aux Indes, devint possesseur du code des Indiens. Il corrompit quelques Brame, il fit sentir à d'autres le ridicule et les inconvéniens de leur mystérieuse réserve. Les vieillards, que leur expérience et leurs études avaient élevés au-dessus des préjugés de leur caste, se prêtèrent à ses vues, dans l'espérance d'obtenir un plus libre exercice de leur religion et de leurs lois. Ils étaient au nombre de onze, dont le plus âgé passait quatre-vingts ans, et le plus jeune n'en avait pas moins de trente-cinq. Ils compulsèrent dix-huit auteurs originaux sanskrets ; et le recueil des sentences qu'ils en tirèrent, traduit en persan, sous les yeux des Brame, le fut du persan en anglais par M. Halhed.

Ce code, à quelques minuties près qui sont l'apanage du caractère des orientaux, est peut-être aussi parfait qu'il le serait, s'il eût été publié en Europe, et dans le siècle même où nous vivons. En rapprochant les lois qu'il renferme sur les successions et le partage des propriétés, de celles des nations les mieux policées, il paraît que le bon sens et la raison ont dicté les mêmes réglemens aux



différentes extrémités du globe, et chez des peuples qui ne se trouvaient pas à la même époque de leur civilisation. Les dispositions générales des lois des Brame sur cette matière, sont celles des lois romaines; et la conformité dans les détails est d'ailleurs si extraordinaire, qu'on serait tenté de croire que Rome tira de l'Inde cette partie de sa jurisprudence.

Il est peu d'ouvrages qui inspirent plus de vénération pour les souverains, et qui recommandent plus rigoureusement à ceux-ci, la droiture, la sagesse et la circonspection dans le gouvernement. « C'est la Providence, y lit-on, qui a » créé le souverain pour la garde du peuple. Le prince ne doit pas être regardé » comme un homme, et lors même qu'il est encore dans les entraves du berceau, » il faut le considérer comme un Dieu, ou au moins comme l'image de la Divi- » nité sur la terre. Jamais le magistrat ne doit être méprisé de ses sujets; et » si quelqu'un se livrait à des sentimens si avilissans contre le trône, que les » biens de ce coupable soient aussitôt dissipés. Que celui qui maltraite ou injurie » le souverain, perde la vie; car la Providence lui a permis d'user des châ- » timens exprimés par la loi pour la conservation de sa personne. Si le sou- » verain inflige ces peines selon le schasta, ses sujets se feront un devoir d'obéir » ponctuellement à ses ordres; mais s'il ne punit pas selon ce code respectable, » il ruinera son royaume.

» Le souverain ne percevra pas le tribut sur ses sujets pendant quatre mois » de l'année; mais il leur permettra de disposer alors à leur gré, de leur » travail; et il les excitera à améliorer leurs terres. Durant les autres huit mois, » il pourra percevoir le tribut fixé par le cadastre; et il enverra dans toutes » les parties de ses états des personnes intelligentes, pour voir à quoi s'occupe » chaque individu. Il fera saisir ceux qui seront coupables de quelques » crimes; et aussi inexorable que le roi des enfers, il les punira sans miséri- » corde. Que le souverain d'ailleurs fasse de bonnes œuvres; qu'il parle au » peuple en termes tendres et affectueux, afin qu'il soit heureux sous son » règne, et qu'on loue son administration; qu'il montre de l'indulgence et de la » commisération, et qu'il partage avec bonté les afflictions de tous ses sujets.

» Que le souverain, prenant la sagesse pour base de ses actions, ne se livre » jamais à la concupiscence, à la colère, à l'avarice, à l'ivrognerie, à l'or- » gueil et à l'emportement. Comment le prince qui ne pourrait fouler à ses » pieds ces passions fougueuses, pourrait-il gouverner un peuple entier? Qu'il » ne se laisse pas séduire par les plaisirs de la chasse; qu'il ne s'adonne pas » au jeu; qu'il ne s'occupe que par forme de délassement, à danser, à chanter, » à jouer des instrumens; qu'il ne dorme pas pendant le jour, car tous ses



» momens appartiennent à son peuple ; qu'il n'inflige à personne des peines sans
 » qu'il l'ait convaincu de quelque crime ; que l'adresse ou la supercherie ne se
 » montre pas dans ses jugemens ; qu'il respecte la propriété de ses sujets ; qu'il
 » n'envie pas le mérite de ceux qui l'environnent ; qu'il soit accessible au
 » moindre individu qui aura besoin de sa justice ; afin qu'il se rende for-
 » midable à tous ses ennemis , et qu'il soit toujours en état de faire respecter sa
 » puissance. »

Les lois qui règlent les héritages dans l'Inde, sont à peu près les mêmes que les nôtres. Lorsqu'un homme meurt, tous ses biens passent à son fils, et s'il en a plusieurs, ils partagent par égales portions. Si le fils est mort, cet héritage passent aux petits-fils, et si les petits-fils n'existent pas, il est le partage des arrière-petits-fils. La représentation y a lieu comme dans la plupart de nos coutumes de France.

Si le mari ne laisse ni fils, ni petits-fils, ni arrière-petits-fils, ses biens passent à sa femme, pourvu qu'elle jouisse d'une bonne réputation. Si le défunt avait plusieurs femmes, elles partagent toutes par égales portions. Si la femme est morte avant son mari, la propriété des biens de celui-ci passe à celles de ses filles qui ne sont point mariées : celles-ci en mourant laissent leurs biens à leurs enfans mâles ; mais si elles n'avaient que des filles, les biens passeraient aux héritiers collatéraux. Si une femme meurt sans enfans, sa propriété ne passe pas à son mari ; mais elle retourne par égales portions à ses sœurs qui ont des enfans ou qui sont capables d'en avoir.

La plupart des Européens qui ont été dans l'Inde, assurent qu'il est peu de peuples chez lesquels la bonne foi soit plus respectée que chez les Indiens ; aussi les lois punissent-elles rigoureusement ceux qui sont convaincus de vol ou d'infidélité. Il y a deux sortes de vols, dit le code des Gentoux, le public et le caché. Un homme se rend coupable d'un vol public, lorsqu'il trompe dans le poids ou dans la qualité des choses qu'il vend. Le vol caché consiste dans l'action que commet un homme, lorsqu'il dérobe à un autre, soit par violence ou par adresse, les effets qui lui appartiennent. L'amende est communément la peine du vol public. Ainsi, dit la loi, « quiconque n'étant pas » versé dans l'art de guérir, fait prendre à quelqu'un une médecine, ou si, » dans sa profession, il ne donne pas au malade le remède qui lui convient, » il doit être condamné à mille *puns* de cowris, si le malade était d'une caste » supérieure ; et à cinq cents *puns* de cowris si l'homme était d'une caste in- » férieure. » Quant aux vols cachés, ils sont presque toujours punis par la mort du coupable, à moins que l'objet ne soit assez modique pour exiger



que le magistrat s'en tienne à une amende. Quoique les Bramines soient les auteurs de ces lois, ils ne sont pas exempts, comme on l'a prétendu, des peines qu'elles prononcent. Le magistrat les condamne seulement, dans les cas où ils priveraient un autre de la vie, ou à la confiscation des biens, ou à la prière, ou au bannissement. Il existe dans ce code un règlement assez singulier, relatif à ces prêtres. « Si un brame, y lit-on, d'un talent médiocre, qui n'est ni » savant ni ignorant, commet un vol qui mérite la mort, le magistrat imprimera » sur son front, avec un fer chaud, la marque du *pudendum muliebre*, et il » le bannira du royaume. »

Les lois prescrites pour maintenir la chasteté et protéger la pudeur, sont plus rigoureuses encore que celles qui sont relatives aux voleurs. « Lorsque, » dans un endroit où il n'y a pas d'homme, dit ce code, quelqu'un, dans l'in- » tention de commettre un adultère, entretient une conversation avec une » femme, et qu'ils emploient l'un et l'autre les coups-d'œil, les galanteries » et les sourires, ou que l'homme et la femme causent ensemble le matin ou » le soir, ou pendant la nuit, ou à des heures indues; ou lorsqu'un homme » badine avec les vêtemens d'une femme, ou qu'il lui envoie un émissaire; ou » que l'homme et la femme se trouvent ensemble dans un jardin, ou dans un » lieu qui n'est pas fréquenté, ou dans tel autre endroit secret, ou se baignent » ensemble; ou lorsque l'homme et la femme se rencontrent en visite : voilà » la première espèce d'adultère et la moins grave.

» Lorsqu'un homme envoie à une femme, du bois de sandal, un collier, » des fruits, des liqueurs, des vêtemens, de l'or ou des bijoux : c'est la moyenne » espèce d'adultère.

» Quand un homme et une femme couchent ensemble et jouent sous le même » tapis, se baignent et s'embrassent dans quelques lieux retirés, et badinent avec » les cheveux l'un de l'autre; ou lorsque l'homme portant la femme dans un » endroit secret : celle-ci ne s'y oppose pas, c'est la troisième espèce d'adultère » et la plus grave. »

Ces trois espèces d'adultères sont communément punis d'une amende, que le magistrat inflige au coupable selon ses facultés et la gravité des circonstances qui ont aggravé son crime. Ceux qui appartiennent à la caste inférieure, et qui commettent un adultère avec une femme d'une caste supérieure, sont punis beaucoup plus rigoureusement. Dans la première espèce d'adultère, l'amende est de huit cents *puns* de cowris; dans la seconde espèce, le magistrat doit lui faire couper un membre, et dans la troisième le coupable doit perdre la vie.

Quiconque fait violence à une femme d'une caste égale ou inférieure à la



sienne, doit être puni de la confiscation de tous ses biens. Le magistrat lui fait de plus couper la partie coupable, et après l'avoir ainsi mutilé, il le fait conduire, monté sur un âne, tout autour de la ville ou de la bourgade où le crime a été commis.

Quiconque fait violence à une fille d'une caste égale à la sienne, doit perdre la vie. La loi prononce la même peine contre celui qui se rend coupable de fornication avec une fille d'une caste supérieure, même avec le consentement de la fille.

Quiconque met par violence son doigt dans le *pudendum* d'une fille d'une caste égale à la sienne, doit être condamné à perdre deux doigts, et à une amende de six cents *puns* de cowris; si la fille est d'une caste supérieure au coupable, la loi prononce la peine de mort et la confiscation de tous ses biens: si une fille se rend coupable de la même indiscretion envers une autre fille, elle doit être condamnée à deux cents *puns* de cowris et à dix coups de fouets. Si la coupable est une femme mariée, le magistrat lui fait couper les cheveux pour la première fois; et pour la seconde, il ordonne qu'on lui coupe deux doigts, et que, montée sur un âne, on l'expose dans toute la bourgade.

Les Indiens, comme tous les autres Orientaux, exigent que les femmes soient dans une dépendance continuelle de leurs maris. Elles ne doivent jamais avoir de volonté particulière, car on est persuadé dans ces régions, qu'une femme, maîtresse de ses actions, se comporte toujours mal, quelle que soit l'éducation qu'elle ait reçue de ses parens. Aussi la loi veut-elle, qu'avant son mariage, elle soit soumise à son père et à sa mère; que pendant le temps de l'union conjugale, elle obéisse aveuglément à son mari; et qu'après son veuvage elle rende compte de sa conduite, ou à ses parens collatéraux, ou au magistrat, ou à ses propres enfans.

Salomon a dit quelque part qu'on ne pouvoit guère compter sur la chasteté d'une femme. Les Indiens pensent sur ce sujet comme cet ancien roi des Juifs; et il n'est pas de peuples au monde dont les maximes soient plus sévères à cet égard. « Une femme, dit leur code, n'est jamais satisfaite des approches d'un » seul homme; ainsi que le feu n'est jamais satisfait du bois qu'on lui donne à » dévorer; ou le grand Océan, des fleuves qu'il reçoit dans son sein; ou l'em- » pire de la mort, des hommes et des animaux qui s'y précipitent à chaque » instant. Il y aurait donc de l'imprudence à compter sur la chasteté des » femmes. »

» Six choses, ajoute le code des Gentoux, caractérisent les femmes; une » passion désordonnée pour les bijoux, les ajustemens brillans, les habits ma-



» gnifiques, les nourritures délicates; une concupiscence immodérée, une
 » violente colère, un ressentiment profond; car personne ne connaît les sen-
 » timens cachés dans les replis profonds de leur cœur; la jalousie qui les dé-
 » vore, et qui fait paraître un mal à leurs yeux les bonnes actions des autres;
 » enfin leur penchant désordonné à commettre le mal. » Tel est le portrait que
 Indiens font du caractère des femmes; telle est la défiance que leur jalousie na-
 turelle leur a inspirée pour le beau sexe. Les lois entrent dans beaucoup d'autres
 détails à ce sujet. Une femme, disent-elles, ne sortira jamais de la maison sans
 le consentement de son mari; et elle aura toujours le sein couvert. Les jours de
 fêtes elle mettra ses habits les plus riches et ses bijoux; jamais elle ne parlera
 à aucun étranger, si ce n'est un vieillard ou quelque Bramine pénitent. Elle ne
 sortira jamais sans avoir le visage couvert d'un voile. Elle témoignera toujours
 le respect le plus profond pour la Divinité, pour son mari, pour son beau-
 père, pour son guide spirituel et pour ses hôtes. Elle ne restera jamais à la
 porte de sa maison et ne regardera pas par la fenêtre. S'il arrive que son mari
 soit absent pour cause de voyage, et qu'elle ait dépensé tout l'argent qu'il lui
 avait donné pour sa nourriture, son entretien, elle en gagnera d'autre en tra-
 vaillant, et elle ne se permettra, pendant cet espace de tems, aucun espèce de
 divertissement.

Il convient, ajoute la loi, qu'une femme se brûle avec le cadavre de son
 mari. Toute femme qui en agit ainsi, accompagnera son époux en paradis,
 où ils resteront l'un et l'autre pendant l'éternité. Si elle n'a pas le courage de
 se brûler, elle doit au moins conserver une chasteté inviolable.

Ce code ne prescrit pas moins la politesse et l'honnêteté dont les citoyens
 doivent user les uns envers les autres, que celui des Chinois. Quand deux per-
 sonnes, dit-il, se rencontrent sur le chemin, celle des deux à qui les réglemens
 du schasta ordonnent de céder le pas, doit le faire avec la plus grande hon-
 nêteté. Voici l'ordre prescrit sur cette matière. Quand un homme est aveugle,
 c'est à celui qui a l'usage de ses yeux à lui céder le pas. Une personne est-elle
 sourde? c'est à celui qui entend bien à lui céder la préséance. Un homme cède
 le pas à une femme; et celui qui ne porte rien, à un homme chargé d'un far-
 deau. Un sujet cède le pas à un magistrat; la pupille à son guide spirituel; tout
 inférieur à son supérieur; une caste inférieure à la caste supérieure; celui qui a
 le moins de connaissances à la personne la plus instruite; l'homme en santé à
 l'homme malade. La loi veut que tout le monde cède le pas à un Brame; et
 s'il arrivait que quelqu'un contrevînt à ces règles, il doit être condamné à vingt
 puns de cowris,



RELIGION, MOEURS, IDOLATRIES DU PÉGU.

Nous remarquerons d'abord que ces Idolâtres sont Manichéens comme la plus grande partie des Idolâtres des deux Continens. Dieu est l'auteur de tous les biens, et le Démon l'est de tous les maux : mais parce que Dieu est essentiellement bon, et que la bonté de cet Être suprême ne lui permettra jamais de faire du mal, ils le laissent là, et sacrifient au Diable, afin de se le rendre favorable.

Les Péguans (Ovington, Voyages, p. 2.) ont d'autres dogmes aussi contradictoires que celui du Manichéisme. Tel est « une succession éternelle de mondes » sans création, et une multiplicité de Dieux pour les gouverner. Ils disent « (voici les dogmes que leur attribue Herbert, L. III de ses Voyages) que le » monde d'à présent est sous le gouvernement de cinq Dieux différens, dont » quatre déjà passés; qu'il y a environ deux mille deux cents ans que le dernier » (*le quatrième*) est mort, qu'ainsi le cinquième mourra bientôt; qu'après sa » mort, le monde sera détruit par le feu, et que, de ses cendres, il en re- » naîtra un autre comme un nouveau Phénix. »

Ils ont une si grande opinion de la sainteté des singes et des crocodiles, qu'ils regardent comme sanctifiés ceux qui sont dévorés par ces derniers : c'est une marque de leur salut. Plusieurs nations Indiennes croient que le singe est une espèce d'homme sauvage; d'autres tiennent que les singes ont été autrefois des hommes parfaits, mais qu'à cause de leur méchanceté, Dieu transforma ces hommes en singes. A l'égard des crocodiles, quelques peuples d'Afrique s'en font aussi des idées particulières. On pourrait presque mettre au rang des cultes religieux l'estime des Péguans et de leurs voisins pour l'éléphant blanc. Le roi du Pégou met dans ses titres, qu'il est le roi des éléphans blancs. On sert ces animaux dans de la vaisselle de vermeil, on joue des instrumens, lorsqu'on les mène promener, ou boire, et pendant la marche, six personnes portent le dais sur leur tête. Sortant de la rivière, ils trouvent un gentilhomme du roi, qui les attend avec un bassin d'argent, dans lequel il leur lave respectueusement les pieds.

Les Varellas, ce sont les temples des Dieux, ont la forme d'une pyramide ou d'une cloche, dont la base est extrêmement large. On parle d'un de ces temples, où il y a cent vingt mille idoles.

Nous avons déjà dit que ces Idolâtres rendent un culte solennel au Diable. Ses autels sont ornés de fleurs, et chargés d'offrandes qu'on lui présente pour



l'apaiser et se le rendre favorable. Dans la maladie, ils lui font des vœux, et s'engagent à lui dresser des autels. Quelques-uns des plus dévots courent dès le grand matin les rues, la torche à la main, avec un panier plein de riz et d'autres choses qui se mangent, en criant qu'ils portent au Diable de quoi manger. Cela se fait afin que le Diable se tienne en repos, du moins pendant cette journée. Si, durant la course, un chien court après le dévot, il est sûr que le Diable l'a envoyé pour dévorer ces provisions. Quelques-uns ne mangent de rien à leur repas qu'auparavant ils n'aient jeté derrière eux les premiers morceaux qu'ils touchent : c'est la part du Diable. Enfin il arrive souvent qu'un père de famille lui abandonne sa maison pendant trois mois de l'année, afin de pouvoir y habiter en paix et en sûreté les autres neuf mois. En ce cas-là on lui laisse au moins la maison pourvue.

Pl. 45. *Fête solennelle du Pégu, appelée Sapan Giache.*

On dit que le lundi est le jour destiné à leurs dévotions et aux sermons des Talapoins. Ils ont plusieurs fêtes solennelles. Celle qui porte le nom de *Sapan-Giache*, est une espèce de pèlerinage que le roi et la reine avec les principaux de la cour font à douze lieues de la capitale. Cette fête est célébrée avec une magnificence extraordinaire. Le roi et la reine paraissent alors dans un char de triomphe, brillant de bijoux et de pierreries.

La fête qui porte le nom de *Sapan-Catena*, consiste en partie à faire certaines figures pyramidales avec autant d'adresse et de propreté qu'il est possible. On se les cache les uns aux autres, afin que personne n'en découvre l'art, et que le roi à qui on doit les présenter en ait toute la nouveauté ; car c'est lui qui doit juger de l'adresse des ouvriers. Pendant la nuit on allume partout des cierges ou des bougies en l'honneur des idoles, surtout de la grande idole, et on laisse les portes de la ville ouvertes. Ces deux usages signifient, que l'on veut, ou que l'on doit éclairer ceux qui viennent prier les Dieux, et que l'accès de ces Dieux doit être libre à chacun : mais on ne doit pas venir à eux les mains vides.

Pl. 46. *La Fête des Eaux des Péguans.*

Cette fête se nomme Sapan-Gaiche : le roi et la reine se jettent l'un à l'autre de l'eau rose. La cour, la noblesse, les gens de guerre, en un mot le peuple même les imite, et sous ce prétexte on arrose quelquefois si bien les passans par les fenêtres des maisons, que les gens bien avisés se tiennent chez eux, de peur de sentir autre chose que l'eau rose. Souvent on s'arrose sans autre façon d'eau du fleuve. Dans leurs autres fêtes, on ne trouve rien qui mérite quelque détail. Celle de Sapan-





B. Picart sculp. An. 1728.

FÊTE SOLENNELLE du PEGU appelée SAPAN GLACHE.



La FÊTE des EAUX des PEGUANS .

Donon, n'est remarquable que par des courses de barques qui tâchent de gagner les prix que le roi propose à celle qui ramèra plus tôt vers un certain but. Cette fête dure un mois.

La Lune règle les fêtes, et même son renouvellement est une fête solennelle.

Les Talapoins sont les prêtres et les religieux du Pégu. Ces gens ne sont admis à la profession ecclésiastique et religieuse qu'à vingt ans, ou environ. Jusqu'à cet âge on les élève dans un séminaire. Quand il s'agit de les recevoir, leur chef les examine sur tous les points qui font le véritable Talapoin, qui sont de renoncer au monde, aux plaisirs, aux femmes, aux compagnies du siècle. Quand le novice a pris tout de bon son parti, on le promène par la ville sur un cheval très-richement enharnaché, au bruit des tambours et de leurs instrumens de musique. C'est l'adieu qu'il fait au siècle. Quelques jours après avoir pris l'habit, on le conduit au couvent hors de la ville. Ce couvent est proprement un assemblage de cellules élevées à sept ou huit pieds de terre, à côté des grands chemins, sous des arbres, et quelquefois dans les bois. On les y conduit avec appareil dans une espèce de litière, ou, pour mieux dire, dans une espèce de palanquin.

Ces Talapoins ne mangent qu'une fois le jour, et vivent des aumônes qu'on leur donne volontairement; car on assure qu'ils ne demandent jamais rien. Dans la fête de la nouvelle Lune, le peuple envoie du riz et autres provisions comme offrandes aux églises de ces moines. Ils portent une calebasse à la ceinture. Ils ont la tête nue et rasée, ainsi que la barbe; les pieds et le bras droit nus. Quand un de ces Talapoins meurt, on garde son corps plusieurs jours, et l'on fait une fête en l'honneur du mort. Le corps est exposé sur un théâtre, les Talapoins sont tout autour, faisant des cérémonies que l'on peut fort bien appeler service funèbre. Ensuite on brûle le corps en présence du peuple, sur un bûcher composé de bois de senteur, mais on ensevelit les os près des cellules dont nous venons de parler. Pour les cendres, on les jette dans l'eau. Quelques voyageurs ont écrit que les Péguans ont aussi des couvens de religieuses, comme les Siamois.

On assure d'eux qu'ils prêchent contre les abus, et qu'ils mènent une vie fort réglée. Ils se lavent une fois l'année, et le peuple prévenu pour leur sainteté, s'imaginer aussi qu'elle passe à l'eau dans laquelle ils se sont lavés. Chacun tâche d'avoir sa part de cette eau sanctifiée. Le lundi matin ils vont par les rues, frappant sur des bassins de fer blanc pour éveiller les gens, et leur indiquer l'heure du sermon; car ils prêchent comme nous, mais sans toucher aux points de doctrine, et n'insistent que sur la morale. Cette morale ordonne de s'abstenir de meurtre, de larcin, de fornication, d'adultère, de ne rien faire aux autres



que ce qu'on voudrait qui nous fût fait. Ils sauvent les gens par les œuvres et par l'innocence de la vie.

LEURS CÉRÉMONIES NUPTIALES ET FUNÉBRES, etc.

Le débordement des hommes a fait recourir à un remède extraordinaire. On attache à certaine partie du corps des enfans, un grelot, ou une sonnette, ou une petite boule, car les voyageurs varient sur cette chose aussi bien que sur d'autres plus importantes. Herbert, après plusieurs autres, rapporte qu'il y a dans ce grelot une langue de vipère. Ce grelot, qui semblerait devoir être et douloureux et honteux, n'est ni l'un ni l'autre, puisqu'il est devenu un ornement; et que c'en est un des plus superbes, quand le roi daigne ôter le sien pour le donner à un sujet qu'il veut honorer. Ce même débordement a introduit deux autres usages, celui de peindre le corps des jeunes garçons en bleu, mais en bleu si désagréable qu'il donne de l'aversion pour eux; et, pour les femmes, celui de porter un habillement si clair, qu'on voit au travers toutes les parties de leur corps, sans excepter celles qui doivent être les plus cachées.

Ils offrent leurs filles aux étrangers, par une courtoisie dont on trouve l'usage établi en d'autres pays; il est vrai que les Péguans les vendent, au lieu que certains peuples en usent plus généreusement. On peut convenir avec les parens de la fille pour un certain tems, après quoi on la renvoie, sans blâme et sans déshonneur.

Un mari achète sa femme et paie la dot aux parens. Cette dot est perdue, s'il la répudie, car le divorce est en usage. Le mari renvoie sa femme, sans la moindre formalité; mais si le divorce est causé par elle ou par ses parens, ceux-ci sont obligés de rendre au mari ce qu'elle lui a coûté.

Le roi se porte héritier de ceux qui meurent sans enfans, mais n'hérite qu'un tiers de ceux qui en laissent après eux. Cette coutume est au moins plus supportable que celle du Mogol, où le prince prend possession de tous les biens des sujets.

Ce roi n'épouse ordinairement qu'une seule femme, mais il possède en revanche un nombre considérable de concubines; en cela semblable encore aux autres monarques de l'Orient, et à son voisin le roi de Narsingue, qui met au rang de ses titres les plus honorables celui d'être le *mari de mille femmes*.

Leur opinion sur la métempsychose diffère un peu de celle des autres Indiens. « Les ames, disent-ils (Ovington, Voyages, tom. II), parviennent après plusieurs transmigrations à la perfection et à la félicité des Dieux, qu'ils





N. Ponce del.

CEREMONIES FUNÉRAIRES que les PEGUANS pratiquent pour leur ROI DÉFUNT.

Pl. 1. N° 1.

Indira Gandhi National
Centre for the Arts

» font consister dans un état d'annihilation. D'abord elles passent par le
 » corps des animaux, et sont reçues après dans un lieu qu'ils appellent
 » *Naxac*, c'est-à-dire, le lieu des tourmens. Après y avoir été long-tems, elles
 » vont dans le *Sevum*, lieu où tous les plaisirs abondent et qui ressemble
 » au paradis de Mahomet. Lorsqu'elles y ont fait leur tems, elles passent à
 » leur dernier état, dans lequel elles doivent toujours demeurer, et qu'ils ap-
 » pellent *Niban*; c'est l'*annihilation*. » Si cela est bien exposé, on ne saurait
 dire, comme Herbert, qu'ils croient la résurrection de l'ame et du corps,
 puisque l'ame ne s'unit plus avec le même corps qu'elle animait, et qu'elle
 s'anéantit enfin; mais d'autre côté cet anéantissement prétendu ne serait-il pas
 ce que d'autres ont appelé le *sommeil de l'ame*, sommeil allégorique qui ne
 signifie autre chose qu'une entière privation de soucis, et une quiétude par-
 faite? C'est en cela surtout que les Orientaux, fort amoureux de l'indolence,
 font consister la suprême félicité. Bonfreri, moine missionnaire (Herbert,
 Voyages, L. III), a trouvé dans ces trois retraites le Purgatoire, l'Enfer et
 le Ciel, et cette ingénieuse découverte lui a montré que les Hérétiques sont
 pires que les Païens.

Pl. 47. *Cérémonies funèbres que les Péguans pratiquent pour leur
 roi défunt.*

Quand le roi est mort, on prépare deux barques que l'on couvre d'un toit
 doré qui s'élève en pyramide; au milieu de ces barques on dresse une table,
 ou pour mieux dire un théâtre, sur lequel on pose le corps du monarque défunt.
 Sous ce théâtre, on fait un feu de toutes sortes de bois odoriférans, de Benjoin,
 de Storax et d'autres drogues précieuses. Ensuite on laisse aller ces barques au
 courant de l'eau, et à mesure que le feu consume le corps, un certain nombre
 de Talapoins destinés à faire l'office funèbre chantent et prient dans l'une de
 ces deux barques. Le chant dure jusqu'à ce que les chairs du cadavre soient
 entièrement consumées. Alors ils détrempent ces cendres dans du lait, en font
 une masse, et la jettent dans la mer, près de l'embouchure d'un fleuve. Pour
 les os, ils les enterrent dans une chapelle qu'on bâtit en l'honneur du défunt.

Le peuple convoie ses morts au bûcher; le mort est posé sur une ma-
 nière de brancard, du milieu duquel s'élève un dôme, ou une espèce de
 petite tour. Le brancard est couvert de cannes dorées fort proprement, et porté
 par quinze ou seize hommes hors de la ville; c'est là que le bûcher est dressé.
 Le corps est suivi d'un convoi de parens, d'amis et de voisins. Après que le feu
 a consumé ce corps, on fait quelques présens aux Talapoins qui ont assisté à la



cérémonie funèbre, qui dure deux jours, au bout desquels la veuve du mort et ses amies s'en vont pleurer le défunt sur la place où il a été brûlé. Après que le tems destiné aux pleurs est expiré, ces femmes rassemblent et enterrent les os que le feu n'avait pas achevé de consumer. Le deuil des hommes et des femmes consiste principalement à se raser la tête. C'est une marque d'affliction qui ne s'accorde qu'à des personnes qu'ils considèrent extrêmement, car on dit que ces peuples font un cas particulier de leur chevelure.

RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES

DES PEUPLES DE SIAM.

LE culte reçu dans les états de Siam, comme celui du Pégou, ressemble beaucoup à la religion des Bramines. Un Dieu, une ame immortelle, et les conséquences qui résultent de ces deux principes, voilà à peu près la religion de ce peuple indien. La succession des temps a cependant ajouté au culte primitif celui d'un célèbre législateur, connu sous le nom de *Sommona-Codom*.

Pl. 48. *Sommona-Codom*.

L'histoire de ce personnage est enveloppée de tant de fables et d'absurdités, qu'il est impossible aujourd'hui d'approfondir sa véritable origine, ni d'expliquer ce qui lui a valu l'apothéose. Il est vraisemblable qu'il fut ou un prince, ou un philosophe cher à sa patrie, et que ses bienfaits déterminèrent les Siamois à le placer au rang des saints. Peut-être est-ce la Divinité même ou quelques-uns de ses attributs que les Siamois adorent ainsi sous le nom de *Sommona-Codom*.

Pl. 49. *Autre représentation de cette Idole*.

Pl. 50. *Autre Idole*.

Pl. 51. *Talapat, parasols des Talapoins*.

Si l'on en croit le père Tachart, ces peuples donnent pour mère à *Sommona-Codom*, une vierge qui devint enceinte par la vertu du soleil. Confuse de l'état où elle se trouvait, cette vierge alla cacher sa honte dans une épaisse forêt. Etant sur le bord du lac, elle mit au monde un enfant d'une beauté ravissante, sans avoir éprouvé les douleurs qui accompagnent l'enfantement. Ne pouvant nourrir son enfant faute de lait, et ne voulant pas avoir la douleur de le voir





SOMMONACODOM.



Autre représentation de cette IDOLE.



AUTRE.



TALAPAT, parasol des TALAPOINS.



expirer sous ses yeux, elle s'avança dans le lac et le plaça sur le bouton d'une fleur qui s'épanouit aussitôt pour le recevoir. Cet enfant extraordinaire reçut en naissant la science infuse; et il posséda au plus haut degré, non-seulement toutes les connaissances humaines, mais encore plusieurs autres qui sont l'apanage de la Divinité.

Ces peuples, au rapport du même père Tachart, reconnaissent des anges mâles et femelles, dont la substance est composée d'une matière plus subtile et plus délicate que celle des corps humains. Ils croient que Dieu leur a confié le gouvernement de l'univers, et le soin de veiller sur les hommes. Ils les distribuent en sept hiérarchies, dont chacune habite un ciel particulier : chaque partie du monde a un ange qui s'occupe de tout ce qui s'y passe. De cette doctrine naît naturellement celle de l'existence du Diable; aussi regardent-ils ce génie malfaisant comme l'auteur de tous les maux qui leur arrivent; ils le craignent beaucoup; et c'est par cette raison qu'ils lui font une multitude d'offrandes. C'est à lui qu'ils ont recours dans leurs maladies. Pour apaiser sa colère ils élèvent un échafaud, sur lequel ils placent une grande quantité de mets. Ce festin, destiné pour le Diable, est accompagné d'illuminations et de musique. La cérémonie est dirigée par un vieux sorcier, qu'un long commerce avec l'esprit infernal a rendu habile dans tout ce qui concerne la nécromancie, et que, pour cette raison, on appelle le *père du diable*.

Les Siamois sont fort livrés à la science des présages; les hurlemens des bêtes sauvages, les cris des cerfs et des singes, sont des présages sinistres pour ces peuples superstitieux. S'ils rencontrent un serpent qui leur barre le chemin, c'est pour eux une raison suffisante de s'en retourner sur leurs pas, persuadés que l'affaire pour laquelle ils sont sortis ne peut pas réussir. La chute de quelques meubles, que le hasard renverse, celle de la foudre, est aussi pour eux d'un très-mauvais augure.

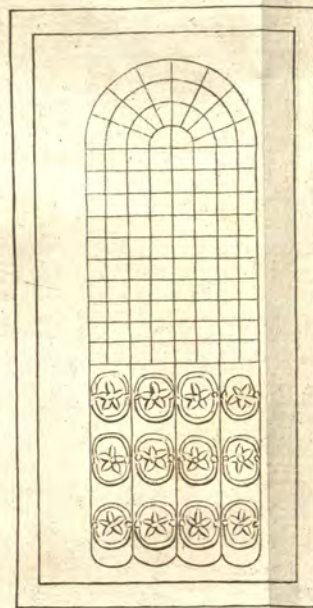
La plupart d'entre eux, tout aussi superstitieux et aussi extravagans que le fut autrefois le peuple de la Grèce et de Rome, prennent pour règle de leur conduite les premières paroles qui échappent à un passant.

Ces peuples ajoutent aussi beaucoup de foi aux astrologues; et telle est l'opinion qu'ils ont de la certitude de leur art, que, lorsque leurs prédictions sont démenties par l'événement, ils sont rigoureusement punis, non pas à cause de leurs fourberies, mais à cause de leur ignorance. Le roi de Siam ne sort jamais de son palais qu'il n'ait pris l'avis de ses astrologues; et jamais il n'y rentre sans leur permission. Les almanachs sont autant de livres divins qui sont tous aussi respectés que ceux qui contiennent leur religion.





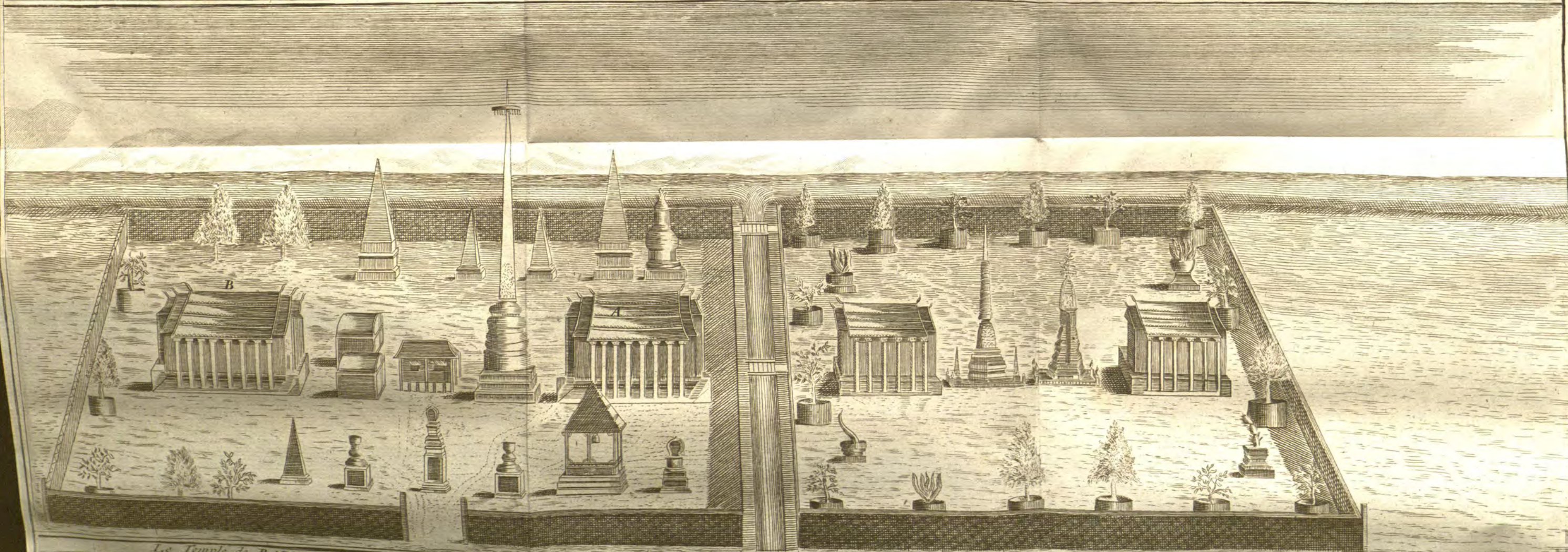
SOMMONACODOM environné d'IDOLES, qui représentent ses Disciples.



espèce de tableau qui est en vénération chez les Siamois, et ressemble peut être aux *Tabulae Votivae*.



autres IDOLES des Siamois.



Le Temple de BARKALAM à SIAM La lettre A. marque l'édifice qui est proprement le TEMPLE de BARKALAM B. est une autre Pagode.

posé à y entrer, va trouver le supérieur d'une communauté, et lui demande s'il veut le recevoir; lorsqu'il a obtenu son consentement, il s'adresse à un sancrat, espèce d'évêque talapoin, qui lui donne l'habit de l'ordre.

Les Talapoins, quelle que soit la classe à laquelle ils appartiennent, sont habillés de jaune : cette couleur est la plus noble dans ce pays; c'est celle des rois de Siam. Quatre pièces différentes composent leur habillement : ils portent sur l'épaule gauche une bandouillère de toile jaune, qu'ils attachent sur la hanche droite avec un bouton : ils ont par-dessus une espèce de scapulaire qui traîne presque jusqu'à terre par-devant et par derrière; il ne leur couvre que l'épaule gauche et revient à la hanche droite, de manière qu'ils ont l'épaule droite et les deux bras entièrement libres : ils se couvrent encore l'épaule gauche d'une autre toile en forme de chaperon, qui descend jusqu'au nombril, par-devant comme par-derrière, et qu'on nomme *papat*. Les supérieurs et les anciens Talapoins portent quelquefois le *papat* de couleur rouge. Une écharpe qui leur environne le corps, sert à assujettir ces diverses bandes de toiles, et forme la quatrième pièce de l'habillement des Talapoins.

La sévérité des maximes qui composent la morale des Talapoins est vraiment effrayante. Il leur est expressément défendu d'uriner dans l'eau, sur le feu ou sur la terre. Ils ne peuvent faire aucun creux sur la terre; et s'ils en font un, il faut qu'ils le remplissent. Ils doivent avoir une extrême vénération pour tous les êtres, animés ou non, qui composent la nature. La modestie est l'une des vertus que la loi leur commande le plus strictement; ils doivent marcher les yeux baissés, et éviter surtout les regards des femmes. Ils ne peuvent rien employer de recherché dans leur habillement, rien qui ressente la mollesse et l'affectation. L'usage des parfums et des fleurs leur est absolument interdit. Un seul vêtement doit leur suffire.

Ces religieux asiatiques sont dans l'usage de se confesser à leurs supérieurs. Ils jeûnent pendant tout le tems que dure le débordement annuel de la principale rivière du pays. Leur manière de jeûner n'est pas la même que celle des Chrétiens; elle consiste à ne rien manger depuis midi jusqu'au lendemain matin : on leur permet seulement de mâcher du bétel.

Le même pays nourrit aussi des religieuses nommées *Talapoines* : leur habit est blanc comme celui des domestiques des Talapoins dont elles suivent l'institut. Elles peuvent le recevoir d'un simple supérieur. Elles font vœu d'observer rigoureusement les lois du célibat; mais les fautes qu'elles commettent contre la chasteté, ne sont pas si sévèrement punies que celles des Talapoins que l'on brûle sans miséricorde en pareil cas. Les Talapoins de l'un et l'autre sexe de-



meurent dans des couvens d'une vaste étendue, et qui, depuis plusieurs siècles, ont été enrichis des libéralités des dévots Siamois.

Pl. 56. *Couvent des Talapoins.*

Pl. 57. *Pierres en forme de Mitre qu'on voit auprès des Pagodes.*

Pl. 58. *Parasols d'honneur que le roi de Siam donne aux Sancrats.*

Pl. 59. *Pyramide qu'on voit à Siam.*

Pl. 60. *Pyramides de plusieurs façons, qu'on voit à Siam autour des Pagodes.*

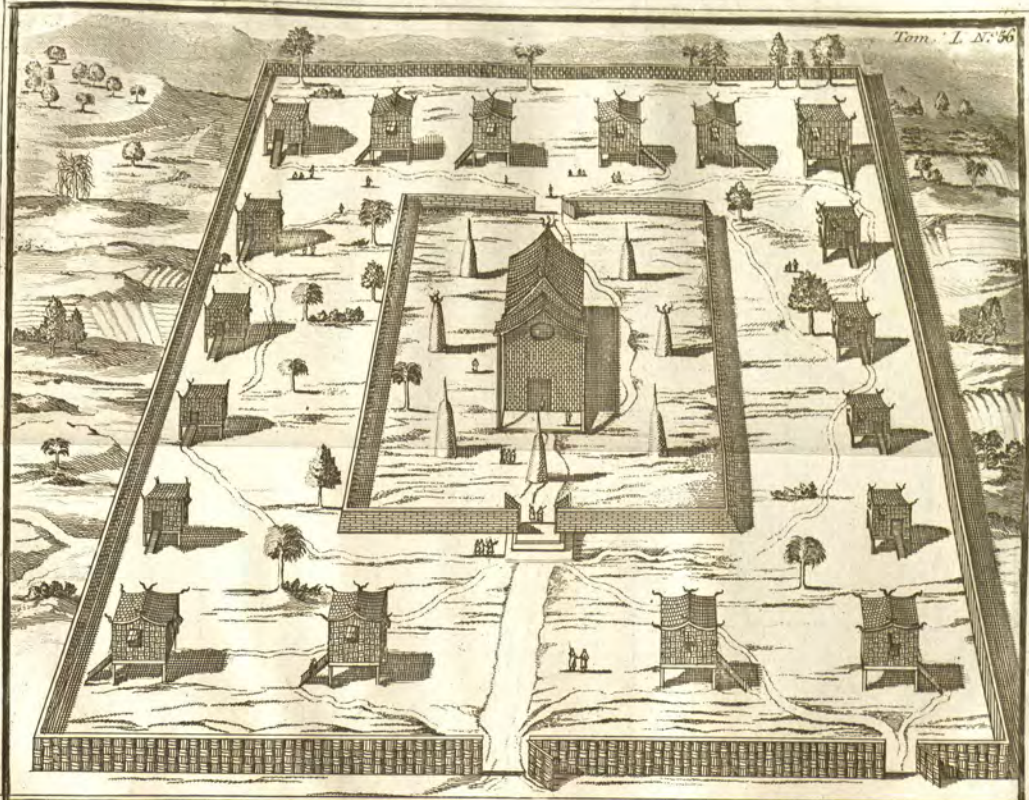
Pl. 61. *Autres Pyramides.*

Les peuples de cette nation se marient sans l'intervention des Talapoins, et la Religion n'entre pour rien dans cette solennité. Les fonctions de ces prêtres se bornent en pareil cas à venir quelques jours après que le mariage est consommé, rendre visite aux nouveaux époux, leur souhaiter la paix et la concorde, et consacrer leur maison par l'aspersion d'une eau bénite et par quelques prières qu'ils récitent. Les Siamois peuvent épouser leurs cousines germaines; mais toute union leur est défendue dans un degré plus prochain de parenté. Cette défense ne regarde point le monarque, qui n'épouse jamais que ses plus proches parentes, souvent même sa propre sœur. Ces peuples peuvent épouser successivement les deux sœurs. La loi leur permet le divorce; mais il n'est guère en usage que parmi la multitude. On restitue alors la dot à la femme que l'on répudie; et si on a eu d'elle des enfans, on les partage.

Quoique la loi défende expressément aux Siamois de rien tuer, ils ont la barbarie de croire n'être pas compris eux-mêmes dans ce précepte. Ils pensent qu'ils sont maîtres de leur vie, et qu'ils peuvent en disposer à leur gré: ils se donnent même la mort, dans l'opinion où ils sont qu'ils font en cela une très-bonne œuvre. Aussi les voyageurs assurent-ils qu'il n'est pas rare de voir à Siam des gens se rendre coupables du suicide. Plusieurs se pendent par dévotion, à un certain arbre que l'on a coutume de planter devant les pagodes, et dont le bois sert à faire les statues de Sommona-Codom.

Laloubère assure qu'autrefois les rois labouraient les premiers la terre au renouvellement de chaque année. Cette cérémonie, qui ressemble assez à celle de l'agriculture établie en Chine, est aujourd'hui remplie par un des grands officiers de la couronne de Siam. Cet officier est un roi imaginaire que l'on crée exprès tous les ans: il monte sur un bœuf, suivi d'un cortège d'officiers qui

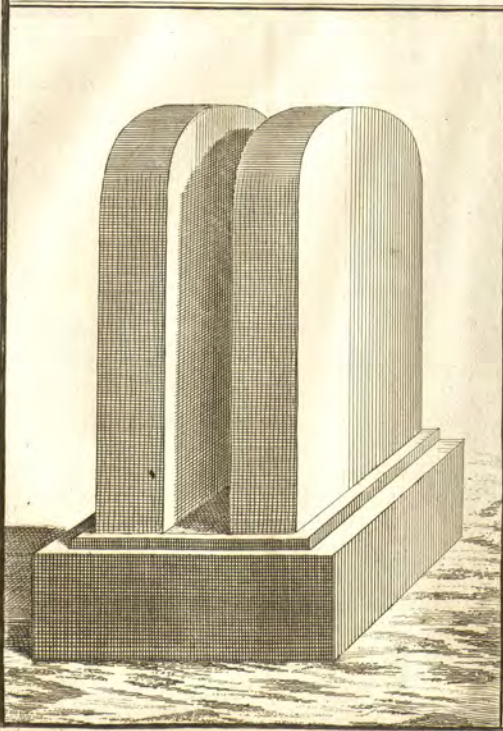




57.

COUVENT de TALAPOINS.

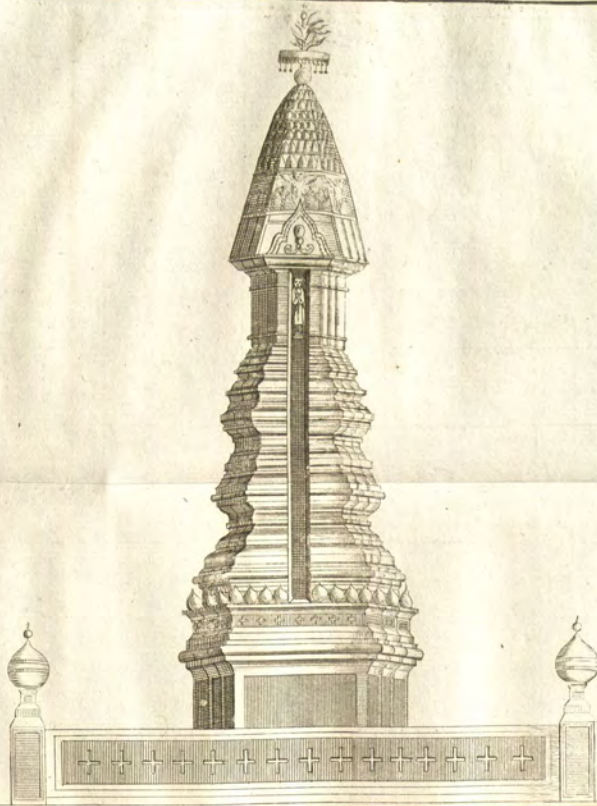
58.



*PIERRES en forme de MITRE qu'on voit
auprès des PAGODES.*

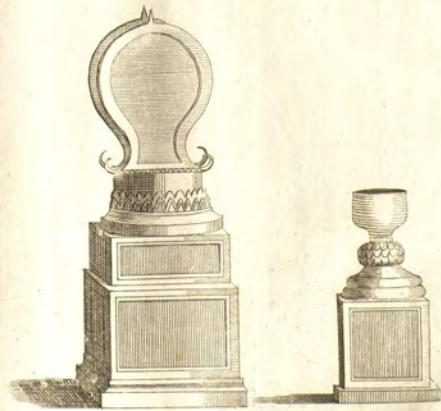
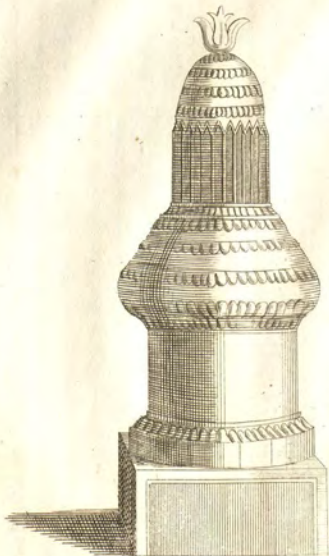


*PARASOLS d'HONNEUR que le ROI
de SIAM donne aux Sacerdotes.*



60.

61.



Piramides de plusieurs façons , que l'on voit à Siam autour des PAGODES .

lui obéissent avec la plus grande soumission, et s'en va faire l'ouverture des terres pour le roi. Dans cette cérémonie, moitié civile et moitié religieuse, on adresse des prières à tous les esprits qui peuvent servir ou nuire aux biens de la terre.

Les livres qui contiennent la religion des Siamois, sont composés dans une langue qu'on appelle *balie*, langue savante et que le peuple n'entend pas : il n'y a guère que les Talapoins qui la sachent. Les Siamois ont un respect très-profond pour ces livres ; ils sont composés de feuilles d'arbres enfilées par un bout, et leur texte n'est, dit-on, qu'un tissu d'extravagances et d'absurdités.

RELIGION, MOËURS, IDOLATRIES

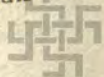
DES PARSES.

LES Parses ou Guèbres ne sont pas originaires de la presqu'île de l'Inde. Ces peuples, tristes débris de la puissance des anciens Perses, ont été transportés dans ce pays par l'Isnamisme. Mahomet avait à peine soumis les Arabes au joug de l'Alcoran, qu'il méditait déjà la conversion de tous les peuples de la domination Persane ; mais la mort étant venue interrompre un si beau projet, son successeur Omar se chargea de le mettre à exécution. Les circonstances ne pouvaient être plus favorables. Les guerres civiles qui déchiraient ce misérable empire, laissaient le chemin du trône ouvert à quiconque pensait à l'usurper ; et le roi *Iezdegerd III*, prince faible, borné, et dont la timidité naturelle avait été augmentée par l'image des massacres et des cruautés qui avaient si souvent ensanglanté son berceau, n'avait pas assez de courage et de fermeté pour opposer des barrières aux incursions des fougueux Musulmans. Le calife, instruit de l'état des choses, envoya une armée en Perse, sous les ordres de *Saed*, pour détruire dans une bataille les forces d'*Iezdegerd*, où régnaient le désordre et le découragement. Cette conduite eut bientôt tout le succès qu'il s'en était promis. *Saed* ayant forcé *Ferokhad*, premier ministre et général de Perse, de livrer combat dans la plaine de *Kadescia*, extermina totalement l'armée d'*Iezdegerd*, pendant trois jours et trois nuits qu'il s'attacha à la poursuivre. La funeste issue de cette bataille fut aussitôt suivie de la perte de *Maden*, capitale de l'empire, et de tous les trésors accumulés par Chosroës et ses successeurs, qu'*Elmasen* fait monter à trois mille millions d'or monnayé, sans y comprendre les vases d'or et d'argent, les meubles précieux, et un trésor particulier qui fut découvert dans le pillage du palais royal. Après cela *Iezdegerd* se retira dans le Chorassan, et perdit, dans les dix années suivantes,

le reste de ses États, à l'exception des provinces de Kerman et de Sijestan, qu'il conserva pendant le reste de sa vie, et où il fixa le siège de son empire et de sa religion. Après la mort de ce prince, arrivée vers l'an 652, les malheureux débris de la nation persane, continuellement outragés par leur vainqueur, qui leur faisait un crime de leur religion, et ne trouvant dans aucun prince de la famille d'Iezdegerd assez de courage pour les mettre à l'abri de cette persécution, conçurent le dessein de passer dans le Kohestan, où ils demeurèrent cent ans. Ils descendirent ensuite à Ormus, ville alors la plus florissante du golfe persique; et après y avoir passé quinze ans, ils firent voile pour l'Inde. Ils ont toujours demeuré depuis dans cette région, méprisés par les Musulmans, qui se dispensent quelquefois d'imiter leur franchise et leur droiture, professant invariablement la même Doctrine, reçue dans leur nation depuis plusieurs milliers de siècles, et conservant toujours la hiérarchie réglée par Zoroastre, malgré l'ignorance presque générale qu'on reproche au clergé.

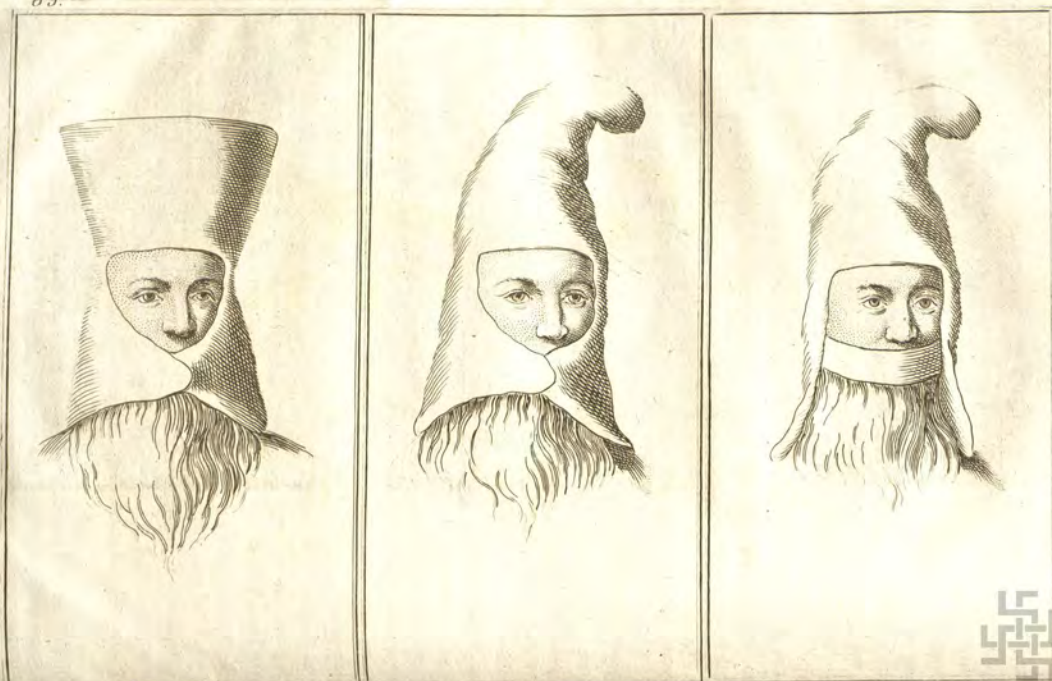
Ces peuples n'adorent qu'un Dieu. Ils ont une horreur extrême pour tout ce qu'on appelle *idolâtrie*, quoique chez les Mahométans ils passent pour les plus grands idolâtres du monde. Tous leurs livres religieux, et spécialement ceux que nous tenons de M. Anquetil, ne varient pas sur cette doctrine importante; on sait qu'ils ont une vénération singulière pour le feu. Chacun de leurs temples ou pyrées, contient un foyer sacré, où brûle un feu continu à l'honneur de la Divinité. S'il arrive qu'il s'éteigne, on emploie pour le rallumer deux morceaux de bois durs que l'on frotte l'un contre l'autre; ou bien on frappe une pierre avec un morceau d'acier pour en faire sortir des étincelles. Si on était forcé d'employer à cet usage le feu ordinaire, il faudrait prendre garde qu'il fût bien pur; mais la manière la plus noble de ranimer le feu sacré, consiste à recevoir les rayons du soleil sur un verre ardent. Le bois que les Parses emploient pour nourrir le feu sacré, est le plus net et le plus propre qu'ils peuvent trouver, et il ne doit pas y avoir d'écorce: ce serait un crime d'y toucher avec un couteau ou avec une épée. La loi leur défend aussi expressément de le souffler, soit de la bouche, soit avec des soufflets, parce qu'un tel souffle serait capable de le souiller. Cette manie religieuse que les Parses ont pour le feu, leur est commune avec la plupart des peuples de l'antiquité. Les Egyptiens, les Grecs, les Romains et les peuples du Pérou furent toujours fort attachés au culte de cet élément; mais telle était leur opinion à cet égard, qu'on pouvait tout au plus les accuser de faiblesse et non d'idolâtrie.

Les prêtres des Parses, successeurs des mages des anciens Perses, s'appellent *Destours*. Ces ministres, qui forment entre eux une hiérarchie très-singulière,





*Grand PRETRE des GAURES ou PERSES devant le FEU ayant a la main son
RITUEL*



Trois différentes TÊTES de PRÊTRES GAURES avec la MITRE et la bouche

ont un habillement propre à leur ordre. Ils ne se rasent que les joues, et portent leur barbe fort longue au menton : ils n'ont presque point de moustache. Leur tête est couverte d'un grand bonnet qui a la forme d'un cône, et qui leur descend jusque sur les épaules : ils conservent ordinairement les cheveux fort longs, et ils ne les coupent jamais que lorsqu'ils portent le deuil. Autrefois leurs bonnets se croisaient par-devant sur la bouche ; ils se la couvrent aujourd'hui avec un morceau d'étoffe carrée.

Pl. 62. *Grand-Prêtre des Gaures ou Parses devant le feu, ayant à la main son rituel.*

Pl. 63. *Trois différentes têtes de prêtres Gaures avec le mitre et la bouche couverte.*

Le sacerdoce est héréditaire dans une famille, telle qu'était celle des lévites chez les Juifs. Ainsi, non-seulement ceux qui composent cet ordre, peuvent se marier, mais la loi et l'intérêt des familles leur en imposent l'obligation expresse. Ils jouissent même à cet égard d'un privilège qui leur est particulier ; c'est que, si la femme qu'un destour a épousée est stérile, il a le droit de la répudier, pourvu qu'elle consente au divorce. Cet usage a fort multiplié les familles sacerdotales, dont les membres sont répandus dans les différens temples ou pyrées qui appartiennent à la nation.

Le peuple Parse témoigne la vénération la plus profonde pour ses destours. Tous les livres de cette nation en contiennent des préceptes positifs. Le Sadder surtout s'exprime sur ce point d'une manière très-énergique. « Il est » incontestable, dit l'auteur de cet ouvrage, que Dieu nous ordonne de recon- » naître la souveraine autorité dont jouissent nos ministres, et de ne jamais leur » désobéir, parce qu'ils sont l'ornement et la gloire de notre religion. Le nombre » de tes mérites pût-il égaler celui des feuilles des arbres, des sables de la mer, » des gouttes d'eau qui tombent du ciel, ou des étoiles qui brillent dans le fir- » mament, si le grand-prêtre ne les approuve pas, tu n'en retireras aucun avan- » tage. Sache que, si le destour n'est pas content de toi, tu ne jouiras d'aucune » satisfaction dans ce monde ; c'est pourquoi, mon cher fils, de tous les » biens que tu possèdes, soit en terre, soit en argent monnoyé, n'oublie pas » d'en donner la dîme au destour ; car c'est un personnage respectable, et qui » marche dans les sentiers de la vertu. Cette libéralité de ta part est le seul » moyen d'atteindre à ce souverain degré de félicité, qui fait le plus puissant » objet de ton espérance. Si le destour est content de toi, sache que ta place est



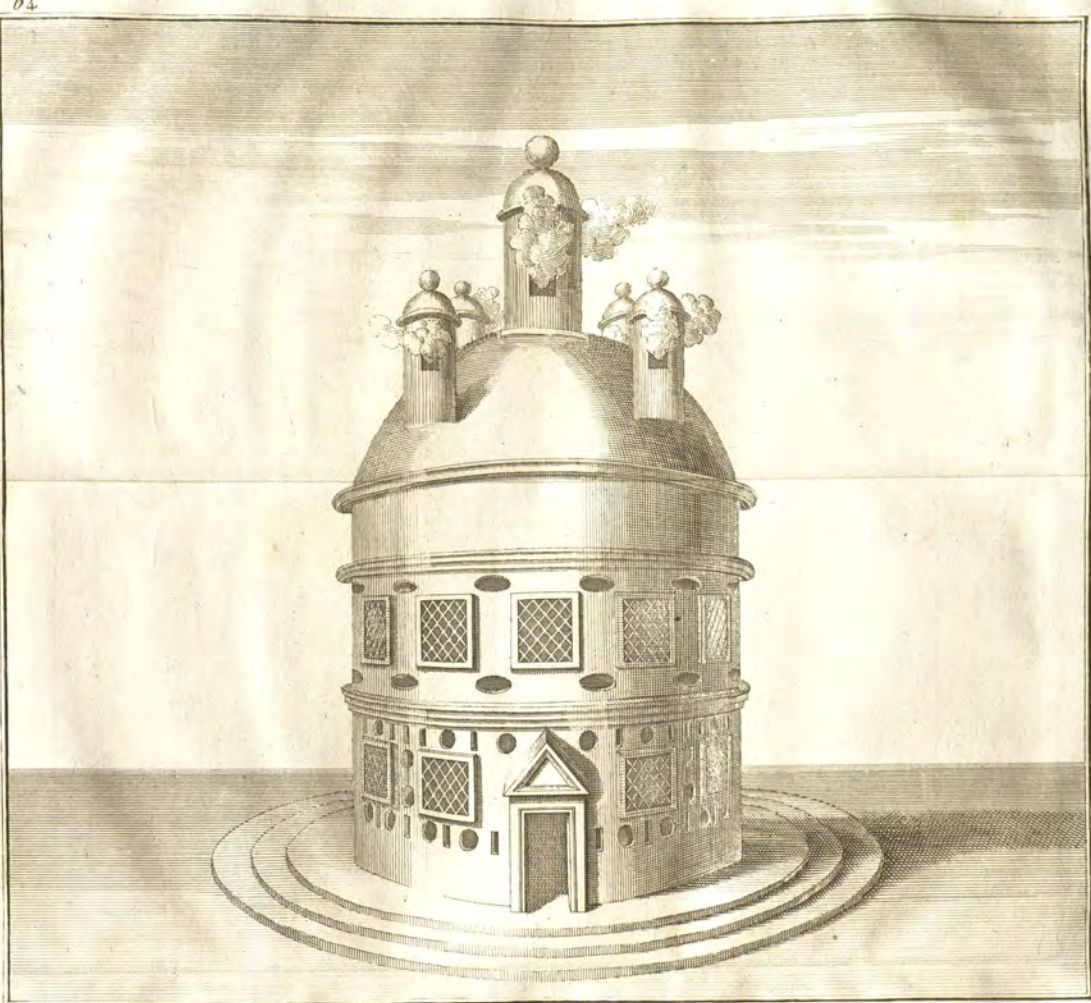
» déjà fixée dans le paradis. » On voit par-là combien est étendue l'autorité des prêtres parses sur les peuples de leur secte. Cependant, il ne faut pas croire qu'ils aient, comme ailleurs, le droit funeste de donner des lois à la nation, sans être obligés de rendre compte de leur conduite à personne. Si le destour a droit de reprendre le fidèle quand il pèche, le simple particulier a aussi celui de faire ses représentations à ce ministre, quand il prévarique. « Celui qui » est sans péché, lit-on dans un des Ieschets-Sadés, corrigera celui qui a » commis le péché; le destour corrigera le simple parse, et le simple parse » le destour. »

L'ordre sacerdotal des Parses est présidé par un souverain pontife, appelé chez les écrivains grecs *archi-mage*, et qui exerce une autorité très-étendue sur tous les fidèles de la secte. Ce grand-prêtre qui, dans le Zend-Avesta, porte le titre de destouran-destour, fait sa résidence dans le Kirman, province de la Perse; sa dignité lui impose des obligations très-génantes, et auxquelles il ne peut se soustraire sans s'exposer à perdre son crédit. Les profanes ne peuvent l'approcher sans crime; et il contracterait une souillure légale, s'il touchait un laïque, surtout d'une religion différente du magianisme. La loi qui oblige tous les Parses au travail, lui défend expressément de rester dans une indolente oisiveté : il faut qu'il travaille de ses mains, et prépare lui-même les choses nécessaires à sa subsistance et à son entretien. Si ses biens vont au-delà de son nécessaire, il est obligé de distribuer aux pauvres son superflu : sa vie doit être une prière continuelle; et les destours prévaricateurs doivent trouver en lui un censeur inflexible : il est spécialement chargé de l'entretien du feu sacré.

Pl. 64. *Temple du feu ou Sanctuaire du feu sacré.*

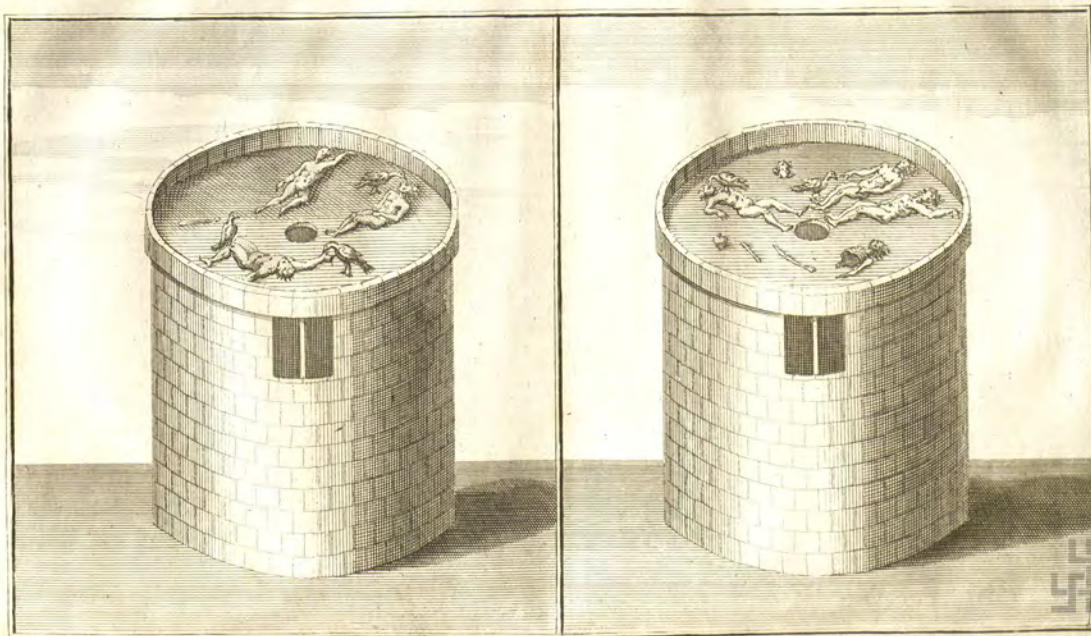
Pl. 65. *Sépulchres des Gaures.*

Les temples des Parses s'appellent *pyrées* ou sanctuaires du feu sacré. Long-temps les Perses, attachés à l'ancienne simplicité, se refusèrent à la construction des temples, malgré l'usage où étaient toutes les nations qui les environnaient, d'immoler leurs victimes dans des lieux sacrés. Les guerres qu'ils firent aux Grecs et aux Egyptiens, leur firent changer d'opinion sur ce point, et ils élevèrent des sanctuaires magnifiques à la Divinité. On voit dans l'histoire ecclésiastique qu'il y en avait chez eux un fort grand nombre, lorsque la religion chrétienne s'y établit. Les Musulmans y en trouvèrent aussi plusieurs qu'ils convertirent successivement en mosquées; et dans toutes les contrées où s'établirent les Parses, après la défaite d'Iezdegerd, ils ne négligèrent pas de faire cons-



63

TEMPLE du FEU.



SEPULCHRES des GAURES.

truire des pyrées. Le plus célèbre de ces temples fut celui qu'un docteur guèbre fit ériger dans la ville de Balk, sur les confins de la Perse et des Indes. Balk devint alors le centre de la religion des Perses; et cette ville était pour eux, ce qu'est la Mecque pour les Musulmans, et Rome pour les Catholiques. La dispersion des Parses dans toute la presqu'île, les a forcés d'y multiplier leurs pyrées; et on y en voit aujourd'hui plusieurs centaines desservies par un nombreux collège de prêtres, et qui jouissent d'un revenu fort considérable.

La population a toujours fait un objet très-important dans la religion des Perses. Bien loin de prêcher le célibat, les mages le flétrissaient partout où ils le rencontraient avec autant d'inflexibilité que le faisaient les anciens Germains. Hérodote et Strabon nous apprennent que les rois de Perse étaient dans l'usage de faire tous les ans des présens à ceux de leurs sujets qui avaient un plus grand nombre d'enfans, coutume admirable, politique exquise, qui sert à expliquer ce qu'ont dit les anciens écrivains de cette multitude prodigieuse et presque incroyable de combattans, que ces princes, surtout ceux de la maison d'Hystaspes, conduisaient à leur suite, lorsqu'ils portaient la guerre chez leurs voisins. Les Parses modernes ont toujours la même opinion de l'excellence du mariage. Tous leurs livres saints, tous les destours, leur ordonnent de se marier de bonne heure, et d'éviter avec attention les vices qui s'opposent à la multiplication de l'espèce humaine, afin qu'ils puissent passer librement le pont tchinavar. Lorsque le mobed donne aux jeunes époux la bénédiction nuptiale, il leur parle ainsi : « Qu'Osmud, juste juge, vous accorde beaucoup d'enfans, des mâles, une nourriture abondante, l'amitié du cœur; des enfans beaux de visage, qui vivent » long-tems, et de père en fils, cent cinquante ans; comme les habitans de » l'Iram-Vedi. » Ce système des Perses se trouve parfaitement développé dans ce que dit le trismégiste dans le pimandre : « C'est la plus grande des impiétés, dit-il, et le dernier des malheurs, de sortir de ce monde sans y laisser » d'enfans. Les démons font souffrir à ces gens-là les peines les plus cruelles » après leur mort. C'est pourquoi, continue-t-il, mon cher Esculape, n'ayez » aucun commerce avec eux; mais que cela n'empêche pas d'avoir com- » passion de leur misère, sachant les supplices affreux qui leur sont destinés. » La loi parse permet d'ailleurs le divorce pour trois motifs : 1°. lorsque la femme a été convaincue d'adultère ; 2°. lorsqu'elle a eu l'imprudence de ne pas avertir son mari de ses indispositions périodiques, et qu'elle l'a reçu en cet état dans son lit ; 3°. lorsqu'il est connu publiquement qu'elle se livre à la magie.



Pl. 66. *Cérémonie Nuptiale des Parsis ou Gaures.*

Pour la bénédiction du mariage, on s'assemble dans une église, après avoir eu le consentement de ses parens, et être convenu de la dot, etc. Le prêtre ratifie aussi tous les articles du mariage, et donne aux mariés la bénédiction convenable à cette cérémonie.

Lorsqu'une femme enceinte est sur le point d'accoucher, on la couche sur un lit de fer, parce que les métaux souillés se lavent et qu'un lit de bois ne pourrait plus servir. Il doit y avoir dix femmes ou au moins cinq dans sa chambre. Leur office, selon le ravaet du recueil pehlvi, est de préparer ce qui est nécessaire pour l'enfant, de secourir la mère, et de faire les fonctions de sage-femme. Pendant trois jours et trois nuits, on allume, dans cette chambre, un grand feu pour éloigner les démons corrupteurs; on doit aussi empêcher les pécheurs d'en approcher. Lorsqu'une femme est en travail, le mobed prie pour elle; et dès qu'elle est délivrée, on lui présente, ainsi qu'à l'enfant, le perahom; ensuite elle se lave. Lorsqu'elle ne se sent plus de l'infirmité de ses couches, elle s'acquitte de trente ablutions prescrites par la loi. Elle passe ainsi quarante jours séparée du commerce des hommes, et son mari ne peut la voir qu'au bout de quarante autres jours.

La XXVI^e. porte du Sad-der exige que l'on donne le baptême à l'enfant nouveau né. Beaucoup de voyageurs parlent de cette espèce de sacrement des Parses sans nous donner aucun détail sur ce point. Henri Lord est le seul qui se soit un peu étendu sur les cérémonies qu'ils observent dans ces circonstances. Voici ce qu'il en rapporte. Aussitôt que l'enfant est venu au monde, un destour, que l'on fait avertir, vient à la maison des parens, et après avoir observé avec toute l'exactitude dont il est capable, l'heure et le moment de sa naissance, il fait son horoscope. Après cela, il confère avec le père et la mère sur le nom qu'il doit donner à l'enfant. Quand on est d'accord sur ce point, la mère, en présence de toute l'assemblée, nomme son enfant sans aucune autre cérémonie. Après cette opération, le père et la mère prennent leur fils, et suivent le destour jusqu'au temple.

Pl. 67. *Baptême des Gaures, autre Baptême par le feu, à l'âge de sept à huit ans.*

Le ministre prend de l'eau nette qu'il verse dans une écorce d'un certain arbre qui croît communément à Iezd en Perse, et qu'ils appellent *hom*. Il prend ensuite de cette eau avec la main, et en la jetant sur l'enfant, il prie



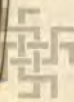


Cérémonie NUPCIALE des PARSIS ou GAURES.



R. P. J. de la... del.

BAPTÊME par le FEU des GAURES.



Dieu qu'il daigne le nettoyer des souillures de son père et des pollutions menstruelles de sa mère. Après cela chacun se retire, et l'enfant est inscrit sur le catalogue des vrais croyans.

Lorsque cet enfant a atteint l'âge de sept à huit ans, on le juge digne d'entrer dans la société des fidèles. Les parens le conduisent devant le destour qui l'interroge sur les dogmes de la religion, et lui apprend les prières qui sont nécessaires à savoir. L'enfant les répète devant le feu; mais auparavant on a la précaution de lui couvrir la bouche et les narines. Les prières étant finies, le prêtre fait boire de l'eau à l'enfant, et lui fait mâcher l'écorce d'une grenade. Il le baigne ensuite dans une cuve pleine d'eau, et le revêt de la robe virile, et de la ceinture à laquelle la loi assujettit tous les Parses, sous les peines les plus sévères.

Le Sad-der enjoint à tous les fidèles de repasser souvent dans leur esprit les fautes dont ils ont pu se rendre coupables, et de s'en accuser humblement à un destour. Cette confession auriculaire est de rigueur; et si un parse n'avait pas la commodité de le faire à un prêtre, la loi veut qu'il s'adresse à quelque laïque recommandable par sa piété, ou à Dieu en présence du soleil.

De toutes les religions connues, dit judicieusement M. Anquetil, celle des Parses est peut-être la seule dans laquelle le jeûne ne soit ni méritoire, ni même ordonné. Le parse, au contraire, croit honorer la divinité en se nourrissant bien; parce que le corps frais et vigoureux rend l'âme plus forte contre les tentations des mauvais génies; parce que l'homme sentant moins de besoin, lit la parole avec plus d'attention, a plus de courage à faire de bonnes œuvres: « Donne-toi bien de garde de jeûner, dit l'auteur du Sad-der; car ne rien » manger depuis le matin jusqu'au soir, n'est pas un mérite dans notre religion. Le jeûne qui nous est prescrit en toutes les saisons, consiste à ne nous » souiller jamais du moindre péché. Ceux qui sont accoutumés à cette superstition, se passent tout au plus de déjeûner; au lieu de cela, nous faisons » tous nos efforts pour ne contracter aucune tache qui puisse causer quelque » dommage à notre âme. Mon avis est que celui qui veut conserver son innocence, ferait beaucoup mieux de se préserver de tout péché, et de repousser jusqu'au plus petit mouvement de concupiscence, que de s'abstenir de » manger quand il en a besoin. »

On a dit que les Parses avaient une vénération singulière pour le feu. Ces peuples n'ont pas moins de déférence pour l'eau; et l'on voit dans Hérodote que ces deux chefs de superstition remontent à la plus haute antiquité. Le Sad-der leur recommande bien expressément de n'employer l'eau à aucun

usage pendant la nuit, ou, s'ils ne pouvaient s'en dispenser, de s'en servir avec de grands ménagemens. Le même livre leur enjoint de ne jamais mettre sur le feu un pot entièrement plein d'eau, de peur que, lorsque l'eau viendra à bouillir, il n'en tombe une partie sur le feu.

Les Parses observent une foule d'autres superstitions, dont on pourra voir les détails dans la traduction française du Sad-der que je suis sur le point de publier avec des notes historiques. Lorsqu'ils éternuent, par exemple, la loi veut qu'ils aient recours à la prière, parce que dans ce moment critique le démon redouble ses efforts pour les séduire. « Quand tu auras besoin de lâcher » de l'eau chez toi, dit la LX^e. porte de cet ouvrage, n'en laisse pas tomber sur » ton pied, car ce serait un crime énorme. Ne te place pas auprès de ta porte » pour satisfaire ce besoin. Retire-toi un peu plus loin : car on lit dans le » Vendid-Zend que ce péché équivaut à douze cents direm. » Les formalités que le magianisme exige de celui qui veut se couper les ongles, paraîtraient incroyables si elles ne se trouvaient dans les livres sacrés des Parses que nous avons sous les yeux. Un parse qui sait sa religion, se coupe les ongles des doigts en commençant par l'annulaire ; il rogne ensuite avec un couteau, uniquement destiné à cet usage, l'ongle de l'index, et celui du pouce. Après cela, il partage en deux chaque morceau d'ongle avec le même couteau, en adressant à Dieu certaines prières consacrées à cette opération. On pose ensuite sur une terre bien sèche, ou sur une pierre dure, ces morceaux d'ongles enveloppés dans du papier, tournant au nord l'extrémité opposée à l'endroit où la division a été faite, et l'on dit certaines prières indiquées dans le Zend-Avesta.

Les Parses ont quatre jours dans le mois consacrés au service divin, et qui ont du rapport à notre dimanche. Ils ont encore plusieurs autres fêtes qu'ils célèbrent avec la plus grande solennité. La plus remarquable est celle qu'ils chôment au commencement de chaque année, et qui fut instituée, dit-on, par le roi Giemschid. On voit dans M. Hyde, qu'elle se célébrait autrefois régulièrement en Perse pendant les six premiers jours de l'année. Voici l'ordre qu'on y observait, et que la destruction du gouvernement n'a pas permis que l'on retint sous la domination mahométane. Le premier jour était marqué par l'élargissement de quelques prisonniers et par différens témoignages de clémence et de bonté que le roi donnait à son peuple, en lui faisant des présens et en modérant les impôts. Le lendemain était destiné à faire des libéralités aux sages et aux savans du royaume. Les prêtres et les conseillers privés présentaient leurs requêtes le troisième jour. Le quatrième était consacré à recevoir celles de la noblesse et des parens du roi. Le jour suivant les enfans de ce



monarque demandaient quelques graces; et le sixième enfin il le réservait pour lui-même. Le soir du cinquième jour, on plaçait à la porte de l'appartement du roi un jeune homme beau et bien fait, qui y passait la nuit. A la pointe du jour, il entrait dans la chambre du roi sans cérémonie. Le prince alors lui demandait, d'un air de familiarité, d'où il venait, où il allait, quel dessein l'amenaient, comment il s'appelait, et ce qu'il apportait. Le jeune homme répondait à ces questions : je suis *al-mansur*, c'est-à-dire, *auguste* : mon nom est *Al-Mo-bareck*, c'est-à-dire le *Bénit*. *Je viens ici de la part de Dieu apportant la nouvelle année*. En achevant ces paroles, il allait s'asseoir, et immédiatement après entraient ceux qui composaient le corps de la noblesse, chacun portant un vase d'argent où il y avait du froment, de l'avoine, des pois, des fèves, une canne de sucre, et deux pièces d'or récemment frappées. D'abord le premier ministre, ensuite le trésorier, puis tous les autres seigneurs, suivant le rang de leur naissance et de leur dignité, offraient chacun leur vase d'argent au roi. Vers la fin de la cérémonie, on mettait un grand pain fait de différentes sortes de grains devant le roi, qui, après en avoir goûté, invitait ceux qui étaient présens à suivre son exemple, en leur adressant ces mots : *C'est ici un nouveau jour d'un nouveau mois, le commencement d'une nouvelle année, ainsi il est juste que nous renouvelions les liens qui nous unissent les uns aux autres*. Ensuite, revêtu du manteau royal, il bénissait solennellement les assistans; et cette bénédiction était suivie de plusieurs riches présens. Les Parses appelaient le soir de cet heureux jour *phristaph*, et le consacraient uniquement à la joie, qu'excitait en eux l'espérance de voir une belle année.

Les livres sacrés des Parses sont compris dans une espèce de bible que l'on appelle *Zend-Avesta*. Ce code religieux eut, dit-on, pour auteur un savant nommé *Zoroastre*, qui publia l'avoir reçu du ciel, conduite que bien d'autres imposteurs ont imitée. Le *Zend-Avesta* était autrefois divisé en vingt et une parties, dont sept traitaient du premier principe, de l'origine des airs, de l'histoire du genre humain; et sept roulaient sur la morale et sur les devoirs civils et religieux; et les sept derniers avaient pour objet la médecine et l'astronomie. Les livres pehlvis et quelques ouvrages persans font mention de trois autres parties qui doivent compléter l'*Avesta* à la fin du monde. Ce qui en est échappé aux injures des tems, se récite sur deux ou trois notes comme notre psalmodie. Celle de l'*Avesta* était autrefois accompagnée du son des instrumens, et plus chantante qu'à présent. On voit dans un patet des *jescht-sadés* que c'est un grand péché de ne pas réciter tous les jours quelque chose de cet ouvrage.

« Quand quelqu'un lit l'*Avesta*, dit l'auteur du *Sad-der*, il doit prononcer dis-



» tinctement chaque mot de ce divin livre. Qu'il récite lentement et avec
 » dignité, et non pas précipitamment et sans attention; c'est le moyen d'enflam-
 » mer son ame de la lumière divine qu'il contient. Un homme plein de piété
 » s'exprime ainsi à ce sujet : celui qui oublie le livre Avesta, après l'avoir appris
 » par cœur, aura la douleur de voir le Dieu juste et puissant ne lui tenir aucun
 » compte de ses bonnes œuvres, et cet être jaloux de son culte l'éloigner
 » pour jamais du paradis. »

CÉRÉMONIES FUNÈBRES DES PARSIS OU GUÈBRES.

Pl. 68. *Parsis ou Guèbre agonisant, dont l'âme est reçue par un chien.*

Pl. 69. *Funérailles des Parsis.*

On apprend de Henri Lord, que les Parses ont deux principaux cimetières, ou tombeaux bâtis en rond, assez élevés de terre, raisonnablement larges, pavés de pierres par-dedans, et escarpés. Au milieu de ces tombeaux est un puits fort profond, destiné à recevoir les ossements des morts à mesure qu'ils se séparent du tronc. A l'entour des murailles sont suspendus et exposés à l'air les cadavres des hommes et des femmes. De ces deux cimetières, l'un, appelé le *cimetière blanc*, est destiné à ceux qui ont mené une vie exemplaire; l'autre sert à cacher ceux dont la vie a été scandaleuse. Si l'on en croit quelques voyageurs, ces peuples ont une singulière manière de distinguer les élus des réprouvés. Ils exposent pendant quatre jours le corps de ceux dont la vie a été un problème. Si, après cet intervalle, on trouve que les vautours aient commencé à lui béqueter l'œil droit, ils le regardent comme un élu et le portent aussitôt au cimetière blanc; s'il arrive au contraire que l'œil gauche ait été endommagé le premier, le mort est réputé damné et porté au cimetière noir. Il faut d'ailleurs observer que la loi défend expressément d'ensevelir personne dans un cercueil neuf, ou qui ait reçu quelques souillures; tel est le précepte de Zoroastre, dit ridiculement l'auteur du *Sad-der*: « Que le suaire dont on » doit l'envelopper, ajoute cet écrivain, soit vieux, usé, bien lavé. Ecoute, » dit il encore, ce qu'on lit dans le *Zend-Vendid*, à ce sujet : Si une femme, » tirant de son fuseau un fil de la longueur d'un empan, le place dans le » linceul, elle sentira comme un serpent et une vipère qui rongeront éternellement ses entrailles. Gherutaman ne jettera pas un regard de bonté sur » elle, et toutes les puissances de l'univers s'armeront pour la tourmenter.



PARSIS ou GUEBRE AGONISANT, dont l'ÂME est reçue par un CHIEN.



B. Picart. del.

FUNERAILLES des PARSIS.

» L'ange exterminateur, la prenant par le bord de sa robe, la précipitera dans
 » l'enfer. Si le suaire dont on enveloppera mon corps, est neuf, les tristes dé-
 » bris de mon individu deviendront la proie des ânes et des mules. Je ne
 » goûterai aucun repos, aucune tranquillité ; la honte et la misère seront mon
 » partage. »

Quelques-uns ont dit que le paradis des Parses, semblable à celui de Mahomet, recélait toutes les voluptés dont la source impure semble avoir souillé ce monde. C'est une erreur. La description qu'on en trouve dans le Zend-Avesta, ne ressemble en rien à ces peintures lascives et indécentes que les sectateurs de l'Alcoran se forment de ce lieu de délices. Une joie pure émanée de la Divinité même, dont la présence réjouit les bienheureux, est la seule espérance des Parses dans l'autre monde. Ils admettent, comme nous, un enfer où les méchants sont la proie d'un feu dévorant, qui les brûle sans jamais les consumer. Un des tourmens de ce triste séjour consiste dans l'odeur contagieuse qu'exhalent les ames des damnés. Leurs livres sacrés contiennent des peintures effrayantes des supplices qu'on éprouve dans cet affreux manoir. Les uns habitent de sombres cachots où ils sont étouffés par une épaisse fumée, et dévorés par les morsures d'un nombre prodigieux d'insectes et de reptiles venimeux. Le tourment des autres consiste à être plongés jusqu'au col dans les flots noirs et glacés d'un fleuve. Ceux-ci sont environnés de diables furieux et acharnés, qui les déchirent continuellement, sans leur permettre de respirer. Ceux-là sont suspendus par les pieds, et, dans cet état, on les perce dans tous les endroits du corps avec un poignard. Au milieu de ce tableau terrible, on voit celui d'une femme, qui, pour expier sa désobéissance et les querelles éternelles dont elle importunait son mari, est suspendue par les pieds, tandis que la langue lui sort par la nuque du col.

La XIII^e. porte du Sad-der veut que, dans un mois, ou au plus tard un an, après la mort de ses père et mère, on ne manque pas de leur préparer le festin funèbre, appelé *aphrinagan*. Cela doit aussi se faire, dit le même auteur, lorsqu'on est de retour chez soi après un long voyage. Un tel festin, auquel doivent être invités les amis du défunt, a pour objet de procurer du repos ou de la joie aux ames des parens de ceux qui habitent la maison. « Chacun doit
 » croire, ajoute le Sad-der, qu'en honorant ainsi la mémoire de ses ancêtres,
 » on donne à son ame toute la tranquillité dont elle est susceptible. Et ceux
 » qui les oublient, doivent être comparés à ces insensés qui courent avec pré-
 » cipitation au-devant de la flèche qui vient leur percer le cœur. Les parens de
 » ces ingrats diront dans l'amertume de leurs ames : O Dieu tout-puissant ! pour-



Pl. 70. *Manipa, Idole ou Divinité de Lassa : on lui offre ceux que Buth a tués.*

Les uns donnent à cette idole trois têtes de différentes formes ; et les autres, comme Grueber, lui attribuent neuf têtes, placées de manière qu'elles se terminent en cônes d'une monstrueuse hauteur. C'est devant ce Manipa que le peuple observe ses rits sacrés avec quantité de mouvemens convulsifs et de danses ridicules. On met souvent diverses sortes de mets devant l'image, pour apaiser la colère d'un si puissant génie.

Pl. 71. *Buth, jeune homme furieux qui tue tous ceux qu'il rencontre.*

Grueber rapporte un usage barbare, qui s'est introduit dans le royaume de Tangut et de Barantola, en l'honneur de Manipa. On choisit tous les ans un jeune homme vigoureux, à qui l'on accorde, pour certains jours de l'année, la liberté de tuer sans distinction toutes les personnes qu'il rencontre, dans l'opinion où l'on est que tous ceux qui meurent de sa main, sont autant de victimes consacrées à Manipa et qui obtiennent immédiatement le bonheur éternel. Ce jeune homme porte le nom de *trait* qui signifie *celui qui tue*. Il est vêtu d'un habit fort gai avec quantité de petites bannières pour ornement. Ses armes sont l'épée, l'arc et les flèches. Il sort comme un furibond de sa maison au jour marqué, possédé, dit Grueber, du démon auquel il est consacré ; et courant dans toutes les rues, il fait main basse sur le peuple sans que personne entreprenne de lui résister. Je ne dois pas oublier de dire que Grueber assure avoir vu cette déplorable victime de la superstition du Thibet.

Le grand-prêtre du Thibet porte le nom de *Dalay lama*. Ce pontife, qui passe dans le pays pour le Dieu La incarné, est le chef de la religion lamique, qui est répandue dans toutes les Indes, à la Chine, et dans la Tartarie occidentale. On assure que les peuples soumis au Lama, sont persuadés qu'il est immortel ; que lorsqu'il paraît mourir, il ne fait que changer d'habitation ; qu'il renaît dans un corps entier ; et que le lieu fortuné de sa résidence est désigné par certains prodiges qui annoncent aux lamas, quel est l'enfant qui doit remplacer le pontife défunt. En effet, le collège de ces prêtres cherche dans tout le royaume quelqu'un dont la figure ait beaucoup de ressemblance avec celle du mort, et l'appelle à sa succession. Par cette méthode, La s'est incarné plusieurs fois depuis sa première apparition dans le monde.





B. Picot. del. 1747.

MANIPA IDOLE, ou DIVINITÉ de LASSA, à laquelle on offre ceux que RUTH a tué.

Indira Gandhi National
Centre for the Arts



RUTH : c'est un JEUNE HOMME Furiens qui tue tous ceux qu'il rencontre.

Bernier raconte un peu différemment la manière avec laquelle on donne un successeur au grand Lama. Lorsque le grand Pontife, dit-il, est dans une vieillesse avancée et qu'il se croit près de sa mort, il assemble son conseil pour déclarer qu'il doit passer dans le corps de tel enfant nouvellement né. Cet enfant est élevé avec beaucoup de soin jusqu'à l'âge de six ou sept ans. Alors, par une espèce d'épreuve, on fait apporter quelques meubles du mort qu'on mêle avec les siens ; et s'il est capable de les distinguer, c'est une preuve manifeste de la transmigration. Il est étonnant qu'aucuns des voyageurs, qui, depuis Bernier, ont passé dans l'Inde, ne nous aient pas mis à portée de juger du mérite de tant d'histoires que l'on a répandues sur les pratiques religieuses observées au Thibet.

Le grand Lama fait sa résidence au pied de la montagne du Putda. Là, dit-on, habite plus de vingt mille Lamas qui environnent cette montagne en demi-cercle, à différens degrés de proximité, suivant que leur rang ou leurs dignités les rendent plus ou moins dignes de s'approcher de leur souverain Pontife.

Si l'on en croit Grueber, dont le récit, dit-il lui-même, n'est fondé que sur le témoignage de quelques habitans de Barantola, le grand Lama se tient ordinairement assis dans un profond appartement de son palais, orné d'or et d'argent, illuminé d'un grand nombre de lampes, sur une espèce de lit, couvert d'une précieuse tapisserie. En approchant de lui, ses adorateurs se prosternent, baisant la tête jusqu'à terre, et ils lui baisent les pieds avec une vénération incroyable. Il a toujours le visage couvert, et il ne se laisse voir qu'à ses principaux confidens. Il est sans cesse environné de lamas qui le servent avec beaucoup de zèle, et qui prennent soin d'expliquer les oracles qui sortent de sa bouche. Une multitude prodigieuse d'étrangers viennent de toutes parts pour lui offrir leurs hommages et recevoir sa bénédiction. Il en vient de l'Inde et de la plupart des autres parties de l'Asie. Mais, après les habitans du Thibet, les Tartares sont ceux dont on vante le plus la dévotion. Ils se rendent à Lassa des pays les plus éloignés.

Les princes, sectateurs de la religion Lamique, sont traités par ce Pontife avec une hauteur dédaigneuse, lorsqu'ils viennent lui rendre leurs devoirs. Jamais il ne se déplace pour les recevoir ; il ne leur rend pas même leurs saluts. La seule faveur qu'il daigne accorder aux personnes de la plus haute distinction, est de mettre sa main sur leurs têtes ; et ils sont persuadés que cette cérémonie les lave de tous les péchés qu'ils ont pu commettre.

On a publié en Europe, d'après Grueber, que les grands du Thibet se procurent avec beaucoup d'empressement quelques parties des excréments du

grand Lama, pour les porter autour du cou en forme de reliques. Les lamas, ajoute-t-on, tirent un profit considérable de cette distribution indécente. Nous n'osons répondre d'une telle assertion, imaginée peut-être par le missionnaire européen, dans l'intention de tourner en ridicule le Grand-Prêtre de Lassa. Cependant, telle est la force de la superstition ; tels sont les préjugés, dont, en tous les tems, les hommes se sont rendus coupables, qu'il ne serait pas étonnant qu'un usage aussi ridicule subsistât chez des peuples que la lumière de la philosophie n'a pas encore éclairés.

On élève des trophées au sommet des montagnes en l'honneur du grand Lama, pour la conservation des hommes et des bestiaux. Tous les rois qui font profession de son culte, ne négligent jamais, en montant sur le trône, de lui envoyer des ambassadeurs chargés de riches présens pour demander sa bénédiction, qu'ils croient nécessaire à la prospérité de leur règne. Long-tems la puissance de ce grand-prêtre se borna au spirituel ; mais il est devenu successivement prince temporel, surtout depuis la conquête des Eluths, dont le kham l'a mis en possession d'un riche patrimoine. Cependant telle est sa modération, qu'il ne se mêle pas du gouvernement civil de ses propres domaines, et qu'il ne souffre pas que ses lamas y prennent la moindre part. Il abandonne toutes ses affaires séculières à l'administration des deux khams des Eluths, et ces officiers sont chargés de lui fournir tout ce qui est nécessaire à l'entretien de sa maison. Lorsqu'il se trouve engagé dans quelques différends politiques, il choisit un ministre intelligent et éclairé, auquel il donne de pleins pouvoirs d'agir en son nom, dans tout ce qui fait l'objet de la contestation.

On a déjà dit que la religion lamique étoit fort étendue. Pour gouverner un si vaste domaine, le grand Lama établit dans les provinces des substituts qu'il choisit parmi ses principaux disciples. Le nombre de ces ministres n'excède jamais deux cents. On ne les assujettit pas à habiter un lieu plutôt qu'un autre ; c'est à eux qu'appartient de faire le choix de leur résidence. Rarement ils passent plus de dix ans dans les provinces : telle est l'abondance des offrandes qu'ils y reçoivent des libéralités du peuple, que ce tems suffit pour les enrichir, et leur permettre de revenir dans leur patrie y mener une vie oisive et voluptueuse.

Le nombre des lamas est très-considérable. Il y a peu de familles au Thibet qui n'aient donné un lama à la religion, soit par piété, soit dans l'espérance de s'avancer au service du grand pontife. La continence et la chasteté sont les principales vertus auxquelles la loi les assujettit. La discipline exige aussi qu'ils prient continuellement : c'est pourquoi on les voit sans cesse rouler entre leurs



doigts les grains de leur chapelet. Leur doctrine a pour base trois préceptes bien importans : ils consistent à honorer Dieu , à n'offenser personne , et à rendre à chacun ce qui lui appartient. Le jaune est leur couleur favorite. Leurs chapeaux, leurs robes, leurs ceintures, jusqu'à leurs chapelets, tout est jaune. Ils se rasent le visage et la tête. La couleur du grand Lama est le rouge.

A en croire les missionnaires qui parlent du Thibet, on y voit une espèce de hiérarchie ecclésiastique établie pour le maintien de la discipline et du bon ordre. Elle est composée de divers officiers qui répondent à nos archevêques, à nos évêques et à nos prêtres : on y trouve aussi des abbés et des abbesses, et une multitude d'autres supérieurs dans les mêmes degrés pour maintenir la discipline que le culte exige. Les lamas, qui ont la conduite des temples dans toute l'étendue du royaume, sont tirés du collège des disciples. Les simples lamas font les fonctions d'assistans dans les temples et les monastères, ou sont chargés des missions dans les pays étrangers.

Regis assure que les lamas croupissent dans la plus profonde ignorance. Horace de Lapenna, au contraire, prétend qu'il y a au Thibet des universités et des collèges où ces prêtres enseignent tout ce qui peut être relatif à la morale et à la religion. Ces deux opinions paroissent également exagérées. Quoi qu'il en soit, la dignité de lama est très-respectée parmi tous les peuples qui professent la doctrine de Lassa. Les princes, les seigneurs, en un mot, tous les personnages les plus distingués du Thibet, se font honneur de porter l'habit des lamas. Ils prennent même le titre des principaux officiers du grand Lama ; et souvent ils en abusent pour vivre dans une espèce d'indépendance. La dignité de lama n'est pas limitée aux seuls habitans du Thibet. Les Chinois et les Tartares, également avides de cet honneur, font le voyage de Lassa pour le solliciter.

RELIGION, MOEURS, IDOLATRIES

DES PEUPLES DE L'ISLE DE CEYLAN.

CEYLAN est une grande île des Indes, d'environ cent lieues de longueur sur cinquante de large. Les peuples qui l'habitent s'appellent *Chingulais*. Leur religion, quoique mêlée d'une foule de pratiques superstitieuses, approche beaucoup de celle de la nature. Ils croient un Dieu ; ils admettent également l'immortalité de l'ame. Ces insulaires, par une tournure d'esprit qui leur est particulière, pensent que les ames des méchans acquièrent dans l'autre monde



un nouveau degré de méchanceté, et, par la même raison, que les âmes des bons parviennent à un nouveau degré de mérite et de bonté. Ils sont persuadés que les uns et les autres seront punis ou récompensés d'une manière proportionnée aux actions qu'ils auront commises dans ce monde. On croit dans cette île que ceux qui se sont distingués par une sainteté particulière, seront élevés fort au-dessus du reste des mortels, et placés presque à côté de la Divinité.

Pl. 72. *Divinité ou Idole, qui a la tête d'un éléphant.*

Selon les Chingulais, c'est le Dieu qui donne la sagesse, l'intelligence, les richesses et la santé. On le représente ici auprès du Dieu tutélaire de l'univers.

Pl. 73. *Le Dieu tutélaire de l'Isle de Ceylan.*

Homme illustre par ses austérités et par ses vertus, et duquel les Chingulais ont célébré l'apothéose et rendent des hommages sous la forme d'un géant. On croit que cette espèce de saint, appelé *Buddu*, florissait vers l'an 40 de l'ère chrétienne; ce qui a donné lieu à l'ignorance européenne de soupçonner que ces insulaires auraient bien pu le confondre avec saint Thomas, qui ne vit vraisemblablement jamais l'Inde ni l'île de Ceylan. Les écrivains les plus sensés pensent que ce *Buddu* n'est autre chose qu'un philosophe du pays, dont les lumières et les bienfaits lui méritèrent la vénération de ses compatriotes. Telle est en général l'origine de cette multitude d'apothéoses qui décorent les fastes de tous les peuples de la terre.

Quoi qu'il en soit, les Chingulais croient bonnement que l'un des principaux emplois de *Buddu* est de soulager les âmes qui souffrent, et de leur procurer une situation plus heureuse. Ce personnage s'est aussi rendu célèbre par de prétendus miracles. Long-tems les insulaires conservèrent l'une de ses dents, qui opérait chaque jour de nouveaux prodiges. Mais en 1560, les Portugais ayant jugé à propos de la brûler, pour y substituer celle de saint Chrystophe, les prêtres publièrent qu'elle s'était dérobée miraculeusement d'entre les mains sacrilèges des Européens, et qu'elle avait choisi une rose pour asile.

Il est de la piété, dans l'île de Ceylan, que les femmes aillent quêter pour le grand *Buddu*. Elles portent avec elles une petite statue de ce philosophe, enveloppée d'un linge blanc, et vont mendier de porte en porte, en disant qu'elles demandent de quoi faire un sacrifice au protecteur de la patrie. La religion ne permet pas qu'on refuse ces quêteuses, et les aumônes qu'on leur fait, consistent en argent, en huile, en riz, en coton. Les femmes d'un rang distingué se



B. Poire del. 1739

Le DIEU TUTELAIRE de l'île de CEYLAN.

Indira Gandhi National
Centre for the Arts

Page 1 of 1

dispensent d'aller ainsi mendier en personne : elles donnent cette commission à des personnes de confiance auxquelles elles prêtent, pour cet objet, leurs plus riches parures.

Le Diable a un pouvoir très-étendu dans l'île de Ceylan. C'est surtout dans leur maladie que les insulaires craignent la puissance de cet esprit mal-faisant. Ici, comme chez les habitans des Maldives, on ne néglige ni offrandes, ni festins, ni prières pour se rendre le Diable favorable, pour devenir riches et heureux, etc. Souvent ils immolent en son honneur des coqs et des poulets.

L'île de Ceylan est gouvernée par des prêtres semblables à ceux que l'on voit aux Maldives et dans la plupart des autres contrées de l'Inde. On y trouve aussi une multitude presque innombrable de temples : la plupart sont d'une magnifique sculpture et décorés de plusieurs riches ornemens : on y remarque surtout un grand nombre de figures hiéroglyphiques qui représentent des monstres et des animaux. Sur les murs de plusieurs de ces temples, on a peint des bâtons, des flèches, des épées, des hallebardes. Il n'y a que ceux consacrés à Buddu qui ne soient pas chargés de semblables images : on n'y voit que des figures d'hommes vêtus à la manière des prêtres du pays. Ces temples sont communément fort riches et possèdent des terres immenses qu'ils tiennent de la pieuse libéralité des fidèles ; et l'on assure que les revenus de tous les temples de l'île surpassent ceux des domaines du Gouvernement. L'entrée de ces sanctuaires est interdite aux femmes, lorsqu'elles ont leurs indispositions périodiques ; et les hommes même n'y peuvent entrer, lorsqu'ils sortent d'un endroit où se trouvent des femmes qui ont cette incommodité.

Le principal couvent des prêtres est dans la ville de Digligy, et c'est là qu'on tient chapitre ; les prêtres de Buddu ne reçoivent dans leur ordre que des personnes de naissance. Ces insulaires adorent le soleil et la lune.

Les mercredis et les jeudis sont les jours auxquels les temples publics s'ouvrent à la dévotion du peuple. Les Chingulais célèbrent encore plusieurs autres fêtes pendant le cours de l'année, dont la plus importante est celle que l'on chôme tous les ans dans la pleine lune de novembre. La nuit est le tems que l'on choisit pour cette cérémonie : on plante alors des mais autour des temples, et on les illumine de lampes depuis le haut jusqu'en bas.

Ces insulaires, aussi superstitieux que le furent autrefois les Égyptiens, ont une vénération singulière pour une espèce de serpent fort commune dans leur pays. Ils pensent que si quelqu'un était assez impie pour en tuer un, les autres serpens de la même espèce extermineraient le meurtrier avec toute sa famille. Si cependant l'un de ces reptiles a mordu quelqu'un ou causé quelques dégâts, la



personne lésée peut aller porter sa plainte aux sorciers du pays, qui, par la force de leurs charmes, contraignent, dit-on, le serpent coupable de comparaître à leur tribunal, et lui font de vives menaces, s'il retombe en pareille faute.

Ces sortes d'enchanteurs ne sont pas rares dans l'île de Ceylan. En effet, chez des peuples aussi barbares et aussi ignorans que le sont les Chingulais, la magie doit être fort accréditée. L'envie d'en imposer au public et de se rendre nécessaires à leurs compatriotes, les a portés à étudier la propriété des plantes du pays, avec lesquelles ils opèrent plusieurs guérisons. Ils ont, par exemple, des secrets infailibles pour guérir la morsure des serpens. Les crocodiles ne peuvent tenir contre la force de leurs enchantemens; et, lorsque quelqu'un veut aller se baigner dans la rivière, il va consulter les magiciens, et achète une recette propre à endormir ces dangereux reptiles. Ces imposteurs se mêlent aussi de guérir certaines coliques violentes et dangereuses auxquelles les habitans du pays sont très-sujets : c'est aussi à eux qu'on s'adresse lorsqu'on a été volé; car ils se vantent de pouvoir connaître quel est celui qui a commis le crime. Pour y parvenir, dit le voyageur Knox, ils prononcent quelques mots sur une noix de coco; puis ils l'enfilent dans un bâton qu'ils mettent à la porte ou au trou par où le voleur est sorti. Quelqu'un tient le bâton au bout duquel est la noix et suit la trace du voleur : les autres suivent celui qui tient le bâton et observent de répéter toujours des paroles mystérieuses. Le bâton les conduit enfin au lieu où le voleur s'est retiré, et tombe même sur ses pieds. Quelquefois la noix qui dirige le bâton, tourne de côté et d'autre, ou s'arrête; alors on recommence les charmes et l'on jette des fleurs de cocos, ce qui fait aller la noix de coco et le bâton. Cela ne suffit point encore pour convaincre le voleur : il faut, pour le déclarer coupable, que celui qui a fait le charme, jure que c'est lui; et c'est ce qu'il fait souvent par la confiance qu'il a en son charme : en ce cas-là, le voleur est obligé de jurer le contraire. S'il s'agit d'intérêts d'une autre espèce, à l'occasion desquels il y ait contestation où l'on ne puisse produire des témoins, on a recours à l'épreuve de l'eau bouillante.

Ces peuples ont l'usage du chapelet, tel qu'il est reçu parmi la plupart des nations de l'Inde, et chez les Catholiques romains. Jamais ils n'abandonnent ces marques caractéristiques de leur piété. On les voit dans les rues, dans les temples, chez eux ou en voyage, tenant en main leur chapelet et récitant quelques prières, tandis qu'ils en font passer les grains entre leurs doigts. Ces insulaires se rendent d'ailleurs recommandables par la charité qu'ils exercent, non-seulement envers leurs compatriotes, mais encore envers les étrangers. Ils



ont dans leur maison un endroit destiné à recevoir les provisions qui sont consacrées pour les pauvres; et, lorsqu'il en vient quelques-uns mendier à leur porte, ils ne les renvoient jamais sans les soulager.

Dans cette île, un homme qui prend une femme ne la possède pas lui seul; il est obligé de partager entre ses frères comme un bien de famille. Le seul avantage qu'on lui laisse, est celui de jouir des premières faveurs de son épouse. D'ailleurs tout est commun entre les frères; ils apportent tous à la maison ce qu'ils gagnent. Les enfans ne sont pas plus au mari qu'à ses frères; aussi les enfans les appellent tous leurs pères.

Les cérémonies que ces insulaires observent dans leur mariage sont fort simples. Les nouveaux époux mangent ensemble dans le même plat; ce qui désigne l'égalité de leur condition. Quelquefois ils se lient les pouces ensemble, symbole de l'union qui doit régner entre eux. Souvent le mari et la femme s'enveloppent tous deux de la même toile dont ils tiennent en main chacun un bout: dans cet état, on leur répand sur la tête de l'eau qui leur arrose tout le corps. D'ailleurs les mariages des Chingulais ne sont que momentanés; et chez eux le plus petit motif autorise le divorce.

Les cérémonies funèbres sont beaucoup plus longues que celles du mariage. Après la mort d'une personne, ses parens appellent un prêtre, qui récite des prières pour le repos de l'ame du défunt. On prépare ensuite un bon repas pour le ministre de la Divinité: on le comble de présens, et on lui demande s'il y a lieu d'espérer que le mort jouisse d'un état heureux. Consolés communément par la réponse du prêtre, les parens procèdent aux funérailles. Si le mort est une personne de qualité, on commence par laver son cadavre; ensuite on l'embaume; on le remplit de poivre, et on l'enferme dans un cercueil, formé d'un tronc d'arbre creusé. Enfin, après avoir reçu l'ordre du roi, on porte le tout au bûcher pour y être consumé dans les flammes. Les gens du commun sont enterrés sans aucune cérémonie: on enveloppe seulement leur corps avec une natte. Tous les meubles du défunt sont enterrés avec lui; et ses héritiers ne gardent que les instrumens nécessaires pour labourer la terre.

Ce sont ordinairement les femmes que l'on charge, en ces occasions, de témoigner la douleur que ressent la famille du défunt. Lorsqu'elles commencent leurs lamentations auprès d'un cadavre, elles ôtent le cordon qui retient leurs cheveux attachés, elles les étendent de manière qu'ils leur couvrent les épaules, puis elles mettent leurs mains derrière la tête; et dans cette attitude, elles entonnent leurs chants lugubres, qui ne sont ordinairement que des éloges des vertus du défunt.



RELIGION, MOËURS, IDOLATRIES DES ISLES MOLUQUES.

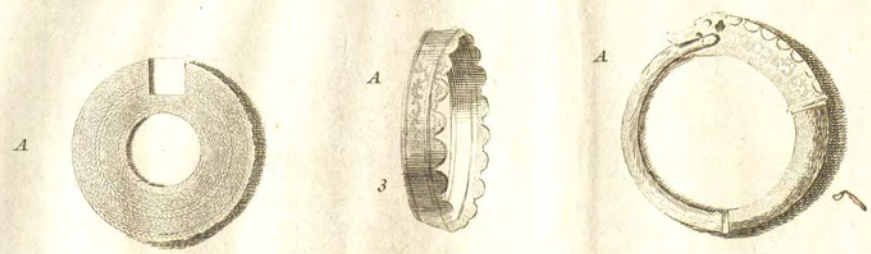
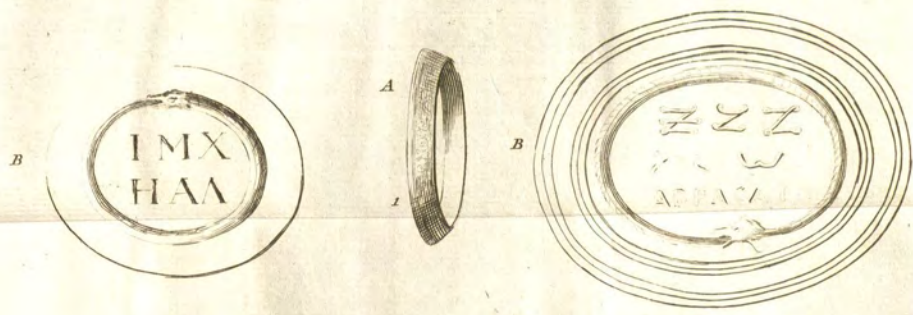
LES Moluques sont des îles de la mer des Indes, situées sous la ligne. On en compte un fort grand nombre, dont les principales sont Ternare, Tidor, Machian, Motir et Bachian. Tous les peuples qui les habitent ont à peu près la même religion, les mêmes mœurs et les mêmes usages. Le Mahométisme, qui s'y est glissé depuis plusieurs siècles, en a cependant altéré les constitutions primitives. Mais, comme ces changemens sont arrivés dans toutes ces îles, ce que l'on pourrait dire à cet égard de l'une, conviendrait parfaitement à l'autre.

On accuse tous ceux de ces insulaires qui ne professent pas l'Alcoran, de croupir dans l'idolâtrie la plus criminelle. Cette imputation odieuse dont, depuis tant de siècles, on surcharge gratuitement la plupart des peuples de la terre, ne mérite plus que le profond mépris. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Moluquois croient un Dieu auteur et conservateur de tous les êtres.

Pl. 74. *Ornemens hiéroglyphiques des Insulaires des Moluques, etc.*

On a publié que les Moluques rendaient des hommages au serpent; et cette opinion est fondée sur l'usage où ils sont de se décorer de certains ornemens représentés dans cette planche, où se trouve la figure de ce reptile. Mais cette espèce de culte, qui déshonore en effet quelques-uns de leurs voisins, ne paraît pas avoir jamais été admis chez eux. L'immortalité de l'ame est également un dogme dont ils ne se sont jamais départis. Ils sont persuadés que les premiers jours qui suivent la séparation de ces substances d'avec le corps, elles reviennent souvent visiter la maison qu'elles habitaient pendant la vie, non pas par un motif d'affection pour leur ancienne demeure, mais pour satisfaire leur humeur mal-faisante, et surtout pour nuire aux petits enfans, à qui elles en veulent particulièrement. Selon eux, ces ames, jalouses des devoirs qu'elles ont lieu d'attendre de la part de leurs parens, viennent sur la terre s'informer des égards que leur famille conserve pour elles; et, si elles s'aperçoivent qu'on les ait déjà oubliées, elles se vengent de cet outrage d'une manière éclatante. C'est dans cette opinion que, pendant quelques jours, ils traitent les morts avec autant de soin que s'ils étaient vivans; ils préparent leurs lits, leur





présentent à boire et à manger, et poussent l'attention jusqu'à mettre à côté d'eux de la lumière pour les éclairer.

Ces peuples croient aussi à l'existence du Diable. Comme la petite vérole est l'un des plus dangereux maux dont les Moluquois soient affligés, ils croient bonnement qu'ils doivent cette maladie funeste à des Démon qui s'introduisent clandestinement dans leurs maisons. Pour prévenir ce malheur, ils placent, à l'ouverture par où ces génies doivent passer, des petites statues de bois, dont les magiciens du pays se servent pour opérer leurs sortilèges, et ces divins symboles de la piété moluquoise servent d'épouvantail à Lucifer. C'est surtout pendant la nuit que les esprits malins infestent les Moluques; c'est pourquoi les insulaires, lorsqu'ils sortent pendant les ténèbres, ont toujours la précaution de porter sur eux un oignon ou une gousse d'ail avec un couteau et quelques morceaux de bois. Lorsque les mères mettent leurs enfans au lit, elles n'oublient jamais de placer sous leurs têtes de pareils préservatifs.

Les prêtres de ces îles ne sont autre chose que des charlatans qui exercent la magie et la médecine. Le sacerdoce, concentré dans un certain nombre de familles, ne peut passer à celui qui n'a pas le droit d'y prétendre par sa naissance. Les enchantemens, qui font le principal objet de leur ministère, leur donnent une considération très-distinguée parmi leurs compatriotes. Ils se servent dans ces sortes d'opérations magiques de certaines statues de bois qui représentent, selon leurs caprices, la personne à laquelle ils veulent nuire : ils frappent cette statue; et ils persuadent à leurs dévots que ceux qui sont l'objet de leur colère, ressentent les coups dont ils accablent ces êtres inanimés. Les peuples d'Amboine sont surtout livrés à la plus excessive crédulité; et telle est leur superstition à cet égard, qu'ils pensent que les guerriers intrépides et courageux ont des secrets qui les rendent invulnérables.

Ces peuples ont un soin particulier de leur chevelure; et nouveaux Samsons, ils pensent que cette décoration leur communique une force invincible. Ils n'y a pas de dangers qui les épouvantent, point de tourmens qu'ils ne bravent, tant qu'ils conservent leurs longs cheveux. Ils ont une opinion tout aussi ridicule au sujet des femmes qui meurent en couche : ils croient qu'après leur mort elles errent dans la campagne sous la forme de fantômes pour effrayer les passans. Ils mettent en usage un moyen assez singulier pour éviter cet inconvénient. Avant de porter la défunte au lieu de sa sépulture, on lui met un œuf sous chaque aisselle; on lui enfonce ensuite des épingles dans les doigts des pieds qu'on enveloppe de coton; et sous la plante des pieds on lui met du safran des Indes en forme de croix. S'il arrive qu'un corbeau, qu'ils considèrent



comme un oiseau sinistre, vient à se percher sur leur maison, ils prononcent contre lui mille imprécations. Lorsqu'une personne est malade, ils mettent sous le chevet de son lit de l'ail, et certaines autres herbes auxquelles ils attribuent le pouvoir de guérir les maladies. Ils ne négligent point non plus de placer un bâton au côté droit du malade, afin qu'il s'en serve pour éloigner les mauvais génies, s'ils viennent l'attaquer.

Les Moluquois sont très-braves; ce sentiment, qu'ils tiennent de la nature, se fortifie encore par l'éducation qu'on a soin de donner à la jeunesse. Dans toutes ces îles, les jeunes gens ne peuvent endosser aucuns vêtements, ni demeurer sous un toit, sans avoir apporté au moins deux têtes de leurs ennemis. On place ces têtes, en forme de trophées, sur une pierre sacrée et destinée à cet usage. Lorsque ces peuples veulent terminer la guerre par un traité, ou s'engager inviolablement pour tout autre objet, ils mettent de l'or, de la terre et une balle de plomb dans une écuelle remplie d'eau. Ils boivent de cette liqueur, après y avoir trempé la pointe d'une épée ou d'une flèche. Telle est la forme du serment le plus solennel qui soit connu chez les Moluquois.

Pl. 75. *Moluquois jouant du Rabana.*

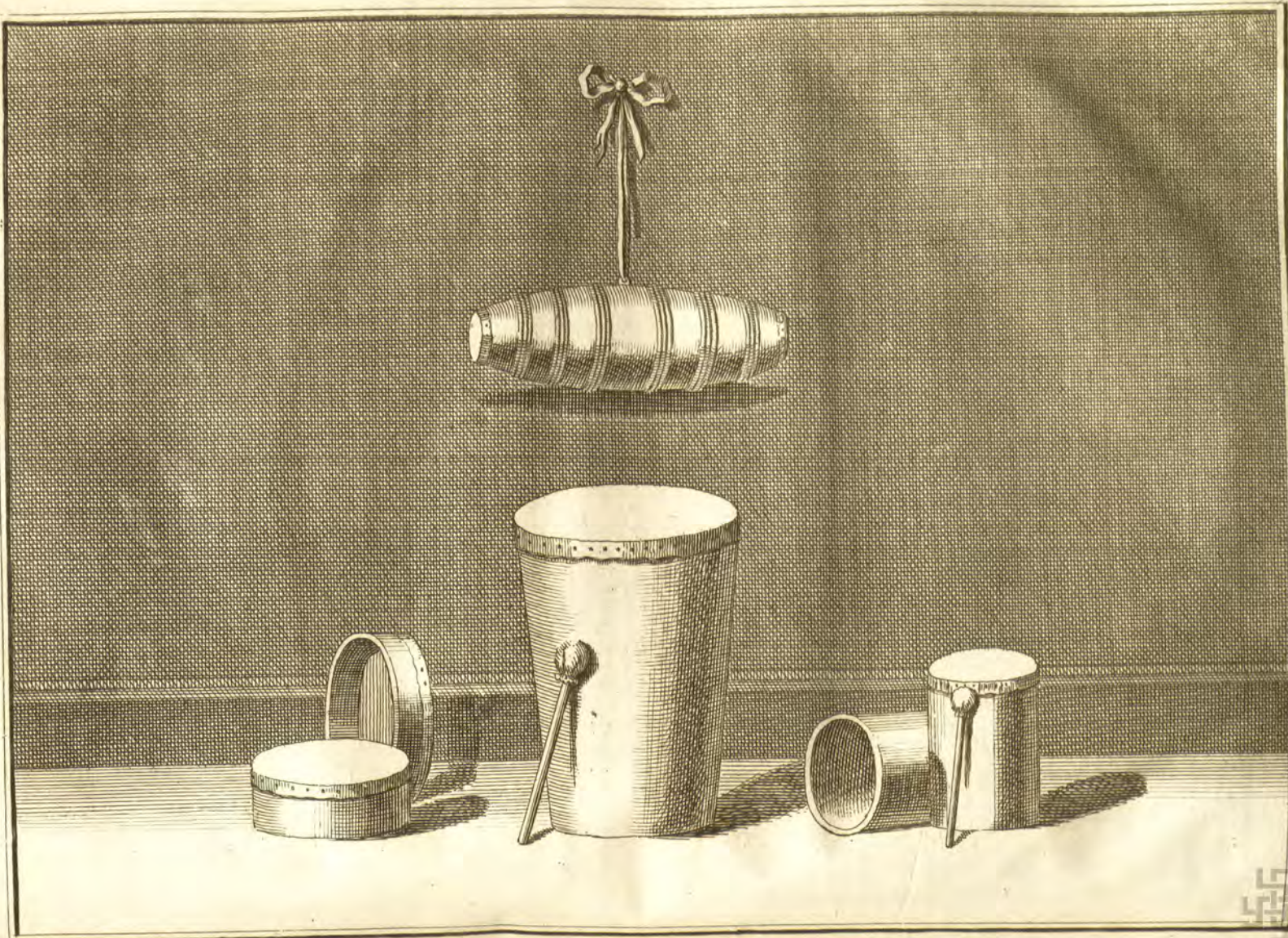
La musique des Moluques est, dit-on, assez intéressante. Les deux principaux instrumens qu'ils connaissent s'appellent *tifa* et *rabana*. Ce sont des tambours, au son desquels ces peuples dansent dans leurs réjouissances et dans les solennités religieuses. Le *rabana* est un tambour dont les jeunes Moluquoises jouent lorsqu'elles chantent les exploits de leurs guerriers. Lorsqu'elles chantent, elles s'accompagnent de ce *rabana*. Elles vont au-devant des guerriers en dansant au son de cet instrument : c'est en enflammant ainsi leur courage, que l'on porte les jeunes héros à des actions de valeur et d'intrépidité.

Pl. 76. *Divers instrumens de musique des Moluquois.*

Jamais peuple ne fit plus de tintamare aux funérailles que ne le font ceux des Moluques à la mort de leurs parents. Les habitans de Banda se distinguent surtout par les cris épouvantables qu'ils jettent en cette occasion. Persuadés que l'âme d'un mort peut être rappelée à la vie à force de plaintes et de gémissemens, ils font retentir la maison de hurlemens effroyables aussitôt que le malade a rendu le dernier soupir. Ces cris lugubres, qui peignent plus la manie



MOLUQUOIS jouant du RABANA.



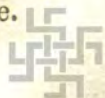
Divers Instrumens de MUSIQUE des MOLUQUOIS.

que la douleur, durent environ cinq à six heures. Lorsqu'on s'aperçoit que toute agitation est inutile, et que celui qu'on pleure est en effet passé dans l'autre monde, on dépose le cadavre dans un cercueil couvert de toile blanche, et des amis du défunt le portent au cimetière sur leurs épaules. Après la cérémonie de l'enterrement, on dresse sur la fosse une petite hutte, sous laquelle on allume une lampe pendant la nuit qui suit immédiatement les funérailles. Il était autrefois d'usage qu'après la mort d'un souverain d'une des îles Moluques, les autres îles envoyassent des ambassadeurs pour assister aux funérailles du monarque ; mais, depuis l'arrivée des Européens dans ces parages, la concorde a cessé de régner parmi tous ces princes, et ils n'entretiennent plus aujourd'hui entre eux qu'une très-faible correspondance.

RELIGION, MOEURS, IDOLATRIES DE L'ISLE DE JAVA.

LA grande île de Java est fort connue par le commerce immense qu'y font les Hollandais, dans leur comptoir de Batavia. L'intérieur de l'île de Java est soumis à l'idolâtrie ; on y croit la métempsycose, comme les Indiens de terre-ferme ; mais la plus grande partie des insulaires professe le Mahométisme, excepté Batavia et les Javans, que les Hollandais ont convertis au Christianisme. Les Javans idolâtres reconnaissent un Dieu créateur de l'univers, mais cependant ils rendent hommage à cet être nuisible que nous appelons *le Diable* : ils le prient, ils s'adressent à lui, l'offrande à la main, afin qu'il ne leur fasse point de mal. Les anciens voyageurs rapportent que de leur tems, les Javans mettaient le soleil et la lune au rang de leurs Dieux, et qu'ils portaient la superstition jusqu'à accorder le culte religieux à la première chose qu'ils rencontraient le matin.

Ils admettent l'immortalité de l'ame. Ils ont des prêtres qui sont, comme ailleurs, leurs magiciens et leurs empiriques. On voit chez eux des espèces de temples, dont la structure est si grossière et les ornemens si grotesques, qu'on ne les distingue qu'avec peine de la cabane du plus vil des habitans de l'île.



Pl. 77. *Première Cérémonie Nuptiale des peuples de Java : le marié va chercher la mariée.*

P. 78. *Seconde Cérémonie Nuptiale des peuples de Java : le marié conduit la mariée chez lui.*

Les premiers voyageurs, auxquels nous sommes redevables de la découverte des Indes, disent que la procession nuptiale marchait vers la maison de la mariée au bruit du tambour et des bassins de cuivre : elle était composée de parens, d'amis, de voisins. Les uns portaient des queues de cheval en forme d'étendards, les autres étaient armés, et faisaient entre eux pendant la marche une espèce de combat; des filles et des femmes portaient à la mariée les présens de noce, consistant en divers ustensiles de ménage. Le marié était à cheval; arrivé au logis de la mariée, il descendait de cheval. Celle-ci, qui l'attendait à la porte avec une cuve pleine d'eau, s'avancait aussitôt et lui lavait les pieds : ils entraient ensuite l'un et l'autre dans la maison et n'y restaient qu'un instant. Ils allaient alors rejoindre la procession et marchaient tous ensemble dans le même ordre vers la maison de l'époux. L'usage exigeait seulement qu'il marchât à pied tenant sa mariée par la main, et qu'on menât après eux le cheval sur lequel il était monté auparavant. De cette manière l'époux la conduisait chez lui et s'y mettait en devoir de consommer le mariage. On ne faisait les noces qu'après l'accomplissement de cette auguste opération.

On assure qu'il régnait autrefois dans l'île de Java une coutume aussi superstitieuse que barbare. Lorsqu'une personne était malade, on appelait un magicien, auquel on demandait s'il y avait du danger pour la vie du malade. Si le charlatan décidait que la maladie était mortelle, on se hâtait de terminer les souffrances du malade en avançant l'exécution de son arrêt. En conséquence, on l'étranglait, dans l'intention de l'obliger; puis on cachait le cadavre fort avant dans la terre pour le dérober aux insultes des bêtes féroces. D'autres ajoutent que dans quelques cantons de la même île, on livrait les vieillards et les infirmes à des anthropophages qui les dévoraient; mais cette assertion, destituée de preuves, choque absolument la vraisemblance.





Première CEREMONIE NUPTIALE, des PEUPLES de JAVA. Le MARIÉ va chercher la MARIÉE.



B. Dore sculp. del. 1842

Seconde CEREMONIE NUPTIALE des PEUPLES de JAVA, le MARIE conduit la MARIEE chez lui

Rome. L. D.

Indira Gandhi National
Centre for the Arts

RELIGION, MOEURS, IDOLATRIES

DU TUNQUIN.

TAVERNIER rapporte que les Talapoins sont divisés en trois sectes : celle de *Confucius*, celle de *Chacabout*, *Xaqua* ou *Xequia*, et celle de *Lanthu*, ou *Lauthu*. *Confucius* était un philosophe Chinois, *Xaca* et *Lanthu* des magiciens, ou pour mieux dire, des imposteurs. Les plus éclairés des Talapoins suivent (le père Tissanier, dans sa Relation) *Confucius*, qui fut en son tems un des législateurs de la Chine. Il laissa de très-beaux préceptes de morale à ses sectateurs ; mais cette doctrine fut corrompue par le philosophe même, ou plutôt par ses disciples. Il s'y mêla une doctrine qui a quelque rapport à ce que nous appelons *Spinosisme*. Ces Tunquinois, disciples de *Confucius*, admettent cinq élémens, qui sont : le bois, le feu, la terre, l'eau et les métaux, ou, selon Tavernier, tout le reste des créatures. Ils croient que l'homme et tous les animaux sont composés d'une matière subtile qui à la mort s'évapore et se dissipe, et d'une matière grossière qui reste à la terre.

Les Tunquinois de cette secte admettent les sacrifices ; sept idoles célestes, qui sont les sept planètes ; et cinq terrestres, qui sont les cinq élémens dont nous venons de parler. A toutes ces idoles correspondent sept parties extérieures du corps humain, et cinq intérieures ; sept passions de l'ame, et cinq périodes de la vie humaine. Tavernier parle de quatre Dieux principaux que ceux de cette secte adorent, et d'une déesse *Satibana*, qui est surtout l'objet de la vénération des femmes. Voilà ce que nous recueillons de plus précis au milieu de la confusion qui se trouve dans les relations. La doctrine de *Confucius* est aussi suivie du roi, du Bua et de la cour. (Le père Marini.)

La secte de *Xaca*, nommé par le P. Tissanier *Chaca*, et par Tavernier, *Chacabout*, est suivie d'une bonne partie du peuple. Le Jésuite missionnaire croit que ce *Xaca* était Juif, puisqu'il connaissait du moins les livres des Juifs. Il n'est pas plus aisé de prouver cela que de prouver qu'il était le même que *Pythagore*. D'abord cet homme voulut en imposer aux peuples par un air de modestie et de recueillement. Il se retira pendant six ans dans un désert, et c'est là qu'il inventa ses dogmes et ses maximes. Il essaya de persuader qu'il n'y avait ni providence de Dieu, ni immortalité de l'ame, ni peines, ni récompenses après cette vie. Pour mieux s'établir dans l'esprit des peuples, il se vantait que



deux démons lui inspiraient tout ce qu'il devait enseigner aux hommes. Cependant il se réserva cette doctrine dangereuse pour un nombre choisi de disciples : aux autres il enseigna la transmigration des âmes, et leur donna dix commandemens, qui ne diffèrent pas de ceux des Laos et des Siamois. Xaca voulut aussi que tous ceux qui tendent véritablement à la perfection renonçassent aux plaisirs du monde ; qu'ils fussent charitables et miséricordieux ; qu'ils s'occupassent à la méditation, et à vaincre leurs passions. Les autres dogmes qu'il enseigna sont, qu'après cette vie ceux qui n'auront pas suivi sa doctrine et tous ceux qui auront méprisé ses lois iront souffrir des peines en dix endroits différens, après quoi ils renaîtront pour mourir et souffrir encore. Leur état sera une vicissitude éternelle de morts, de résurrections, de peines et de tourmens. Au contraire, ceux qui auront été fidèles à sa doctrine et à ses commandemens, seront récompensés à proportion de leur perfection et de leur foi. Les moins avancés seront exposés à la transmigration pendant trois mille ans ; ceux qui le sont un peu plus, pendant quatre mille ; ceux qui sont au-dessous des parfaits, pendant cinq mille. Mais ces derniers, qui auront accompli ses commandemens avec toute la fidélité possible, jouiront aussi d'une félicité sans fin et ne seront plus exposés à aucune transmigration. Xaca disait à ses disciples qu'il avait été obligé de mourir et de renaître dix fois, pour parvenir à la perfection. Il enseigna sa doctrine pendant quarante-deux ans ou quarante-neuf (le père Marini), et choisit entre ses disciples dix personnes qui furent ses confidens, et recommanda par son testament de faire confirmer ses dogmes par cette formule : *Cela est ainsi dans les livres*. Après la mort de Xaca, sa doctrine gagna une partie de l'Asie, principalement du côté de l'Orient.

La secte de Lanthu est aussi fort étendue dans le Tunquin. Lanthu était Chinois et vivait, dit-on, cinq cents ans après Xaca. Lanthu était un magicien hardi et subtil. Il disait qu'il n'avait jamais eu de père, que sa mère l'avait porté soixante et dix ans dans son sein sans perdre sa virginité, et ses disciples ajoutaient qu'il avait fait toutes choses. Aux erreurs de Xaca, Lanthu ajouta les siennes ; mais il prévint les esprits en sa faveur par des aumônes, des charités, des fondations d'hôpitaux et des retraites. Le P. Tissanier dit que du tems du P. de Rhodes, missionnaire au Tunquin, un Chinois réforma la secte de Xaca.

Après ce petit détail touchant les trois sectes du Tunquin, voici ce qu'on nous rapporte de l'idolâtrie générale de ces peuples. Ils ont trois idoles particulières. La première est l'idole de la cuisine. Trois pierres font le corps de l'idole, en mémoire de trois personnes qui se brûlent dans un même foyer, dit la Légende Tunquinoise, qu'on peut voir dans la relation du Père Jésuite cité à la marge.

L'autre idole préside aux arts. C'est un Chinois, dont ils disent que de son tems il excellait dans tous les arts. Ce Chinois s'appelait *Tien-su*. Lorsqu'on destine un enfant à quelque métier, avant que de lui faire commencer l'apprentissage on sacrifie à *Tien-su* afin qu'il prenne l'enfant sous sa protection, qu'il lui ouvre l'esprit et le jugement. Avant que de vendre ou d'acheter, avant même que d'entreprendre quoi que ce soit d'important, on implore le secours de ce *Tien-su*. La troisième idole porte le nom de *Buabin*. Celle-ci préside aux maisons; elles sont sous sa garde et sous sa protection. Quoique la propriété des domaines et des biens appartiennent, comme à Siam et ailleurs, au roi de Tunquin, le peuple s'imagine que les prédécesseurs de ceux qui occupent actuellement une maison, s'y conservent le même droit qu'ils avaient pendant leur vie. Pour cet effet le propriétaire actuel pratique quelques cérémonies religieuses en l'honneur du mort son prédécesseur, et l'invite au son d'un tambour à venir habiter sous un petit toit qui lui a été préparé. Là on lui présente des papiers dorés sur lesquels sont écrites certaines paroles, des parfums, des mets sur de petites tables parées. C'est ce prédécesseur qui s'appelle *Buabin*, et qui est le Dieu tutélaire de la maison. Les prêtres brûlent les papiers et les parfums en l'honneur de cette idole.

Les auteurs cités rapportent que ce peuple adore le ciel, la lune, les étoiles, les quatre points cardinaux et le centre de la terre. Chaque partie a sa couleur. Pour le Septentrion, ils se mettent en noir; la table, les plats et les sacrifices, tout est noir. Ils prennent le rouge pour adorer le Midi, le vert pour l'Orient, le blanc pour l'Occident, et le jaune pour le milieu du monde. Le P. Tissanier dit qu'ils subdivisent la terre en dix parties, et qu'ils font à chaque partie une profonde révérence. Ce n'est pas tout: on veut que leur culte s'étende à une infinité d'autres choses, animées, inanimées, bonnes, mauvaises, de bon et de mauvais augure. Ce peuple dont on a dit (Juvénal) *qu'il voyait naître ses Dieux* dans ses campagnes et dans ses jardins, aurait baissé pavillon devant les Idolâtres du Tunquin.

(Le père Tissanier.) Une idole, nommée *Daolo*, est le Dieu tutélaire des voyageurs; une autre l'est des villages et des bourgs; une autre, de ceux qui vont couper (le Père Marini) le calamba dans les forêts. Leur superstition ne les empêche pas de porter sur les autels la vengeance qu'ils voudraient prendre de leurs ennemis. Quand ils n'ont ni la force ni le pouvoir de se venger, ils écrivent sur une feuille de papier tout le mal qu'ils souhaitent à leur ennemi, et mettent ces imprécations sur l'autel: ensuite ils brûlent ce papier, demandant en même tems à Dieu que leur ennemi périsse de même.



LEURS PRÊTRES, LEURS MAGICIENS, ET AUTRES
SUPERSTITIONS, etc.

Il y a dans le Tunquin autant de pagodes ou temples d'idoles que de villages. Chaque temple a au moins deux Bonzes (ce sont les prêtres); et quelques-uns de ces temples en ont jusqu'à trente ou quarante. Le P. Tissanier se serait mieux expliqué en disant qu'il se forme, près de chaque pagode un peu célèbre, des communautés de religieux qui dépendent d'un seul supérieur, comme à Siam et dans le reste des Indes; et comme en Europe même, sans aller si loin. Ceux qui vivent de la dévotion des peuples pourraient-ils se mieux loger qu'en des lieux qui renouvellent sans cesse la ferveur de la dévotion, et qui sont les tabernacles des Dieux où l'on est toujours assuré des bénédictions du ciel? Pour se distinguer du peuple, les Bonzes portent au cou une manière de chapelet de cent grains, comme ceux de Lao; et au bout de leur bâton, un petit oiseau de bois. Ces Bonzes vivent d'aumônes et (Tavernier) quêtent avec beaucoup d'humilité et de modestie, ne prenant jamais que ce qui leur est nécessaire.

Les principales fêtes sont le premier et le quinze de chaque lune, sans parler du festin que ces idolâtres font aux âmes des morts (le Père Marini). Dans la sixième lune, les paysans célèbrent la fête de l'idole *Tham-nò*, à laquelle ils attribuent l'invention et la conservation des grains. Les Bonzes appellent à la dévotion au son de certaines cloches, et souvent aussi avec des trompettes et des cornets.

La règle permet le mariage à ces prêtres-religieux; mais il faut qu'ils abandonnent le couvent, sans cesser pourtant d'être ecclésiastiques. La règle des Bonzes qui ont été réformés par un Chinois, les oblige à prier deux fois le jour. Les uns et les autres parfument et éclairent leurs idoles. Un autre devoir des Bonzes, mais qui n'a point de rapport à la Religion, c'est de réparer les ponts, et d'avoir soin que les voyageurs trouvent des lieux de rafraîchissement sur les routes.

Les pèlerinages sont encore un devoir de religion chez les Tunquinois. On visite les pagodes, et cela produit des aumônes considérables.

C'est de la magie et de la divination qu'ils prennent conseil dans leurs entreprises. Le devin compose sa mine et ses gestes pour s'assurer de la crédulité des consultants. De la gravité, un air de candeur, quelques questions à demi-mot apprennent au devin ce qu'il va apprendre un moment après à celui qui le consulte; voilà de quoi sa science est assortie. Le devin, avant

que de répondre aux questions, prend un livre plein de cercles, de caractères et de figures bizarres, comme pour en tirer ses réponses; demande l'âge de la personne qui consulte, et jette les sorts (Tavernier). Ces sorts jetés sont deux ou trois petites pièces de cuivre, où sont écrites quelques lettres sur un seul côté. Si les pièces jetées en l'air tombent à terre de telle sorte que le côté vide regarde le ciel, c'est un mauvais signe; et au contraire c'en est un bon, si elles tombent autrement: mais si les deux pièces tombent chacune d'une façon différente, c'est un excellent présage.

On a, dans ce pays-là, des magiciennes qui passent pour avoir une communication intime avec le démon, et pour connaître l'état des âmes dans l'autre monde. Ces magiciennes appellent les âmes au son du tambour; et, soit en contrefaisant leur voix, ou par quelqu'autre artifice, elles supposent que l'âme évoquée parle et répond par leurs organes. Le Missionnaire ajoute que ces sorcières consacrent leurs propres enfans au Diable, et qu'il avait vu une telle fille souffrant de rudes attaques de l'esprit malin, quoique baptisée et par conséquent chrétienne.

Des magiciens sont les médecins du Tunquin. Quelquefois ils attribuent la maladie à un démon, et ce démon est le premier qui leur vient à la pensée, par exemple, celui des eaux, l'esprit d'un mort, etc. On essaie d'apaiser ce démon par des sacrifices: si cela ne réussit pas, on emploie la force pour le faire déloger. Les amis du malade investissent sa maison, et prennent les armes pour chasser le Diable. A peine croit-on qu'une telle idée puisse naître dans l'esprit humain. Une imagination aussi plaisante que celle-là est de renfermer le mauvais esprit dans une bouteille pleine d'eau. Quand un magicien a vérifié par ses livres ou par quelque autre ruse de son art, que la maladie est causée par l'âme d'un parent mort, il met tout en usage pour attirer cette âme nuisible; et quand il l'a en son pouvoir, il la renferme dans une bouteille jusqu'à ce que le malade soit guéri. Pour lors il casse la bouteille, et rend la liberté à cette âme malfaisante.

Les Tunquinois font une espèce de sacrifice dans les carrefours pour ceux qui reviennent de voyage malades ou incommodés. Ils portent la robe du malade dans un carrefour, et la mettent au haut d'une perche; après quoi ils offrent au Carrefour, ou plutôt au génie qui préside là, sept petites boules de riz que le malade doit avaler. L'usage des sept boules est fondé sur le nombre des esprits viraux qu'ils attribuent à l'homme.

Les médecins du Tunquin, dit un de nos auteurs, guérissent des maladies qui paraissent incurables en Europe; « et même, ajoute-t-il, si quelque femme



» vient se plaindre à eux que son mari est un ivrogne, ils lui donnent des remèdes souverains pour le rendre tempérant, et pour lui causer une extrême horreur du vin pour toute sa vie. »

Les Tunquinois lettrés se mêlent de prédire l'avenir par le moyen d'un miroir, et se vantent de pouvoir apprendre à ceux qui les consultent ce qu'ils deviendront, et quel sera le succès de leurs entreprises : ils présentent de l'eau-de-vie aux morts, et en arrosent leurs cendres pour obtenir des biens de leur part. Le premier jour de leur année ils font sur le seuil des portes certaines figures propres, suivant ce qu'ils disent, à effrayer les mauvais esprits. Surtout ils observent la figure triangulaire, etc.

Ils ont, à l'égard des éclipses, la même opinion que les Siamois et tous les Indiens. Le roi fait sonner les cloches, battre le tambour et mettre les gens sous les armes pour secourir l'astre éclipsé.

Toutes les années, à peu près dans le premier quartier de la seconde lune de l'année, on cueille l'areca avec beaucoup de cérémonie : on emploie une de ces noix, et on la donne à manger à un enfant afin de se rendre l'année heureuse par la mort de cette victime.

DIVISION DES TEMS : LEURS MARIAGES ET LEURS FUNÉRAILLES.

Les douze heures du jour et les douze heures de la nuit (car ces deux parties du jour sont toujours égales chez eux) ont chacune le nom de quelque animal. Les lunes, ou leurs mois qui sont lunaires, les années même, ont aussi de semblables noms ; et pour conserver cette règle, on compte les années par douze. Cela fait leur Cycle. Les parens évitent de donner à leurs enfans le nom de l'heure, du mois, ou de l'année de leur naissance, comme si cette heure, ou le nom de l'animal qu'elle porte, leur pouvait être funeste.

Tout cela n'empêche pas que ce jour de naissance ne soit solennisé avec autant d'éclat et d'appareil qu'ils le peuvent. Le roi et les grands donnent des festins, des feux d'artifice et d'autres divertissemens : on le dissingue aussi par des aumônes et par des libéralités. C'est alors enfin que S. M. reçoit une nouvelle vie. Voici comment cela se fait :

Sept jours avant la fête (le Père Tissanier), tous les principaux musiciens du royaume se rendent au palais du roi, et y forment un chœur de voix et d'instrumens qui dure jusqu'à l'ouverture de la fête. Les principaux Bonzes se trouvent aussi à la cérémonie, dont un d'eux fait l'ouverture. Ce Bonze récite d'abord plusieurs prières, et appelle l'ame du roi, comme pour l'obliger à rentrer dans le corps du monarque. Il prononce ces paroles à haute voix :

Que les trois ames du prince s'assemblent pour faire une ame qui anime le corps du roi. Ces paroles sont suivies du sort, qui se fait avec deux pièces de cuivre. Quand l'ame du roi est arrivée, le Bonze met au bout d'un bâton quantité de petites mèches, afin que les trois ames du roi s'y perchent. En même tems, on donne avis à S. M. qu'il va bientôt recevoir son ame, et qu'il est tems de lui préparer logement. Le roi quitte ses habits, en prend de nouveaux, s'assoit sur un trône magnifique. On envoie deux mille soldats, quatorze éléphants et un pareil nombre de chevaux au-devant de l'ame. Cette escorte nombreuse la conduit au trône, où S. M. la reçoit comme s'il ressuscitait. Les Grands et toute la Cour lui font compliment sur cette nouvelle vie. La fête est suivie de sept jours de musique.

Le soir du dernier jour de l'année, chacun plante devant sa maison une perche, au haut de laquelle on attache un panier orné tout autour de papiers peints et dorés. Les Tunquinois s'imaginent que ce papier a la vertu d'éloigner les mauvais esprits de chez eux, et que sans ce préservatif ils seraient malheureux toute l'année. Un usage plus raisonnable est celui de se réconcilier avec leurs ennemis lorsque l'année finit.

On ne se marie pas sans le consentement de son père et de sa mère. S'ils sont morts, il faut celui des autres parens; il faut encore celui du juge ou du gouverneur du lieu. On épouse autant de femmes que les facultés et les desirs le permettent. Le missionnaire italien rapporte que, le soir des noces, les parens de la mariée la conduisent, en chantant et en dansant, à la maison de son époux; et qu'y étant arrivée, elle va dans la cuisine et salue le foyer; ensuite elle se jette à terre pour témoigner la soumission qu'elle doit à son mari. Il ne se fait point de mariage sans festin: la fête nuptiale dure neuf jours, et il faut que les mariés soient bien pauvres pour qu'ils la terminent à trois. Dès le lendemain des noces, le mari appelle sa femme sa sœur, et la femme dit mon frère au mari.

La loi permet au mari de répudier sa femme, mais la femme ne jouit pas de ce privilège; si elle parvient au divorce, ce n'est pas sans beaucoup de peine. Les lois contre l'adultère sont très-rigoureuses: la femme adultère est jetée aux éléphants. Pour les maris adultères, on n'en parle pas.

Quand un mari veut répudier sa femme, il prend un des bâtons qui lui servent de fourchette à son repas et celui qui sert à sa femme. Il rompt ces bâtons; chacun en prend la moitié, et les garde dans un morceau d'étoffe de soie: après cela le mari est tenu de rendre à sa femme ce qu'elle lui a apporté, et de garder les enfans qu'ils ont eus ensemble.



Lorsqu'une femme est accouchée, elle va saluer le Dieu ou le génie qui préside au foyer, et y reste quarante jours à implorer sa protection.

Les âmes des morts sont honorées, servies, entretenues avec des soins extraordinaires; on fait aux morts des funérailles aussi magnifiques qu'il se puisse: on dresse pour elles des tables chargées de riz, de viandes et de fruits, afin qu'elles se régalent comme il leur plaît: on leur présente quelquefois jusqu'à quarante pièces de gros bétail. On ne se contente pas de ces festins: persuadés qu'il faut aux morts des provisions plus solides, ils mettent dans leurs tombeaux de l'or, de l'argent et des étoffes de soie. Aux funérailles ils portent, comme les peuples leurs voisins, des papiers peints et figurés, que Tavernier appelle *des feux d'artifice*.

Le missionnaire italien que nous avons cité plusieurs fois, dit que l'on écrit sur une petite planche le nom du mort dont on ne peut recouvrer le corps, et qu'on fait pour cette planche toutes les cérémonies qu'on pratique à l'égard des morts. Quand les pères et mères ne savent pas où leurs enfans sont décédés, ils consultent les magiciens, qui, avec de certains miroirs et au son de quelques tambours, évoquent l'âme du défunt afin qu'elle donne de ses nouvelles. Si l'âme refuse de comparaître, on fait une statue de plâtre, et on la traite avec les mêmes cérémonies qu'on aurait pratiquées à l'égard du mort.

L'habit de deuil est blanc. Le grand deuil consiste à se priver des plaisirs. Une des marques extérieures est de ne pas porter des habits de soie. Le deuil de père et de mère se porte vingt-sept mois, mais les enfans doivent en faire l'anniversaire toute leur vie. La veuve porte le deuil de son mari trois ans; le mari autant qu'il lui plaît, de sa femme. Les frères et les sœurs le portent un an. Outre cela les femmes et les enfans doivent porter trois ans le deuil pour le Bua, les Conseillers d'Etat un an, les Mandarins trois ou quatre mois, et tout le peuple en général vingt-sept jours. Nous verrons plus bas qu'on appelle Bua celui qui n'a que le titre de roi, sans en avoir ni la puissance, ni la fonction; l'une et l'autre étant entre les mains du Chua, qui est le véritable roi. Dans le cours de la première année du deuil, on honore la mémoire du mort le premier, le troisième, le septième, le cinquantième et le centième jour, et au bout de l'an.

Tous les ans, dit Tavernier, au commencement de l'année, on célèbre une fête solennelle à l'honneur des morts illustres par leur valeur et par leurs belles actions. On donne place à la mémoire des personnes qui ont excité des soulèvemens dans l'Etat, et cela se fait pour la détester.





POMPE FUNEBRE des ROIS de TUNQUIN

- 1. Deux Acteurs portant des masques.
- 2. Douze Officiers traînant le Mausolée ou est écrit le nom du Roi défunt.
- 3. Douze Elephants.
- 4. Le Grand Eunuque, et deux Pages à cheval, suivis de douze Chevaux de main, lesquels précèdent quelque fois les Elephants.
- 5. Le corps du Roi tiré par 8. Corfs.
- 6. Le nouveau Roi, et ses frères.
- 7. Les Princes, et Dames d'honneur portant à manger pour le défunt.
- 8. Les Princes du Sang environnés de joueurs d'instrumens.
- 9. Quatre Gouverneurs des 4. principales Provinces.
- 10. Deux Chariots à huit chevaux remplis d'officiers du Roi, et de la noblesse de sa suite.
- 11. Une foule d'Officiers du Roi, et de la noblesse.
- 12. Deux Galères qui portent les trésors qu'on va enterrer avec le Roi.
- A. Galère où est le corps du Roi.
- B. Galère où vont les Seigneurs qui vont se faire enterrer vifs avec le Roi.
- C. Galère avec les Dames qui vont se faire enterrer vives avec le Roi.
- D. Deux Galères qui portent les trésors qu'on va enterrer avec le Roi.

Pl. 79. *Pompe funèbre des rois du Tunquin.*

Quand le roi est mort, on l'embaume, et on l'expose pendant soixante jours sur un lit de parade. Dans tout ce tems-là, il est servi comme s'il était encore en vie; et de tout ce qu'on dessert de la table de cette ombre de majesté, la moitié est donnée aux prêtres, l'autre aux pauvres. Les grands et le peuple prennent le deuil. Il est ordonné de trois ans aux Mandarins d'armes et de justice, de neuf lunes à la maison du roi, de six à la noblesse, et de trois au menu peuple. Durant ce deuil, tous les divertissemens cessent, excepté ceux qu'on doit au nouveau roi sur son avènement à la couronne, et ce nouveau roi prend aussi le deuil de son prédécesseur. Toutes les viandes qu'on lui sert sont dans des plats vernis de noir. Il se fait couper les cheveux; il a sur la tête un bonnet de paille : ses Mandarins d'Etat et les princes de sa maison sont coiffés de même. Trois cloches sonnent sans discontinuer au palais, depuis le moment que le monarque est expiré; et cela dure jusqu'à ce que le corps du défunt soit mis dans une galère qui doit le porter au lieu ordinaire de la sépulture des rois. Le troisième jour du décès du roi, les Mandarins vont à la Cour faire leurs complimens sur cette mort, et le dixième tout le peuple a la liberté d'aller voir cette majesté défunte. Il appartient à un officier, que Tavernier nomme Connétable, de faire les préparatifs de la pompe funèbre. Tous les chemins par où elle passe, sont couverts d'une toile teinte en violet, qui est la couleur des rois. La marche est de seize jours. A chaque quart de lieue on fait halte : on trouve de petites huttes où il y a de l'eau pour boire, et du feu pour allumer la pipe.

La description de cette marche, par Tavernier, est expliquée au bas de la planche 79.

La procession de la noblesse étant arrivée hors de la ville, on trouve sur la rivière la galère qui doit recevoir le corps. Cette galère est suivie de quelques autres. Dans l'une des deux premières qui suivent immédiatement celle du corps, sont les seigneurs qui se font enterrer avec leur monarque; et dans l'autre, qui est fermée d'une espèce de jalousie, les dames que l'on doit enterrer aussi pour son service. Les autres galères portent les équipages, les trésors et les provisions.

Toutes ces galères remontent une rivière qui passe par des terres désertes et stériles. C'est dans l'endroit le plus difficile et le plus caché de ces déserts que l'on enterre le roi et ceux qui vont le servir. Le secret du lieu n'est



confié qu'à six des principaux eunuques de la Cour, à qui l'on a fait prêter serment qu'ils ne le révéleront jamais.

Le Tunquin a deux rois; mais l'un d'eux ne possède que l'ombre de la royauté. C'est une déférence que le roi qui règne réellement veut bien accorder au lustre de la noblesse, et à l'antiquité du droit de celui qui n'a plus qu'un titre sans force. Encore vaut-il mieux n'avoir que cela, que d'être privé de tout, et de vivre pensionnaire de quelques sujets charitables. Des intérêts de politique et de religion ne lui ont pas enlevé les cœurs des siens au point de se voir réduit à vivre d'aumônes. Si le Bua, ce prince légitime du Tunquin, se voit dépossédé de tous ses Etats, au moins a-t-il la consolation de vivre tranquille et dans sa patrie. Le Bua est obligé de demeurer enfermé dans son palais, comme dans une honnête prison. Il y est sans Cour, sans suite et sans soins; mais on le promène en cérémonie une fois l'année par toutes les rues, avec pompe et magnificence: il semble même qu'il ne lui est pas permis de renoncer à sa royauté chimérique. Cependant les Mandarins vont lui faire la révérence le premier et le quinzième de chaque lune, et le roi régnant ne donne aucun édit qui ne soit signé du Bua.

Le roi donne l'arrêt de mort, et celui de grace. Le criminel qui la reçoit est obligé de se présenter avec un bouquet d'herbes à la bouche, pour faire comprendre qu'il a mérité de la brouter et d'être traité comme une bête à cause de sa conduite irrégulière.

La noblesse s'acquiert par les armes et par les lettres; il faut pour acquérir celle-ci passer par trois degrés, qui reviennent à ceux de Bachelier, de Licencié et de Docteur. Toutes ces études durent environ dix-sept ans, au rapport de Tavernier.

RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES

DE LA COCHINCHINE, DE CAMBAIE, etc.

LA religion de la Cochinchine est en général la même que celle du Tunquin. La superstition des Cochinchinois est telle qu'il n'est rien, dit-on, qu'ils ne révèrent, quelque méprisable qu'il soit, pourvu qu'ils se persuadent que l'ame de quelque illustre personnage y loge.

Ils adorent surtout les ames de ceux qui étaient tenus pour saints pendant



qu'ils vivaient sur la terre. Les pagodes sont ornées des idoles de ces bienheureux. Ces idoles sont rangées à droite et à gauche dans la pagode; les plus petites, les premières; les moyennes ensuite; après celles-ci, les plus grandes: de sorte qu'elles ressemblent assez bien à des tuyaux d'orgues. Cet ordre marque le mérite et la distinction des âmes. Au milieu de ces deux rangs d'idoles il y a un vide, et ce vide est l'endroit le plus honorable de la pagode. On n'y voit qu'une niche profonde et obscure, « qui fait entendre, dit le jésuite Italien, que le Dieu qu'ils adorent, et de qui dépendent toutes les pagodes qui ont été hommes comme nous. . . . est d'une essence invisible. . . »

Les Cochinchinois qui habitent vers les montagnes ont conservé, à ce qu'on assure, beaucoup plus de simplicité dans leur religion. Ils n'ont point de temples d'idoles, mais ils adorent le Ciel et lui offrent des sacrifices: à cela ils ajoutent beaucoup de respect pour les morts.

Le fond de la religion du peuple de Cambaïe revient presque à la croyance des Siamois. On dit qu'ils adorent le Seigneur souverain du ciel et de la terre, ou plutôt, l'âme de l'univers.

Il y a dans ce royaume la pagode d'Onco, si célèbre parmi les Gentils que, de cinq ou six États à la ronde, on s'y rend en pèlerinage. Ces Gentils reçoivent les décisions d'Onco avec autant de respect et de confiance, qu'un Catholique celles du Saint-Siège.

Il y a entre les Onsais, qui sont les prêtres et les religieux des Cochinchinois, une hiérarchie qui a quelque rapport à la nôtre: par exemple, ils vont vêtus diversement selon la diversité de leurs règles, ou la différence des dignités. Les uns font vœu de pauvreté, et ne vivent que d'aumônes; les autres, dit le père Borri, vaquent à des œuvres de miséricorde: ils travaillent à la guérison des malades par la magie ou par des remèdes naturels, mais toujours sans exiger ni salaire, ni récompense, Il y en a qui s'occupent à construire des ponts, qui vont en pèlerinage, qui vont à la quête et bâtissent des églises. D'autres enseignent en public et en particulier; d'autres enfin prennent soin des animaux.

La manière d'exercer la médecine est d'un caractère assez singulier. Les remèdes qu'ils donnent à leurs malades sont agréables et nourrissants, et *il n'est pas besoin*, dit le missionnaire, *de leur donner d'autres aliments*: aussi les donnent-ils plusieurs fois le jour, comme nous donnons les bouillons. Ils saignent beaucoup plus rarement que nous. Il ajoute encore qu'ils ont assez de bonne foi pour dire à un malade qu'ils jugent ne pouvoir guérir: *je n'ai point de médecine pour ce mal*; mais s'ils croient pouvoir guérir le malade, ils lui



disent avec confiance : *j'ai de quoi vous guérir, je vous mettrai sur pied dans un certain tems.* Aussitôt on convient de ce que le malade donnera au médecin pour sa guérison, et quelquefois le malade et le médecin en passent un contrat entre eux. Si par malheur le malade ne guérit pas, le médecin perd sa peine et sa médecine. Il n'en est pas ainsi chez nous.

RELIGIONS, MŒURS, IDOLATRIES

DES CHINOIS.

Si les Chinois ont quelque idée d'un Être-Suprême, il ne laisse pas d'être vrai qu'à l'imitation de tous les Idolâtres anciens et modernes ils lui donnent des associés, ou tout au moins des vicaires. On trouve chez eux, dit le P. Kircher, les Dieux des Grecs et des Romains, Mars, Vénus, la Fortune, la Paix, les Nymphes, etc. On voit, continue-t-il, dans la ville de Nankin, tous les Dieux qui ont été adorés dans l'Égypte et dans la Grèce, avec leurs temples. Outre les Dieux que nous venons de nommer, on y adore les génies de l'air, les oiseaux de la mer et des fleuves. Il y a des temples bâtis en l'honneur du *Président des Montagnes*; au *Dragon de la Mer*, qui est le Typhon des Égyptiens; à la *Reine du Ciel*, qui est la Lune; à l'*Esprit reconnaissant et agréable*, à *Mars*, au *Défenseur des Murailles*, à la *Paix*; à *Esculape*, ou à l'*Esprit de la Médecine*; à la *Présidente des Forêts*, qui est Diane; au *Dieu de la Pluie*; à la *Terre*, qui est Cérès; au *Roi des Oiseaux*.

Pl. 80. *Les Dieux des Chinois, tirés de l'Histoire de la Chine du*

P. KIRCHER.

Les Chinois, continue encore le P. Kircher, divisent leurs Dieux en trois classes. Dans la première est l'Être-Suprême, sous le nom de *Fo* ou de *Fé*, dont le nom signifie Sauveur, comme nous l'avons déjà dit. Ce *Fo* répond au Jupiter des Romains. Ils le représentent tout rayonnant de lumière et les mains cachées, pour apprendre aux hommes que sa puissance opère invisiblement toutes choses dans le monde. Outre cela on représente aussi le Dieu *Fo* sous la forme d'un dragon volant, couvert d'une écaille de tortue : c'est peut-être à cause de cela que les Chinois honorent le dragon, aussi-bien que les Japonais





D. D. D. Philosophes. mis au rang des Dieux.
E. Capitaine.
F. Dragon.

LES DIEUX des CHINOIS.
Rivés de la Chine de KINCHEN.

G. H. Divinités du second ordre.
I. K. M. Divinités du second ordre.
L. Rivage de la Chine de KINCHEN.

leur Kirin, qui est le dragon de ceux-ci. On voit à la droite du Fo le philosophe Confucius, et à sa gauche Lanzu; l'un et l'autre comme restaurateurs de la religion. Confucius enseigna la connaissance d'un seul Dieu : Lanzu, surnommé l'*ancien Philosophe*, reconnaissait un Dieu-Souverain, et enseignait de l'adorer comme *Roi du Ciel*, quoiqu'il le supposât corporel. Les trois figures marquées D sont aussi des philosophes, qui ont mérité l'honneur de l'apothéose. La lettre E indique le Dieu de la guerre. Les Chinois disent qu'il est né d'une fleur. Les Divinités du second ordre sont marquées par G et H : les Dieux de la lettre G sont les enfans de ce Mars. Ils ont subjugué la Terre. Ceux de la lettre H ont donné les lois du combat, et enseigné l'art de la guerre. Les Dieux du troisième ordre et qu'on voit tout au plus bas de la planche, sont des Génies qui disposent de toutes les choses sublunaires; les unes aquatiques, les autres terrestres, les autres *ignées*, etc. Tous les Génies sont des Dieux de la troisième classe.

Le P. Martini dit encore que les Annales des Chinois font mention de bons et de mauvais Génies sous le nom de *Xin* et de *Quey*, ce qui est aussi l'opinion des Chinois modernes; et c'est sur cette opinion que sont fondées les fêtes accompagnées de sacrifices à l'honneur des Génies, des montagnes, des eaux, des villes, etc.

On adore à la Chine le soleil, la lune, les étoiles. Un certain *Causay*, à qui le gouvernement de la partie la plus basse du ciel est attribué a aussi le pouvoir de vie et de mort. On lui soumet trois esprits ministres, *Tanquam*, *Tsuiquam* et *Teiquam*. *Tanquam* donne la pluie; *Teiquam* préside à la nativité, à l'agriculture et à la guerre; *Tsuiquam* est comme le Neptune des Chinois. *Quonin* est la déesse qui préside aux ménages et aux biens de la terre. On la représente avec deux enfans à ses côtés, dont l'un tient une coupe, et l'autre a les mains jointes. *Chang-ko* est la déesse que les bacheliers de la secte des Lettrés révèrent particulièrement, comme les Grecs et les Romains Minerve. On voit encore ici l'Idole ou la Divinité qui préside à la volupté. Cette Idole, qui s'appelle aussi *Ninifo*, est regardée comme un *Xin*, et servie comme telle des dévots. Néanmoins c'est le Génie qui dirige les plaisirs illicites comme les licites; digne ministère pour un être qualifié du nom de *Xin*, que l'on prétend traduire par celui de *Saint*. On voit dans la même planche le Génie qui préside à l'immortalité, le grand Génie tutélaire de la Chine, qui peut-être n'est autre chose que le *Dieu de la guerre* dont nous avons déjà parlé, ou *Ki-to*, que les gens de guerre chinois honorent comme leur patron. Enfin, on y voit *Lan-cing*, que nous ne connaissons pas. *Hoaguam* gouverne les yeux.



Pl. 81. *Puzza, ou la Cybèle des Chinois.*

Puzza, que l'on voit assise sur une fleur de lotos, ou plutôt, selon Kircher, sur un héliotrope, est appelée par ce Père l'*Isis* et la *Cybèle* des Chinois. « Elle » a seize bras, dont chaque main, dit ce Père dans sa *Chine illustrée*, est armée » mystérieusement de couteaux, d'épées ou d'hallebardes, de livres, de fruits, » de fleurs, de plantes, de roues, de vases à boire, de fioles, etc. » Voici en abrégé ce que les Bonzes chinois débitent d'elle. Trois Nymphes descendirent autrefois du ciel pour se laver dans un fleuve. A peine furent-elles dans l'eau, que l'herbe nommée *vesicaria* parut sur les habits de l'une avec son fruit de corail, sans qu'on pût comprendre d'où cela venait. La Nympe ne put résister à la tentation de goûter de ce fruit. Elle en devint enceinte, et accoucha d'un garçon qu'elle éleva jusqu'à l'âge d'homme; après quoi elle l'abandonna et s'en retourna au ciel. Ce fils devint un grand homme; il donna des lois, il fit des conquêtes. Cette fable a du rapport avec celle de Sommonocodom, elle en a aussi avec celle de Serapis et de Horus. « Les Doctes chinois, dit Kircher, » donnent plusieurs bras à *Puzza*, pour faire comprendre peut-être qu'elle est » la mère de tous les Dieux, et c'est par cette raison que les Gentils représen- » taient Cérès avec une poitrine toute de mamelles; » ce qui lui fit donner le surnom de *Mammosa*. Les uns et les autres ont voulu représenter par ces idoles emblématiques, la force de la nature, sa puissance, sa fécondité, son activité. Isis chez les Egyptiens; Cérès, Cybèle chez les Romains, et *Puzza* chez les Chinois, peuvent donc être regardées comme une Divinité qui produit et fait produire toutes choses : c'est la nature.

Pl. 82. *Puzza sous une forme parallèle, assise sur la fleur de lotos.*

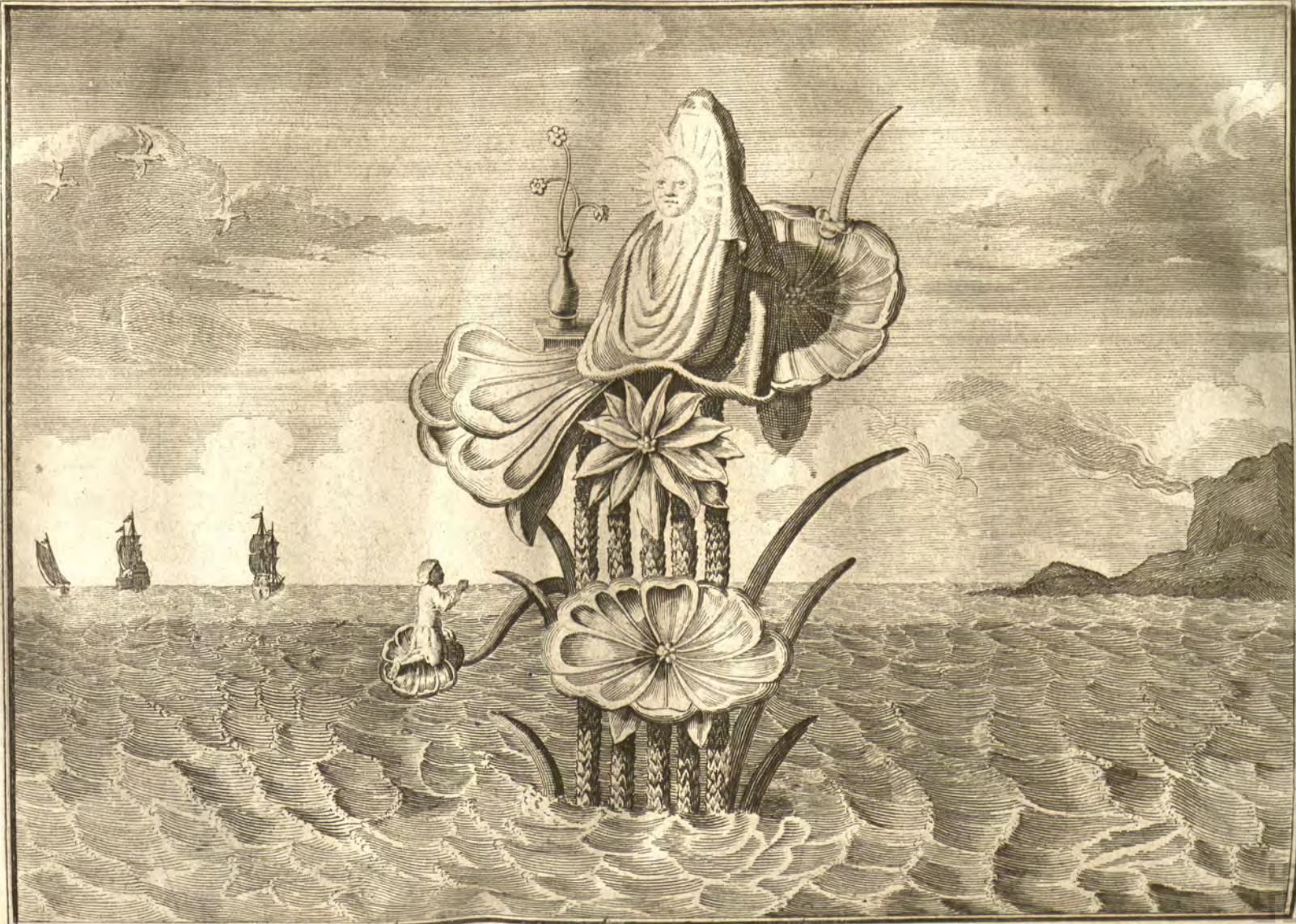
Puzza est assise sur du lotos au milieu de l'eau, pour marquer, dit le P. Kircher, « que comme cette herbe est toujours arrosée de l'eau, sur la superficie » de laquelle on la voit nager, de même avec le secours de cet élément la nature » contribue à la production et à la fécondité de toutes choses. »

Voici une autre conformité qui ne paraîtra pas méprisables à ceux qui aiment les conjectures.





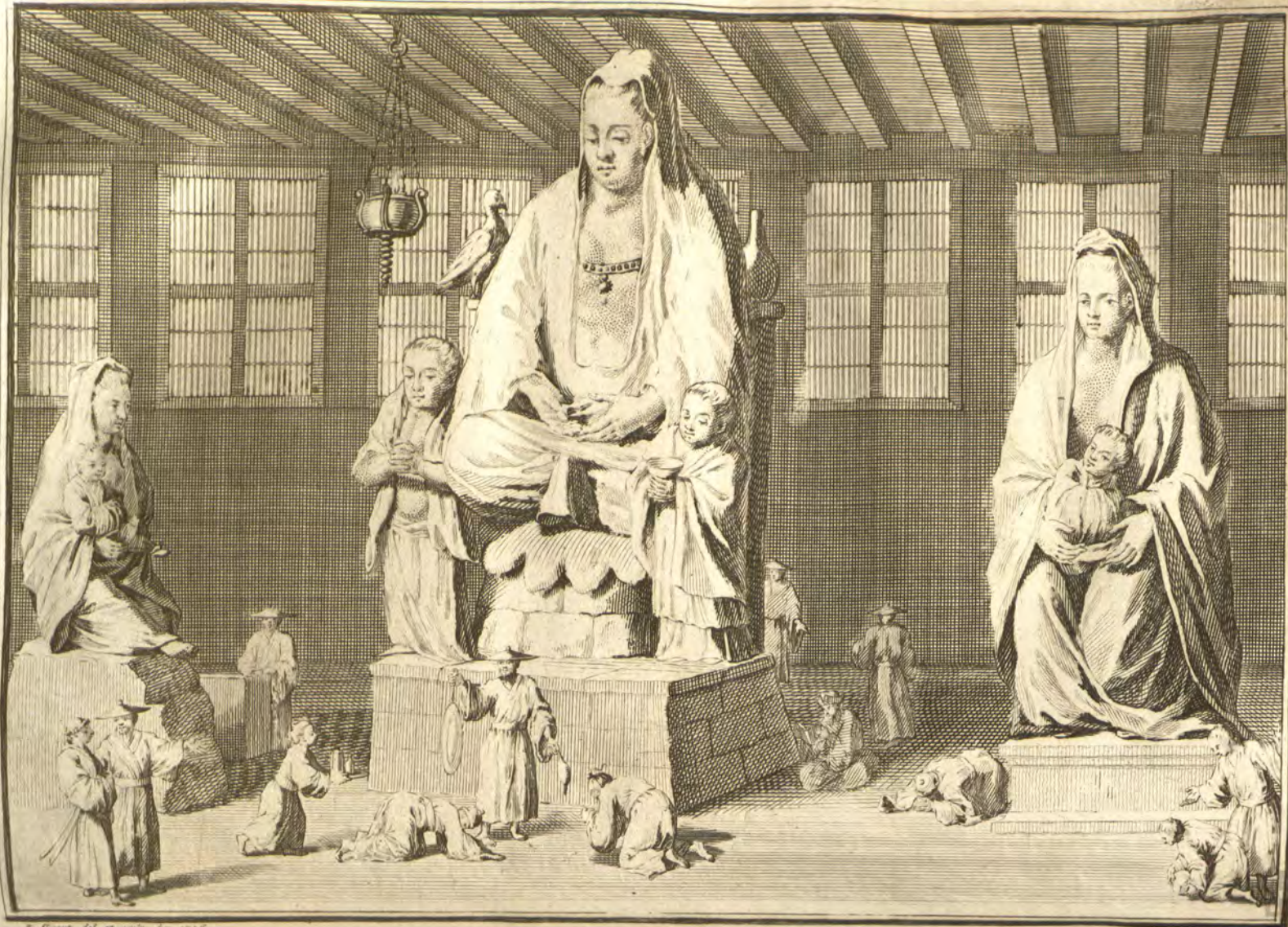
PUZZA ou la CYBELE des CHINOIS.



B. Poivre delph. del. 1748.

PUZZA sous une forme parallèle à JSIS assise sur la fleur de LOTOS.

Plano I. N° 12.



De Ponce del. et sculp. An. 1736.

QUONIN DIVINITE domestique des CHINOIS.

Tom. I. N.º 8.



in pluri delin.

ISIS avec une tête de vache allaitant HORUS.



ISIS allaitant son fils HORUS.



ISIS assise sur une fleur de
LOTOS



ISIS & OSIRIS, avec la fleur de LOTOS sur la tête
dans la source de SERPENS

Pl. 83. *Isis assise sur une fleur de lotos.*

Pl. 84. *Isis et Orisis avec la fleur de lotos sur la tête, sous la figure de serpens.*

Pl. 85. *Isis avec une tête de vache allaitant Horus.*

Pl. 86. *Isis allaitant son fils Horus.*

Isis se trouve avec une tête de vache et allaitant son petit Horus, dans une antique copiée ici d'après la figure donnée par le P. Montfaucon; ce qui, suivant ce Père, marque la ressemblance d'Isis et d'Io, fille d'Inachus, laquelle fut métamorphosée en vache. On n'ignore pas que chez les Indiens la fécondité de cet animal est l'emblème de celle de la nature, et qu'ils regardent en quelque façon la vache comme une mère du genre humain, à cause de ses propriétés. Par conséquent Puzza, qui est Isis, est aussi la même que la vache Io. Enfin, nous finirons ces parallèles, en remarquant qu'Isis et Osiris étaient aussi représentés sous la forme de deux serpens et le lotos sur leur tête, avec cette différence qu'Isis avait le sein d'une femme. Ces serpens étaient les symboles de la Divinité, et cette Divinité chez ces peuples n'était autre chose que la nature.

Il est certain et prouvé évidemment que les anciens et les modernes Gentils ont considéré plusieurs Dieux dans le même Dieu : la nature, selon ses différentes formes, a été Cybèle, Vesta, Cérès, la Lune, etc.

Les Chinois révèrent encore quelques autres Génies, ou Saints. Le mot de *Xin* qu'ils emploient, est équivoque en cette occasion : on dit cependant que les missionnaires sont obligés de l'employer en parlant de Jésus-Christ, de la Trinité, de la sainte Vierge; ce qui doit faire une espèce de contraste désagréable aux anciens Chrétiens, et favorable aux nouveaux, car de cette manière on rapproche Jésus-Christ et nos Saints des Génies des Chinois. Quoi qu'il en soit, parmi ces saints des Chinois on trouve une *Quaunia* ou *Quonin* qui vivait en anachorète.

Pl. 87. *Quonin, Divinité domestique des Chinois.*

C'était une grande sainte, dont la légende chinoise dit des merveilles étonnantes. Tout homme qui est né pour devenir Légendaire ne tarit jamais sur cet article : c'est que cela coule de source, comme quand on écrit des contes des Fées. On y trouve une *Neoma*, magicienne, ou selon quelques autres fille dévote, qui avait fait vœu de virginité.



Pl. 88. *Matzou, Divinité.*

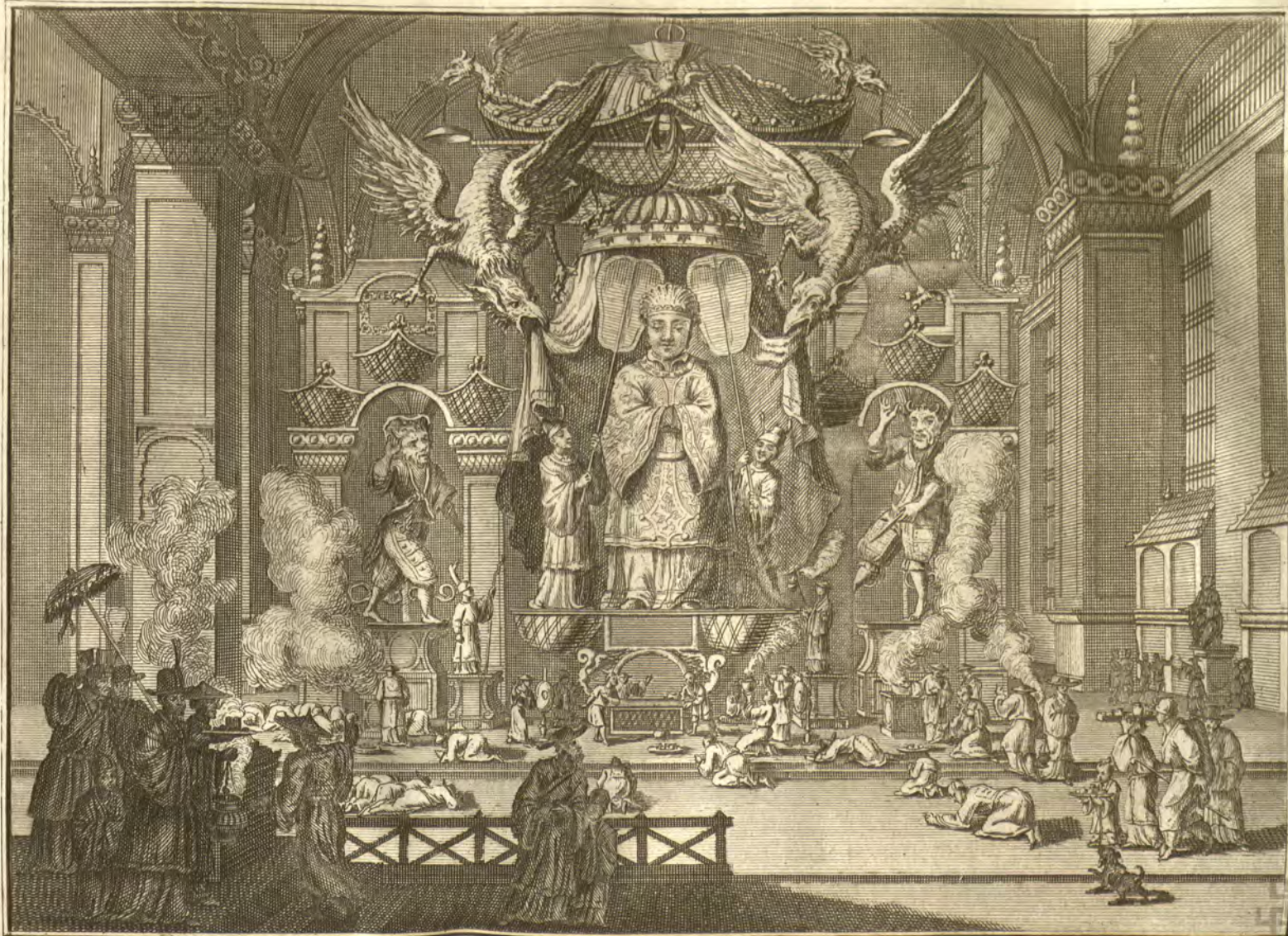
Elle est représentée ici sous le nom de *Matzou*, ayant deux autres dévotés à ses côtés qui l'éventent. *Hujumsin* était un alchimiste célèbre, qui trouva la pierre philosophale : mais ce ne fut pas là le plus solide bien qu'il fit aux peuples. Il les délivra d'un dragon terrible, et ensuite l'attacha à une colonne qui subsiste encore : après cet exploit il s'envola aux cieux. On lui bâtit un temple dans le même lieu où ce *Saint-George Chinois* avait terrassé le monstre. Nous ne saurions nous empêcher de remarquer que ce terrassement de monstres et dragons donne des idées si nobles de la puissance de ceux que l'on croit aimés et favorisés du ciel, qu'aucune religion n'a voulu se priver de ce privilège : elles n'ont pas jugé devoir se refuser la gloire d'avoir eu des héros vainqueurs des monstres. Les légendes païennes ont eu un *Hercule* vainqueur de l'Hydre, un *Œdipe* du Sphinx, un *Jason* du Dragon de Colchos, etc. Nous verrons dans la suite de cet ouvrage que les anciens habitans de l'Europe n'ont pas moins aimé ce merveilleux que les Grecs et les peuples d'Asie, anciens et modernes. C'est grand dommage que l'on n'ait jamais pu prouver solidement l'existence des dragons et autres semblables monstres ; nous pourrions sûrement compter leur défaite au nombre des victoires de nos Saints, et croire sans répugnance tout ce que les légendes nous apprennent des dragons de Provence, d'Orléans, de Rhodes, d'Irlande, etc. C'est un malheur pour les dévots qui ont du goût pour le merveilleux, que le Christianisme n'ait pas besoin de fables pour le soutenir, et qu'il porte l'exactitude et la sincérité jusqu'à rejeter les choses douteuses, quelque gloire qu'il puisse en tirer.

Pl. 89. *Quante-cong, Divinité que les Chinois disent avoir été leur premier empereur.*

Pl. 90. *Vitek ou Ninifo.*

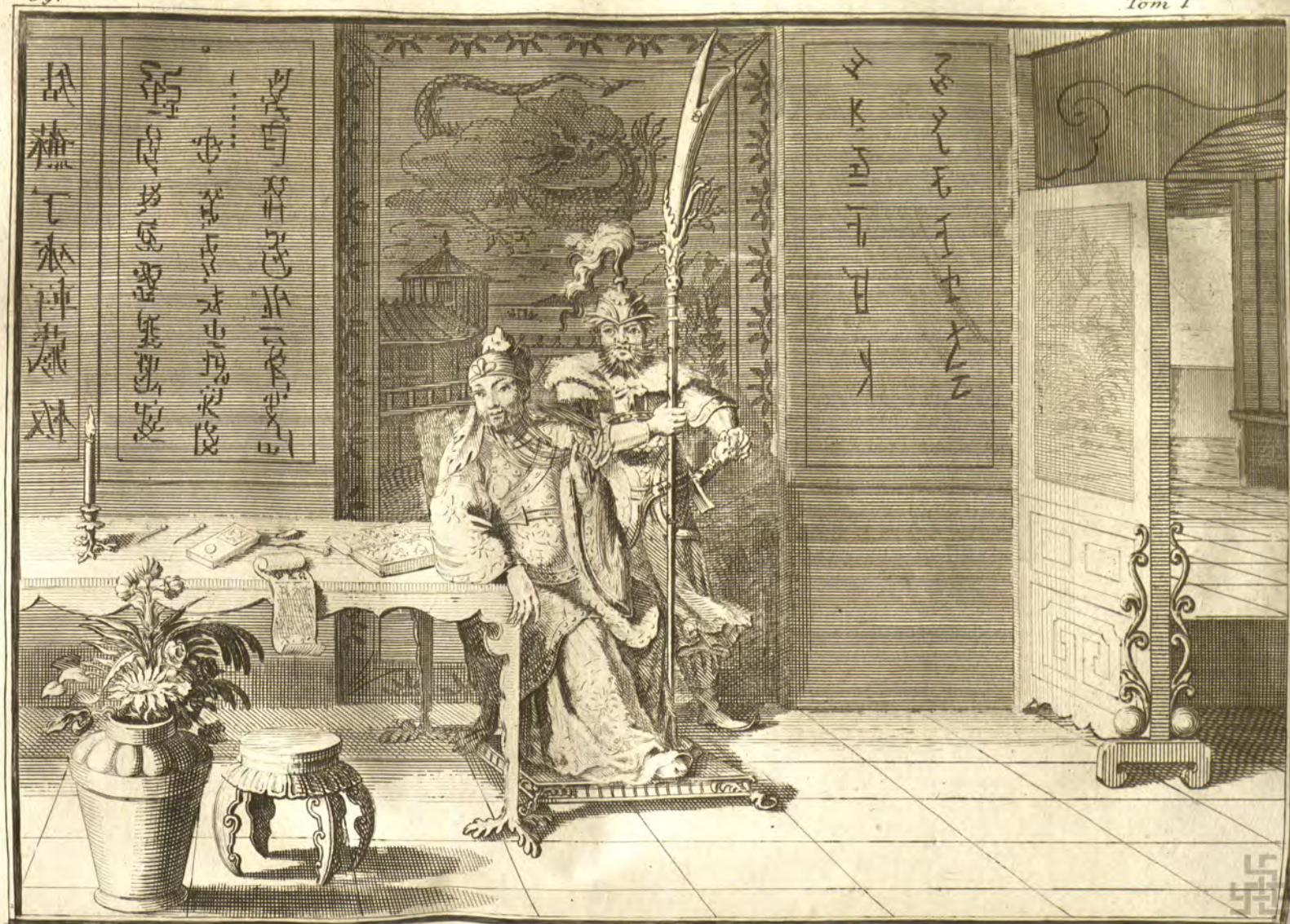
Ne perdons pas nos Chinois de vue. Le Dieu, Idole ou Génie qu'on voit ici sous le nom de *Quante-cong*, était le fondateur de l'empire Chinois. Il inventa une partie des arts, il donna des lois et des habits aux Chinois ; car avant lui ces peuples allaient presque nus : il les réduisit sous une forme réglée de gouvernement, et les fit habiter dans les villes, etc. Des inventions si utiles et si extraordinaires ne permettaient pas de le représenter d'une taille commune avec les autres hommes ; aussi l'a-t-on représenté comme un géant, et d'une force surnaturelle. On voit derrière *Quante-cong* son noir écuyer *Lincheou*, qui ne cédait pas en force au maître.



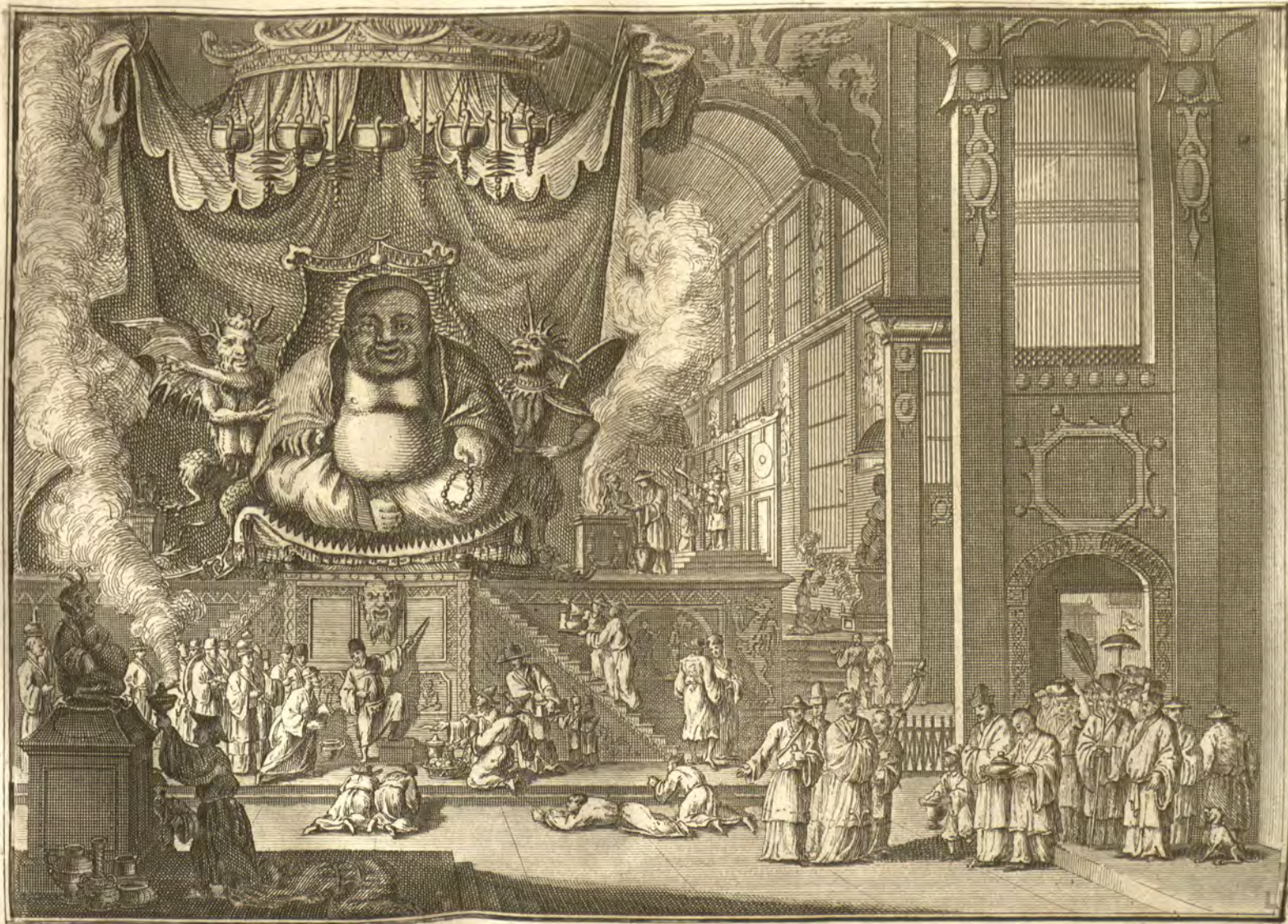


B. Picart. del.

MATZOU.



QUANTECONG DIVINITÉ CHINOISE que les CHINOIS disent avoir été leur premier EMPEREUR



VITEK ou NINPO.



L'IMAGE de CONFUCIUS, telle qu'on la voit dans les Colléges publics, et dans les YU-TANGS, ou SUTANOS des Chinois. cette figure est relative à un quel est respecté des cultes de l'empire de la Chine.



L'AMIDA des Japonais, cette figure est placée ici relativement aux Divinités des Chinois, et des Tartares qui se trouvent dans le temple de la Divinité.



A. HAN Roi des TARTARES DIVINISÉ. B. LAMA qui fait ses prières.
pendant qu'un autre c. tourne un instrument cylindrique sur son cube.

TROPHEES, élevez sur les plus hautes Montagnes, que les LAMAS
vont adorer pour la conservation des Hommes et des Chevaux.



H. Ponce del. et sculp. de. 1748.

CHIN-HOAN Dieu tutelaire de la CHINE.



DIVINITÉ que les AMBASSADEURS HOLLANDOIS
nomment LINCING dans leurs RELATIONS.



Dans le *Recueil d'Ambassades à la Chine* par Dapper, on rapporte les fonctions et les qualités de soixante-douze Dieux Chinois, auxquels on partage les départemens des cieux et de la terre de la manière suivante. Les cinq premiers gouvernent les cieux. Le premier de ces cinq est supérieur à toute la hiérarchie des Dieux et à tous les êtres de la nature. Ces cinq Dieux ont sous eux les trois génies-ministres Tanquam, etc. dont nous venons de parler. Ces huit Divinités ont à leur service huit conseillers, aussi habitans des cieux. Ces conseillers étaient ici-bas des sages et des philosophes. Les autres Dieux, au nombre de trente-six, gouvernent la terre et les choses sub-lunaires. N'oublions pas un *Dieu de Théâtre* : on peut appeler de ce nom l'inventeur des pièces dramatiques Chinoises. Les Chinois l'ont déifié après sa mort. Il est le Génie Protecteur des comédiens ; on lui fait des sacrifices et des offrandes. Les comédiens sont toujours munis d'une image de ce Génie.

P. 91. *Idole que les Chinois appellent le Dieu de l'immortalité, et qu'ils disent présider à leur fortune.*

Pl. 92. A. *Fo-tek, ou Ninifo*. B. *Kin-gan, Génie tutélaire que les Jésuites nomment aussi Chin-Hoan.*

Pl. 93. *Chin-Hoan, Dieu tutélaire de la Chine.*

Pl. 94. *Divinité que les ambassadeurs Hollandais nomment Lin-cing dans leurs relations.*

Pl. 95. A. *Han, roi des Tartares divinisé*. B. *Lama qui fait ses prières tandis qu'un autre, C. tourne un instrument cylindrique sur son cube.*

Pl. 96. *Trophées élevés sur les plus hautes montagnes, que les Lamas vont adorer pour la conservation des hommes et des chevaux, etc.*

Pl. 97. *L'image de Confucius, telle qu'on la voit dans les collèges publics, et dans les Hu-tan-gs, ou Sutangs des Chinois. Cette figure est relative à ce qui est rapporté du culte de Confucius.*

Pl. 98. *L'Amida des Japonais. Cette figure est placée ici relativement aux Divinités des Chinois, et des Tartares qui se trouvent y avoir du rapport.*

Qui voudrait suivre la matière de l'Idolâtrie chinoise irait plus loin qu'il ne pense. Le P. le Comte avoue « qu'il n'y a guères de peuples plus superstitieux



» que les Chinois. » Il ne pouvait choisir de plus favorable circonstance pour en juger que les cérémonies qu'il leur voyait pratiquer sur mer dans un voyage qu'il fit avec eux. « Ils rendaient un culte divin à la boussole, brûlaient des pastilles » à son honneur, lui offraient des viandes en sacrifice. Ils jetaient régulièrement » deux fois le jour du papier doré dans la mer, comme pour la tenir à leurs » gages. » Près de Nangan, on a dévotion à une pierre qui est en possession de sainteté, mais on ne dit pas comment elle porte le nom de *Xin*. La première Idolâtrie a commencé par des pierres coniques, pyramidales, carrées; la pierre sainte dont il s'agit ici est peut-être un reste de ces monumens. Les Chinois ont aussi leurs idoles miraculeuses. Près de Taiven, ville de Xansi, on en montre une dans une chapelle, qui, sortant des mains de l'ouvrier, se leva toute seule et se rendit à la niche qu'on lui avait préparée.

Croirait-on qu'un peuple si attaché au culte des Dieux, qui lui semble qu'on ne saurait assez multiplier leurs idoles et leurs pagodes, serait capable de se déchaîner contre eux jusqu'à les traiter de la manière la plus outrageante lorsque l'événement ne répond pas à ses espérances. Il arrive assez souvent, nous dit le P. le Comte, que le peuple, après avoir bien honoré ses Dieux, s'il n'en obtient pas ce qu'il demande, se lasse et les abandonne comme des Dieux impuissans, ou les traite avec le dernier mépris : les uns les chargent d'injures, les autres de coups. *Chien d'esprit*, lui disent-ils quelquefois, *nous te logeons dans un temple magnifique : tu es bien doré, bien nourri, bien encensé ; et après tous ces soins.... tu nous refuses ce qui nous est nécessaire....* On le lie avec des cordes ; on le traîne par les rues, chargé de boue et de toutes sortes d'immondices, etc.

Après Fo-hi, Confucius est le personnage le plus illustre dont les fastes chinois fassent mention. Ce philosophe, que l'on dit avoir été contemporain de Pythagore, et qui par conséquent, environ cinq cent cinquante ans avant notre ère, fut le restaurateur de la secte des Lettrés. Il naquit dans la province de Chantong, alors appelée le *royaume de Lou*. En passant sous silence tous les prodiges que la légende fait opérer à sa naissance, nous dirons avec tous les auteurs chinois, que ce philosophe, n'étant encore qu'enfant, se distinguait, soit par la modestie et par la gravité de son extérieur, soit par une piété solide et par son respect pour ses parens. Telle était la vénération qu'il portait à l'Être Suprême, qu'il ne prenait jamais ses repas sans lui offrir à genoux les prémices de sa nourriture. Il entendit un jour soupirer son aïeul : « Qui peut causer votre » chagrin, lui dit respectueusement le jeune Confucius ? Craignez-vous que je » ne déshonore un jour par ma conduite la mémoire de mes ancêtres ? Car je



» vous ai souvent entendu dire qu'un fils qui n'imité pas les vertus de son père, » est indigne de porter son nom. » Confucius, aussi ardent à s'instruire qu'il avait de piété, se livra entièrement à l'étude, et devint en peu de tems le plus savant homme de sa nation. Telle fut la réputation qu'il acquit parmi ses concitoyens, qu'il vit bientôt à son école trois ou quatre mille disciples, pleins de zèle et d'amour pour les sciences et la patrie. Cinq cents d'entre eux furent revêtus des principales charges de l'Etat; et ils s'en acquittèrent tous avec la plus grande distinction. Confucius avait choisi douze de ses élèves, qui l'emportaient sur les autres par leur sagesse, leur lumière et leurs vertus, et qui étaient les confidens intimes de toutes ses actions.

Confucius était animé d'un zèle si ardent pour la réformation des mœurs et la publication de sa doctrine, qu'il fut sur le point de traverser les mers pour aller porter le flambeau de la philosophie dans tout l'univers. Ce saint enthousiasme n'eut pourtant pas, même à la Chine, tout l'effet qu'il eût pu produire; et les dernières années de la vie de ce grand homme furent empoisonnées par la douleur que lui causaient les désordres qui affligeaient sa patrie. Quelque tems avant sa mort, qui le surprit dans la soixante-treizième année de son âge, on l'entendait s'écrier tristement : « La montagne est tombée ! une haute montagne a été détruite » ! Il parlait de sa doctrine qu'il n'avait jamais pu établir solidement. Sept jours avant de mourir, il dit à ses disciples : « Les rois rejettent mes maximes ; je ne suis plus d'aucune utilité dans le monde : il faut que je le quitte. » Après avoir prononcé ces paroles, il fut attaqué d'une léthargie qui le conduisit au tombeau.

Les Chinois qui, selon les maximes de tous les peuples du monde, ne connaissent tout le mérite des grands hommes que lorsqu'ils ne sont plus, s'empressèrent de donner des marques éclatantes de la douleur que leur faisait éprouver la mort du sage qu'ils venaient de perdre. Ils firent à Confucius des obsèques magnifiques; et l'on plaça son tombeau sur le bord de la rivière de Sû, dans un endroit où ce philosophe avait coutume de s'entretenir avec ses disciples. Ce tombeau respectable a depuis été environné de murailles; et on le prendrait aujourd'hui pour une ville. La mémoire de Confucius devint d'autant plus chère à ses compatriotes, qu'on s'éloignait davantage du siècle où il avait vécu. Les empereurs, les princes et les seigneurs de la Chine, frappés des grandes vues que comprenait sa doctrine, lui firent bâtir successivement, dans toutes les provinces de l'empire, des temples où l'on rendait hommage à la sagesse de ses institutions. On lisait sur les frontispices de ces temples, les inscriptions les plus pompeuses et les plus honorables : *Au grand maître ; au*



premier docteur ; au saint : le tems n'a pas affaibli la vénération publique pour ce philosophe. Aujourd'hui, lorsqu'un Mandarin passe devant l'un des sanctuaires dédiés à Confucius, la loi lui ordonne de descendre de son palanquin et de se prosterner la face contre terre : il marche ensuite à pied, en signe de respect et de vénération. Les rois mêmes et les empereurs ne se dispensent pas de ces devoirs que la loi impose à tout chinois patriote ; et souvent il arrive que ces princes viennent exprès visiter le tombeau de cet homme célèbre, ou les lieux consacrés à sa mémoire. O peuple chinois ! les honneurs que tu rends ainsi à la vertu, à la sagesse, à la philosophie, te rendent beaucoup plus cher à mon cœur que toutes ces institutions de politesse et d'urbanité dont on a maladroitement surchargé ton code, et sur lesquelles tant d'écrivains s'extasiaient. Le plus bel éloge, à mon gré, que l'on puisse faire d'une nation, c'est de dire qu'elle sait rendre hommage à la philosophie, et respecter ceux qui portent ses divins étendards.

De Confucius naquit une société d'hommes célèbres, qu'on appelle *la secte des Lettrés*. Les Voyageurs européens parlent diversement de leur croyance. Les uns les font polythéistes, et les autres les placent tout simplement parmi les athées. Des écrivains trop sensés pour croire à la république imaginaire des athées, n'ont vu dans cette secte qu'une compagnie de philosophes, dont le dogme de l'existence d'un Dieu et de l'immortalité de l'âme fait la principale base. On assure que la secte des Lettrés chinois prit au quinzième siècle une forme tout-à-fait différente de celle qu'elle avait reçue de Confucius son instituteur. Le motif de ce changement fut le projet que conçut alors l'empereur Yong-lo de tirer des livres sacrés un corps de doctrine plus intelligible et mieux combiné que celle qui avait été en usage jusqu'à son règne. Pour y parvenir, ce prince rassembla quarante-deux docteurs, choisis entre les plus habiles, et qu'il chargea de faire un extrait de tous les anciens auteurs nationaux. On assure que ces docteurs, plus pointilleux qu'éclairés, enveloppèrent la religion chinoise de nuages, et y introduisirent une espèce de spinosisme inconnu jusqu'alors. Cette doctrine qui flattait l'orgueil des grands, et qui se prêtait peut-être aux passions, fut, dit-on, adoptée à la Cour ; et c'est à l'occasion de ce bouleversement, qui ne paraît pas constaté dans les annales chinoises, qu'on prétend que la Cour chinoise professe ouvertement l'athéisme.

Si l'on en croit M. Scherer, auteur des recherches historiques sur le nouveau monde, dont la conjecture ne nous paraît pourtant guères vraisemblable, Confucius a eu l'adresse de prédire ouvertement la venue de Jésus-Christ ; et c'est ce que les Chinois représentent sous l'emblème d'une figure qu'ils appel-



lent *Burchan*, nom qu'ils donnent aussi quelquefois à la Divinité. Ce Burchan, ajoute le crédule M. Scherer, a les jambes croisées, tenant dans son sein un pot du même métal que le reste de la figure. Suivant la prédiction que les Chinois disent avoir été accomplie, Dieu l'a envoyé sur la terre pour instruire les hommes, et après avoir rempli sa mission d'une manière digne de son illustre origine, il est remonté au ciel. Le pot qu'il a dans son sein, signifie l'extrême pauvreté dans laquelle il a vécu. Le Dieu incarné avait promis l'abondance, dans une autre vie, à ceux qui rempliraient les devoirs de l'humanité envers leurs semblables, et qui vivraient selon les principes de la religion et de la morale.

Quoi qu'il en soit de cette prophétie ridiculement attribuée au législateur des Chinois, il est certain que ce grand philosophe a enseigné à ses compatriotes la même doctrine sur l'origine du mal, que celle qui est professée par les Juifs et par les Chrétiens. Vous diriez qu'en développant ce grand événement qui inonda la terre de crimes et de forfaits, il avait sous les yeux la Genèse ou quelque autre livre du Pentateuque. Telle est la conformité qui se trouve, à ce sujet, entre l'auteur de ce dernier ouvrage et le législateur des Chinois, qu'on est surpris que deux hommes, si éloignés l'un de l'autre, aient pu s'accorder avec autant de précision sur une matière aussi délicate.

Voici l'opinion de ce philosophe dans le *Sind-hind*, ou le livre du siècle des siècles.

« Le monde ayant été créé, les hommes vécurent long-tems dans une grande » sainteté; ils avaient le don de prophétie, et possédaient en outre des forces » surnaturelles et miraculeuses. A cet âge d'or succéda une époque malheureuse; la terre produisit une plante douce comme le miel. Un homme vorace vint qui en goûta, et qui, par ses éloges, fit naître l'envie aux autres hommes d'en manger. Dès-lors la sainteté disparut de dessus la face de la terre; leurs forces surnaturelles et miraculeuses, la longueur de leur vie et leur grandeur diminuèrent; et le monde fut obligé de vivre long-tems dans les ténèbres, jusqu'à ce que le soleil et les astres revinssent répandre la lumière sur la terre consternée. Pendant cet intervalle, l'âge des hommes, les forces du corps et les vertus diminuèrent encore davantage; enfin la vertu disparut entièrement, et à sa place parurent l'adultère, le meurtre, l'injustice et tous les vices: et comme en même temps la terre ne produisait plus rien pour leur nourriture, la nécessité fit inventer la charrue; mais ni la vie, ni les propriétés n'étant point assurées, on choisit le plus sage pour maître et pour gouverner. Cet homme fit le partage de la terre et des biens: alors parurent



» plusieurs Burchans envoyés pour convertir le monde dépravé. *Ened Kek* fut
 » un des plus illustres : cela dura jusqu'au tems où les mortels ne vécurent plus
 » que cent années. Dans ce tems-là vint le grand Burchan, fondateur de la reli-
 » gion des Lamas. Il établit ses dogmes chez soixante et une nations ; mais par
 » malheur chacun les prit dans un sens opposé : de là naquirent la division et les
 » différentes religions qui sont répandues dans le monde. »

A en croire les Chinois, leurs livres canoniques sont aussi anciens que leur monarchie ; et d'après ce calcul, leur origine remontait beaucoup plus haut que les premières époques de notre histoire. Ces livres, qu'on appelle *kin*, sont au nombre de cinq. Le premier, qui n'est autre chose qu'un grimoire de sortilèges, s'appelle *y-kin*. Le second, connu sous le nom de *chou-king*, est un recueil imparfait, mais très-précieux, de différens traits d'histoire, de morale et de doctrine. Le troisième, appelé *chi-king*, est un recueil de vers, et que l'on dit être plein de pièces mauvaises, extravagantes, absurdes et impies. Le quatrième est le *tchun-tsieou*, que l'on attribue à Confucius, et qui n'est autre chose qu'une chronique imparfaite des lois de Lou. Enfin, le cinquième est le *li-ki*, qui n'est également qu'une rapsodie indigeste de différens passages d'auteurs chinois sur plusieurs matières.

PRETRES, BONZES, DÉVOTS MENDIANS, CHARLATANS, FÊTES, PRÉSAGES, etc.

Pl. 99. *Lamas, Prêtres des Tartares.*

Les Chinois ont différentes espèces de prêtres. Ceux qu'on appelle *bonzes* sont les principaux : ces ministres, que l'on nous représente comme les plus fourbes et les plus scélérats des mortels, se parent, dit-on, du manteau de la vertu, pour mieux tromper leurs compatriotes. La doctrine qu'ils ont introduite à la Chine, et selon laquelle les hommes les plus pervers peuvent racheter leurs crimes par de l'argent, leur vaut des sommes immenses et un crédit considérable. Ce sont eux qui se chargent d'expier ainsi les crimes de la nation par leurs jeûnes et leurs austérités. Eux seuls ont le droit d'émouvoir la miséricorde divine en pareil cas : et si quelque riche avare voulait garder son argent et se charger lui-même d'expier ses propres forfaits par une pénitence austère, ces imposteurs n'oublieraient pas de lui faire entendre que tout ce qu'il pourrait faire serait inutile ; et que loin d'éconter ses eris, Dieu ne manquerait pas de le punir de sa dureté envers les prêtres.





QUINZE Princes des TARTARES



RELIGIEUX CHINOIS avec leurs CHAPELETS.
Pl. 1.



GUEUX de rot à qui l'on a formé la
côte en pointe.



RELIGIEUX en noir avec un CHAPELET à
 les mains des Catholiques



RELIGIEUX mendiant Chinois.



RELIGIEUX en PÉNITENCE pour avoir été surpris avec une femme.

Tom. I. N° 103



GUEUX devot qui se haurte de la tête sur une pierre pour recevoir la CHARITÉ.



GUEUX devot qui se fait orner des drogues sur la tête jusqu'à ce qu'on lui donne la CHARITÉ.



St. Pierre, 1788, 1789

A. PRÊTRES MENDIANS de la CHINE. B. Châtiment d'un PRÊTRE impudique.

compassion de lui : « Je me suis, disait-il, enfermé dans cette chaise pour le » bien de vos ames, résolu de n'en sortir jamais jusqu'à ce que l'on ait acheté » tous ces clous. Chaque clou vaut dix sous; mais il n'y en a aucun qui ne soit » une source de bénédictions dans vos maisons. »

Pl. 108. *Charlatans qui se mêlent de vendre le vent à la Chine.*

Pl. 109. *Dévots Mendians de la Chine, et Charlatans qui se promènent sur des tigres qu'ils ont apprivoisés.*

Ils sont communément suivis d'une multitude de dévots, qui, pour faire pénitence des péchés qu'ils ont commis, se heurtent réciproquement la tête, ou se font diverses incisions dans la peau. Ceux qui voudraient écrire l'histoire du fanatisme, ne pourraient choisir des pratiques plus avilissantes et plus ridicules que celles dont les bonzes se font un mérite à la Chine. *O curas hominum!*

Pl. 110. *Magiciens et Sorciers de la Chine.*

Pl. 111. *Autres Magiciens et Sorciers, etc.*

On voit aussi dans cet empire un second ordre de prêtres beaucoup plus décens, plus éclairés et moins superstitieux que ces derniers. Ce sont les lamas, sectateurs de la religion du Thibet : ces ministres sont partagés en quatre ordres, distingués par la couleur de leur habillement. Les uns sont vêtus de noir avec un grand chapelet pendu à leur ceinture; les autres portent le blanc; ceux-ci le jaune; et ceux-là le rouge. Tous ces prêtres ont une espèce de pontife pour supérieur. Ce dernier relève immédiatement du grand Lama, avec lequel il entretient une correspondance suivie. Le reste est distribué en provinces, dont chacune a son supérieur particulier.

La régularité des mœurs des lamas, leur probité apparente et la philosophie dont ils font profession, leur méritèrent, dès leur introduction à la Chine, l'estime et la confiance du peuple. De là viennent les biens immenses dont ils jouissent, et les couvens magnifiques que la nation leur a fait construire. Leur loi les assujettit à une chasteté perpétuelle; et ils font ce vœu dès leur entrée dans l'ordre des lamas. Si l'un d'eux était surpris avec une femme, son incontinence serait aussitôt rigoureusement punie. L'usage veut que l'on perce avec un fer chaud le cou du lama prévaricateur, et qu'on passe dans l'ouverture une chaîne très-longue (voir planche 103); et, dans ce triste équipage, on le conduit tout nu dans les rues de la ville : telle est la rigueur de la loi qui le condamne à



CHARENTAIS qui se mêlent de vendre le VENT à la CHINE.



h. Picart delin.

DEVOTS MANDIANS de la CHINE. & CHARLATANS qui se promettent sur des Tigres apprivoisés.

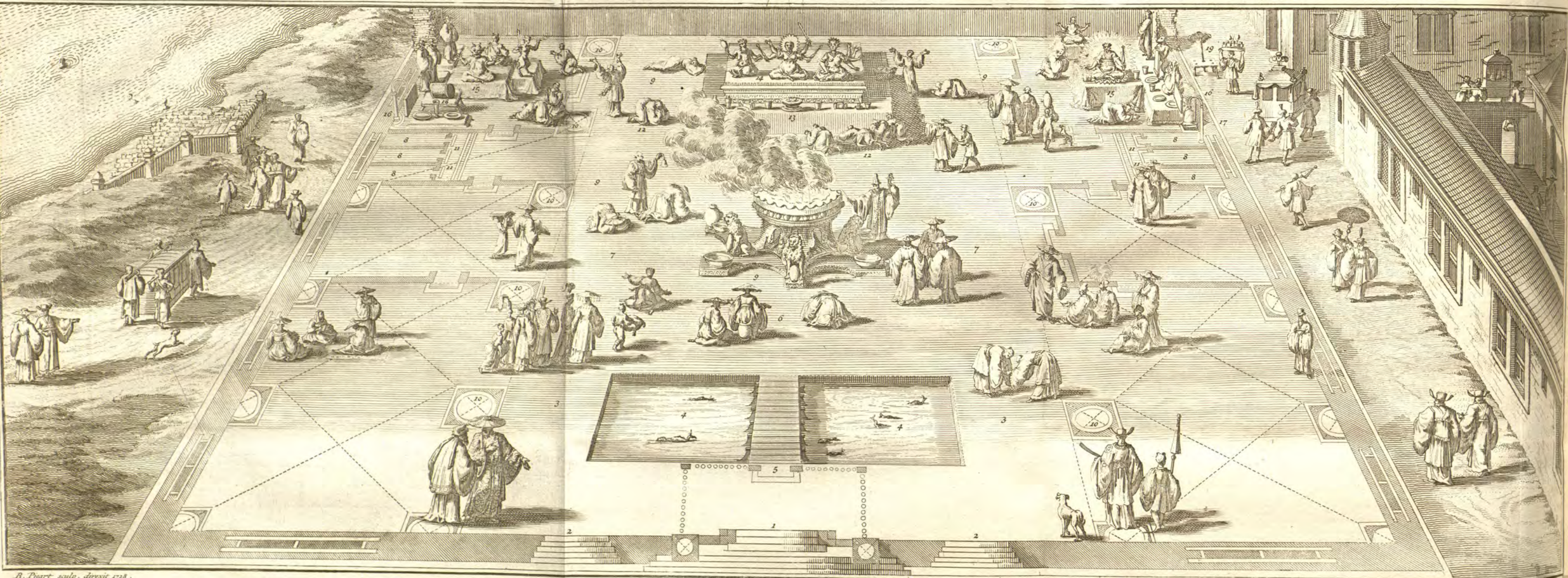


MAGICIENS et SORCIERS de la CHINE.



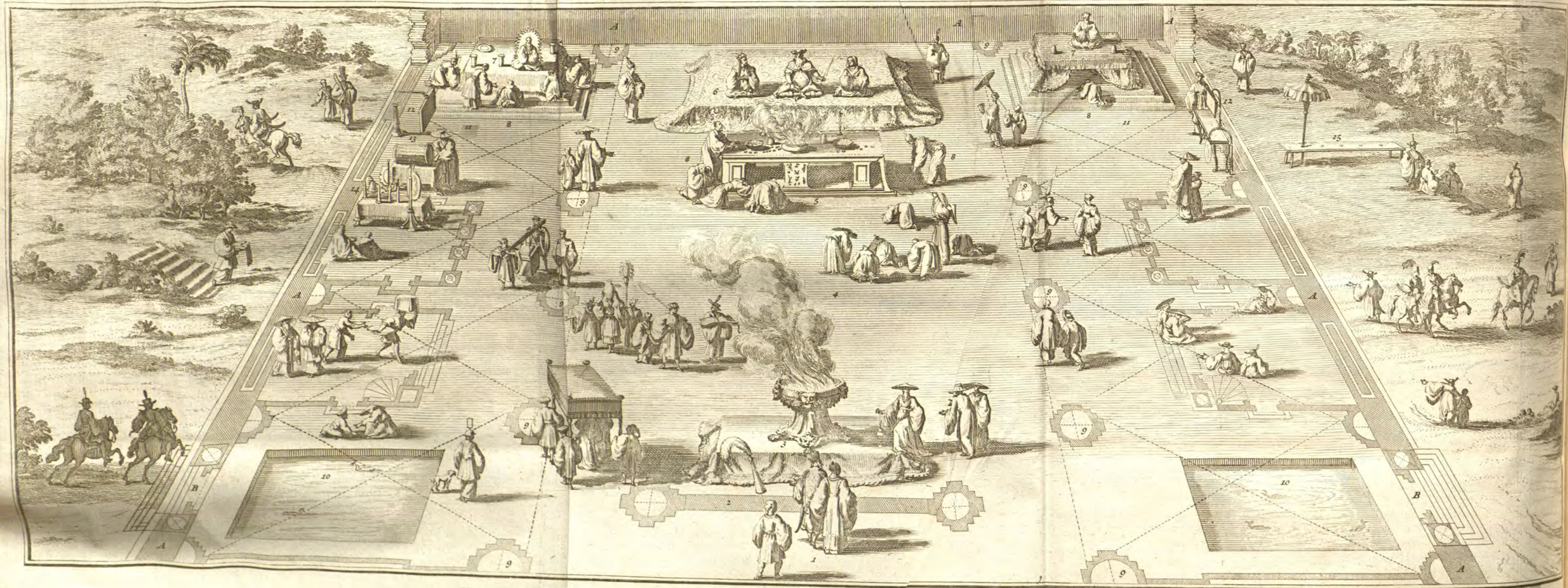
LES MAGICIENS & SORCIERS. &c.





B. Poart sculp. d'après 1728.

Grande PAGODE de la CHINE.



PAGODE de la CHINE.

ce supplice, qu'elle ne lui permet pas de soutenir sa chaîne avec la main pour en diminuer le poids. D'ailleurs il est suivi d'un autre moine qui le fustige si impitoyablement, qu'il ne lui laisse pas prendre ce léger soulagement.

Les Chinois ont aussi des religieuses qui, à l'exemple des Bonzes, vivent dans une grande austérité; elles se font raser la tête, observent la loi du célibat, et demeurent en communauté, comme nos religieuses d'Europe. Ces Bonzesses, qui ne sont pas en si grand nombre que les Bonzes, sont chargées, comme autrefois nos diaconesses, de tous les menus détails relatifs au culte divin. S'il leur arrive de porter quelques atteintes à la chasteté, elles sont rigoureusement punies, et chassées honteusement de leur communauté, sans aucun espoir de retour.

Pl. 112. *Pagode de la Chine.*

Pl. 113. *Grande pagode de la Chine.*

Les temples des Chinois offrent partout l'image de la grandeur et de la majesté. Les toits, faits avec des tuiles d'un vernis jaune et vert tout autour, présentent la perspective la plus riante et la plus agréable que l'on puisse désirer. Une multitude de figures, de dragons, de lions, et d'autres animaux, travaillés avec le plus grand soin, et embellis par l'or et par la peinture, ajoutent encore un ornement d'un prix inestimable à ces beaux paysages. On remarque surtout le temple élevé au souverain Chang-ti, et que les Européens appellent improprement le *temple du temple*. Ce sanctuaire, situé à la distance d'un demi-mille de la porte orientale de Peking, est environné d'une muraille dont la circonférence est d'un mille. Au milieu de cette vaste enceinte, on aperçoit une grande salle d'une forme ronde. Le toit est extrêmement élevé et surmonté d'un dôme magnifique enrichi d'or et d'azur, et qui représente le ciel : quatre-vingt-deux colonnes soutiennent ce dôme; le temple est entouré de grands arbres touffus qui répandent aux environs une obscurité respectable. Plusieurs autres bâtimens superbes forment autour du temple une seconde enceinte, et semblent couronner cet édifice. L'empereur y vient tous les ans offrir des sacrifices vers le solstice d'hiver; mais il n'y porte pas ce faste et cet attirail pompeux qui l'accompagnent dans les autres cérémonies. Il vient avec peu de suite, revêtu d'habits très-modestes; et il semble, en approchant de ce lieu sacré, vouloir déposer toutes les marques de sa dignité. On célèbre plusieurs fêtes à la Chine. Les premiers et les derniers jours de chaque année sont surtout chômés avec beaucoup de solennité. Ils exposent alors les saints de la patrie sur les portes



de leurs maisons. Toutes les affaires sont interrompues et les tribunaux fermés dans toute l'étendue de l'empire. Ici, comme au Tunquin, le premier jour de l'an, chaque famille se tient renfermée dans sa maison et n'y admet personne, de peur de voir ou d'entendre quelque chose de mauvais augure.

La plus brillante et la plus solennelle de toutes ces fêtes est celle qu'on appelle *la fête des lanternes*, et que les missionnaires européens disent avoir été empruntée des Egyptiens. Elle commence le quinzième jour de la première lune de l'année. Le signal de cette solennité est donné, la nuit qui la précède, par la grosse cloche du palais de l'empereur. Toute l'artillerie de Pékin fait des décharges continuelles; le son des tambours et des trompettes se fait entendre et annonce la joie qui doit régner dans un si beau jour. On suspend alors dans toutes les rues de la ville des lanternes embellies de tous les ornemens imaginables : elles ont ordinairement six ou huit panneaux, dont chacun est couvert d'une toile de soie bleue, sur laquelle sont représentées des fleurs, des arbres, des animaux et des figures humaines. Le grand nombre de lumières qui brillent dans la lanterne donne de l'ame à toutes ces figures. La hauteur ordinaire de ces monstrueux réverbères est de quatre à cinq pieds; mais on en voit qui en ont jusqu'à trente de diamètre. Des farceurs remplissent souvent ces vastes machines, et y représentent des scènes comiques pour amuser les spectateurs.

Le Père le Comte assure que le nombre des lanternes que l'on allume dans toute la Chine monte à plus de deux cents millions. Tout l'empire est alors en mouvement; et les rues, les temples, les monastères, les grands chemins, tout retentit des cris de joie, des fanfares, des trompettes et du son des cloches. On voit de tous côtés des prêtres et des moines conduisant processionnellement à la ville les images de leurs saints. Les femmes même, toujours si resserrées à la Chine, se promènent ce jour-là magnifiquement parées; les unes sont montées sur des ânes; les autres se font porter dans des chaises découvertes par-devant: derrière, elles ont leurs domestiques qui leur servent de cortège et qui jouent de divers instrumens.

Les sacrifices que les Chinois offrent à la Divinité, ressemblent assez à ceux qui étaient autrefois en usage chez les Grecs et chez les Romains. Ceux que l'on fait dans le temple dédié à Confucius sont communément les plus solennels. Ce ne sont pas des Bonzes qui en sont chargés, mais des Mandarins, des vice-rois, et souvent l'Empereur lui-même, comme chef suprême de la religion des Chinois. Les offrandes que l'on présente alors au Tout-Puissant, consistent ordinairement dans du pain, du vin, des cierges, des parfums ou quelque animal, tel qu'un mouton. On brûle aussi quelquefois, en l'honneur de la Divinité, une



pièce de taffetas, ou telle autre étoffe dont le bénéfice puisse être de quelque importance. L'une des principales cérémonies que l'on pratique en pareil cas dans le temple dédié à Confucius, consiste à frapper neuf fois la terre du front, devant une planche dorée, qu'on expose sur une espèce d'autel éclairé par des bougies, et sur lequel on brûle des parfums. Sur cette planche est gravée en lettres d'or cette inscription : « C'est ici le trône de l'ame du très-saint et excellentissime premier maître Confucius. » Les Mandarins pratiquent cette cérémonie quand ils prennent possession de leurs gouvernemens; les bacheliers, quand on leur donne les degrés : les gouverneurs des villes sont obligés, avec les gens de lettres du lieu, d'aller tous les quinze jours rendre cet honneur à Confucius, au nom de toute la nation.

Les Chinois ont un goût singulier pour les pèlerinages; et ce genre de dévotion est très-favorable aux femmes qui emploient souvent ce prétexte pour sortir de leur retraite et se dérober pour quelque tems au joug incommode d'un mari jaloux. Ces pieux voyages sont fort fréquens à la Chine. Souvent on voit des pèlerins venir de deux ou trois cents lieues visiter les temples consacrés à Confucius. Certaines montagnes de l'empire sont aussi l'objet de la vénération publique, et occasionnent de très-longes et de très-pénibles pèlerinages. Telle fut la faiblesse de la plupart des peuples de la terre; et nous croyons, avec M. Bailly, que cette superstition tire son origine du séjour que firent originellement les humains sur les montagnes.

Les peuples de la Chine ont beaucoup de vénération pour les ossemens de ceux qui, pendant leur vie, se sont distingués par leurs vertus. On observe, surtout dans la pagode de Nantua, le corps d'un certain Lissu, mort, depuis huit cents ans, avec la réputation d'un saint. Le tombeau de cet homme célèbre est exposé à la vénération des peuples, et toujours environné d'un grand nombre de bougies. On accourt à l'envi, des pays les plus éloignés, pour le visiter et lui rendre ses hommages.

A la Chine, la loi assujettit tous les citoyens au mariage. Malheureusement les femmes s'y achètent fort cher; mais ceux qui n'ont pas le moyen de faire cette acquisition, peuvent aller aux enfans trouvés, où, s'ils ont la réputation d'être honnêtes, laborieux et de bonnes mœurs, on leur permet de choisir la femme qui convient à leur goût. Ces peuples ont le droit d'avoir plusieurs femmes; mais il n'y en a qu'une seule légitime à laquelle les autres sont soumises. Ainsi tous les enfans des concubines lui appartiennent; ils l'appellent leur mère, et elle seule a le droit de porter ce précieux nom. Ils héritent aussi des biens de leur père, comme les enfans légitimes. Comme les femmes



font, dans ce pays, une branche de luxe plutôt que de volupté, les gens riches en entretiennent un très-grand nombre. Le sérail de l'Empereur suffirait seul pour peupler une de nos villes : mais il n'y a qu'une de ses femmes qui soit honorée du titre de Reine. Elle seule peut s'asseoir en présence du Monarque, et manger avec lui. L'usage du divorce est reçu à la Chine : les lois le permettent en cas d'adultère, de quelques fautes graves commises par la femme, de stérilité, de maladie contagieuse, et même d'une certaine antipathie qui rend les humeurs des époux incompatibles. Cependant les Voyageurs remarquent qu'il y est fort rare, surtout parmi les gens de qualité. Il n'y a guère que les gens du commun qui répudient leurs femmes.

Le meuble le plus précieux d'un Chinois est son cercueil. Chaque citoyen n'épargne ni soins, ni dépenses pour s'en procurer un, dès son vivant, qui soit tout aussi magnifique que sa fortune peut le lui permettre. Lorsqu'un malade est à l'agonie, on lui présente, dit-on, l'image du Diable, qui tient de la main droite le soleil, et de la gauche un poignard, pour l'engager à demander pardon à Dieu des crimes qu'il a pu commettre, et qui, sans sa miséricorde, le livrerait au pouvoir de l'ennemi du genre humain ; au moment même où le moribond rend le dernier soupir, un de ses parens ou de ses amis se saisit de sa robe, monte sur le toit de la maison, et déploie cette robe vers le nord, en appelant à grands cris, jusqu'à trois fois, l'âme du défunt. Il se tourne ensuite vers le midi, et répète la même cérémonie ; après quoi il descend, étend la robe du défunt sur son cadavre, qui demeure en cet état pendant trois jours. Ce tems écoulé, des personnes de son sexe lavent le corps, l'enveloppent dans une toile de coton, ou dans une pièce d'étoffe de soie, et le mettent dans le cercueil,

Pl. 114. *Convoi funèbre d'un Grand de la Chine.*

Lorsqu'on se dispose à porter le mort au lieu de la sépulture de ses ancêtres, on lui met dans la bouche du bled, du riz, de l'or ou de l'argent, selon les facultés du défunt. Au près du cercueil sont placées les marques caractéristiques de sa dignité. Aux quatre coins, on suspend de petits sacs où sont enfermés des ongles et des ciseaux. On pratique ensuite dans la muraille une ouverture par laquelle on fait passer le cadavre ; car ce serait commettre une impiété que de le faire sortir par la porte ordinaire. Immédiatement après le cercueil, marchent les enfans du mort, appuyés sur un bâton, en signe de la douleur profonde dont ils sont pénétrés. Les parens du défunt viennent



CONVOI FUNEBRE d'un GRAND de la CHINE.

ensuite, suivant le rang qu'ils occupent dans la famille, vêtus d'un sac de toile de chanvre, et les reins ceints d'une corde : ils ont les pieds enveloppés dans de la paille, et la tête couverte de haillons. Une foule de Bonzes, dont les uns chantent des hymnes, et les autres jouent de quelque instrument, grossissent le convoi et en augmentent les lugubres accens. Quelques-uns de ces prêtres portent des tables chargées de viandes et de différens mets, destinés à être mis sur le tombeau ; d'autres tiennent en main des cassolettes pleines de parfums. L'un d'eux marche à la tête du convoi, portant un tableau sur lequel est tracé le nom du mort et ceux de ses ancêtres. Ce nombreux cortège étant arrivé à quelque distance du lieu de la sépulture, le maître des cérémonies lui ordonne de s'arrêter, et l'on jette alors de la terre rouge sur le cercueil.

Tandis que l'on procède aux cérémonies de l'enterrement, les domestiques du défunt apprêtent un grand festin, où les Bonzes se réjouissent aux dépens de la famille du mort. Les cimetières où l'on dépose les cadavres, sont toujours éloignés des villes et sur des montagnes incultes et stériles. Ils sont environnés de murailles, et l'on plante à l'entour des pins et des cyprès. Souvent on construit auprès du tombeau des appartemens où logent les parens du défunt, pendant plusieurs mois après les funérailles ; et ce sont les Bonzes qui ont droit de vendre le terrain sur lequel sont construits ces édifices. La même fosse ne contient jamais qu'une seule personne ; et telle est la précaution qu'ils prennent dans la construction de leurs cercueils, qu'ils n'exhalent jamais de mauvaise odeur. D'ailleurs les Chinois, aussi superstitieux sur ce point que le sont les Perses, les Brames et plusieurs peuples de l'Inde, ne peuvent toucher un cadavre sans contracter une souillure légale. Jamais ils n'ouvrent les morts pour les embaumer ; et ils croiraient se rendre coupables du plus affreux des attentats, s'ils disséquaient un corps mort. Aussi l'anatomie n'a-t-elle encore fait aucun progrès parmi eux. Le deuil dure plus ou moins long-tems, selon la proximité des parens du défunt. Celui d'un fils pour son père est de trois ans. Pendant la durée du deuil, les Chinois s'habillent de blanc et ils se ceignent le corps d'une corde. Quel que soit l'emploi qu'ils occupent, ils n'en remplissent aucune fonction ; un mandarin, un ministre d'état, est obligé d'abandonner sa charge pour se retirer dans sa maison, et ne s'occuper que de sa douleur. On change alors d'appartemens et de meubles : on ne s'assied que sur un petit siège de bois. Les alimens sont grossiers, on n'use que des légumes, et l'on ne porte que des habillemens faits d'une grosse toile. Un fils, après la mort de son père, couche pendant cent jours sur la dure. La première année de



son deuil, il ne parle à personne ; tout commerce avec les femmes lui est interdit ; et si, pendant ce tems, quelqu'une devenait enceinte, elle et son mari subiraient une punition très-sévère.

Indépendamment des formalités auxquelles la loi assujettit les Chinois pendant la durée de leur deuil, chacun d'eux doit, pendant tout le cours de sa vie, rendre ses hommages à l'ame de ses ancêtres. Les gens riches ont toujours dans leur maison un appartement destiné à cet usage. On y voit l'image du plus distingué des aïeux de la famille, placé sur une table autour de laquelle il y a des gradins ; aux deux côtés sont gravés, sur des petites tablettes de bois, les noms de tous les morts de la famille, avec leur âge, leurs qualités et le jour de leur mort. Les parens s'assemblent tous les six mois dans cet appartement pour y faire des offrandes à la Divinité pour le repos de l'ame de leurs ancêtres. Ceux qui ne sont pas assez riches pour avoir un appartement destiné à ce seul usage, choisissent l'endroit le plus décent de leur cabane pour y déposer le tableau de leurs ancêtres.

Indépendamment de cette cérémonie, chaque citoyen va tous les ans, accompagné de sa famille, visiter les tombeaux de sa famille. C'est ordinairement vers le commencement de mai qu'ils remplissent ce pieux devoir. Tous les parens s'occupent d'abord à nettoyer le lieu de la sépulture, des herbes et des broussailles qui ont pu y croître pendant l'année : ils font retentir ce lieu sacré de leurs sanglots ; et ils célèbrent ensuite un festin à l'honneur des morts de la famille. Ceux dont la piété est plus fervente, ou la douleur plus vive, demeurent quelquefois des mois entiers dans ces lieux lugubres.

Chaque jour de la nouvelle et de la pleine lune impose aussi aux Chinois la nécessité de rendre leurs devoirs à leurs aïeux, et de brûler des parfums à leur honneur. Il en est ainsi du quatorzième jour de la lune d'août, jour solennel pour toute la nation chinoise, et pendant lequel l'Empire est entièrement occupé à adresser des sacrifices au Souverain des êtres en faveur des ames. Toutes ces solennités, tous ces sacrifices, tous ces honneurs rendus aux morts, tirent leur source de la piété que les enfans doivent témoigner envers leurs parens. Ce précepte, l'un des plus sages que l'espèce humaine ait pu imaginer, est, en effet, la base et le soutien de cette vaste Monarchie. Un fils qui serait convaincu d'avoir manqué de respect à ses parens, encourrait aussitôt l'indignation publique et serait puni avec la plus grande rigueur. Telle est, en ce pays, l'autorité du père sur ses enfans, que les Magistrats les jugent dignes de mort sur leur propre accusation, et sans aucun autre témoignage. S'il arrive qu'un fils soit assez dénaturé pour oser porter une main criminelle sur ses pa-



rens, tout l'Empire frémit à la nouvelle d'un si affreux attentat : la consternation se répand dans la ville qui a donné naissance à un tel monstre ; on en dépose les Magistrats pour n'avoir pas eu le soin de lui faire donner une éducation convenable , et les parens du coupable sont aussi punis très-sévèrement pour la même négligence. L'Empereur a seul le droit de connaître d'un tel crime ; c'est à son Tribunal que le criminel est cité : il est ordinairement condamné à être déchiré en mille morceaux , et jeté au feu. On renverse de fond en comble sa maison , celle de ses voisins , et on élève sur ses débris plusieurs monumens destinés à perpétuer le souvenir de cet attentat et l'horreur qu'il doit inspirer. D'ailleurs les Empereurs eux-mêmes ne sont pas dispensés de ces devoirs envers leurs parens , et la piété filiale leur est tout aussi rigoureusement recommandée qu'au dernier du peuple.

RELIGION, MOEURS, IDOLATRIES DU JAPON.

LE P. Kircher , dans sa *Chine illustrée* , prétend que les peuples de ces îles ont reçu leur Religion des Chinois. Il est certain qu'on trouve beaucoup de rapport dans les cultes idolâtres de ces deux peuples : mais on en trouve presque autant avec les cultes des nations Indiennes. Il est fort vraisemblable que tous ces peuples ont altéré , chacun à la fantaisie de ses docteurs , une doctrine puisée dans la même source.

Nous allons rapporter ce que les meilleures Relations nous apprennent de la Religion du Japon. (Louis Guzman.) Les Japonois , dit un écrivain Espagnol , sont divisés en plusieurs sectes , que l'on peut fort bien réduire à deux principales. La première ne connaît et n'admet qu'une vie sensuelle , et rejette les peines du vice et les récompenses de la vertu après cette vie. On appelle ceux de cette secte (Histoire de l'Eglise du Japon , traduite des manuscrits du docteur Kæmpfer) *Xenxi* : ils révèrent sous le nom de *Camis* les grands hommes du Japon , c'est-à-dire ceux qui , semblables aux anciens héros , se sont signalés par leur mérite et leurs exploits. Ils sacrifient à ces *Camis* , ils bâtissent des temples à leur honneur , ils jurent par eux , ils leur demandent les biens de ce monde. L'autre secte , un peu plus raisonnable que la première , a pour fondateur un certain *Xedorius* , que ses disciples prétendent avoir été



filz de roi. Ce fondateur eut deux enfans. Sa femme étant morte, il la pleura vivement, lui assigna place parmi les idoles, et ordonna des prières et des pénitences pour l'amour d'elle.

Une troisième secte porte, dans le P. Kircher, le nom de *Foguexus*, à cause, dit-il, d'un certain livre de ce nom. C'est la secte de *Xaca*, ou *Xequia*. Avant lui, dit-on, les Japonois ne reconnaissaient point d'autre Dieu bienfaisant que quelques-uns de leurs rois et leurs héros, sous le nom de *Camis*. Xaca leur fit entendre qu'il y en avait de plus nobles, et les annonça sous le nom de *Fotoques*, ajoutant qu'*Amida* était le Souverain de ceux-ci. Les *Camis*, continua-t-il, ne donnent que les biens de cette vie, au lieu qu'*Amida* et les *Fotoques* rendent les hommes heureux après leur mort. Mais Xaca fit au Japon tout le contraire de ce qu'il avait fait à la Chine et au Tunquin, où il voulut rendre les hommes athées. A la vérité les Japonois conviennent que Xaca se voyant mourir, avoua qu'il n'avait point encore déclaré la vérité. Quoi qu'il en soit, les Bonzes de cette secte prêchent aux peuples le culte d'*Amida* et des Dieux ses lieutenans, le mépris de cette vie et divers points de morale.

Suivant les auteurs que nous citons, les (le P. Froës) *Jammabugi*, ou *Jammabos*, forment une quatrième secte. *Jammabos* veut dire *Soldat de Montagnes*, parce qu'ils n'habitent que dans les montagnes et les déserts, où ils s'appliquent à la magie. Une partie de ces moines vit d'aumônes et (le P. Louis Guzman) ressemble à ces coureurs que nous appelons *Bohèmes*, ou *Bohémiens*. Les fondateurs de cette secte ont imposé à leurs sectateurs de faire deux fois l'année un pèlerinage à un certain temple; et peut-être que la vieille convertie au Christianisme, dont le P. Froës parle dans une de ses Lettres, était de cette secte des *Jammabos*. Cette vieille avait passé et repassé par la plupart des temples et des pagodes du Japon. Elle portait un habit de papier qui représentait toute la vie d'*Amida*, et cet habit coûtait à la vieille dévote une bonne somme d'argent. Mais en dédommagement du haut prix de ce saint habit, les Bonzes y avaient attaché nombre d'indulgences et de dispenses, ce qui ressemble assez bien aux usages de l'Église Catholique. Les Bonzes avaient aussi promis à la dévote qu'elle irait sans faute auprès d'*Amida* vivre avec les bienheureux, pourvu qu'elle se fit ensevelir dans cet habit de papier.

Dans les Extraits que Purchas a donnés de divers Voyages, on rapporte qu'il y a douze sectes au Japon; que quelques-unes de ces sectes nient la Providence et l'immortalité de l'ame; qu'on y enseigne que chaque personne a trois ames, qui entrent l'une après l'autre dans le corps humain et qui en sortent de même. Il y a quelque rapport entre cette opinion et celle de ces anciens qui



ont cru (doctrine de Lucrèce) qu'il y avait dans l'homme *Esprit et Ame*, sans parler de ceux qui ont fait plusieurs êtres de ses facultés. Quelques-unes regardent Amida comme le Sauveur du genre humain et l'adorent comme tel. Elles croient une vie éternelle, qui sera le partage de ceux qui auront adoré Amida. Celui-ci et Xaca sont leurs deux principaux Dieux, mais les Camis ne sont que leurs ministres ou leurs intendans. Aux uns on s'adresse pour la santé, aux autres pour les richesses, pour avoir des enfans, etc. On parle aussi d'une secte qui adore le soleil et la lune sous la forme d'une image à trois têtes, qui représente le soleil, la lune et leur vertu ou leur influence; d'autres disent les élémens.

La troisième secte est celle des adorateurs de Xaca, que le P. Kircher nomme *Foquexus*. Ces Foquexus vivent en communauté : un de leurs principaux devoirs est de s'assembler entre eux à minuit pour réciter en commun les prières de Xaca, et pour chanter des hymnes qui sont contenus dans un livre de ce faux prophète.

Les *Icoxus* forment une quatrième secte. « Sous un extérieur sage et modeste, le fondateur de cette secte, qui cachait un homme très-vicieux, sut acquérir une telle réputation de sainteté que lorsqu'il paraissait en public tout le monde se jetait à ses pieds pour obtenir le pardon de ses péchés. Ses dévots célèbrent tous les ans sa fête, et on accourt de toutes parts du Japon pour assister à cette solennité. »

La cinquième secte, qui est celle des *Negores*, doit son origine à un certain Cambadoxi, disciple de Xaca. Ce fut un disciple de Cambadoxi qui la forma pour faire honneur à son maître. Cambadoxi était un Bonze aussi hardi que scélérat, grand magicien, qui, par la prétendue vertu de certaines paroles mystérieuses, se vantait de pouvoir livrer les gens aux démons, et de forcer ensuite ceux-ci de répondre aux questions qu'il leur faisait.

Kæmpfer réduit toutes les religions du Japon à quatre, qui sont celle de *Sinto*, celle de *Budsdo*, celle de *Siuto*, celle de *Dejous* ou *Kiristando*. Sous ces derniers noms, on nous désigne le Christianisme : mais il n'est plus question de cette dernière religion, puisqu'elle est abolie dans toute l'étendue du Japon. Les Japonais nomment leur pays *le pays des Dieux*; ce qui peut être l'effet de leur vanité ou de leur superstition, et peut-être aussi de l'une et de l'autre. Toute l'histoire de Kæmpfer prouve qu'ils sont libéralement pourvus de ces deux vices.

La religion que les Japonais appellent *Sinto* porte aussi le nom de *Kamimitsi*. *Sin* et *Kami* sont des noms que nous traduisons par idole; mais ils



désignent proprement des héros, des génies et des demi-Dieux. Ceux de cette religion n'ont d'autre vue que le bonheur de cette vie, quoiqu'ils aient quelque connaissance de l'immortalité de l'âme et d'un état de bonheur ou de malheur après cette vie. Ils reconnaissent aussi un Être-Suprême qui habite au plus haut des cieux, et admettent avec lui quelques Divinités inférieures à cet Être.

L'observance des fêtes et des jours consacrés aux Dieux est le troisième article du Sintoïsme. Alors les dévots doivent visiter les pagodes, à moins qu'ils ne soient en état d'impureté, ou que l'âme ne soit troublée par des passions.

Les pèlerinages sont le quatrième point important de la religion de Sinto. Kæmpfer parle de trois sortes de pèlerinages, dont, à proprement parler, celui qui se fait à Isie est le seul qui soit particulier au Sintoïsme. Nous renvoyons les autres à l'article des fêtes et des pèlerinages. Le pèlerinage d'Isie s'appelle *Sanga*. Il est inutile de répéter ici la dévotion des Sintos pour Tensio-dai-sin, et le respect qu'ils ont pour la province où il naquit. Ce temple d'Isie porte le nom de *Dai-singu*, c'est-à-dire, le *Temple du grand Dieu*. Le bâtiment est de bois, et couvert de chaume; on a soin de le conserver dans cette simplicité, qui marque aux Japonais la pauvreté de leurs ancêtres, principalement de ceux qui jetèrent les premiers fondemens de leur empire, etc.

LES DIEUX DU JAPON, LEURS PAGODES, etc.

Le prodigieux et le merveilleux, préparés avec artifice et subtilité par les prêtres et leurs suppôts, sont les fondemens de la superstition. Tout l'édifice s'élève d'une manière bizarre et déraisonnable. Chacun en convient; mais cependant il est assez dangereux de l'attaquer. Il faut dire aussi qu'il n'arrive que trop souvent que ceux qui attaquent la superstition vont beaucoup plus loin qu'ils ne devraient. Pour la ruiner, ils attaquent même ce vrai à quoi elle est restée unie, sous prétexte qu'il a été corrompu par la superstition. On célèbre tous les ans au Japon ce qu'on y appelle le *Jefumi*, en haine du Christianisme. Ce *Jefumi* consiste à obliger les gens de fouler aux pieds un crucifix et l'image de la sainte Vierge mère du Sauveur, ou celle de quelque autre saint du Christianisme. Cette odieuse cérémonie est pratiquée de la manière suivante. Vers la fin de l'année, les officiers inquisiteurs du Japon vont de maison en maison prendre le nom des habitans; après quoi l'on fait comparaître l'un après l'autre tous ceux d'une même maison sans distinction d'âge, ni de rang, et on les oblige de fouler



aux pieds un crucifix de fonte et l'image de la sainte Vierge, pour montrer qu'ils ne sont pas Chrétiens. Les inquisiteurs font entre eux la même cérémonie après tous les autres, et se rendent mutuellement le témoignage nécessaire à ces preuves de leur aversion pour la religion Chrétienne. A l'égard des particuliers, la liste de chaque famille est scellée du sceau de ces officiers, et envoyée au gouverneur. Kämpfer ajoute que cette pratique n'a lieu qu'à Nagasaki, dans le district d'Omura, et dans la province de Bungo, où le Christianisme s'était beaucoup plus répandu qu'ailleurs.

Les soupçons de l'inquisition vont plus loin encore. Comme les Japonais ne pouvaient ignorer long-tems les progrès que le Christianisme faisait à la Chine, ils craignirent que, sous le prétexte de commerce, les Chinois qui négociaient au Japon (ou des missionnaires Chrétiens en habits Chinois) n'essayassent de rétablir la religion Chrétienne. Ces soupçons firent traiter les Chinois comme on traite les négocians Hollandais, que les Japonais tiennent dans une espèce de prison à Desima, sans qu'il soit permis à ces Hollandais, dont les Japonais n'ignorent pas le Christianisme, d'y donner aucun signe extérieur de leur religion. Les défians Japonais ne purent se résoudre à traiter les Chinois plus doucement : ils furent enfermés et gardés à vue comme les Hollandais. L'inquisition examine soigneusement leurs livres ; et il ne leur est permis d'en vendre au Japon qu'après que deux censeurs, l'un ecclésiastique, l'autre séculier de la secte de Siuto, les ont examinés dûment.

C'est avec des précautions si exactes que la religion dominante se maintient contre celles qui pourraient lui nuire. On peut juger du pouvoir de l'Idolâtrie par le nombre de temples qu'elle s'est acquis dans cet empire, et par celui des ministres qui les desservent, puisqu'aux environs de Miaco on compte jusqu'à 3893 Tiras (nom des pagodes de la religion des Budsdo), et 2127 Mias ; ces derniers desservis par 9003 Nèges, qui sont un ordre de prêtres séculiers, outre 6073 Jammabos : les Tiras desservis par 37093 prêtres. Le nombre des ecclésiastiques, selon la liste donnée par Kämpfer, passe pour Miaco seule 52000 personnes. Les temples sont généralement bâtis en des endroits élevés : du moins il faut observer de les bâtir sur un terrain pur et loin des lieux exposés à l'impureté.

Le mot de *Mia*, dont les Japonais se servent pour nommer leurs temples, signifie la demeure des Camis, ou des ames immortelles ; mais ce nom ne convient qu'au temple proprement dit. Quand on y comprend toutes les dépendances du temple, on le nomme *Jasiro*. Les ames ou les génies qu'on y adore, et que l'on appelle généralement du nom de *Camis*, portent aussi celui de *Sin* et de *Fotoge*.



Les carrefours et les grands chemins sont toujours honorés de la présence de quelque idole. On voit de pareilles idoles près des ponts et aux environs des temples, des chapelles et des couvens. On vend au peuple des dessins et des images d'idoles. On les colle comme une affiche sur les portes des villes et des bâtimens publics, ou sur des poteaux au coin des ponts et des rues; mais les passans ne sont jamais forcés à se prosterner, ni à fléchir le genou devant ces images. On voit généralement sur les portes des maisons une image des Dieux domestiques et tutélaires de la famille. *Giwon* est l'idole que l'on voit le plus souvent représentée dans ces images. On nomme aussi ce Dieu *God-su-ten-oo*, ce qui signifie à la lettre *le Prince des Cieux à la tête de bœuf*. Les Japonais lui attribuent le pouvoir de garantir des maladies, surtout de la petite vérole, et des autres accidens de la vie. D'autres, plus superstitieux encore, ou pour mieux dire plus extravagans, s'imaginent qu'ils se porteront toujours bien, et qu'ils seront constamment heureux, pourvu que l'entrée de leur logis soit ornée de l'image presque monstrueuse d'un sauvage de Jesso tout couvert de poil, et armé d'un sabre qu'il tient à deux mains, et avec lequel, disent-ils, le sauvage défend l'entrée aux maladies et aux accidens. Quelquefois la porte est gardée par la tête monstrueuse de quelque diable, ou par la figure d'un dragon affreux; ce dernier usage se pratique aussi chez les Chinois. Quelquefois aussi l'on se contente de mettre en manière de feston, autour de la porte, des rameaux de certains arbres, ou de l'hépatique. Souvent enfin ils mettent leurs ofarais au-dessus de l'entrée du logis, et tout cela revient peut-être aux amulettes des anciens et aux talismans des Arabes.

Tous les Dieux du Japon sont représentés d'une forme gigantesque ou monstrueuse, assis sur la fleur de la plante que les botanistes appellent *Nymphaea* ou..... et les Japonais *Tarate*. La figure et l'attitude de ces Dieux et leur siège, s'il est permis de parler ainsi de la fleur sur laquelle on les représente, est généralement la même chez tous les Idolâtres des Indes et des pays voisins. Les idoles sont dorées; elles ont la tête couronnée de rayons, comme nos saints, ou d'une couronne, ou d'une guirlande, ou couverte d'une manière de mitre, ou d'un bonnet, ou d'un chapeau à la chinoise.

Pl. 115. *Thiedebaik, Divinité du Japon.*

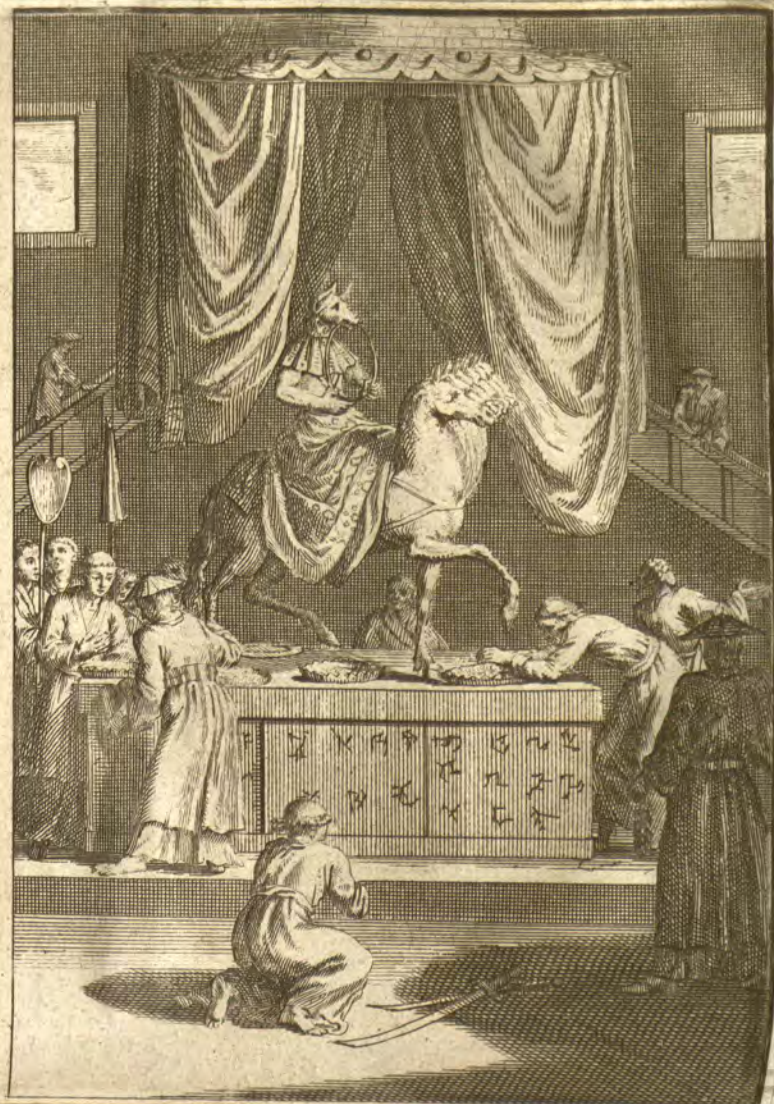
Pl. 116. *Amida, Divinité du Japon.*

Amida, que les voyageurs appellent quelquefois *Omyto*, est le Dieu qui a soin des ames, qui les conserve et qui les sauve des peines qu'elles méritent





FEDERAIK DIVINITÉ du JAPON.



AMIDA DIVINITÉ du JAPON.



autre représentation d'AMIDA, se divertant à voir NOYER à son retour.

pour leurs péchés. C'est à ce Dieu que les dévots adressent le Namanda, prière jaculatoire composée de trois paroles, qui veulent dire : *Bienheureux Amida, sauvez-nous*. On le voit, pl. 116, représenté sur un autel, et monté sur un cheval à sept têtes. Ces têtes hiéroglyphiques font sept mille siècles ; car chaque tête représente un millier. Amida, au lieu d'une face humaine, a celle d'un chien. Il tient dans ses mains un cercle d'or, qu'il mord : on dirait que cela ressemble au cercle des Égyptiens qui représentait le tems. Amida, tel qu'on le représente dans cette figure, est couvert d'un habillement très-riche, garni de perles et de pierreries. Quoique ce Dieu ne soit que le second dans cette planche, il est pourtant celui qui désigne le plus directement l'Être-Suprême. C'est mal à propos qu'on a mis, pl. 115, un certain *Tiedebaik* avant lui. *Tiedebaik* est une idole que les ambassadeurs Hollandais virent à Osacca. Cette idole, couverte d'or et de pierreries, avait la tête d'un sanglier, et cette tête était ornée d'une couronne d'or garnie de pierreries. Pour achever de la rendre monstrueuse, elle avait quatre bras ; l'un armé d'un sceptre, les mains des trois autres tenant un anneau, la tête d'un dragon et une fleur. On voyait sous ses pieds la figure hideuse d'un monstre, qu'on peut avec raison appeler diable, à cause de sa difformité. Dans la figure qui représente *Tiedebaik*, et dans celle qui représente *Amida*, on voit les diverses manières dont on les adore, les offrandes et les parfums qu'on leur présente.

Pl. 117. *Autre représentation d'Amida, et diverses manières de se noyer à son honneur.*

Amida, le protecteur des âmes et leur sauveur, est honoré d'une manière incomparablement plus méritoire par certains dévots qui se sacrifient eux-mêmes à cette idole en se noyant devant elle.

On meurt encore d'une autre façon, pour devenir digne du paradis d'*Amida*. On s'enferme dans une grotte étroite, faite en forme de sépulcre : à peine s'y peut-on tenir assis. On s'y fait murer, sans qu'il y reste d'autre ouverture qu'un soupirail fort petit. Dans cette grotte, le martyr d'*Amida* l'invoque jusqu'à la mort. La superstition lui consacre des chapelles, et les beaux esprits des poèmes et des épitaphes. On doit ces excès à l'immortalité de l'âme que le *Budisme* enseigne, aux félicités d'un paradis qu'il établit, et aux récompenses qu'on doit attendre d'*Amida* quand on a vécu vertueusement et dévotement. C'est sur de pareils principes que le célèbre *Caton d'Utique* et quelques anciens Grecs ne craignirent pas de se donner eux-mêmes la mort.



Pl. 118. *Canon, Divinité du Japon.*

Pl. 119. *Pagode de Canon.*

Pl. 120. *Autre représentation de Canon.*

Canon, appelé dans quelques Relations *le fils d'Amida*, préside aux eaux et aux poissons : il est le créateur du soleil et de la lune. Cette idole, qui a quatre bras comme son père Amida, est représentée comme engloutie par un poisson jusqu'à la ceinture : elle est couronnée de fleurs. Trois de ses mains tiennent un sceptre, une fleur et un anneau ; l'autre est fermée et le bras levé. Vis-à-vis de lui on voit la figure dévote ou humiliée d'un homme dont la moitié du corps est cachée dans une coquille. Plus loin et sur un autel se montrent quatre figures, chacune les mains jointes à la façon des supplians. De leurs mains ainsi jointes, sortent des fontaines. C'est dans un temple d'Osacca qu'on voit le Dieu Canon et les cinq idoles décrites. Cet édifice ne diffère pas dans sa structure des descriptions que Kämpfer nous a données des Mias. Il a trois étages, on y monte par un escalier assez élevé ; les fenêtres en sont grillées en faveur des dévots, qui ne doivent que regarder dedans en adressant au Dieu leurs prières et leurs vœux. Les murs sont ornés d'idoles ; et à ce temple, enfermé dans une enceinte assez large, se joint un bocage fort agréable. Quelquefois ce Canon est représenté avec sept têtes sur la poitrine, et une trentaine de bras tous armés de flèches. C'est de cette façon qu'on le voit dans le temple des mille idoles.

Pl. 121. *Xantai, Divinité du Japon.*

Xantai est un Dieu des plus modernes ; c'est l'empereur Nobunanga qui se donna l'apothéose à lui-même pendant sa vie. Il y a tant d'exemples d'une semblable extravagance chez les anciens, qu'on peut bien croire celle de ce Japonais sans se compromettre ; mais cependant, s'il faut ajouter foi à l'historien de l'Église du Japon, ce nouveau Dieu était si persuadé que la religion Chrétienne est la meilleure, qu'il ne parlait qu'avec beaucoup de mépris des Divinités de son empire. Nobunanga, résolu de se faire Dieu, se bâtit un superbe temple sur une colline : pour y attirer toute la dévotion de ses peuples, il y fit transporter les plus fameuses idoles de son empire ; mais il se plaça lui-même sur un piédestal fort élevé au-dessus de toutes ces idoles, et publia un édit pour défendre d'adorer d'autre Divinité que la sienne. Il se disait dans cet édit le *Seigneur de l'Univers*, le *Créateur de la Nature*, et l'*unique Dieu*



PAGODE de CANON.



CANON DIVINITE du JAPON.



H. Poust sculp. de. 1799.

Autre REPRESENTATION de CANON.



XANTAI DIVINITE du JAPON.



La PAGODE du TAUREAU.



La PAGODE de DAYBOT.



TORANGA DIVINITÉ du JAPON.



LA PAGODE de TORANGA.

qu'on dût reconnaître. Cet édit fut suivi d'un autre, qui ordonna de signaler le jour de sa naissance par le culte religieux de son idole : déclarant que tous ceux qui l'adoreraient, de pauvres deviendraient riches et puissans ; que les malades obtiendraient d'elle la santé, les mourans la vie, etc. Ces promesses furent accompagnées de menaces et de peines contre ceux qui désobéiraient. La terreur inspirée par les menaces attira bientôt un nombre infini de dévots ; ce nouveau Dieu se vit obéi sans réplique par des sujets tremblans à ses ordres. Son fils lui rendit le premier l'hommage religieux : la cour et toute la noblesse suivirent. La cérémonie se fit devant l'idole, telle qu'on la voit ici. Quelque temps après, ce nouveau Dieu fut attaqué par des sujets qui avaient conjuré sa mort, et consumé par le feu dans son palais.

Pl. 122. *Toranga, Divinité du Japon.*

Pl. 123. *Pagode de Toranga.*

On voit ici *Toranga* et sa pagode. Ce guerrier du Japon fut autrefois un chasseur. Il parvint à l'Empire dans les premiers tems de l'État, et son mérite le conduisit dans la suite au rang des Camis, et conséquemment à l'apothéose. Il délivra le Japon d'un tyran qui désolait cet Empire. Ce tyran avait huit rois du pays dans son parti, à cause de quoi on a cru devoir le représenter avec huit bras tous armés. *Toranga* les combat avec une hache seulement ; et pendant le combat, foule aux pieds un serpent énorme qui, peut-être au Japon comme chez nous, est un symbole. Son *Mia*, pl. 123, tel qu'on le voit dans la province ou royaume de *Vacata*, a cela de remarquable, que quatre bœufs dorés ornent les quatre coins du toit, qui est saillant de tous côtés, selon l'usage observé à l'égard de tous les *Mias*. Du reste le mur de ce *Mia* est orné des figures des anciens Camis, ou demi-Dieux du Japon, et le *Mia* bâti comme tous les autres. Auprès de ce temple, on rencontre des pauvres et des mendiens, qui demandent l'aumône en chantant les louanges de ces héros.

Pl. 124. *Pagode du Taureau.*

Pl. 125. *Pagode de Daybot.*

Un taureau hiéroglyphique a sa pagode à *Miaco*. Le taureau, tel qu'on le voit ici sur un autel large et carré, est d'or massif, porte au cou un collier très-riche ; il heurte un œuf avec ses cornes, en le tenant avec ses deux pieds. Le taureau est sur un morceau de roche, et l'œuf dans une eau enfermée dans un rocher creux. D'après les docteurs du Japon, l'œuf représente le chaos. Le



monde entier, au tems du chaos, était enfermé dans cet œuf qui nageait sur la superficie des eaux. La lune, par la force de sa lumière et par ses influences, tira du fond de ces eaux une matière terrestre qui se convertit insensiblement en rocher, et ce fut là que l'œuf s'arrêta. Le taureau trouvant cet œuf en rompit la coque à coups de cornes, et de cette coque sortit le monde : le souffle du taureau produisit l'homme. La pl. 125 représente la pagode de Daybot.

Pl. 126. *La Divinité suprême qui a créé le monde, suivant les Japonois.*

Pl. 127. *Xaca, autre Divinité du Japon.*

Pl. 128. *Prédicateur Japonois.*

Voici un autre emblème de la création, pl. 126 : c'est le Créateur de l'Univers assis sur douze coussins, à la manière des Japonois, sur le haut du tronc d'un gros arbre posé sur le dos d'une tortue. Cette tortue se voit aussi à Miaco. Elle est représentée sur la surface d'une eau enfermée dans un réservoir dont les bords sont élevés de sept pieds au-dessus de terre. Le Créateur est noir comme un More. Il a sur la tête une couronne d'où sort une pointe assez longue : sa poitrine est entièrement découverte, ses cheveux sont cotonnés comme ceux des Nègres. Il a quatre bras. Un anneau dans l'un, un sceptre dans l'autre, une fleur dans le troisième, et dans le quatrième un vase d'où sort un jet d'eau, doivent être des choses significatives. Tout cela est d'or, même le tronc sur lequel le Dieu est assis. La draperie de l'idole est couverte de pierreries. C'est, à ce que disent les théologiens Japonois, du tronc d'arbre qui porte sur le dos de la tortue, que le Dieu créateur tira la matière primitive de toutes choses. Un serpent énorme fait de son corps deux fois le tour de ce tronc. Deux diables, ou, pour mieux dire, deux figures monstrueuses, dont l'une a la tête d'un chien, l'autre l'a couronnée d'un bois de cerf, tiennent le serpent par la tête ; deux rois du Japon et un *Sin*, c'est-à-dire un héros, ou un demi-Dieu, tiennent la queue de l'animal. Les deux diables, ennemis jurés du Créateur, voulurent porter obstacle à la création de l'Univers. Les Japonois, persuadés de la mauvaise volonté de ces mauvais êtres, leur sacrifient pour les empêcher de nuire aux fruits de la terre. Les deux rois, dont l'un a quatre visages, et le *Sin* qui est auprès d'eux, entrèrent tous trois de concert dans les méchans desseins des deux diables. On nous dit que les quatre visages d'un de ces rois signifient les quatre mille ans qu'il vécut. Du fond des eaux, sur lesquelles la tortue est comme immobile, sort le soleil à demi-corps, sous la forme d'un homme



LA DIVINITÉ SUPRÊME qui a CRÉÉ le monde, suivant les Japonais



XACA autre DIVINITÉ du JAPON



B. Picart, de.

PREDICATEUR Japonais.



A. Picart, del.

La PAGODE des SINGES.

raisonnablement barbu, et qui paraît entre deux âges. Le soleil est habillé de la manière qu'on peut le voir dans la figure, et couronné de rayons. De la main droite, il semble aiguillonner la tortue; de la gauche, il tient quelques aiguillons. Si les prédicateurs Japonais ont l'esprit tourné à l'allégorie, quelle riche matière ne leur fournit pas une religion si bien étoffée, si brillante d'emblèmes, de types et de figures? Elle doit produire une étonnante variété de sermons. (pl. 128.) Nous en jugeons ainsi par ce qui se passe en d'autres pays. La pl. 127 représente Xaca, autre divinité du Japon.

Pl. 129. *La Pagode des Singes.*

Croirait-on que les singes ont un culte et des pagodes? Sans doute il n'y a pas moins d'allégorie ici que dans le sujet précédent. Dans le milieu de cette pagode on voit un singe monté sur un piédestal, qui est posé sur un autel assez large pour porter ce piédestal; l'idole du singe, les offrandes des dévots, et un bassin de cuivre, sur lequel frappe le Bonze qu'on voit tout près de l'autel. Le son du bassin sert à exciter la dévotion du peuple, et l'appelle aux hommages religieux. Sous des voûtes pratiquées dans les murs de la pagode, il y a des singes de toutes espèces en différentes attitudes; et plus avant dans les murs, des manières de piédestaux pareils à celui qui est sur l'autel, et portant chacun son singe. Contre ces piédestaux on voit d'autres singes, et devant eux les offrandes qu'ils ont obtenues des dévots. Le culte des singes avait lieu chez les anciens Babyloniens, de même que chez les Indiens, témoin le singe *Hanuman*. Il est vrai aussi qu'il faut rendre quelque justice à ces peuples. Tous ces animaux adorés étaient autrefois, et sont encore des emblèmes. On les considérait souvent comme consacrés à quelque Dieu; et sous ce prétexte, on leur appropriait une partie du culte dû à ce Dieu. La bigoterie est si accoutumée à l'excès, qu'elle craint toujours d'être en arrière; et c'est ainsi que les timides dévots passent de l'objet déifié à sa robe, et de sa robe aux choses les plus viles, pourvu qu'elles appartiennent, même fort indirectement, à l'objet. Ces animaux, disent les Bonzes charitables, logent en eux les âmes des grands hommes et des héros.

Si le cerf ne reçoit pas les hommages des dévots du Japon, du moins y est-il si fort respecté qu'il n'est en nulle manière permis d'attenter à sa vie. On les voit, dit le P. Froës, aussi fréquemment dans les rues du Japon, que les chiens dans celles d'Espagne. Cependant, personne n'ose inquiéter ces cerfs; et si par hasard on faisait du mal à quelqu'un d'eux, il en coûterait beaucoup d'argent, peut-être même la vie. Si le cerf vient à mourir d'un coup qu'il reçoit, on démolit toute la rue où il est mort, et l'on confisque même les biens des habitants de la rue.



L'attention que les Japonois ont pour les chiens est des plus modernes. L'empereur qui régnaît du tems de Kæmpfer les chérissait si fort, que ce voyageur assure qu'il s'en voyait beaucoup plus depuis son règne qu'en aucun pays du monde. Il a fallu que chaque rue contribuât à l'entretien d'un certain nombre de chiens. Ils ont leurs loges dans ces rues, et on les soigne s'ils sont malades. On les enterre honorablement sur les montagnes et sur les collines, lieux affectés à la sépulture des gens. Il y a des peines capitales contre ceux qui tuent, ou seulement insultent ces animaux, et il n'y a que leurs maîtres à qui il soit permis de les châtier. Toute cette attention est due au signe céleste qui, chez les Japonois, porte le nom du chien, et sous lequel le monarque du Japon était né.

Pl. 130. *Kirin des Chinois, et Kirin des Japonois.*

Pl. 131. *Tats, dragons des Japonois et des Chinois.*

Pl. 132. *Banières impériales, et marques d'honneur que l'Empereur accorde aux Grands.*

Pl. 133. *Foo ou Phoenix des Japonois et des Chinois.*

Kæmpfer appelle ces figures les *Chimères du Japon* : le graveur en a choisi quatre des plus remarquables. Le *Kirin*, dans la première figure, est un animal d'une bonté et même d'une sainteté extraordinaires : aussi il ne se montre que quand il paraît une certaine constellation, et à la naissance de quelque Sésin. Les Japonois donnent le nom de *Sésin* à des hommes d'un mérite tout particulier, et qui se distinguent par les biens qu'ils procurent aux autres hommes, et par la connaissance des mystères les plus sublimes. Le premier Kirin qu'on voit ici est celui des Chinois ; le second est celui des Japonois. Le *Tats* est le dragon : il se tient, disent-ils, au fond de la mer. Le dragon du Japon a trois griffes, celui de la Chine cinq. Le *Tats-macki* est un autre dragon qui, selon les Japonois, cause les trombes toutes les fois qu'il sort de l'eau pour se promener dans l'air. Le *Foo* est le phoenix des anciens. Le premier Foo est celui des Chinois, et l'autre des Japonois. Comme le Kirin, ce Foo ne se montre qu'à la naissance d'un Sésin, ou pour être le précurseur de quelque autre événement extraordinaire.

Le dragon est représenté, dans les armoiries du prince, sur tout ce qui appartient à son service, tenant des griffes de sa patte droite une perle ou quelque autre joyau de prix. Le cheval est aussi chez les Japonois un des signes du zodiaque.



獅

A



麒麟其

B



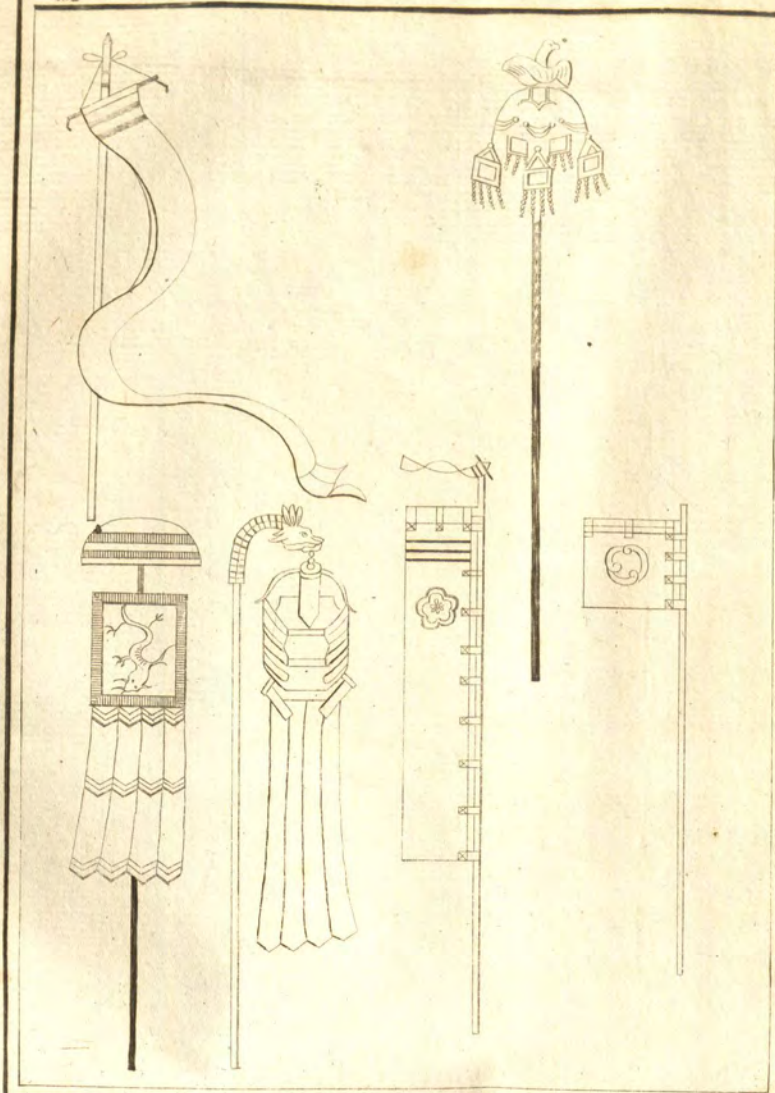
Tom I

蛟



竜





BANIERES Imperiales, et MARQUES d'honneur
que l'EMPEREUR accorde aux GRANS. Vol. p. 317.

鳳

鳳

A

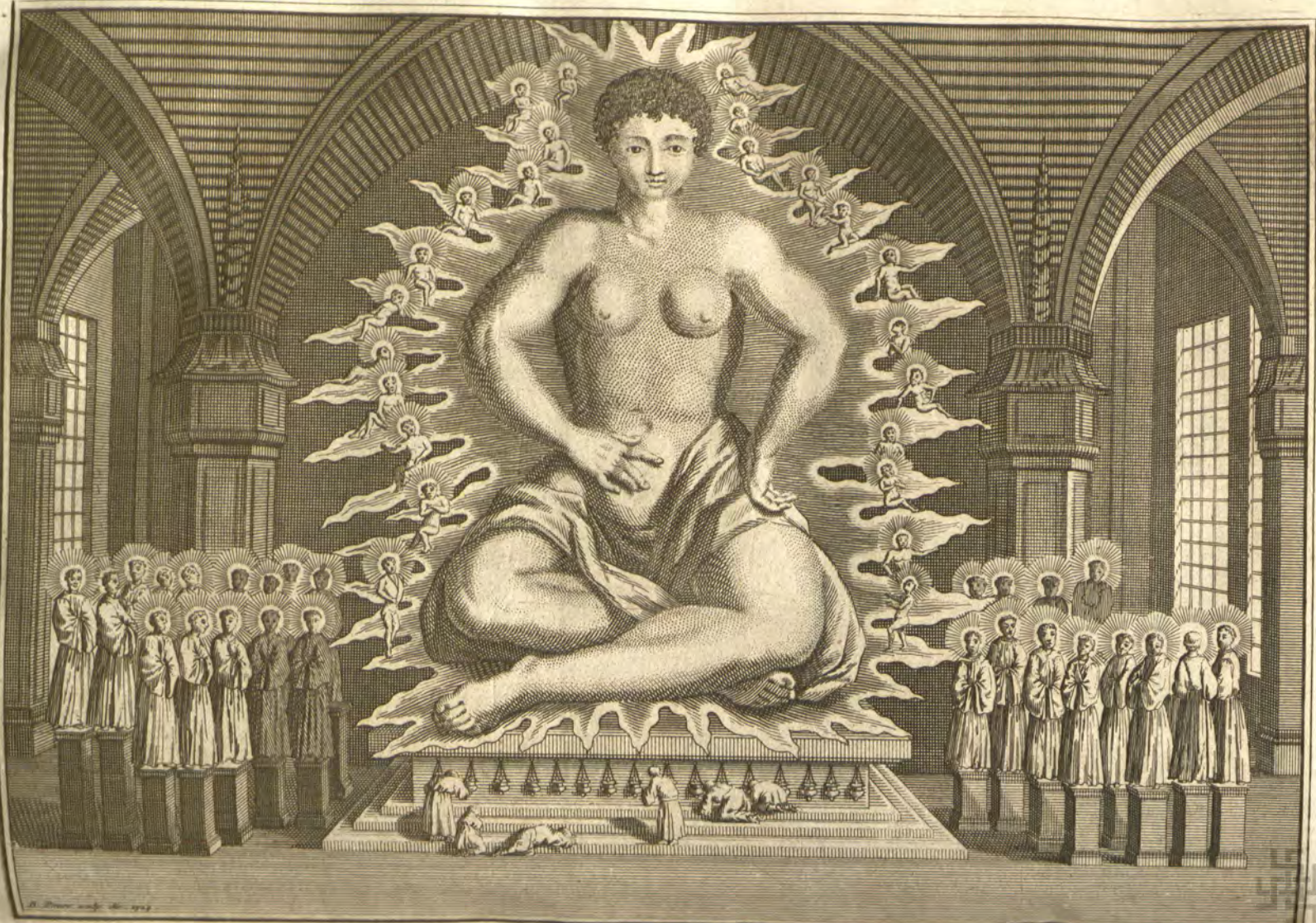
B

鳳 凰



A. FOO ou PHOENIX des Chinois.

B. FOO ou PHOENIX des Japonois.



Jemma-O, juge, ou, pour mieux dire, souverain monarque des enfers, a sa pagode hors de Miaco, dans un bois très-agréable, à en juger par la description qu'en donne le P. Froës. Dans ce bois est un couvent où la noblesse peu à son aise et surchargée d'enfans met, comme il se pratique souvent chez nous, ceux qu'elle ne peut entretenir assez honorablement. On y voit aussi la pagode de ce juge infernal, que le compilateur Hollandais appelle le *Roi des Diables*. Il en a deux grands à ses côtés; et pour lui, il est aussi hideux que le mérite sa fonction et le séjour où il domine. Un de ces diables écrit dans un livre les crimes des hommes, l'autre les lit, ou plutôt les dicte à l'écrivain. Les murs sont ornés d'effrayantes peintures des peines et des supplices que les méchans souffrent aux enfers. La pagode est extrêmement fréquentée; chacun y apporte des offrandes et de l'argent pour se racheter des peines d'un juge si redoutable.

Pl. 134. *Daybot, Divinité Japonaise.*

Daybot ou *Dai-but* est une des principales Divinités de cet empire. Son nom pourrait se traduire par ces mots : le *Grand Dieu* ou la *Grande Divinité*. Il se pourrait donc qu'il fût le même qu'Amida, et l'Être-Suprême, considéré par certains attributs particuliers. Il est peut-être le Budhu qui donne son nom aux Budsos. Quoi qu'il en soit, on le voit à Miaco dans une pagode très-remarquable. (Voy. pl. 125.)

Xaca, ou Siaca chez les Japonais, dont nous avons déjà parlé, est quelquefois représenté à trois têtes. Ici il est simplement sous la figure ordinaire d'homme (voy. pl. 127); il est assis à la japonaise et tient les mains étendues, à peu près comme un homme qui prie ou qui enseigne. On lui voit autour du cou un collier de coquilles d'or, garni de pierres précieuses; autour des bras, des rubans d'où pend quelque chose qui ressemble à des glands ou à des houppes, et autour des reins une ceinture de soie. Devant et derrière lui pendent des balances d'or. La table sur laquelle Xaca est assis est ornée d'ensemoirs suspendus tout autour par des chaînes d'or. Les parfums y brûlent nuit et jour à l'honneur du Dieu. Ce Dieu, comme tous les autres du Paganisme, peut se glorifier d'avoir des dévots qui aiment l'excès, puisque les voyageurs rapportent qu'on se laisse mourir de faim à son honneur.

On voit près de Miaco, ville qui se distingue surtout par le nombre et la magnificence de ses pagodes, celle qui, selon Kæmpfer, renferme trente-trois mille trois cent trente-trois idoles, ou mille seulement selon le collecteur des



Ambassades au Japon. Est-ce la même pagode sur laquelle on se contredit, ou doit-on croire que ces auteurs ont parlé de deux différentes pagodes ? On en jugera par les descriptions.

Pl. 135. *Temple du Japon où il y a mille Idoles.*

On voit au milieu de ce temple la figure gigantesque d'une idole qui a des oreilles percées, la tête chauve et le menton ras, à peu près comme un Bramine : au-dessus de la tête de l'idole et sous le dais qui le couvre, pendent cinq ou six clochettes. A côté d'elle, c'est-à-dire, à droite et à gauche du trône sur lequel cette Divinité est assise, se voient les images de gens armés, de Mores qui dansent, de sorcières, de magiciens et de diables : on y voit même des représentations du tonnerre et des vents. Tout autour des murailles du temple, à droite et à gauche, il y a mille idoles qui ressemblent toutes à Canon. Chaque idole est couronnée : elles ont toutes trente bras et sept têtes sur la poitrine. Ces idoles sont d'or massif, de même que tout ce qui sert à leurs ornemens et à ceux du temple. Si l'on compte toutes les figures qui se trouvent dans ce temple, il ne faut pas douter qu'on n'y trouve beaucoup au-delà de mille idoles.

Pl. 136. *Quanwon.*

L'idole de Quanwon a quelque rapport avec celle de Puzza : ce n'est pourtant pas la même chose. Voici la première d'après Kæmpfer. Quanwon y a plusieurs bras. Deux de ces bras portent des enfans et sont élevés fort au-dessus de la tête, de telle manière qu'ils paraissent plus longs que les autres. Outre cela six petits enfans entourent la tête de Quanwon, et forment une couronne ou une manière de rayons. Un autre enfant est debout sur le sommet de la tête de l'idole, et un autre encore y est assis. Cette Divinité est assise sur une tarate fort large. On peut voir dans la figure tout ce que tiennent toutes les mains de Quanwon. Kæmpfer croit que cette figure désigne les différentes apparitions d'Amida, et tout ce qu'il a procuré et inventé pour l'utilité du genre humain. Nous croyons la même chose.

Pl. 137. *Giwon, dieu des Japonois.*

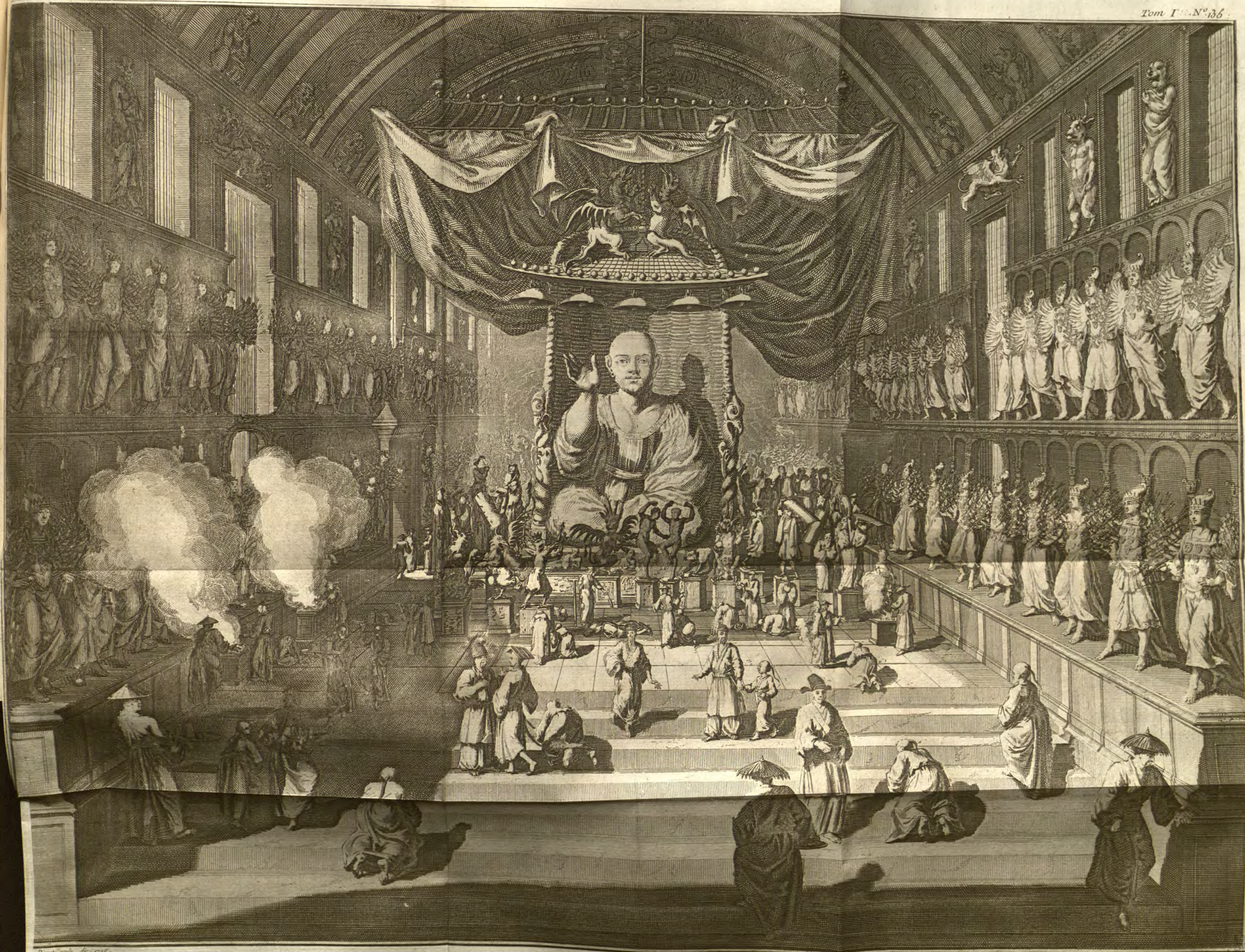
Pl. 138. *Jebis, Neptune des Japonois.*

Pl. 149. *Daikoku, le Plutus des Japonois.*

Pl. 140. *Tossitoku, Divinité qui préside à la fortune.*

Les négocians Japonois s'adressent à quatre Divinités que voici (Kæmpfer).





TEMPLE du JAPON ou il y a mille IDOLES.





GIWON.



JERIS Neptune des JAPONOIS.



DAIKOKU le Plutus des JAPONOIS.



TOSSITOKU Divinité qui préside à la FORTUNE.

Jebis ou *Jebisu*, frère de *Tensio-dai-sin*, est le Neptune du pays. Ce Neptune disgracié, après avoir perdu l'estime de son frère aîné, fut relégué par lui dans une certaine île. Cela fait une ressemblance entre ce Neptune et celui des anciens Païens. Les pêcheurs, comme les négocians, s'adressent à ce Dieu; et, à cause de cela, le voilà représenté sur un rocher au bord de la mer, une ligne à la main, un poisson dans l'autre. *Daikoku* est le dispensateur des richesses. Assis sur une balle de riz faite à la Japonoise, il frappe de son marteau sur telle chose qu'il lui plaît; et, partout où il frappe, l'abondance se manifeste. Il en sort des trésors, des habits, des vivres, etc. Ici il frappe de son marteau la balle ou le baril sur lequel on le voit assis. Devant lui est une manière de sac ou de bourse vide. La balle de riz est chez les Orientaux l'emblème de l'abondance. *Tossitoku* est un autre Dieu qui préside au bonheur des gens. Les Japonais l'adorent surtout au commencement de l'année, dans l'espérance qu'il favorisera leurs entreprises, et qu'il les fera réussir. Ce Dieu est debout sur un roc : sa taille est bizarre et irrégulière. Il tient un éventail à la main, et porte une robe large dont les manches sont plus longues et plus larges à proportion que le reste de la robe. Sa barbe est longue et mal peignée, ses oreilles extrêmement larges, toute sa face hideuse et difforme. *Fottei* préside aux plaisirs; en quoi il a du rapport avec *Vitek* ou *Ninifo*, Divinité qui, chez les Chinois, s'attribue la même juridiction. Outre les plaisirs et les agrémens de la vie, *Fottei* donne aussi la santé, les enfans, etc. *Giwon*, dont nous avons déjà parlé, est le quatrième Dieu qu'on voit pl. 137. C'est un Dieu domestique qui préserve de certains accidens particuliers, comme, par exemple, de la petite vérole, maladie qui enlève aux Japonais beaucoup d'enfans.

Suwa est le Dieu ou le Patron des chasseurs. Il y a un Dieu ou un Esprit qui préside sur les renards. Un certain *Jaziïro* fit des exploits remarquables; par exemple, il tua un dragon terrible. Sur la route d'Osacca à Sorungo, on trouve (dit l'auteur de l'extrait) le colosse en cuivre d'un *Dabis* (peut-être *Dai-both*) à qui l'on offre tous les mois une vierge apprise à faire certaines questions auxquelles l'idole, ou le Diable, ou quelque Bonze répond par le moyen de l'idole même, qui est creuse. L'interprète de la volonté du Dieu n'oublie pas d'imprimer ensuite la qualité de femme à la vierge, comme une preuve de l'apparition du Dieu sous forme humaine. Une fraude toute pareille réussit quelque tems au prêtre Egyptien de Saturne. Il faisait entendre aux dévots qui venaient offrir des vœux et des prières à son Dieu, que celui-ci demandait un tête à tête avec leurs femmes. Le Dieu s'attachait toujours à la plus jolie. Un cocuage si glorieux ne se refusait pas, et peut-être même le briguaient-on. La

dame choisie était conduite dans le temple. Le prêtre, après l'y avoir enfermée, s'introduisait dans le Dieu même par de certaines voûtes cachées, et du creux de l'idole faisait quelques questions qui étaient suivies des conclusions ordinaires à l'amour. Avant que d'en venir là, le vicaire du vieux Saturne éteignait toutes les lumières.

Fatzman, ou *Faciman*, est le Mars des Japonois. *Jakuti* est leur Apollon ou leur Esculape, et l'on peut croire hardiment qu'il ne manque pas de vœux : on n'en fait jamais de plus sincères qu'à la vue d'une maladie qui peut se terminer par la mort. Les Japonois croient que la maladie vient de *Jekire* : ce *Jekire* est l'esprit malin. On le chasse par exorcisme.

FÊTES, PÉLERINAGES, USAGES SUPERSTITIEUX, etc.

Les fêtes des Sintos sont fixes. Les unes reviennent tous les mois, les autres sont annuelles. Il y a trois fêtes dans le mois; au commencement, au plein et au dernier jour du déclin de la lune. A l'égard de la première fête, c'est plutôt un jour de complimens réciproques et de visites entre amis, que de dévotion aux Dieux. Le dernier de la lune n'est pas plus remarquable par rapport à eux; mais le 15 du mois est proprement le jour de la dévotion. Les Sintos ont cinq fêtes annuelles fixes, qui sont le premier de l'an, le troisième jour du troisième mois, le cinquième du cinquième mois, le septième du septième mois, et le neuvième du neuvième mois. La raison du choix affecté de ces nombres impairs est que ces jours sont malheureux, et que les Sintos s'imaginent que les réjouissances ordinaires dans les jours de fêtes réjouissent aussi les Dieux, et détournent les maux et les accidens qui arriveraient infailliblement ces jours-là. C'est une opinion constante chez les Sintoïstes que les Dieux prennent plaisir aux divertissemens qui accompagnent leurs fêtes, et que les plaisirs modérés de ceux qui les honorent par ces démonstrations de joie ne sauraient les offenser. Le jour de l'an se passe à se complimenter, à se visiter, à se faire des présens. On s'entredonne du *Awabi*. Cet *Awabi* est un coquillage qui fut dans les anciens tems la première nourriture de ceux qui habitèrent le Japon, comme on dit que le gland l'était des anciennes colonies de notre Europe. L'*Awabi* représente aux Japonois la frugalité de leurs ancêtres. La seconde fête est célébrée au commencement du printemps. Tout le monde prend part aux agrémens de cette saison renaissante, mais surtout les jeunes filles. Leurs parens leur font un festin auquel on invite les proches et les bons amis de la famille. On orne un des appartemens du logis de poupées et de marionnettes de prix, qui

représentent la cour du Dairi. On sert divers mets Japonais et de l'armoise à chacune de ces marionnettes; chaque marionnette a sa table particulière. Les filles présentent les mêmes choses aux conviés avec un plat de Saki. De même que cette fête peut être regardée comme la fête des jeunes filles, celle qui la suit pourrait s'appeler la fête des jeunes garçons.

Le *Matsuri* appartient au troisième jour de la fête, qui est celui de la naissance du Dieu. La dévotion de ce jour-là consiste en un mélange de spectacles, de processions, de danses, de farces et autres semblables réjouissances, à l'honneur et à la gloire de la Divinité dont on célèbre la fête.

Le pèlerinage est chargé des mêmes abus que celui d'Isie. Les gens de bonne foi y vont chercher bien loin les pardons de leurs péchés et l'efficacité de leurs prières; la dévotion d'une partie de ces pèlerins est due à leur pauvreté domestique. Sous prétexte de pèlerinage, ils mendent sur les grands chemins: au moins cette superstition leur sert à soulager leur misère. Mais voici des abus réels; les enfans débauchés et rebelles à leurs parens se soustraient à l'autorité paternelle pour aller chercher des indulgences qui, selon ces superstitieux, effacent leurs crimes et les ramènent justifiés à leurs parens. Sous le même prétexte, les pauvres gens, et surtout les fainéans, se font mendiants de profession. D'autres prennent un tour un peu plus honnête pour se tirer d'affaire aux dépens de leur religion; ils vont faire le pèlerinage, mais d'une manière comique et bouffonne. Ils rassemblent les gens autour d'eux, et font la récolte en régaland les spectateurs, pour leur argent, de tours de souplesse, de farces et d'autres amusemens de cette espèce.

Une autre sorte de pèlerins s'oblige à visiter les trente-trois principales pagodes du Dieu Quanwon ou Canon. Ces gens vont chantant de maison en maison quelques louanges de leur Dieu. Ils sont aussi vêtus de blanc, et portent au cou un écriteau où on lit en ordre les noms des temples de Canon qu'ils n'ont pas encore visités. Cette manière de vivre, en courant le pays au nom de quelque Divinité, est si commode et si agréable, que beaucoup de gens se font pèlerins pour vivre sans peine et sans souci.

Ces confrères pratiquent aussi une pénitence extraordinaire, et que l'on prendrait bien pour une fable si elle n'était attestée par plusieurs anciens voyageurs Purchas. Les pénitens vont se rendre, à travers des montagnes presque inaccessibles, dans des déserts affreux, habités d'un ordre d'ermites à peu près sauvages, qui les mettent entre les mains d'autres encore plus sauvages qu'eux. Ces derniers conduisent les pénitens par des précipices, les exercent par des jeûnes et par d'autres austérités; si le pèlerin s'écarte du formulaire qui lui est pres-



crit par ses conducteurs, on le pend par les mains à un arbre qui est sur la pente d'un précipice, et on l'y laisse suspendu jusqu'à ce que, ne pouvant plus tenir la branche, il tombe de faiblesse dans le précipice, etc.

Le P. Louis Froës nous dit que les Bonzes vendent au peuple certains billets consacrés, auxquels ils attribuent de grandes vertus contre la puissance des démons : mais ce qu'il y a de plus plaisant dans la fourberie de ces Bonzes, c'est, ajoute-t-il, qu'ils empruntent de l'argent sur ces billets à gros intérêt, avec promesse de le rendre dans l'autre vie. Le dévot qui a prêté son argent ne manque pas de prendre ces billets en mourant pour faire acquitter la dette.

Pl. 141. *Darma, Saint du Japon.*

Pl. 142. *Chapelets de la secte Seodosiu ; des Sensju, et des Ikosju.*

Pl. 143. *Biosju, ou tablettes pour les morts.*

Les Japonais disent leurs prières avec le rosaire ou le chapelet : nous l'avons déjà remarqué. Chaque secte a le sien. Celui de la secte de Seodosiu consiste en deux tours posés l'un au-dessus de l'autre, comme on peut le voir dans la figure 142, qui représente ces instrumens de dévotion. Le premier tour est de quarante grains ; et l'autre, c'est-à-dire l'inférieur, de trente. Les autres chapelets qu'on voit auprès de celui de Seodosiu appartiennent à la secte d'Ikosju et à celle de Sensju. Celui qui les suit est commun aux Chinois et aux Japonais : on l'appelle en Japonais *Fiakmanben*. Ce sont là les chapelets les plus remarquables. Avec le secours de ces chapelets, ces Insulaires comptent leurs prières. Ils doivent les réciter cent huit fois, parce que les Bonzes assurent qu'il y a autant de sortes de péchés qui souillent l'homme, et contre chacun desquels un fidèle Japonais doit toujours être muni d'une prière. Tous les matins en se levant on doit dire quelque parole de dévotion, en levant les doigts de la main droite. Les Japonais croient que, par ce moyen, on empêche le mauvais vouloir de l'esprit malin.

LEUR DAIRI, LEURS "ECCLÉSIASTIQUES ET RELIGIEUX, LEURS TEMPLES, etc.

Le Dairi était autrefois monarque souverain du Japon. Quoiqu'issu de race divine, on ne lui donne pas le titre de *Mikotto*, qui est uniquement accordé aux Dieux et aux demi-Dieux ses ancêtres. A celui-là près, on lui en donne de plus augustes : par exemple, on l'appelle *Ten-sin*, ce qui veut dire *fils du ciel*. Dans le langage ordinaire on l'appelle simplement Dairi. Il est regardé comme une personne sacrée ; il est le pape du Japon.



達

Chapelet
de

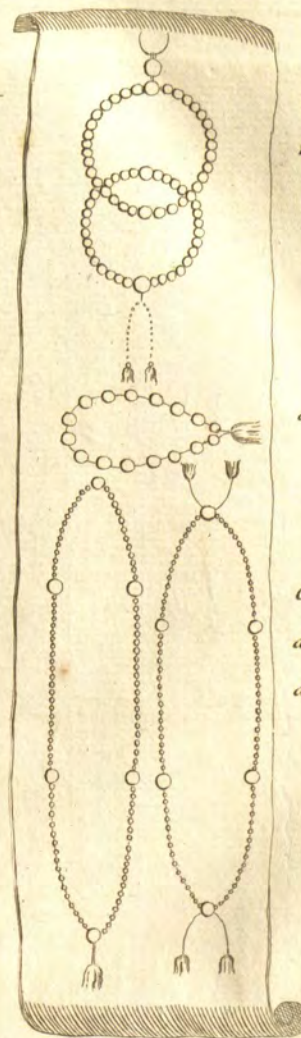
de la Secte
Seodosiju.

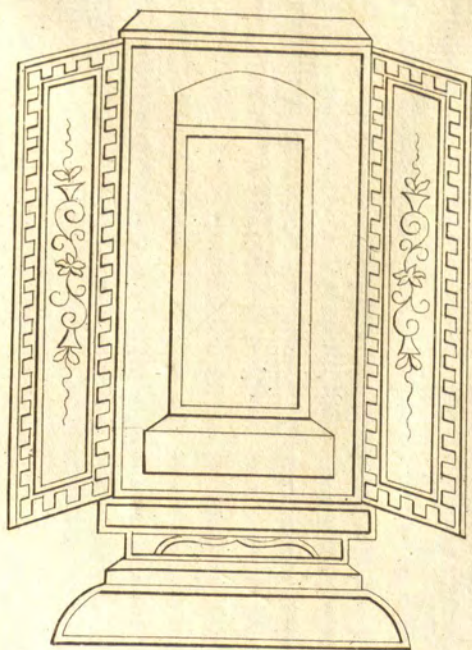
Chapelet

des Sensju.

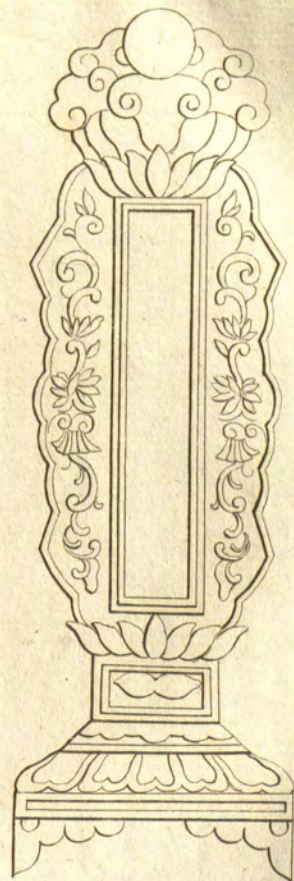
Chapelet
dit
Fiak-
manben.

Chapelet
de la Secte
d'Ikosju.





BIOSJU ou



TABLETTES pour les MORTS.



Dès que le trône du Dairi est vacant, on lui choisit un successeur, sans égard ni à l'âge ni au sexe : mais on observe si exactement la proximité, que souvent on met sur le trône des enfans tout-à-fait en bas âge, et quelquefois aussi la veuve du prince.

La cour du Dairi est aussi de la famille de *Ten-sio-dai-sin*. Une descendance si illustre donne beaucoup de vanité à cette noblesse ecclésiastique, qui se croit infiniment au-dessus des séculiers. S'il était permis de se servir d'une antithèse, on pourrait dire que le Dairi et sa cour vivent dans une *brillante pauvreté*. Quelques-uns de ces nobles sont pourvus d'abbayes, de prieurés ou d'autres pareilles charges qui reviennent à peu près à celles de notre hiérarchie : mais du reste ils sont généralement à la charge du prince ecclésiastique ; et celui-ci tire lui-même une partie de son entretien des coffres du monarque séculier, parce qu'il n'a pas le moyen de fournir par lui-même à tant de dépenses : encore la pension qu'il reçoit de l'empereur est-elle assez mal payée. Ainsi la cour du Dairi n'est qu'une ombre de ce qu'elle était autrefois. La ville de Miaco et son territoire est le seul domaine de ce prince : il est vrai que l'empereur laisse à sa disposition les titres d'honneur et de noblesse qui s'accordent aux personnes élevées en dignité par mérite ou par faveur, et à leurs parens. Il reçoit aussi beaucoup de présens des rois tributaires et des vice-rois des provinces, soit par dévotion ou pour acquérir ses bonnes grâces.

Il y a au Japon, comme en Europe, des dignités auxquelles certains titres sont attachés ; et ces titres, chez les Japonais, ne font pas mieux être ce qu'on n'est pas que chez les Français. Les voyageurs, ces gens si fertiles en merveilleux, n'ont point fait jusqu'à présent de découverte d'un pays où les titres aient imprimé aux gens quelque mérite réel, une certaine quantité de vertu qui fût au-delà de ce qu'ils possédaient auparavant. Ce n'est qu'une fumée qui offusque ceux qui approchent d'un homme titré : elle empêche de voir ses défauts.

Les Japonais ont deux ères : la première on l'appelle *nin-o* ; elle précède d'environ 660 ans la naissance de J. C. ; l'autre, qui s'appelle *neng-o*, n'est, à proprement parler, qu'un nombre de plus ou moins d'années que l'on compte depuis un certain événement remarquable. Cette époque est toujours marquée d'un caractère particulier. C'est l'empereur qui le donne, et c'est lui aussi qui fixe le commencement et la fin de l'époque. Elle est à la tête des almanachs, des proclamations, des ordres royaux, des lettres, même de celles des particuliers, généralement de tout ce qui s'écrit ; excepté qu'aux livres on y ajoute l'année de la grande époque.

La médecine des Japonais, d'après les voyageurs missionnaires, est aussi op-



posée à la nôtre que nos usages ordinaires le sont aux leurs. Il n'y a point d'hyperbole : voici des exemples. Nous nous découvrons la tête pour saluer, ils se découvrent les pieds. Nous nous levons pour faire honneur à ceux qui nous viennent voir, et les Japonois s'asseient. Au logis nous quittons notre manteau, et tout au contraire ils l'y prennent. Les malades ne sont point saignés ; au lieu de nos médecines douces, on leur en fait prendre d'aigres et sa-lées. Il est permis au malade de suivre son appétit, et nous lui ordonnons la diète. Si, avec un tel régime, les malades du Japon guérissent, qu'aura-t-on à dire en Europe contre les médecins de ce pays-là ?

La manière de guérir des Jammabos est tout autre. Les Jammabos sont les médecins extraordinaires (le P. Louis Froës). Ainsi que chez nous, le malade leur détaille son mal du mieux qu'il sait ; et le Jammabos, qui écoute attentivement, trace quelques caractères sur un morceau de papier. Ces caractères se rapportent exactement à la constitution du malade et à la nature de son mal. Après cela, le moine médecin pose ce papier sur un autel devant son idole avec quelques cérémonies superstitieuses, qui contribuent, dit-il, à donner au papier la faculté de guérir le mal. Cela étant fait, le papier est réduit en petites pilules que le malade doit prendre le matin à jeun, après avoir avalé un bon trait d'eau de rivière ou de source. Cette eau se doit puiser au nord ou au sud, selon qu'il plaît au Jammabos de l'ordonner. Les malades n'appellent ces Jammabos qu'après avoir perdu toute espérance de recouvrer la santé par les remèdes naturels.

Les Jammabos, et tous les Bonzes, sont de très-bonne intelligence avec les démons ; car s'il faut s'en rapporter au P. Crasset, « il n'est pas croyable » combien ils en ont à leur service... , jusque-là qu'ils s'en servent comme de » valets. » Le charme qui garantit les gens, chasse les démons et guérit les maux, a quelque chose de singulier ; c'est le charme le plus mystérieux, le plus efficace qu'ils aient (Kœmpfer). Le voici. Il faut tenir les mains jointes et élevées, en sorte que le doigt du milieu d'une main se joigne perpendiculairement à celui de l'autre main. Les autres doigts se doivent croiser de telle façon qu'ils marquent les quatre points cardinaux et les quatre principaux Dieux de leur trente-troisième ciel. Les deux doigts levés perpendiculairement et parallèles l'un à l'autre montrent les maladies et les esprits. Ils font voir aussi la nature des esprits malins qui prennent possession des gens, et déterminent la manière dont il faut s'y prendre pour exorciser ces démons, après les avoir découverts. Enfin la situation de ces doigts représente leur Fudo. Ce *Fudo* est un saint distingué de l'ordre des Jammabos. La mortification qu'il avait choisie était de



CÉRÉMONIE NUPTIALE du JAPON.

s'asseoir tous les jours au milieu d'un grand feu, et cependant ce feu, destiné à mortifier le saint, ne lui faisait aucun mal. Aussi croient-ils que Fudo a le pouvoir d'amortir l'action du feu, ou de le contraindre d'agir toutes les fois qu'il juge à propos. On allume devant Fudo une lampe garnie d'huile d'*Inari*. Cet *Inari* est un lézard d'eau, venimeux.

C'est en présence du même Fudo que l'on se purge d'une accusation. Fudo est assis dans un feu bien allumé. L'épreuve se fait dans la maison même où l'on a commis le mal. On y emploie une simple conjuration, qui consiste à prononcer certains mots obscurs : quelquefois on s'y sert du feu, et souvent aussi pour faire la découverte, on fait avaler à l'accusé un trait de *Khumano-goo*. L'ordre de toutes ces épreuves est, qu'au défaut d'indices par la simple conjuration, l'on passe à l'épreuve du feu. L'accusé marche trois fois sur des charbons allumés. Le terrain sur lequel il marche n'est que d'environ six pieds ; mais c'en est toujours assez pour se brûler les pieds qu'il a nus. Si l'accusé passe sans être endommagé du feu, il est déclaré absous. Nous n'ajouterons rien aux réflexions que nous avons faites ci-devant sur cette épreuve par le feu. Souvent on emploie le *Khumano-goo*, qui a quelque rapport à l'épreuve dont on fait usage au Congo. Goo est un papier sur lequel on a tracé plusieurs caractères, et des figures de corbeaux, et autres semblables oiseaux. Ce papier est cacheté du cachet des *Jammabos*. On le croit une sauve-garde contre les démons ; pour cet effet chacun a soin de l'afficher à la porte de sa maison. Tous les goos n'ont pas une égale vertu : les plus efficaces, et qui sont les plus redoutables aux démons, viennent d'un endroit nommé *Khumano*. L'épreuve consiste à faire avaler à l'accusé un petit morceau de goo dans une certaine quantité d'eau. Si l'accusé est véritablement coupable, le goo qu'il a avalé lui cause des tranchées dans le corps et le tourmente jusqu'à ce qu'il ait avoué le crime. Sans nous arrêter davantage sur cette matière, il suffit de dire qu'il paraît beaucoup d'adresse et de fourberie dans les pratiques de ces prétendus sorciers.

Pl. 144. Cérémonie Nuptiale du Japon.

Les Japonais n'ont ordinairement qu'une femme : mais en récompense, ils la répudient sans peine, et pour des causes très-légères. Elle ne porte rien en mariage, afin qu'elle ne puisse pas se vanter d'avoir enrichi son mari, ou rétabli ses affaires. Cela est du caractère des Japonais, glorieux et peu endurans en ce qui touche à leur honneur. Cependant voici le contraste. On les représente comme si intéressés et si avides de gain que, malgré les croix et les autres sup-



plices infligés à ceux qui fraudent les droits publics, on les trouve tous les jours en faute sur cet article.

Les grands du Japon ne répudient pas leurs femmes ; mais ils suppléent à ce remède contre le dégoût. Ils en prennent d'autres. La crainte d'être répudiées ou rebutées, rend, dit-on, les femmes complaisantes et dociles. Avec cela les maris jaloux ont le pouvoir de punir de mort les femmes qui fraudent l'honneur commun du mariage. Cela va si loin, qu'une femme qui est seulement trouvée parlant à un homme, mérite la mort. Les filles non mariées, au moins celles qu'on élève avec quelque soin, et celles du sexe qui sont destinées à servir les princesses ou les autres dames de la Cour, sont aussi sujettes à ces lois de chasteté. Ce n'est ni à un exil, ni à des couvens, ni à des maisons de correction que se termine leur sort. D'une si grande sévérité, naît une habitude si constante à la pudeur, que les Japonaises, supposé que les voyageurs disent vrai (Nieuhof), ne font pas difficulté de s'ôter la vie pour la perte de l'honneur qui leur a été ravi, ou qu'elles n'ont pu éviter de perdre.

Les femmes des princes et des grands seigneurs sont enfermées dans une espèce de sérail ; mais avec moins de rigueur que les Mahométans, puisqu'au moins elles peuvent voir, quoique rarement, des parens au plus proche degré : les dames qui servent ces femmes répondent de leur conduite et de leur vertu. Pour contrebalancer cette rigueur, on jouit dans ce sérail de tout ce qui peut recréer les sens.

A l'égard des cérémonies du mariage, les Japonais observent, dit-on, assez scrupuleusement, qu'il n'y ait que peu de différence d'âge entre l'époux et l'épouse. Comme les Chinois, ils accordent leurs enfans fort jeunes ; et cet accord tient, et doit tenir, malgré le dégoût des parties, quand elles sont arrivées à l'âge où l'on peut connaître l'hymen.

D'après la planche, le marié et la mariée sortent séparément de la ville, chacun avec son escorte, et chacun par différent chemin. Ils vont se rendre à une colline. A la suite du marié, marchent, outre ses parens, ses amis, etc. Arrivés à la colline, où l'on monte par un escalier fait exprès, ils se rendent sous une tente, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Les pères et mères, tant de la mariée que du marié, se placent derrière la mariée, et les musiciens derrière le marié ; tous hors de la tente. Les deux escortes du marié et de la mariée restent au bas de la colline. L'époux et l'épouse, avec un flambeau chacun, se présentent sous cette tente devant le Dieu de l'hymen, qu'on voit sur un autel avec une tête de chien, symbole de la fidélité qu'on se doit mutuellement dans le mariage : le cordon que ce Dieu tient entre ses mains, est un

autre symbole de la force et de la nécessité de ses liens. Auprès du Dieu, et entre l'époux et l'épouse, est un Bonze qui doit achever le cérémonial du mariage. Tout auprès de la tente on voit des lampes allumées. C'est à une de ces lampes que l'épouse allume le flambeau qu'elle tient à la main, en prononçant certaines paroles que le Bonze lui fait dire; après quoi l'époux allume le sien au flambeau de sa future. A cette action, s'élèvent de grands cris de joie et des félicitations de ceux qui ont accompagné ces nouveaux conjoints. En même tems le Bonze leur prononce la bénédiction, et ceux de leur suite allument au pied de la colline un grand feu, où l'on jette les jouets et tout ce qui servait d'amusement à la mariée. D'autres lui montrent une quenouille et du lin, comme pour l'avertir que désormais elle sera obligée de s'occuper au ménage. Un sacrifice de deux bœufs au Dieu de l'hymen finit la cérémonie. Ensuite on ramène les mariés; l'épouse est menée chez son époux. Elle trouve la maison nuptiale ornée et parée, le pavé, le seuil de la porte semés de fleurs et de verdure, des bannières, des pavillons au haut de cette maison, qui semble ne promettre que joie et plaisirs.

Il est permis aux femmes enceintes de se faire avorter pour ne pas se voir trop chargées de famille, ou pour éviter la dépense que le soin des enfans cause quand elles ne se croient pas en état de la soutenir. (Vid. *Briss. de veteri ritu nupt.*)

Les Japonais élèvent leurs enfans avec beaucoup de douceur; et quoiqu'ils aient droit de vie et de mort sur leurs personnes, ils passent rarement à des violences contre eux. Ils les excitent par la gloire, qui est la passion dominante de ces Insulaires. Ils observent aussi, à ce qu'on assure, de ne pas forcer l'inclination de leurs enfans.

Pour instruire la jeunesse dans les sciences, il y a des académies et des universités dont nous ne donnerons point de description. L'emblème de la science, c'est le lézard. Sous cet emblème on adore la Divinité qui préside aux sciences; mais cependant le lézard n'a ni statue, ni autel.

LEURS ROIS : SERMENT, etc.

Comme tous les autres monarques Orientaux, celui du Japon règne avec une autorité absolue, indépendante, sans aucunes bornes; et à cette autorité le sujet obéit sans réplique, et peut-être sans réflexion. Il s'y forme par l'habitude, et l'habitude empêche la réflexion: heureux défaut que des peuples chrétiens devraient demander à Dieu dans leurs prières. L'empereur du Japon ne souffre pas volontiers les remontrances: au contraire l'espérance d'occuper les premières places à la Cour tient la noblesse soumise. Elle s'applique à



pénétrer les pensées et les inclinations du souverain pour mieux s'accommoder et pour répondre aux désirs de cette *Divinité vivante*. A l'imitation du monarque, les vice-rois et les princes tributaires font sentir le despotisme à tout ce qui dépend de leur puissance.

Les faveurs du monarque sont reçues au Japon avec plus de démonstrations de joie, et honorées de plus grands excès, qu'en Europe les plus signalées victoires : et néanmoins ces faveurs sont et si incertaines et si trompeuses qu'il est assez ordinaire de s'y voir l'esclave de celui dont on a été le maître.

Au commencement de l'année tous les princes séculiers et ecclésiastiques, c'est-à-dire, les supérieurs des Bonzes et, en un mot, de tous les ordres religieux, vont faire un hommage nouveau à l'empereur, et renouveler leur serment de fidélité. Ce serment n'assure pas encore l'esprit du monarque : il tient auprès des rois tributaires un homme affidé, sous prétexte de les soulager. Ces personnes sont sous serment, comme tous ceux qui servent l'État, et même dans les plus bas emplois.

Dans la formule du serment (Kæmpfer) ils prennent à témoins les *grands Dieux des Cieux et tous ceux des soixante-six Provinces de l'Empire, les Dieux d'Idzu, etc., Fatzman, Ten-sin*. Ces Dieux, à en juger par l'expression du formulaire, ont la même autorité chez les Japonais que Nemesis et Até chez les anciens Grecs. Ils prient que la vengeance de ces Dieux et celle du bras séculier tombe sur celui qui fait le serment, et sur sa famille, etc., s'il lui arrive de se parjurer. Celui qui jure signe de son sang ce qu'il jure ; et si on découvre qu'il soit parjure, on le punit de mort sans aucune rémission. Il faut, disent les Japonais, répandre le sang qui a dû servir à confirmer un jurement solennel.

Pl. 145. Cérémonie funèbre du Japon.

A Nanguesaki quand quelqu'un meurt on appelle des témoins qui justifient que le mort n'est pas mort Chrétien ; même on visite le corps exactement, pour voir si l'on n'y trouvera pas quelque marque de Christianisme ou de souffrance pour cette religion : après quoi on dresse un certificat en faveur du mort.

Les Japonais brûlent leurs morts. « (Le P. Crasset.) Quand c'est une personne » de marque, une heure avant qu'on tire son corps du logis, les parens et » amis du défunt se rendent en habits de deuil au lieu où il doit être brûlé. » Les femmes s'y trouvent voilées. A la tête de la procession funèbre marche » un Bonze accompagné d'une trentaine d'autres Bonzes » tous en habit de cérémonie. L'habillement (Dapper) consiste en une chemise de toile, et par-dessus un manteau noir qu'un habit brun couvre. Ils ont tous la torche à la



A. Poire del. et sculp. dor. 1727.

CÉRÉMONIE FUNÉBRE du JAPON.

main. Après eux marchent encore deux cents Bonzes, qui chantent ou invoquent le plus haut qu'ils peuvent le Dieu auquel le défunt s'était dévoué pendant sa vie. « Après eux suivent les hommes gagés pour porter au bout » de leurs piques des paniers pleins de papiers découpés et de diverses couleurs. Ces papiers voltigent en l'air à mesure qu'on remue les piques, ce qui » signifie que le mort est arrivé au séjour des bienheureux. Ces gens sont » suivis de huit jeunes Bonzes » divisés en deux bandes. Ils portent de longues cannes, à l'extrémité desquelles il y a des banderolles où on lit le nom de quelque Divinité. A leur suite se voient dix autres Bonzes, armés chacun d'une lanterne allumée et ornée de caractères hiéroglyphiques. Avec ces Bonzes se voient aussi deux jeunes hommes vêtus de brun, et portant des torches éteintes. D'autres personnes aussi vêtues de brun, et qui ont sur la tête des bonnets de cuir noir et vernis fort proprement, marchent après tous ces Bonzes. Le nom de l'idole est écrit sur ces bonnets. « Après cette première » marche vient le défunt dans son cercueil, porté par quatre hommes. Le mort » est assis la tête un peu penchée en avant, et les mains jointes, comme s'il » priait. Il est vêtu de blanc, et par-dessus ses habits il a une robe de papier, » faite des feuilles du livre où sont décrites les actions du Dieu auquel le mort » avait le plus dévotion. La marche est fermée par les enfans du défunt, » qui environnent le corps. Le plus jeune de ces enfans porte à la main une » torche de pin allumée, avec laquelle il doit mettre le feu au bûcher. » Cette procession funèbre est fermée par le peuple, qui porte aussi des bonnets de cuir.

La procession sort de la ville, et va se rendre au lieu du bûcher. « Ce bûcher » est environné de quatre murailles couvertes de draps blancs, excepté les » quatre portes par où l'on doit entrer. »

L'on voit deux Divinités qui président aux morts et à ce qui les concerne. L'une se nomme *Jene*. Ce Dieu à quatre visages est sur un autel. Il tient d'une main un sceptre avec un soleil au bout. Peut-être que cet emblème signifie le gouvernement de la Providence, comme celui des Égyptiens, avec lequel on lui trouvera sans doute beaucoup de rapport. Sous ce bras armé du sceptre, on en voit un autre qui tient une couronne de fleurs. Des deux bras droits le plus élevé tient une espèce de verge, et celui qui est au dessous montre une cassette pleine de parfums. Ce Dieu *Jene* est le protecteur des âmes des vieilles gens et des personnes mariées : c'est lui aussi qu'on prie pour elles.

L'autre Dieu s'appelle *Xiquani*. Celui-ci préside sur les âmes des petits enfans et des jeunes gens. Il est représenté jeune et beau, avec quatre bras, dont un embrasse un enfant, les autres tiennent un serpent, un sabre et un anneau



tout plein de nœuds. La robe de Xiquani est toute parsemée d'étoiles. On ne nous dit pas ce que signifie le perroquet qui est à côté du Dieu.

Pl. 146. *La Fête des ames : vers le soir les Japonois vont les recevoir hors de la ville, et leur présentent à manger.*

Pl. 147. *Manière dont ils reconduisent les ames hors de la ville, et prennent congé d'elles le troisième soir.*

Toutes les années on célèbre une fête mortuaire, qui consiste à visiter les sépulcres, à porter des vivres aux morts. Cette fête dure deux jours. Toutes les maisons sont illuminées, pendant que les gens sortent de la ville, et vont se rendre aux tombeaux à l'entrée de la nuit. Là, s'il faut les croire, ils s'entretiennent avec leurs morts, ils les félicitent sur leur retour en ce monde, et se réjouissent de les revoir : ensuite ils les invitent à manger, à se rafraîchir. Au bout d'une heure ou environ, que le régal a duré, on leur propose de venir faire un tour de promenade à la ville. « Nous allons devant, disent-ils aux morts, pour y faire » tous les préparatifs nécessaires à votre réception, et vous rendre les honneurs » qui vous sont dus. » On se met en marche : alors les vivans sortent de la ville avec des flambeaux allumés, et viennent au-devant des morts pour les éclairer. Mais les deux jours de la fête étant expirés, on fait pleuvoir par toute la ville un déluge de pierres et de cailloux, pour chasser ces morts à leurs sépulcres ; car s'il restait quelqu'un d'eux parmi les vivans, cela serait regardé comme un malheur. Cette cérémonie ne se fait pas de même partout, et l'on en peut lire une description différente de celle-ci dans le même Nieuhof, d'où nous la tirons.

A tous ces honneurs que nous avons décrits ne doivent pas prétendre les pauvres, ni les gens du commun. Tout ce qui n'a pas de quoi payer les honneurs funèbres est à peu près enterré comme des bêtes. Les Bonzes fuient les gens de cet ordre, et ne font ni prières ni sacrifices pour eux.

RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES

DES PEUPLES DE LA CORÉE ET DE JESSO.

LE P. Martini dit que les Coréens ont les mêmes cérémonies et la même religion que les Chinois, qu'ils croient comme ceux-ci la transmigration des ames, et qu'ils adorent généralement le Fo. Ces cloîtres et ces pagodes sont ordinairement sur des montagnes et sous la juridiction de la ville qui leur est voisine. « Il y a tel monastère où l'on voit jusqu'à six cents moines, et telle ville



La FÊTE des AMES

vers le soir les japonais vont les recevoir hors de la ville, et leurs présentent à manger



A. Drouot del. 1798.

Manière dont ils reconduisent les AMES hors de la Ville, et prennent congé d'elles le troisième soir.

Tome I. N° 1.

» qui en compte dans son ressort jusqu'à quatre mille. Ils sont divisés par
 » bandes de dix et vingt, quelquefois de trente. Le plus vieux commande;
 » et si quelqu'un manque à son devoir, le chef le fait châtier par d'autres
 » moines. Si l'offense est grande, on livre le coupable au gouverneur de la
 » ville, qui a juridiction sur le couvent. » Si la Corée est pleine de moines,
 c'est qu'il est permis à chacun de prendre l'état monastique; mais il est aussi
 permis de le quitter quand on veut. Ces moines sont obligés de payer des taxes,
 et de fournir des ouvrages auxquels on les oblige. C'est cela, dit-on, qui leur
 attire le mépris des Coréens, et qui fait qu'on ne les estime guères plus que des
 esclaves. « Il n'en est pas de même de leurs supérieurs; ils sont en grande es-
 » time, surtout quand ils sont savans : alors ils vont de pair avec les grands du
 » pays, ils sont nommés les *Moines du Roi*, et ils en portent l'ordre sur leurs
 » habits. » Par la règle il n'est pas permis à ces religieux de manger de rien qui
 ait vie. Ils n'ont, ou ne doivent avoir aucune communication avec les femmes.
 On ajoute qu'ils ont la barbe et les cheveux rasés; qu'après leur première
 tonsure, on leur fait une marque au bras qui ne s'efface jamais; et que s'ils
 contreviennent à la discipline que prescrit la règle, on les châtie rudement,
 après quoi ils sont chassés du couvent.

Les couvens et les pagodes sont bâtis aux dépens du public : chacun contri-
 bue à l'élévation de l'édifice à proportion de ses moyens. Ces couvens et ces
 pagodes sont des lieux de promenade : on les fréquente autant pour le plaisir
 que pour la dévotion.

Le mariage entre parens n'est permis qu'au quatrième degré. L'amour n'y est
 point connu, parce qu'on marie les gens à l'âge de neuf ou dix ans; ou s'il est
 connu, ce n'est qu'après le mariage.

Le P. Martini dit que le mariage est beaucoup plus libre que chez les Chinois.
 « Chacun choisit celle que bon lui semble pour sa femme. Les deux parties
 » s'engagent de paroles et se marient quand elles sont d'accord, sans avoir au-
 » cun égard aux sentimens de leur père et de leur mère. » Toute la cérémonie
 nuptiale, telle qu'on nous la raconte, consiste en ce que le marié monte à che-
 val, et qu'après avoir fait le tour de la ville, il s'arrête devant la porte de sa
 maîtresse. Les parens de la mariée lui font un accueil convenable : ensuite ils
 mènent la mariée chez lui, et les noces se célèbrent sans autre cérémonie.

La polygamie est permise aux hommes, et en répudiant les femmes, ils peu-
 vent chasser les enfans aussi; mais cette conduite appartient plutôt aux esclaves
 et aux personnes du commun. Pour ce qui est de la jalousie, ils en sont beau-
 coup moins possédés que les Chinois.



Lorsqu'un homme libre meurt, ses enfans portent le deuil pendant trois ans avec l'austérité d'un moine qui craint de s'écarter de sa discipline. On pleure, on hurle, on s'arrache les cheveux pour un mort. Le mort a un double cercueil aussi enjolivé, aussi bien verni qu'il est permis de le lui donner par ses facultés. Le P. Martini dit que les Coréens n'enterrent les gens que trois ans après leur mort; que, pendant ce tems-là, ils les gardent chez eux dans des cercueils comme les Chinois, en leur rendant tous les honneurs, tous les respects qu'ils leur rendraient s'ils étaient en vie.

La médecine des Coréens est fort simple, assez conforme en général à ce qu'on nous dit de celle de leurs voisins, et fondée sur des principes que la nature toute seule leur a appris. Ce peu de détail concerne ce que l'on peut regarder comme vraie médecine; nous ne parlerons pas de cette autre qui consiste en charmes et en divination. Les médecins de Corée, dit notre marinier Hollandais, sont presque tous au service des grands; les pauvres n'ont pour médecins que des aveugles et des devins. On serait presque tenté de demander *si, préjugé à part, il y a beaucoup de différence entre un médecin, un aveugle et un devin*. Hippocrate lui-même, moins présomptueux que ce nombre infini de docteurs qui se disent ses enfans, a reconnu qu'il (*judicium difficile*) était difficile de donner son jugement sur une maladie.

Le monarque de la Corée est despotique comme tous les princes Asiatiques; et ce despotisme, si insupportable à nos yeux, trouve pourtant des sujets. Les arrêts de ce monarque sont irrévocables et sans appel: il est même défendu, sous peine de mort, d'y trouver rien à redire. Lorsqu'il sort, c'est avec toute la noblesse de la Cour, et avec tout le faste que la royauté absolue peut s'attribuer. On n'oserait faire le moindre bruit; toutes les maisons des rues par où passe le monarque sont exactement fermées. Ses grands et ses gardes lui tournent le dos. Il n'est pas même permis de tousser. Pour éviter le bruit qu'on pourrait faire de la bouche, les soldats s'y mettent des petits bâtons. On dit que sous la tyrannie de Domitien, les sénateurs Romains mâchaient du laurier pour s'empêcher de rire des extravagances de leur prince, et que ce rire était mortel. Quel supplice pour un Européen que la domination d'un tel roi! et quel supplice pour un Coréen, dirait un homme sorti de Corée, que de s'accoutumer à certaines choses qu'il faut souffrir en Europe! Chacun sent le mal de son voisin, mais une longue habitude nous rend insensible au nôtre. Il en est des dominations comme des maladies. Ce sont des maux de nature différente: les symptômes ne s'y ressemblent pas.





H. Bouché del. 1740.

THÖRON DIVINITÉ des LAPONS.
150.



STOR-JUNKARE DIVINITÉ des LAPONS.
Tome I. N° 151



JUMALA DIVINITÉ des LAPONS.



WIRKU - ACCHA DIVINITÉ des LAPONS.

RELIGION, MOEURS, IDOLATRIES

DE LA LAPONIE.

Pl. 148. *Jumala, Divinité des Lapons.*Pl. 149. *Wirchu-Accha, Divinité des Lapons.*

LES Scriffinnes, à présent Lapons-Danois, les Finlandois et les Lapons ordinaires, adoraient autrefois Jumala comme Dieu-Souverain : *Jumala* est encore aujourd'hui le nom de Dieu. Ils adoraient aussi le soleil, la lune ; Thor, qui paraît avoir été le même que Jumala ; et des Dieux particuliers qui présidaient à leur chasse, à leurs affaires domestiques, etc. Jumala était représenté sous forme humaine, couronné et assis sur une manière d'autel. Le Dieu était de bois ; il avait une tasse sur ses genoux, et dans cette tasse on mettait l'offrande, comme on l'a représenté ici.

Les Lapons d'aujourd'hui ne peuvent guère passer que pour des Chrétiens de nom, et même ils sont la plupart idolâtres déclarés ; et cette idolâtrie leur tient au cœur, parce que leurs ancêtres y ont vécu : c'est la force de la tradition qui fait cela.

Pl. 150. *Thoron, Divinité des Lapons.*

Les Lapons adorent trois Dieux ; *Thor* ou *Ajeka*, *Stor-Junkare* ou *Stourra-Passe*, et *Beywe*. Thor était adoré sous le même nom dans la Scandinavie et dans l'Allemagne : chez les Celtes, il l'était sous celui de *Taran* ou *Taranis*. Le nom d'*Ajeka* signifie aïeul et bisaïeul. Ce Thor est le Dieu-Suprême et le Maître du tonnerre. Les Lapons tiennent qu'il a un pouvoir absolu sur les hommes, qu'il règne sur les démons, et qu'il met des bornes à leur pouvoir. Le marteau dont il est armé lui sert à châtier les méchants et les démons. On veut que ce marteau de Thor ait eu beaucoup de rapport avec la croix : voilà un type.

Thoron est toujours de bois, et d'ordinaire de bois de bouleau. On voit ici la forme grossière de cette idole, dont le sommet paraît représenter la tête d'un homme. Elle a la tête percée d'un clou auquel on attache un petit caillou, afin qu'elle puisse faire du feu quand il lui plaira. Il n'est pas nécessaire d'expliquer le reste de la figure. Thoron est élevé sur une espèce de table dressée à un trait de flèche de leurs cabanes. Cette table est comme un autel ; et pour donner l'air d'un temple à ce sanctuaire, on l'environne de pins et de bouleaux.



Pl. 151. *Stor-Junkare, Divinité des Lapons.*

Stor-Junkare est inférieur à Thor : il est comme son lieutenant. *Junkar* signifie *gouverneur*. C'est par son ministère que les biens viennent aux hommes ; et il est, ajoute-t-on, le Dieu qui préside sur toutes les bêtes : par conséquent c'est aussi à lui qu'il faut s'adresser pour avoir une chasse heureuse. Stor-Junkare est une espèce de Dieu domestique : chaque famille a le sien. L'auteur cité nous parle des lieux qui lui sont particulièrement consacrés : ce sont des rochers, des marais et des cavernes.

Beywe, le soleil, est le troisième des principaux Dieux. Il n'y a rien de particulier à remarquer de son culte.

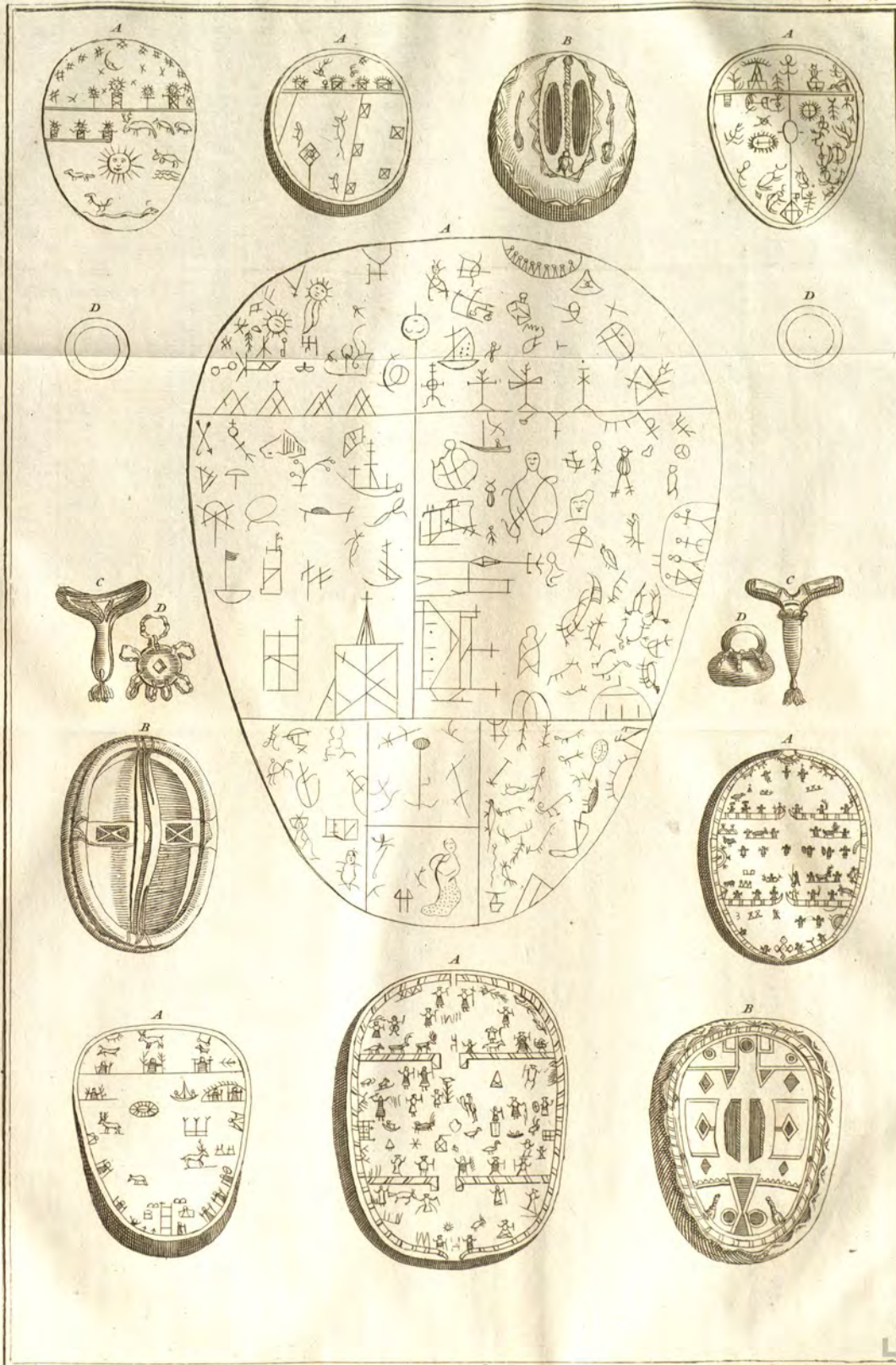
Wirchu-Accha (voir pl. 149), que Scheffer nomme aussi *la Vieille de Livonie*, n'est pas d'une plus belle figure que les autres Divinités. On ne nous en dit pas davantage. A ces Dieux il faut ajouter des esprits aériens qu'ils supposent dispersés dans les élémens et surtout dans l'air, comme les Gnomes et les Sylphes de Gabalis. Il faut leur ajouter encore les mânes ou les âmes des morts, qu'ils craignent jusqu'à ce qu'elles soient entrées en d'autres corps. D'où il paraît qu'ils ont la même opinion des âmes que les Tartares et les Scythes, qui l'ont reçue des Orientaux.

Il n'est permis qu'aux hommes de sacrifier et d'entrer dans les lieux consacrés aux Divinités. Ils excluent les femmes, à cause de l'infirmité périodique du sexe. Les rennes sont les victimes ordinaires ; mais ils sacrifient quelquefois d'autres animaux, même des chiens, des chats et des poules.

Pl. 152. *Tambours magiques des Lapons.*

Avant de sacrifier, ils examinent par le moyen du tambour qu'ils font d'un tronc de pin ou de bouleau, si la victime sera agréable au Dieu auquel elle est destinée ; et cela se découvre de la manière suivante. C'est l'historien de la Laponie qui parle. « Après avoir attaché la victime derrière la cabane, ils tirent du poil de dessous le cou de la bête, qu'ils attachent à un des anneaux dont ils veulent se servir. Un de la compagnie frappe sur ce tambour, pendant que l'assemblée chante une courte prière. Si le paquet d'anneaux à l'un desquels on avait attaché un poil de la victime, et qui était auparavant immobile, se remue en même tems qu'on frappe sur le tambour et va se poser sur la figure du Dieu, comme par exemple de Thoron, ils prennent cela comme une preuve certaine que le sacrifice de la victime sera fort agréable à ce Dieu. Si au contraire le paquet d'anneaux demeure fixe sans changer de place, nonobstant l'agitation





Pl. Enceinte, des. 172.

TAMBOURS MAGIQUES des LAPONS.

A. Le dessus de diverses sortes de TAMBOURS MAGIQUES.

B. Le dessous de quelques TAMBOURS MAGIQUES.

C. MARTEAU avec lequel on frappe sur le TAMBOUR.

D. ANNEAUX MAGIQUES.

du tambour, ils offrent cette victime à un autre Dieu, et frappent pour la seconde fois sur le tambour en chantant une autre prière. Si le paquet d'anneaux ne se remue pas plus que la première fois, ils s'adressent encore à un autre, et recommencent toutes ces cérémonies. »

L'automne est le tems que les Lapons choisissent ordinairement pour sacrifier à leurs Dieux. Tous les ans, dans la même saison, ils renouvellent l'image de leur Dieu Thoron. Ils égorgent un renne auprès de cette nouvelle idole, et la frottent du sang et de la graisse de la victime : ensuite ils enterrent au même endroit les restes de la victime. « Outre cette idole, ils sont obligés de lui en ériger une autre à chaque fois qu'ils lui immolent un renne. Ils placent toutes ces images les unes près des autres sur la table qui est dans le lieu sacré, derrière la cabane : ensuite ils égorgent la victime, et lui font le sacrifice. . . . La victime est d'ordinaire un renne mâle, qu'ils immolent en lui perçant le cœur avec la pointe d'un couteau. On reçoit dans un vaisseau le sang le plus proche du cœur, et l'on en frotte Thoron à la tête, au dos et sur l'estomac où ils font avec ce même sang des lignes en forme de croix. Derrière Thoron les Lapons arrangent le bois et les os de la tête du renne immolé, et devant lui une espèce de boîte faite de bouleau pleine de petits morceaux de chair pris de toutes les parties du corps de ce renne, avec de la graisse fondue par-dessus. Le reste des chairs s'emploie aux usages de la famille, etc.

Ces Lapons n'offrent au soleil que des rennes jeunes et femelles, avec les mêmes cérémonies que nous venons de décrire. »

A l'égard des mânes, (les Lapons les appellent *Sites*, selon Scheffer, *Histoire* etc., ut sup.) on ne les représente pas par des images, mais on leur offre seulement certains sacrifices, et pour savoir ceux qui leur sont les plus agréables, on les consulte par le moyen du tambour. L'anneau indique la victime qui leur plaît : pour lors on attache aux cornes de la bête un fil de laine noire, qui passe par l'oreille droite. Après cette consécration de la bête, on la sacrifie, on mange sa chair, dont on ne réserve qu'une petite partie du cœur et du poumon. Ces parties se subdivisent chacune en trois, et l'on passe à travers ces parcelles de chair de petites broches de bois, qu'on trempe dans le sang de la bête, et qu'on enterre après cela avec les os et les autres restes de la victime.

Les Lapons appellent *Juhles* certains esprits ou démons aériens, auxquels ils ne consacrent ni images ni statues, quoiqu'ils leur rendent un culte religieux. On les honore sur des arbres derrière les cabanes, et à la portée d'un trait de flèche. Ce culte consiste à faire un sacrifice aux *Juhles* (voyez sur l'origine des



Juhles Keisler, in *Antiq. Septent. et Celticis*) la veille et le jour de Noël qu'ils nomment la *Fête des Juhles*. La veille ils se privent de viande, et séparent quelques morceaux des autres alimens qu'ils prennent : ils font la même chose le jour de la fête. Nous dirons en passant que, dans la Mythologie du Nord, *Odin*, qui est le Mars, le *Mercur*e, et peut-être aussi le Pluton des Septentrionaux, se trouve qualifié du nom de (Juhl Vatter) *Père des Juhles*.

Quoiqu'on nous raconte des choses merveilleuses de la magie des Lapons, comme de pouvoir arrêter les vaisseaux dans leur course, d'ôter la liberté d'agir, de faire pleuvoir, etc., nous en laissons la croyance au petit peuple crédule; notre siècle ne l'est pas : il faut attendre le retour de quelque siècle ténébreux pour pouvoir persuader ces prodiges.

Le tambour destiné aux divinations est fait d'une manière un peu différente des autres. Ce qu'on peut appeler la poignée est disposé en forme de croix, et le partage en quatre parties presque égales. A ce tambour les Lapons attachent les ongles et les os des bêtes qu'ils prennent à la chasse. A l'égard de la divination, voici une de leurs pratiques.

La vente des vents a quelque chose de singulier. Les peuples de Norwège, ceux de la Laponie Septentrionale et des côtes du Golfe Bothnique les vendent aux voyageurs et aux mariniers. Le secret de cette magie consiste en un cordon à trois nœuds qu'ils donnent aux passagers pour le prix dont on est convenu. Au dénouement du premier nœud, un vent favorable s'élève; au second, le vent se renforce; mais au troisième, ce sont des tempêtes et des orages; on n'est plus le maître du vaisseau, qui va périr contre les écueils. C'est un secret (Auteur cité dans Scheffer, ut sup.), dit quelqu'un, qui dépend de la nativité du magicien. Il a un plein pouvoir sur le vent qui soufflait au moment de sa naissance : ainsi l'un gouverne un vent, et l'autre un autre. Comme ils ont le pouvoir de faire siller les vaisseaux, ils ont aussi celui de les arrêter : mais ce mal n'est pas sans remède; et ce remède, c'est le sexe qui le fournit sans frais et sans beaucoup de peine. (Citation dans Keisler, in *Antiquit. Sept. etc.*) Certaines humeurs se produisent régulièrement en certains tems : il faut en frotter le vaisseau. Le Diable craint si fort cette odeur, qu'aussitôt il lâche prise et laisse au vaisseau la liberté de faire son cours. La vertu de cette humeur contre la malice de la magie n'a pas été inconnue aux anciens. (Citation de Pline dans le même.)

La *Tyre* des Lapons est un autre instrument de sorcellerie. « Cette *Tyre*, » dit l'historien de la Laponie, n'est autre chose qu'une boule ronde de la » grosseur d'une noix ou d'une petite pomme, faite du plus tendre duvet...



» de quelque animal...., polie partout, et si légère qu'elle semble creuse. Elle
 » est d'une couleur mêlée de jaune, de vert et de gris, qui tire un peu plus sur
 » le jaune.... On assure que les Lapons vendent cette Tyre, qu'elle est.... comme
 » animée...., et qu'elle a du mouvement; en telle sorte que celui qui l'a achetée,
 » la peut envoyer sur qui il lui plaît.... Cette Tyre va comme un tourbillon : s'il
 » se rencontre en son chemin quelque chose d'animé, cette chose reçoit le mal
 » qui était préparé pour un autre.... »

Ils observent les jours heureux et les malheureux pour la chasse : pour cet effet ils consultent leur tambour; et en allant à la chasse ils ne sortent pas par la porte ordinaire du logis, afin d'éviter la rencontre des femmes qui entrent et sortent par cette porte. C'est un mauvais signe pour un chasseur que de rencontrer une femme en son chemin.

Enfin les femmes purifient leurs maris par une espèce de lustration. Au bout de trois jours de séparation les hommes retournent à la cabane de leurs femmes. « Alors ils prennent d'une main la chaîne à laquelle les chaudières
 » sont pendues sur le feu; ils sautent trois fois autour de ce feu, et sortent,
 » en courant l'un après l'autre, par la porte ordinaire de la cabane par où les
 » hommes et les femmes passent indifféremment. » En même tems les femmes chantent ces paroles : *Vous recevrez des cendres sur les jambes.* C'est apparemment la formule de la lustration; car tout aussitôt une d'entre elles jette des cendres derrière ces hommes à qui il est permis après cela de retourner auprès de leurs femmes.

LEURS CÉRÉMONIES NUPTIALES ET FUNÈBRES, etc.

Les richesses du pays consistent en rennes : ainsi la fille qui a le plus de rennes est toujours la plus recherchée. Les rennes appartiennent absolument aux enfans, parce que l'usage est de leur en donner à leur naissance. Celui qui en a le plus est le plus riche. Comme l'intérêt est de tout pays, en Laponie on fait la cour à la fille qui possède beaucoup de rennes. Un Lapon, en s'attachant à une maîtresse, regarde à la bonté de ses rennes, s'ils sont mâles ou femelles, s'ils sont vigoureux.

Un Lapon qui a jeté les yeux sur une fille se sert d'un entremetteur pour la demander, et l'entremetteur prend avec lui quelques bouteilles d'eau-de-vie : chez les Lapons rien n'est plus éloquent que cela. Arrivés à la cabane de la demoiselle, le père du garçon et l'ami qui sert d'entremetteur sont civilement invités d'entrer; pour le galant, il reste dehors, et n'entre que quand on l'invite :



trop d'empressement ruinerait ses affaires. Chez nous, il faut faire l'amoureux et témoigner de la tendresse auprès de sa belle, quand même on n'en aurait dans le fond du cœur que *pour les beaux yeux de sa cassette*. (Expression de l'*Avare* dans Molière.) Ceux donc qui viennent demander la jeune Lapone commencent par faire leur compliment à ses parens, et lui donnent toute la force, toute l'énergie nécessaire avec le secours de l'eau-de-vie qu'on leur présente, et qui s'appelle en cette occasion le *vin de la bien venue*. L'entrevue commence par un baiser sur la bouche et une forte application de leurs nez l'un contre l'autre, sans quoi la salutation passerait pour froide. Ces marques d'amour sont soutenues des présens qu'apporte l'amant. Les présens sont des langues de rennes, et autres semblables viandes. Par honte ou par modestie, la belle, qui est environnée de ses parens et amis, fait semblant de les refuser : mais, en même tems, elle fait signe à son galant de sortir ; et pour lors étant tête à tête, elle accepte tout. Pour lors aussi l'amoureux Lapon se croit autorisé à des libertés.

Pl. 153. *Mariage des Lapons.*

Lorsque les parties sont d'accord entre elles et avec leurs parens, on convient du jour de la noce. Le futur époux apporte les présens nuptiaux : il y en a pour toute la parenté. L'époux et l'épouse marchent à l'église pour y recevoir la bénédiction nuptiale ; c'est-à-dire, s'ils sont Chrétiens, ou s'ils se donnent pour tels. Autrefois le mariage se faisait par les parens, et chez eux. On prenait un morceau de fer et une pierre à feu : avec ce fer et cette pierre on faisait du feu, et cela représentait symboliquement le mystère du mariage. Le feu était l'emblème de la vie que l'union de deux personnes donne à un tiers. Aujourd'hui point de ces emblèmes. On se rend à l'église en ordre ; les hommes les premiers, les femmes ensuite. Cette troupe précède des filles qui marchent devant l'épouse, et cette épouse est entre un ami et une amie. On arrive enfin à l'église : là se donne la bénédiction nuptiale. Le prêtre lit la liturgie aux futurs conjoints. Lorsqu'il faut dire *oui*, la mariée affecte de garder le silence. Les parens l'exhortent, la pressent de dire ce mot décisif. Elle le dit enfin, et le dit fort bas. Ensuite on s'en retourne pour faire la noce, où tout se passe comme dans les autres pays, jusqu'à la conclusion du festin, qui se termine, non par des danses et la musique, mais par de longs traits réitérés d'eau-de-vie. Ici s'achève la cérémonie nuptiale.

Après le mariage, l'époux est obligé de servir son beau-père une année entière. Au bout de l'an, il peut emmener sa femme avec sa dot. A l'égard de la poly-





MARIAGE des LAPONS .



BAPTÊME des LAPONS .



A. Picart sculp. de 1728.

FUNERAILLES des LAPONS.



LAPON en extase le TAMBOUR MAGIQUE sur le dos, avant de PRÉNDRE l'essor.
Tome . I.

gamie, on prétend que les Lapons ne l'ont jamais pratiquée : mais il n'en est pas ainsi de la jalousie ; on assure que ce mal leur est connu. Autrefois ils permettaient à leurs hôtes de passer la nuit avec leurs femmes. Cette hospitalité si singulière pouvait être due à l'infécondité de ces femmes, et à la passion d'avoir des enfans, que Scheffer (ubi sup., Chap. XXVI.) attribue aux Lapons.

Ils jugent par la lune si l'enfant qui leur naîtra sera un fils ou une fille. Une étoile au-dessus marque le premier. Une étoile qui est près de la lune, et semble aller devant elle, est une preuve de la santé de l'enfant. Cela suffit pour indiquer au lecteur la foi qu'ils ajoutent aux étoiles.

Pl. 154. *Baptême des Lapons.*

Il n'y a rien de particulier à remarquer du baptême, sinon que les Lapons conservent, autant qu'ils le peuvent, les noms païens de leurs ancêtres, et changent souvent de nom à leurs enfans, surtout dans une maladie ou après.

Les Lapons, nous dit encore leur historien, n'ont point de médecins, et ne croient point en avoir besoin. Dans leurs maux ils pratiquent un remède fort ordinaire aux Indes orientales, c'est de brûler ou scarifier l'endroit du corps vers lequel ils sentent quelque douleur. Ils ont aussi le secret de faire avec du fromage de renne une espèce d'huile avec laquelle ils frottent la partie du corps que le froid a attaquée. Mais quand le tems est enfin venu que la nature doit défaillir, et que les remèdes n'opèrent plus, les Lapons ont alors recours au tambour pour savoir si le malade doit réchapper ou mourir ; et connaître, en cas de mort, l'heure et le moment qu'il mourra. Ceux qui se disent Chrétiens ajoutent à cette superstition des exhortations prises du Christianisme ; et ceux qui ne le sont point du tout, pensent moins au malade agonisant qu'au festin funèbre, dont l'essentiel est le tabac et l'eau-de-vie.

Pl. 155. *Lapon en extase, le tambour magique sur le dos, avant de prédire l'avenir.*

« Lorsqu'un Lapon tombe malade dans le *Lap-mak* d'*Ulma*, on fait venir
 » celui que l'on croit le plus expert en l'usage du tambour, qui, pour cet effet,
 » immole à son idole le plus grand renne de tout le troupeau du malade, ou de
 » son meilleur ami. Il bat le tambour, tombe comme mort, et son corps devient
 » dure comme de la pierre. Il demeure en cet état environ une heure : ensuite
 » l'assemblée (Scheffer, *Histoire de la Laponie*) chante la chanson du
 » Magicien, et cela le fait revenir. Il se lève, prend son tambour, l'approche



» de son oreille et le bat fort doucement; après quoi il reste un peu de tems
 » pensif. *Revenu de sa rêverie, il raconte aux assistans tout ce que son ame*
» a vu, tout ce qu'elle a découvert pendant qu'elle s'est absentée du
» corps, etc. »

Pl. 156. *Funérailles des Lapons.*

Après la mort on abandonne la cabane du défunt. L'opinion est que l'esprit du mort rôde encore autour de son corps. Les Chrétiens mettent ce mort dans un drap de toile ou de laine; les Païens l'habillent de ses plus beaux habits. Un ami du défunt lui rend le service de le mettre dans le cercueil. Les parens lient un anneau de laiton au bras droit de cet ami, et l'anneau y reste jusqu'à ce que la personne se soit acquittée de cet office. L'anneau est un préservatif contre le mal que les Sites ou Mânes du défunt pourraient faire.

A l'égard des Lapons chrétiens, ils observent les usages du Christianisme, bien qu'en y mêlant des superstitions. Par exemple, ils ne veulent pas faire la fosse du mort. L'historien dit « qu'ils laissent dans le cimetière le traîneau sur lequel on a apporté le corps mort, et tous les vêtemens qu'il avait pendant sa maladie..... On fait le festin des funérailles trois jours après celui de l'enterrement.

Les Idolâtres croient l'éternité du monde. Les uns et les autres s'imaginent que dans les éclipses la lune est dévorée par des démons, et qu'il faut la secourir. A ce secours ils emploient des armes à feu, dont ils tirent contre le ciel. Quand il tonne, les Lapons s'imaginent que Dieu foudroie les démons, et que ceux-ci, pour éviter la foudre, se vont cacher sous les chiens; pendant le tonnerre, ils chassent les chiens dehors.

Ces Lapons attribuent aussi à leurs sorcières le pouvoir d'augmenter le froid: mais celles qui sont revêtues de ce pouvoir doivent être nées en hiver. Ces femmes font avec de la neige une petite figure humaine, dont elles frottent la tête avec leur salive, rougie du suc de l'écorce de bois d'aune, qu'elles mâchent pour faire cette opération. Elles crachent aussi au visage de cette figure, et sur ses mains et ses pieds. Scheffer ajoute « qu'elles en usent encore autrement, en » mâchant cette écorce d'aune et la crachant ensuite dans les chemins par où » elles passent, ou bien sur les bords à droite et à gauche de ces chemins. »



RELIGION, MOEURS, IDOLATRIES

DES PEUPLES DE L'AFRIQUE.

ON ne saurait dire d'où ces Idolâtres modernes ont pris leur culte. On n'y voit presque aucun rapport avec celui des Grecs et des Romains; tout aussi peu avec celui des Egyptiens. Il s'est conservé si peu de chose de l'ancienne religion des Ethiopiens, des Nigritiens, etc., qu'il serait bien difficile de reconnaître dans ce peu qui nous reste des traces de l'Idolâtrie de leurs descendants.

Strabon nous a conservé ces particularités de la religion et de quelques cérémonies religieuses des Ethiopiens. « Ils croient, dit-il, un Dieu immortel, qui est la cause de toutes choses; et un Dieu mortel, qui n'a point de nom et qui est inconnu. Ils regardent comme Dieux leurs bienfaiteurs et les gens de qualité. Ils croient qu'en général les rois sont les conservateurs et les gardiens de tous les autres; et que les particuliers le sont de ceux à qui ils font du bien. Parmi ceux qui habitent sous la zone torride, il y en a qui passent pour athées (nous verrons ce qui en est); ils haïssent le soleil et lui donnent des malédictions quand il se lève, parce qu'il les brûle, etc. » Hérodote nous dit aussi des Atlantes, peuple de la Lybie sauvage, « qu'ils maudissent le soleil, parce qu'il les brûle et qu'il ruine leur pays. » Purchas rapporte que les anciens Africains adoraient autrefois le soleil et le feu: ils avaient dédié des temples à l'un et à l'autre. Ils y conservaient le feu à la manière des anciens Romains: cela se dit sans garant. Il ajoute que les Africains de Lybie et de Numidie offraient des sacrifices, et faisaient des prières à quelques planètes. Une partie des Nègres adoraient *Guighimo*, c'est-à-dire, le *Seigneur du Ciel*. Leur paganisme dégénéra ensuite en Judaïsme. Ils y persévérèrent assez long-tems, et jusqu'à ce qu'ils furent convertis au Christianisme, qui à son tour céda la place aux imposteurs de Mahomet. Voilà ce que Purchas nous rapporte; et si cela est, il y a beaucoup d'apparence qu'il se trouve des traces de Judaïsme, de Christianisme et de Mahométisme dans les Idolâtries de ces peuples. Il se peut que les Hottentots, reculés aux extrémités de l'Afrique, judaïsant encore aujourd'hui, ainsi que le prétend l'auteur Allemand, qui nous a donné dans un gros in-folio (Nuremberg, 1719) la description du Cap de Bonne-Espérance et des pays habités par les Hottentots.



RELIGION, MOEURS, IDOLATRIES

DES PEUPLES

DE LA NIGRITIE OU NÉGRERIE.

CETTE Nigritie comprend les Etats de Gualata, Généhoa, Tombut, Melli, Sousos, Mandinghe, Sanfara; les royaumes de Sénégal, de Gambie, etc. Quelques-uns des peuples de la Nigritie sont Mahométans.

On nous dit que ceux de Gualata adorent le feu, que les autres, en général, (excepté ceux qui se disent Mahométans ou Chrétiens) n'ont presque point de religion. Ceux du Sénégal et quelques-uns de leurs voisins saluent la lune avec de grandes acclamations. Le culte religieux se fait dans le creux des gros arbres, et les idoles qui président dans ces temples sont honorées d'offrandes qui consistent en légumes et en grains. Quelquefois aussi on leur offre le sang des bêtes.

Ce culte est dirigé par une espèce de prêtres, qui distribuent à ces Nègres certains petits sacs de cuirs où sont renfermés quelques morceaux de papier chargés de caractères d'une vertu équivalente à ceux des Amulettes et des Abraxas, etc. On assure que les prêtres ne s'allient jamais avec le peuple, et qu'il leur est expressément défendu de prendre femme ailleurs que dans une famille sacerdotale.

On assure encore que ces Nègres croient l'unité d'un Dieu tout-puissant, et qu'ils ont l'usage de la circoncision. Ils circonciuent leurs enfans à l'âge de six ou sept ans. Tout est incertain et plein de contradictions dans les Relations de ces pays Africains.

Ceux de Gambie et des environs ont conservé une faible connaissance de Jésus-Christ, qu'ils appellent *Nabe*, et dont ils disent qu'il était fils de Marie, et grand prophète. Si cela est, ils tiennent cette idée des Mahométans.

Les Nègres de Kasamanse ont une idole à laquelle ils donnent le nom de *China*. Leurs prêtres, qu'ils appellent *Aracani*, la portent en procession en certains tems de l'année. La bannière de la procession est une manière d'écharpe de soie blanche sur laquelle sont représentés des épis de riz et des os de morts. Après la procession on pose le Dieu dans le creux d'un arbre, et on lui fait quelques sacrifices; entre autres, on lui offre du miel. Ce Dieu China est représenté, à ce qu'on nous dit, par un faisceau de bâtons liés ensemble.



Les peuples de Mandinga professent un mélange d'Idolâtrie et de Mahométisme. Leurs *Bexerins*, qui sont leurs prêtres, s'adonnent fort aux sortilèges. Le grand Bexerin, qui est comme le chef de ce clergé Nègre, réside dans la capitale de l'Etat. Tous ces prêtres tiennent des écoles de superstition et de magie. Ils distribuent à leurs disciples et au peuple certains billets qu'ils prétendent avoir la vertu de les garantir des dangers. Quelques-uns de ces peuples refusent d'attribuer à la bonté de Dieu les biens qui leur viennent : ils disent que si Dieu était véritablement bon, il ne souffrirait pas qu'ils se donnassent la peine de travailler pour acquérir ces biens.

Tous ces Nègres pratiquent la polygamie, et même, en général, changent de femme quand il leur plaît. Ils ne s'assujettissent à aucune loi sur ce point ; et ce qu'ils font de plus remarquable, c'est de n'avoir point de commerce avec celle de leurs femmes qui est enceinte.

Ceux de Sierra-Lione ont dans chaque ville, ou plutôt dans chaque bourgade, une grande maison séparée de toutes les autres, où l'on instruit pendant un an les jeunes filles qui sont devenues nubiles. C'est un vieillard distingué par sa naissance et par sa vertu qui se charge de ce soin. Après avoir achevé l'année, elles sortent de cette retraite, et se présentent sur la place, parées de leurs plus beaux atours. Les parens des filles s'y rendent aussi avec nombre de jeunes hommes, qui examinent ces filles pendant qu'elles dansent au son de quelques instrumens moresques. Après l'examen, les jeunes hommes choisissent celles qui leur plaisent le mieux, et paient quelque chose aux parens de celles qu'ils ont choisies. Ils paient aussi au vieillard l'instruction qu'il leur a donnée.

Les Nègres du Sénégal et les Jaloffes, etc., accompagnent leurs morts au tombeau au son du tambour, lequel marche à la tête du convoi. Les parens, tant hommes que femmes, suivent le corps.

Quand on enterre le mort, on met avec lui dans la fosse toutes les choses dont il faisait usage en cette vie ; après quoi on couvre la fosse, et on élève au-dessus une espèce de monument. C'est le faite de la maison du défunt qui sert d'ordinaire à cet usage. Lorsque le mort a été homme de guerre, on met au haut du monument une bannière blanche.

Ces mêmes Nègres ont une opinion singulière pour ceux qui exercent la profession de tambours. Ils croient que la terre où on les met après leur mort perd sa force et devient stérile ; que, si on les jette dans une rivière ou dans la mer, le poisson cesse de produire. Pour prévenir ces malheurs on ensevelit les tambours dans les creux des vieux arbres. Voilà ce que nous rapporte Dapper.

Ceux de Gambie enterrent les gens avec leur or et tous leurs trésors. Celui-



là, selon eux, est le plus heureux qui se trouve enterré avec beaucoup d'or.

Quand le roi de Guinalé est mort, douze hommes paraissent en public, vêtus de longues robes de diverses couleurs, et annoncent au son de quelques instrumens à tout le peuple que le roi est mort. Aussitôt chacun se met autour du corps un drap blanc, et l'on s'assemble pour procéder à l'élection d'un autre roi. On lave le corps du défunt, on le vide, on brûle ses entrailles en présence du Dieu du pays; mais on en garde les cendres, et l'on embaume le corps. Un mois après, on fait la pompe funèbre : on apporte de tous côtés des parfums qui servent à parfumer le défunt. Six personnes, vêtues de robes de soie blanche, le portent au tombeau, et, pendant la marche, il se fait un triste concert de voix et d'instrumens moresques.

On égorge sur la fosse les femmes et les domestiques qu'il chérissait le plus pendant sa vie. Ses favoris sont de la partie, et le cheval n'est pas oublié.

Ceux de Bena et de Sousos joignent aux hurlemens et aux lamentations des présens qu'ils apportent avec eux lorsqu'ils vont se rendre au lieu des funérailles. Ces présens se partagent en trois portions, dont il y en a une pour le roi, une pour les parens du mort, et une pour le mort lui-même, avec laquelle on l'enterre. On bâtit ordinairement une espèce de hutte auprès du tombeau. C'est là que les parens du mort s'assemblent pour lui demander s'il a des afflictions dans l'autre monde, et lui offrir de prier leur Dieu qu'il les délivre de ses maux. Pour les rois et les grands du pays, on les enterre fort secrètement, et souvent même au fond d'une rivière; afin que l'on n'enlève pas les trésors que l'on enterre avec eux.

On enterre les rois de Sierra-Lione (les Nasamonéens, peuples de Libye, ne s'éloignaient pas de cet usage) sur les grands chemins, par la raison que ceux qui ont été revêtus des emplois publics pendant leur vie, doivent en quelque façon paraître en public après leur mort. Telle est, nous dit-on, l'opinion de ces Nègres.





Leur COMMÉMORATION des MORTS.



Cérémonie des Peuples de GUINÉE, pour la CIRCONCISION d'un ENFANT.

RELIGION, MOËURS, IDOLATRIES

DES PEUPLES DE LA COTE DE GUINÉE.

QUELQUES peuples de Guinée pratiquent la circoncision, sans rendre aucune raison d'un usage qui, peut-être, n'est fondé que sur la nécessité : mais si, à cet usage, on ajoute certaines pratiques observées par quelques-uns de ces peuples, comme de présenter les meilleurs fruits de leurs terres à un certain Dieu *Belly*, et aux ames de leurs parens, de ne point manger de chair de bœuf ou de vache, ni d'aucun poisson avec ses écailles, on y trouvera des traces du Judaïsme, et du Paganisme des anciens Egyptiens. En voilà bien assez pour faire tirer des conséquences à ceux qui aiment à rapprocher les conjectures les plus éloignées.

Pl. 157. *Commémoration des morts.*

Pl. 158. *Cérémonie des peuples de Guinée pour la circoncision d'un enfant.*

Purchas a recueilli des choses curieuses sur la religion et sur les cérémonies religieuses de ces peuples. Quoiqu'ils n'aient ni livres, ni écritures, ni même des lois qui marquent quelque apparence raisonnable de police, il est pourtant vrai qu'ils ont une religion. Ils consacrent le mardi à leurs Fétiches, comme nous le dimanche à Dieu. Ce jour de repos est observé assez religieusement par des danses, etc., et ce même jour est aussi destiné à la circoncision des enfans. Il semble qu'entre leurs Fétiches il y en a un qu'ils reconnaissent supérieur aux autres. « Quand on leur demande leur croyance touchant la Divinité, ils répondent que Dieu est noir comme eux; que, bien loin d'être bienfaisant, il leur fait au contraire beaucoup de mal. » A cela, le voyageur leur répondit en langage de missionnaire: « Dieu est blanc comme nous, il est bon, il nous fait beaucoup de bien, il est descendu sur la terre pour nous sauver, il a été mis à mort par les Juifs pour notre salut; après notre mort nous allons au ciel, etc. » Mais les Nègres goûtaient fort peu ces discours, et faisaient principalement des objections contre la Providence divine, prétendant que ce n'est pas elle qui donne les biens, mais qu'on les doit à la terre, aux eaux et aux plantes, etc., et cela n'est pas étonnant. On n'a qu'à se consulter soi-même, pour sentir le



peu de force des argumens qu'on faisait aux Nègres : surtout rien n'est plus singulier que la *noirceur du Dieu de ces Nègres et la blancheur du Dieu des Chrétiens*. N'était-ce pas bien réfuter les Nègres que de leur présenter un Dieu d'une autre couleur que la leur ?

Pl. 159. *Cérémonie pour demander de la pluie.*

Pl. 160. *Cérémonie religieuse des peuples de Guinée en l'honneur de leur Divinité.*

Les Fétiches sont les Divinités particulières des Nègres. Chacun les a de différente manière, selon que l'ordonne le *Masoucki* (c'est ainsi qu'Ovington, voyageur assez éclairé, appelle les prêtres des Noirs de Guinée). Ils attribuent à ces Fétiches le bonheur d'éviter une infinité de dangers. S'ils n'étaient pas aussi ignorans qu'ils le sont, on pourrait croire qu'ils ont voulu imiter les talismans des Orientaux, que l'on supposait agir par le moyen de leurs figures sur les choses naturelles, et avoir la force d'éloigner de quelque lieu, la pluie, la grêle et toutes les choses nuisibles. Mais peut-être que leurs Fétiches reviennent aux Manitous des Américains septentrionaux, et qu'ils ont quelque convenance avec les Génies de l'antiquité, surtout avec les Faunes et les Sylvains, etc. Les Nègres leur témoignent toute sorte de respect. Dans leurs festins, ils répandent en leur honneur un trait de vin de palme, et c'est toujours par là qu'ils commencent.

Ils regardent certains oiseaux comme des Fétiches. Le poisson-Epée est un Fétiche. Les arbres sont aussi des Fétiches, et il y en a qui président aux montagnes et aux collines. Ils sacrifient au pied de ces arbres-Fétiches, et ils croient que celui qui les couperait causerait la ruine de tous les fruits du pays. Lorsqu'ils vont consulter ces Arbres, ils disent que le Fétiche ou le Diable, si l'on veut, leur apparaît sous la figure d'un chien noir. Quelquefois, il ne paraît point, et se contente de répondre sans se donner à connaître. Les hautes montagnes sur lesquelles la foudre est tombée, les collines qui se trouvent exposées aux mêmes accidens, sont regardées comme le séjour de quelques Fétiches. Les Noirs n'oseraient passer auprès, sans leur offrir quelque chose : ils les entourent de mil, de maïs et de vin de palme.

Certaines pierres, qui ressemblent aux bornes des champs, sont encore mises au rang des Fétiches. Comme elles leur servent aussi à borner leurs champs, on ne saurait s'empêcher d'entrevoir ici du rapport avec le Dieu-Terme des Romains et la Pierre-Terminale : mais, dira quelque critique, pourquoi ne les





Autre cérémonie pour demander de la PLUIE &c.



cérémonie Religieuse des Peuples de GUINÉE à l'honneur de leur DIVINITÉ.

pas comparer plutôt aux pierres dont ces derniers se servaient pour marquer la distance des chemins? Quoi qu'il en soit, ils plantent des Fétiches aux portes de leurs maisons, et ces Divinités Tutélaires sont faites comme des bâtons à crochets dont on se sert pour secouer les branches des arbres quand on veut en abattre le fruit. Les prêtres des Noirs attachent ces bâtons à ces pierres-Fétiches dont nous venons de parler, qu'ils croient, à ce qu'on nous dit, aussi anciennes que le monde, et les vendent ensuite au peuple pour servir à la conservation de leurs maisons.

Voilà ce qui concerne les grands Fétiches. Outre ceux-là, il y en a de particuliers et de portatifs qui consistent en bagatelles de peu de valeur, que les prêtres vendent aux Noirs après les avoir consacrés à leur manière. Ils ont une confiance entière en ces Fétiches consacrés : aussi les portent-ils dans un petit sac pendu sur le cœur ou sous les aisselles. Ils les prient soir et matin, ils leur présentent les meilleurs morceaux de ce qu'ils mangent, ils les parent de ce qu'ils ont de plus beau.

Le jour qui répond à notre Dimanche, les Noirs s'assemblent dans une place, au milieu de laquelle est un arbre qu'ils appellent l'*Arbre du Fétiche*. Au pied de l'arbre, ils dressent une table, dont ils ornent les pieds de couronnes faites de divers rameaux : sur cette table, ils mettent du vin de palme, du riz, du maïs, etc., pour boire ensuite et manger à l'honneur de leurs Fétiches. La journée se passe à danser et à sauter autour de l'Arbre du Fétiche en chantant et en frappant sur des bassins de cuivre. Souvent le prêtre s'assied au beau milieu de la place devant une espèce d'autel sur lequel il sacrifie aux Fétiches. Hommes, femmes et enfans s'asseient autour du prêtre, qui leur fait un discours; après quoi, il prend un *bouchon* de paille tordue, qu'il trempe dans un pot plein d'une certaine liqueur dans laquelle il y a un serpent. Il frotte ou asperge les enfans avec cette eau en marmottant sur eux quelques paroles. Il en fait autant à l'autel, ensuite il vide le pot, et les assistans finissent la cérémonie par des sons assez mal articulés, auxquels ils joignent beaucoup de bruit et des battemens de mains. Ce même jour, ils se lavent le visage et le corps avec plus de soin qu'à l'ordinaire ; car les ablutions sont d'usage chez ces peuples. Ils se lavent tous les matins, et se font ensuite des raies blanches sur le visage, avec une terre qui ressemble à de la chaux, et tout cela à l'honneur du Fétiche.

Souvent le prêtre, accompagné de deux femmes, s'en va faire ses conjurations à l'Arbre du Fétiche, au pied duquel est un chien noir, qui, à ce qu'ils disent, répond au prêtre conjurant. L'arbre, ainsi qu'on le voit (pl. 160), est orné de plusieurs colliers de paille.



Voici leurs oracles. Si, par exemple, on fait quelque tort au roi, soit dans les droits ou dans les impôts, il se rend auprès de l'arbre qu'il regarde comme son Fétiche, et lui présente à boire et à manger. C'est le sacrifice. Les prêtres viennent ensuite conjurer l'arbre, pour avoir réponse à ce qu'ils souhaitent savoir.

Les prêtres ne travaillent point : ils sont nourris par les autres Noirs, qui leur donnent tout ce qu'ils peuvent, afin qu'ils prient pour eux. En récompense, ils vendent des Fétiches aux Noirs, de ces Fétiches qu'ils ont consacrés ou bénits par l'attouchement de l'Arbre du Fétiche.

L'habit de ces prêtres, nous dit Villault de Bellefonds, ressemble à une cotte d'armes, faite de grosse toile ou de serge. Ils ont autour du corps des écharpes garnies de petits osselets de poulets brûlés ; ce qui ressemble assez, ajoute-t-il, aux coquilles des pèlerins de Saint-Michel. Le reste du corps est nu. Ils portent aux jambes des jarretières faites du fil de l'Arbre du Fétiche ; ils y passent des rassades.

Lorsque les Nègres de *Cabo de Monte* font quelque traité, ils égorgent des poules ou des poulets, boivent une partie du sang de ces animaux, et en donnent à boire à ceux avec qui ils traitent. Ensuite on fait cuire les poules, et l'on s'en régale de bonne amitié : pour achever de cimenter l'union, ils se partagent les os, qu'ils gardent en témoignage de l'alliance contractée ; et, si l'on est menacé d'une rupture, celui qui agit de bonne foi envoie à l'autre des os pour lui faire voir qu'il manque à ses engagements.

Les sermens des Nègres qui habitent *Cabo Formoso* et *Ambozes*, et leur manière de se purger d'une accusation de crime, consistent à se faire une coupure dans le bras, et à sucer ensuite le sang de la plaie.

Pour avoir une pêche favorable, ils jettent du riz, du mil et du maïs dans la mer, afin de s'attirer la bienveillance de leur Fétiche ; et, pour trouver beaucoup d'or, ils se le concilient par des sacrifices, qui consistent à lui mettre de quoi manger autour des montagnes et des arbres sacrés. Après les semailles, ils brûlent avec solennité les épines qui sont dans leurs champs : cette solennité consiste en danses et en chansons, et à verser du vin de palme dans le feu, à l'honneur de leurs Fétiches.

L'anniversaire du couronnement de leur roi est une des fêtes les plus solennelles. Ce jour s'appelle *la Fête des Fétiches*. Le roi prie tout ce qu'il y a de personnes de distinction, qui, en récompense, lui envoient des présents. La fête commence par des sacrifices et finit par la débauche.





MANIERE de se Saluer le matin en GUINÉE



Leur MANIERE de se MARIER.

CÉRÉMONIES QU'ILS PRATIQUENT A LA NAISSANCE DE LEURS ENFANS; LEURS CÉRÉMONIES NUPTIALES ET FUNÈBRES, etc.

Villault de Bellefonds nous dit que les Nègresses mettent au cou de leurs petits enfans, de petits ouvrages d'or passés dans du fil de l'écorce de l'arbre où ils adorent leurs Fétiches, pour les garantir des dangers. Il ajoute : « A » mesure qu'ils croissent, jusqu'à l'âge de quatre ans, on environne leurs bras » et leurs jambes de petits rameaux, qui se plient en façon de cercle, et qu'ils » achètent de leurs prêtres, croyant par ce moyen les garantir de tous maux. » Purchas, sur la foi des Relations, dit qu'ils revêtent le corps de leurs petits enfans, de filets faits d'écorce d'arbre, lesquels sont garnis de Fétiches; persuadés qu'après cela le Diable ne saurait par où les prendre, et que c'est là un excellent supplément au défaut des forces de l'enfant.

La circoncision des deux sexes est aussi en usage chez eux. (Voir Pl. 158.) Cette cérémonie se fait avec beaucoup de solennité, quand les garçons ont seize ans. On allume alors des feux, on chante, on danse pour solenniser cette fête. Sur toutes choses, les Nègres ont soin de tenir prête bonne provision de grains et de viande, afin que le mauvais esprit ait de quoi manger, et qu'il ne s'avise pas de se jeter sur leurs enfans. C'est là sans doute un artifice des prêtres.

Pl. 161. *Manière de se saluer le matin.*

Pl. 162. *Leur manière de se marier.*

Sur leurs mariages écoutons premièrement le voyageur Français. Lorsque les garçons commencent à pouvoir gagner leur vie, on pense à les marier et à leur chercher des filles qui leur conviennent. Si la fille est au gré du garçon qu'on veut marier, et que les deux parties veuillent l'une de l'autre, on fait la demande de la fille : les parens s'assemblent avec un prêtre qui leur donne des Fétiches. La fille jure par ses Fétiches, et en présence de l'assemblée, une amitié et une fidélité inviolables à celui qui doit être son mari; après quoi ils se donnent mutuellement la main : mais le mari ne s'engage pas autrement, et toute la cérémonie consiste en ce qui se voit dans cette figure. Quoique la polygamie soit en usage chez eux, cette femme épousée de la sorte est la seule légitime, et même, ajoute le voyageur, le mari n'en peut prendre d'autre sans qu'elle y consente. Ce ne sont, à bien dire, que



des concubines, qui couchent tour-à-tour avec le mari selon la date de leur mariage : la femme légitime a trois nuits de suite.

Le père ne donne rien à son fils : il n'a autre chose que ce qu'il gagne par lui-même, et avec cela il doit faire sa maison. Pour la fille, on lui donne en dot la valeur de six ou sept écus. Quelquefois, on y ajoute un esclave pour servir les nouveaux mariés. Quand la femme légitime commence à vieillir, la plus chérie des concubines prend le dessus ; la vieille devient la servante et fait le ménage, sans s'embarrasser d'autre chose tout le reste de ses jours.

Pl. 163. *Cérémonie de l'accouchement.*

Pl. 164. *L'accouchée va laver son enfant à la rivière.*

L'adultère est puni par une amende : la femme est répudiée. Si elle est soupçonnée, elle doit se purger en jurant par son Fétiche, et mangeant du sel ou buvant d'un certain breuvage. Elle ne hasarde pas le serment lorsqu'elle se croit coupable, parce que le Fétiche la ferait mourir.

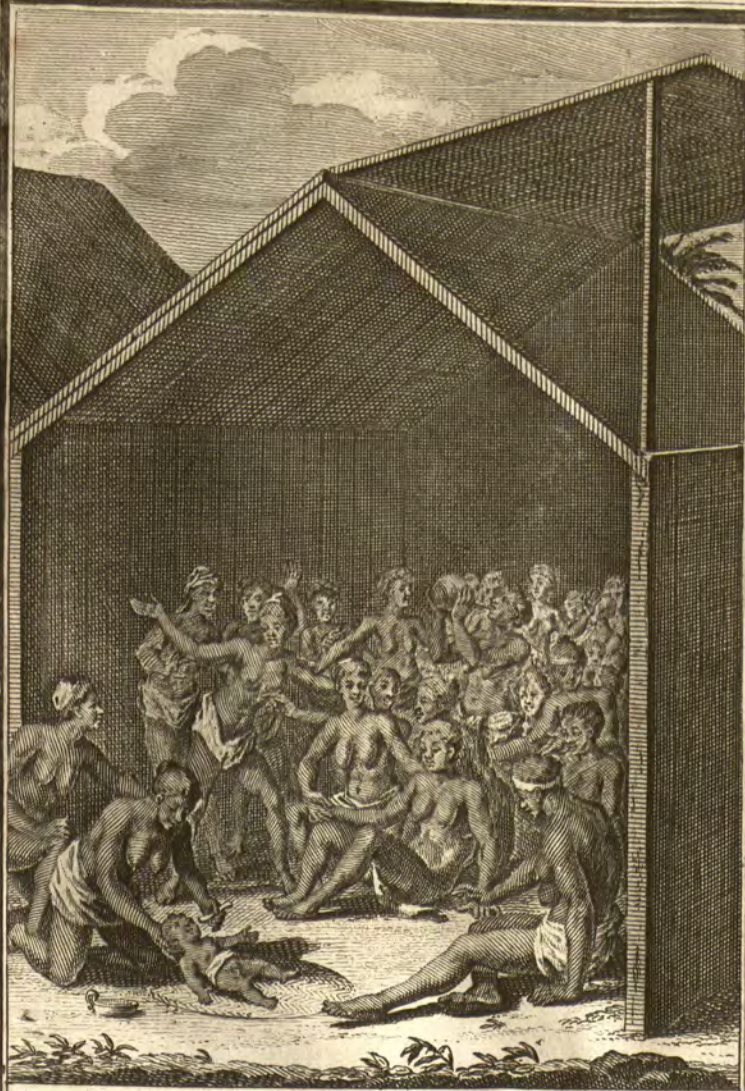
Pl. 165. *Manière dont les Nègres de Guinée font leur serment.*

Pl. 166. *Manière dont les femmes se justifient de l'accusation de l'adultère.*

Pl. 167. *Supplices des peuples de Guinée.*

A l'égard de leurs funérailles, ils lavent le mort, le mettent dans une manière de tombeau d'osier, d'écorce d'arbre, ou de jonc. Ce tombeau n'est, à proprement parler, qu'un grand panier. Les parens, les amis et les voisins se rendent à la maison du mort, y pleurent, y lamentent, demandent au défunt pourquoi il s'en est allé. Après cela ils dansent, ils chantent des airs tristes, ils tournent autour du logis, et font grand bruit avec des poëles. Cependant, une femme va de maison en maison quêter ; et de ce qu'elle amasse, achète un bœuf ou des brebis pour le prêtre qui assiste à cette cérémonie, afin qu'il rende favorable au mort le Fétiche qui doit le conduire en l'autre monde. Le prêtre, après avoir sacrifié la bête qu'on lui a donnée, en répand le sang à l'honneur des Fétiches du défunt. Tous ces Fétiches sont ensuite arrangés les uns auprès des autres, le plus grand au milieu, tous parés de rassades, de corail, de plumes, de fèves. En même temps, le plus proche parent du mort tue une poule, du sang de laquelle le prêtre arrose ces

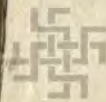


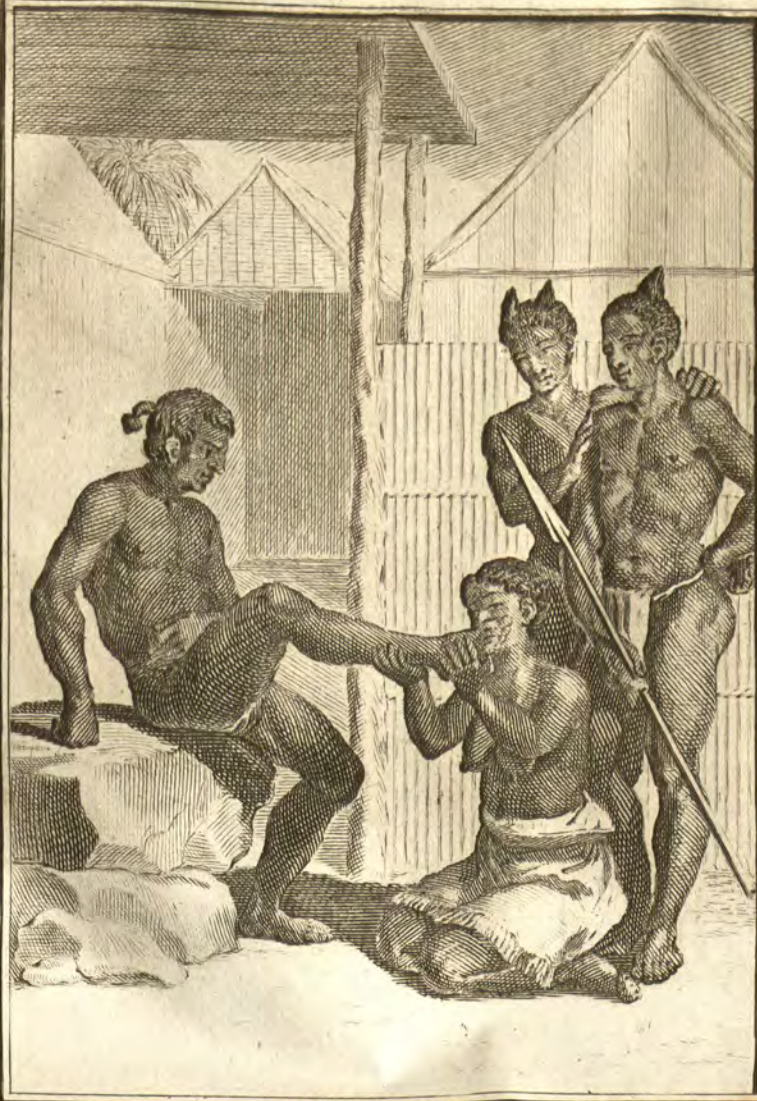


CEREMONIES de L'ACCOUCHEMENT.



L'ACCOUCHÉE, va laver son ENFANT dans la Rivière.





MANIERE dont les NEGRES de GUINÉE font leur Serment :

MANIERE dont leurs FEMMES se justifient de l'ACCUSATION d'ADULTERE



H. Ponce del. 1757.

SUPPLICES des PEUPLES de GUINÉE.



CEREMONIE FUNÈBRE des HABITANS de GUINÉE.

Fétiches. Les femmes ou les parens font cuire la poule, et la leur présentent dans un plat. Ensuite le prêtre se fait un collier de certaines herbes, et commence une conjuration en marmottant quelques paroles; après quoi il prend de l'eau ou du vin de palme en sa bouche, et le crache sur ces Fétiches. Des herbes qui composent son collier, il en prend de quoi faire une petite boule, qu'il fait passer et repasser deux ou trois fois entre ses jambes. En faisant cette cérémonie, il salue les vieux Fétiches, et leur dit adieu. Il continue à broyer et à rouler entre ses doigts le reste des herbes du collier; et après les avoir mêlées avec le suif et la graisse des vieux Fétiches, il fait du tout une grosse masse, dont il se frappe la face; après quoi il la sépare en plusieurs petits morceaux, qu'il passe dans du fil de l'écorce de l'arbre sacré, et dont il régale l'assemblée. Le reste de la masse est enterré avec le défunt, et c'est là le Fétiche qui le conduit en l'autre monde.

Pl. 168. *Cérémonie funèbre des habitans de Guinée.*

Après ces cérémonies, le défunt est exposé une demi-journée en public, les mains étendues; les femmes le portent ensuite au lieu de la sépulture. Il n'appartient qu'aux femmes d'enterrer les morts. Celles du village suivent le corps, qui est porté de la façon qu'on le représente ici. Les hommes ne vont à l'enterrement que lorsqu'il faut porter le mort dans quelque autre village, car ils ont tous la manie d'être enterrés dans le lieu de leur naissance; et pour lors les hommes accompagnent le corps à main armée. Le corps étant arrivé au lieu de la sépulture, on creuse une fosse de quatre à cinq pieds de profondeur. C'est là qu'on le met en le couvrant entièrement de bois, de telle sorte que la terre ne le touche pas. La plus aimée de ses femmes jette ses Fétiches sur le défunt, met à son côté la meilleure partie de ce qui lui servait dans son ménage; et s'il aimait particulièrement certaines choses, on les y ajoute. Quand cela est fait, les assistans tournent autour de la fosse, et disent le dernier adieu à leur mort avec des cris effroyables. Quand le mort est enterré, les femmes qui l'ont enterré passent et repassent en rampant par-dessus sa fosse: ensuite on s'en retourne, et chacun s'étant levé, on se rallie pour passer le reste du jour à se régaler.

Sur le tombeau on élève un petit toit. Personne ne touche à ce qui a été mis dans la fosse; mais il est permis à celui qui l'a faite et qui a enterré le corps de prendre son salaire sur les provisions et les présens qu'on a faits au mort. Tous les ans, on porte quelques provisions sur la fosse du mort.



Pl. 169. *Sépulture d'un roi de Guinée.*

Quand leur roi est mort, ils l'exposent plusieurs jours en vue, et, pendant ce tems-là, on le sert comme s'il était en vie : mais quand il commence à sentir mauvais, quelques esclaves l'emportent et l'enterrent dans un endroit inconnu, avec ses Fétiches, ses armes et toutes les provisions qu'ils lui croient nécessaires. Pendant que ces esclaves enterrent le roi, le peuple va de tous côtés tuer des femmes, des filles, des garçons et des esclaves, pour servir le prince défunt. L'usage veut qu'on les tue par surprise, peut-être pour leur rendre la mort moins terrible. On enterre leurs corps avec lui, et l'on expose leurs têtes sur des pieux tout autour de son mausolée : deux gardes font sentinelle, afin que l'on n'enlève pas les provisions du défunt.

Lorsque le signal de guerre est donné, et qu'il y a ordre de marcher, on se peint le visage en rouge ou en jaune, chacun à sa fantaisie. Plusieurs endroits du corps, comme la poitrine et les bras, sont peints dans le même goût avec des accompagnemens de croix, de serpens, etc. Ils se munissent de leurs Fétiches, et d'un collier de verdure gros comme le bras, qu'ils croient capable de rabattre, ou de charmer les coups des armes des ennemies. Tout marche à la guerre jusqu'aux femmes et aux enfans, parce que l'usage est établi chez eux de laisser la maison vide en tems de guerre; et même de brûler ville, village et maison, lorsque la guerre paraît devoir être violente et de longue durée : prétendant ôter par ce moyen l'avantage des conquêtes à leurs ennemis, et à leurs guerriers le souvenir de leur domestique. Les prisonniers sont faits esclaves, les morts sont mangés. Quand la paix est faite, pour tout traité on s'envoie des otages.

Les peines et les châtimens consistent en amendes et confiscations, même quand le crime aurait mérité la mort : mais si le malfaiteur est hors d'état de satisfaire, il doit payer de sa vie. On le frappe à mort avec la sagaie, ensuite on lui coupe la tête, sans quoi les Nègres ne le croiraient pas bien mort. Cette tête est enlevée par les parens, qui la font cuire pour mieux dépouiller le crâne, que l'on pend ensuite auprès du Fétiche du logis. Le mort est coupé en quartiers, après quoi les femmes le vont pleurer.





SEPULTURE d'un ROI de GUINÉE.

RELIGION, MOEURS, IDOLATRIES

DES PEUPLES DE BENIN, D'ARDÉE, etc.

DAPPER nous dit que ceux de Benin adorent le Démon, et qu'ils lui sacrifient des hommes et des bêtes. Ils reconnaissent pourtant un Dieu créateur de l'Univers, ils avouent même qu'il le gouverne; mais ils ne lui adressent ni vœux, ni prières: car, disent-ils, pourquoi prier un être naturellement bon, et qui, par conséquent, est incapable de faire du mal? Il n'en est pas ainsi du Démon: ils tâchent de l'apaiser par des sacrifices, à cause du mal qu'il leur fait et qu'il peut leur faire. Outre cela, ils ont chacun leurs Fétiches et leur Fétisséro, qui est une espèce de prêtre directeur, par lequel on consulte le Fétiche dans le besoin. Cet oracle, à ce que nous dit le même auteur, se rend par le moyen d'un pot qui est percé en trois endroits. Ils font aussi de grands sacrifices à la mer, pour se la rendre favorable; et même le serment le plus solennel de ces peuples se fait par elle ou par leur roi.

Canou est le nom que les Quoias donnent au Dieu-Suprême. L'auteur de l'Extrait de l'Afrique de Dapper, dans le tome II de la *Bibliothèque Universelle*, croit que *Canou* vient de *Cana* qui, en hébreu, signifie *posséder*.

D'autres peuples voisins de ceux-ci ne reconnaissent aussi qu'un Dieu; ils croient qu'il récompense les gens de bien, et qu'il punit les méchants. Ils ont aussi quelque idée d'un dernier jugement. Ils s'imaginent que les âmes des morts prennent connaissance des affaires de ce monde; aussi leur adressent-ils des prières, des vœux et des sacrifices.

Nous ne disons rien de la circoncision, dont ils ont l'usage comme les autres Nègres et Maures; et que leurs enfans reçoivent plus tôt ou plus tard, selon qu'ils le jugent à propos, ou que la force de l'enfant le permet.

Ceux d'Ardée n'ont point d'assemblée pour leur culte; chacun a son Fétisséro. (Nous avons déjà dit que c'est ainsi que les voyageurs nomment ces directeurs de religion et de conscience.) Un Nègre est-il malade? il envoie chercher le Fétisséro, qui sacrifie pour le malade; et, du sang de l'animal sacrifié, il arrose le Fétiche du logis.

À l'égard des morts, ils ne croient pas qu'il y en ait d'autres qui ressuscitent que ceux qui meurent à la guerre. L'expérience montre, à ce qu'ils disent, que ceux qui meurent ainsi ne restent pas deux jours dans la fosse. Mais c'est un



artifice du Fétissoiro pour exciter leur courage. Nous verrons dans la suite que cette opinion n'est pas particulière aux Nègres.

Ceux de Biafara ne refusent rien au Démon, pas même leurs enfans. Ils sont fort adonnés aux sortilèges et aux enchantemens, s'imaginant que, par ces pratiques de magie, ils ont tout pouvoir sur les élémens et sur les biens de la terre. Quand nous nommons ici le Démon, ce n'est pas selon l'idée des théologiens Chrétiens. C'est ici uniquement une chose, un être, un esprit que nous ne définissons point, qui peut-être est le seul objet du culte de quelques peuples, et qui souvent ne doit son existence qu'à la fourberie des prêtres, qu'aux visions fantastiques d'une imagination frappée.

LEUR CIRCONCISION, LEURS CÉRÉMONIES NUPTIALES ET FUNÈBRES.

Nous remarquerons ici une coutume aussi impertinente, qu'elle est bizarre et douloureuse sans doute. Les peuples qui habitent aux environs de Rio-Real, et les Nègres d'Ardée ne circonscisent pas le sexe ainsi que cela se pratique chez plusieurs peuples d'Afrique; mais, pour équivaler de cette cérémonie, ils l'exposent à une épreuve beaucoup plus rude. Lorsque les filles ont à peu près atteint l'âge de puberté, on passe dans leurs parties naturelles un bâton garni de fourmis, que l'on change même de tems en tems, de peur qu'à la longue les fourmis ne cessent de mordre avec toute la vivacité nécessaire. Cette espèce de noviciat dure à peu près trois mois, et finit lorsque ces insectes ont disposé les filles de la façon qu'elles doivent l'être pour se faire estimer nubiles. Nous renvoyons à un autre article la circoncision mystérieuse des Nègresses.

Les Nègres voisins de Cabo de Monte n'ont rien de particulier dans leurs coutumes nuptiales, sinon que les présens du galant sont un commencement de propriété, ou de droit qu'il acquiert sur la fille qu'il recherche. Par exemple, si cette fille n'est pas tout-à-fait nubile, un galant peut faire arrêt sur elle par quelques présens. S'il n'a pas de quoi donner, il travaille pour son service: il lui bâtit une hutte, il cultive les champs pour elle. Si la fille recherchée ne dépend de personne et n'est pas engagée, l'usage veut que l'amant l'invite chez lui; mais il faut aussi qu'elle fasse la difficile, après quoi elle fait une corvée de dix ou douze nuits avec le galant avant que de lui demander le présent d'engagement. Si de ce commerce il vient un garçon, le père le prend; si c'est une fille, la mère l'élève. Des essais de cette nature ne font aucun tort au sexe: vierge ou non, elle trouve toujours à se placer.



S'il arrive que le galant s'accommode de celle dont il a fait l'essai, il la demande solennellement aux parens, et leur envoie des présens. Elle les reçoit, supposé que le galant lui plaise : sinon, les présens sont renvoyés sur-le-champ.

Le nom se donne aux enfans nouveaux nés avec beaucoup de cérémonie. Elle se fait ordinairement de grand matin, lorsque l'enfant est âgé de huit ou dix jours, avec beaucoup de bruit et au son de leurs instrumens.

Quelques peuples de la Côte-d'Or se donnent, outre le droit de polygamie, comme leurs voisins, celui de découcher d'avec leurs femmes pour courir à d'autres. Ils en sont quittes en payant une légère amende à leurs femmes ; tandis que celles-ci risquent d'être chassées ou vendues pour esclaves, lorsqu'elles manquent à la fidélité conjugale.

Dans le royaume de Benin, il n'est pas permis aux courtisans de couvrir leur nudité, ni de se marier, sans la permission du roi. Il leur permet de s'habiller quand il le juge à propos ; et, quand il le leur permet, il leur donne en même tems une femme. Les femmes ne s'habillent pas non plus sans la permission du mari ; et, lorsqu'il accorde cette faveur à quelqu'une de ses femmes, il lui fait aussi l'honneur de coucher avec elle. Une veuve qui est mère d'un garçon, n'oserait se remarier sans la permission de son fils : elle devient même sa servante. Si elle est recherchée en mariage, et que le fils veuille bien lui permettre de se remarier, celui qui la recherche doit s'engager à pourvoir ce fils d'une femme. Les filles ne sont données en mariage qu'à l'âge de puberté.

Accoucher de deux enfans à la fois est en ce pays-là une chose fort scandaleuse : persuadés que les jumeaux sont des suites de la malversation d'une femme, ils rejettent un des deux, et l'on dit même qu'ils le font mourir. Quelle opinion auraient-ils d'une superfétation ? et que ne diraient-ils pas de ces femmes qui accouchent quelquefois de trois enfans ?

Passons aux cérémonies funèbres. Les Nègres de Cabo de Monte les commencent par les pleurs et les lamentations, parmi lesquelles on mêle quelques beaux traits de la vie du défunt. Après les pleurs, on lave le corps, on lui frise les cheveux, on le dresse, et, pour le faire rester debout, on l'étaie par derrière le dos et sous les bras. Le défunt est armé de l'arc et de la flèche, et paré de ce qu'il possédait de plus beau pendant sa vie. En cet état, chacun lui apporte des présens. Les parens et les amis s'asseient sur les genoux auprès de lui, le dos tourné, et l'arc à la main, qu'ils bandent si fort qu'on dirait qu'ils vont le rompre. Cela signifie, dit-on, qu'ils sont prêts à s'en servir contre ceux qui pourraient avoir contribué à la mort de leur parent. Quand



on le met dans la fosse, on y jette aussi les présens et une partie des richesses que le défunt possédait. On donne des esclaves aux princes et aux grands seigneurs, pour les servir en l'autre monde.

Le deuil consiste en un vœu solennel avec serment de jeûner huit ou dix jours, et même un mois, lorsque la personne a mérité une considération particulière. Pendant ce tems-là, ils ne doivent ni avoir commerce avec les femmes, ni les fréquenter. Ils ne portent point d'habits de couleur, ils ont la tête rasée, ils couchent à terre. Quand le tems du jeûne est expiré, ils se relèvent de leur vœu en faisant la même cérémonie par laquelle ils l'ont commencé, c'est-à-dire, qu'ils lèvent les mains en haut en présence d'un Fétiche. Après cela, on fait un festin à l'honneur du mort.

Après la mort du père, l'aîné de la famille se charge, comme héritier, de tous les effets du défunt, et il y joint la qualité de tuteur, s'il a des frères : il est l'un et l'autre, quand bien même il n'aurait pas atteint l'âge viril. Il doit prouver sa capacité en présence du roi.

Plus avant dans les terres de Guinée, au-dessus du royaume de Benin, il n'y a rien de remarquable dans les cérémonies funèbres des Nègres, sinon qu'après la mort d'un de leurs chefs, ils creusent un arbre dans lequel ils enferment un jeune homme tout vivant, qui doit être son esclave et le servir dans l'autre monde.

Les morts de Benin sont toujours accompagnés de beaucoup d'esclaves. Dès que le mort est en terre on passe sept jours à danser et à chanter sur la fosse. Souvent même on le déterre, pour lui faire un nouveau sacrifice d'esclaves et d'animaux.

A l'égard du roi, quand il est mort, on creuse une fosse très-profonde au milieu même de sa cour, et l'on y descend son corps. Les courtisans s'offrent à l'envi pour l'accompagner, mais cet honneur n'est réservé qu'à ceux qu'il a le plus aimés pendant sa vie. Dès qu'on a fait choix des favoris du défunt, on les descend tout vivans dans la même fosse, ensuite on en ferme l'ouverture avec une grosse pierre que l'on roule dessus. Celui qui meurt le premier là-bas est toujours le plus honoré. Enfin, le nouveau roi ordonne un repas pour le peuple sur la même fosse; et c'est là la cérémonie de son sacre, lequel est bien souvent suivi du massacre de quelques sujets, en l'honneur de son avènement à la couronne.



INITIATION

DES NÈGRES DE CABO DE MONTE.

ON ne connaît aucune Religion, soit ancienne ou moderne, qui n'ait eu un ordre de mystères uniquement réservés à un certain nombre de dévots choisis. Pour y parvenir, il a presque toujours fallu passer par des cérémonies extraordinaires, capables d'éblouir, de surprendre, de saisir d'horreur, d'étourdir même le *commun peuple* des dévots. Ordinairement, ces cérémonies ont été précédées ou accompagnées de jeûnes, de pénitences ou d'austérités préparatoires; et qui ne sait combien s'échauffe en cette occasion l'imagination du dévot que l'on va initier? Cela se trouve dans les initiations des anciens, et nous croyons l'avoir déjà remarqué. La *régénération* des Nègres de Cabo de Monte est du même caractère. Pour avoir commerce avec les esprits, et se trouver dans leurs assemblées, il faut *mourir et renaître*. Les mystères de ces assemblées de régénérés sont cachés aux femmes et aux étrangers. Si malheureusement l'initié avait l'indiscrétion de révéler à quelqu'un ces secrets divins, les esprits puniraient de mort l'indiscrétion de l'un et la curiosité de l'autre.

Cette initiation se fait une fois en vingt ou vingt-cinq ans. Les Nègres en parlent avec une espèce d'enthousiasme. On meurt, on passe par le feu, on change entièrement d'habitude, on est dépouillé de sa corruption, et revêtu de l'intégrité spirituelle. On reçoit un entendement nouveau. Les marques du *Belly-Paaro* (c'est le nom de la *régénération* des Nègres) sont des taillades le long du cou et des épaules. Ceux qui sont ainsi marqués prétendent être beaucoup plus intelligens que les autres. Ils assistent aux conseils civils et criminels. Pour ceux qui ne sont pas encore régénérés, on conçoit assez que les premiers les regardent comme des profanes, des gens impurs et des ignorans, incapables de donner leur jugement sur une affaire, ou de paraître dans les assemblées civiles et ecclésiastiques. C'est aussi ce que rapporte Dapper (*ut supra*). Qui ne croirait reconnaître ici l'esprit qui gouverne un concile, un synode, un chapitre, un *consistoire* ou même une loge de francs-maçons?

Ils se servent de l'eau pour découvrir les homicides. L'épreuve s'en fait sur le bras ou sur la jambe de la personne soupçonnée; mais, avant que de se servir de cette eau, l'on doit la faire bouillir, et nommer les personnes que



l'on soupçonne aussitôt qu'elle commence à bouillir. Dans le moment qu'on fait l'épreuve, il faut dire ces paroles qui s'adressent aux esprits : *La personne sur qui je verse de cette eau est-elle coupable ? Si elle l'est, que cette eau lui brûle ou lui rissole la peau.* Si cela n'arrive pas, la personne est reconnue innocente.

Les femmes ont aussi des mystères qui aboutissent à une espèce de circoncision.

Les Nègres d'Issiny séparent les femmes lorsqu'elles se trouvent attaquées de la maladie du sexe. « Chaque village a une case écartée des autres d'environ cent pas, qu'ils appellent *Burnamon*, dans laquelle toutes les filles et les femmes sans exception sont obligées de se retirer, séparées de la conversation de tout le monde, jusqu'à ce que leurs purgations soient entièrement cessées ; après quoi il leur est libre de retourner à leur ménage. On leur y porte ce qui est nécessaire pour la vie, comme si elles étaient pestiférées ; et elles n'oseraient pour toutes choses céder cette infirmité lorsqu'elle leur arrive, parce qu'il n'y va pas moins pour elles que de la vie, si l'on s'apercevait qu'elles accommodassent à manger pour leurs maris pendant ce tems-là. Aussi leur fait-on manger le *Fétiche*, et jurer qu'aussitôt qu'elles en auront la moindre atteinte, elles le déclareront à leurs maris, et se retireront au *Burnamon*. »

RELIGION, MOEURS, IDOLATRIES

DU CONGO, D'ANGOLA, DES JAGUES OU GALLES,

etc.

LE roi de Loango (province de Congo) est en partie l'objet du culte de ses sujets, qui lui donnent le nom de *Sambre* et de *Pongo*, c'est-à-dire, Dieu : aussi lui attribuent-ils un pouvoir divin. Persuadés qu'il peut donner la pluie, les peuples et les Grands de l'État vont la lui demander une fois l'année, dans le mois de décembre, avec beaucoup de solennité, et les présens à la main. Il fixe le jour de cette cérémonie : pour lors on lui rend un hommage solennel, accompagné de l'exercice de l'arc, et d'une symphonie Moresque, ou plutôt Ethiopienne. Après l'hommage, le roi décoche une flèche en l'air : on passe la journée en réjouissances, surtout quand il vient à pleuvoir ; et l'on peut bien



croire que l'on choisit le tems le plus favorable à la réussite du miracle, ainsi que cela se pratique ailleurs.

Ce roi, nous dit-on encore, est un magicien. Il fait adorer deux idoles, dont l'une s'appelle *Mokisso*, et l'autre *Checocke*. *Mokisso*, à qui ils donnent aussi le nom de *Gombery*, est desservie par une vieille sorcière qui porte celui de *Ganga-gombery*. C'est la Pythie de Loango : mais elle rend ses oracles sous terre, comme autrefois Trophonius. *Checocke* a sa chapelle sur le grand chemin. C'est là que l'on voit la petite image toute noire de *Checocke*, qui daigne quelquefois s'y communiquer dans la nuit à ses dévots. La communication nocturne est suivie d'un transport et d'un enthousiasme de quelques heures. Toutes les paroles que profèrent alors ces illuminés sont autant d'oracles qui déclarent la volonté de *Checocke*. Cette idole est particulièrement l'objet de la dévotion des artisans, des pêcheurs et des sorciers. Une partie du culte consiste dans le battement des mains.

Outre ces idoles, ceux de Loango ont aussi des Dieux domestiques et champêtres, qu'ils adorent sous diverses formes extraordinaires. Toutes ces idolâtries n'empêchent pas qu'ils ne reconnaissent un Dieu-Souverain.

Quand il arrive que des Noirs ont des enfans blancs, chose pourtant assez rare, ce roi de Loango les fait instruire et élever dans la magie et dans le ministère des idoles. Ils ont le privilège de s'approprier ce qu'ils trouvent à leur bienséance, et le respect du peuple est si grand qu'on ne s'oppose point à leur volonté.

On voit dans la province de Matambo l'idole nommée *Maramba*, laquelle est desservie par des prêtres sorciers ou magiciens.

Dans la province de Bamba, on adore un animal à deux pieds et à longue queue, ayant deux ailes; en un mot, fort semblable à la description que l'on nous fait du dragon. On ne le trouve pas communément : c'est à sa rareté qu'il doit sa divinité.

Les Noirs de la province de Songo, les Brames et autres voisins des Anzicains, adorent le soleil et la lune, qu'ils représentent, à ce qu'on dit, sous l'image d'un homme et d'une femme. Ils ont outre cela leurs petites Divinités particulières; mais le soleil et la lune son épouse (c'est ainsi qu'ils le croient) sont toujours les principaux Dieux.

Il y a dans l'île de Quantalla une idole faite de monnaie, à laquelle on sacrifie ce que l'on a de plus précieux. Il est sévèrement défendu de faire le moindre usage de ces offrandes. Il faut qu'elles périssent à l'honneur du Dieu par la pourriture et le tems, dans un parc dont la palissade est faite de



dents d'éléphants. Un seul prêtre reçoit les offrandes des dévots, et présente leurs hommages à l'idole. Ce même prêtre évite avec soin qu'on ne connaisse la route qu'il prend pour aller au Dieu; il n'y va jamais par le même chemin. Peut-être échauffe-t-on le zèle du peuple en ne lui faisant pas connaître ce qu'il adore : mais, quoi qu'il en soit, *plura transcribimus quàm credimus*.

Enfin les peuples du Congo rendent un culte religieux aux dragons et aux serpents, aux chèvres, aux tigres, à plusieurs oiseaux, à quelques plantes. Ils ont aussi quantité d'images et de figures de pierre ou de bois, qui semblent avoir du rapport aux Fétiches et aux Talismans : mais, comme ils reconnaissent un Être supérieur, on peut croire qu'ils tiennent ces idoles pour des Êtres inférieurs, dignes des hommages et de la vénération des hommes à cause de leur pouvoir relatif, et de l'accès qu'ils ont auprès de l'Être-Suprême.

Leurs hommages religieux consistent dans l'agenouillement, la prosternation et le battement des mains. Leurs prêtres sont magiciens et sorciers.

La divination par les oiseaux est en usage dans le royaume d'Angola. Leur vol et leur cri sont des présages de bonheur ou de malheur, comme chez les Païens de l'antiquité.

Les Mokisses ou Fétiches d'Angola sont ou de bois, ou de pierre. Quelques-uns ont des temples ou des chapelles; mais en général ils sont à l'air dans les villages, ou sur les grands chemins. Ils ont différens noms selon leurs fonctions.

LEURS INITIATIONS; LEURS DANSES RELIGIEUSES;

LEURS PRÊTRES, etc.

Dans la province de Maiombo, ceux qui se dévouent ou s'engagent à Moramba, sont enfermés par les Gangas dans une maison fort obscure, où ils sont obligés de passer un certain nombre de jours dans une grande abstinence.

Les Idolâtres du Congo attribuent de la jalousie à leurs Dieux. S'il faut les en croire, ces Dieux voient d'un œil de courroux les préférences des dévots.

Les obligations ou les observances des Nègres sont infinies. Il n'y en a point parmi eux qui ne doive s'abstenir de quelques fruits, ou plantes, ou légumes, etc. Il y a des obligations générales pour la manière de s'habiller, il y en a aussi de particulières.

Les danses et les chants font une partie considérable de la dévotion de ces Nègres : car c'est alors que l'esprit trouble et saisit les Gangas et la plus grande partie de ceux qui dansent avec eux.



Le grand pontife ou chef de la hiérarchie du Congo, s'appelle *Chitombe*. On le révère d'une façon toute extraordinaire, et comme un Dieu, ou peu s'en faut : on lui présente les prémices des fruits et de tous les biens de la terre ; on lui adresse des prières, afin qu'il envoie sa bénédiction sur la récolte, etc.

Les Nègres croient aussi que ce serait un grand malheur pour le genre humain, si le pontife mourait de mort naturelle ; c'est pourquoi, lorsqu'on le voit dangereusement malade, son successeur est chargé de la commission de l'étrangler ou de l'assommer.

Le Negombo, moins respecté que le Chitombe, mais cependant infiniment considéré, est en même temps prêtre et prophète. Non-seulement il prédit les choses futures, mais il s'attribue aussi le pouvoir de guérir les maladies.

Le prêtre appelé *Negosci* doit toujours avoir onze femmes, qui portent le nom d'autant de Mokisses. On brûle de la paille devant ces idoles, et leurs adorateurs prennent soin de bien recevoir la fumée de cette paille au visage ; car ils se persuadent que plus leur visage est enfumé, et plus ils se rendent agréables à ces idoles.

Le *Nepindi* se dit le maître des élémens, et prétend commander à la foudre et aux tempêtes.

On a au Congo une secte de Nègres qui célèbrent leurs mystères dans certains lieux obscurs et écartés. Le P. Cavazzi leur donne le nom de *Nequiti*. Celui qui veut devenir membre de cette société est obligé de passer et de repasser si souvent sur une corde, qu'à la fin la force de l'enchantement le fait tomber, ou plutôt l'adresse de quelque confrère, ou plutôt encore l'étourdissement.

Le prêtre ou Ganga que l'on appelle *Mutinu*, et qui prend le titre de *Roi de l'eau*, fait accroire aux Nègres qu'il tire de l'eau des remèdes et des préservatifs contre les maladies.

La province de Soudi a son Chitombe particulier. Il demeure sur une montagne. Ce Chitombe porte la chevelure fort longue, et entrelassée de choses qui sont des objets de la vénération des Nègres.

Les Gangas ont chacun leur département. Amobondu conserve les grains par le moyen d'un Mokisse ou Fétiche fait d'argile et de plumes, qu'il enterre au milieu des champs qui sont sous sa protection. Amoloco rend la santé à ceux qui l'ont perdue par des sortilèges ; car les gens du Congo s'imaginent qu'on ne saurait être malade ni mourir, que par des charmes et des sortilèges.

Les Idolâtres d'Angola n'ont pas moins de respect pour leurs Gangas. Ils



croient leur devoir la vie, la santé, la fortune, la conservation de leurs biens et celle de leurs champs et de leurs terres. Ils ont un ordre de sorciers, appelés *Chibados*, qui portent toujours des habits de femme.

Le Christianisme que les Portugais ont introduit dans le Congo n'a pu en bannir la polygamie. Les Nègres, tant les Chrétiens que les Idolâtres, y ont plusieurs femmes libres, et outre cela des concubines esclaves. Ces femmes habitent séparément de leurs maris : la principale d'entre elles a la surintendance de la maison, et, sous elle, une lieutenante.

Lorsque quelqu'une des femmes libres est soupçonnée d'infidélité, le mari la répudie, sans que ni l'un ni l'autre s'en croient déshonorés : même elle trouve ordinairement un mari, et sans aucune difficulté. Pour les concubines, qui sont des esclaves, on les achète fort jeunes. Quelquefois on achète d'avance le fruit d'une femme enceinte; et si elle accouche d'un garçon, elle est obligée de fournir une fille à l'acheteur. Enfin, l'on s'y marie à l'épreuve, selon la coutume de quelques peuples de Guinée. Voilà en gros les remarques de l'auteur que nous venons de citer. On assure aussi qu'ils offrent généreusement une de leurs femmes aux amis ou aux étrangers qui les viennent voir.

La principale épouse du roi de Congo porte le titre de *Dame des femmes* (*Mani-Mombanda*). On lève un tribut fort singulier pour cette dame. La première nuit de son mariage avec elle, le roi envoie mesurer les lits de tous ses sujets, et les fait taxer à l'empan. Cette reine demeure dans un appartement du palais royal avec ses demoiselles, qui passent librement les nuits dehors à se divertir avec le roi et avec ceux qui leur plaisent le mieux. Une conduite de cette nature est due à la coquetterie de la maîtresse, qui veut gagner leur complaisance.

Dapper nous apprend que, quand les filles du Congo commencent à se lasser de porter ce fardeau que l'on appelle virginité, elles vont se rendre dans un certain lieu obscur, parées et ajustées à la manière du pays, c'est-à-dire, la peau bien graissée et bien vernie, beaucoup de rouge sur le visage et aux endroits du corps qui n'ont pas accoutumé d'être couverts. Elle séjournent à peu près un mois dans ce lieu sombre, et y font sans doute ce que l'auteur ne dit pas, mais qu'il est permis de penser. Quoi qu'il en soit, elles y choisissent celui des jeunes hommes qui leur a le mieux prouvé de l'amour par ses services et par une certaine assiduité assez ordinaire, tant que l'on n'a pas le nom d'époux.

A Angola, une femme n'a point de commerce avec son mari jusqu'à ce que l'enfant qu'elle a mis au monde commence d'avoir des dents.



La circoncision est pratiquée partout où l'on n'est pas Chrétien. A Angola, lorsqu'on aperçoit la première dent d'un enfant, on le pare du mieux qu'on peut; les parens et les amis le portent de maison en maison, chantant et dansant, afin d'attraper quelque chose pour cet enfant.

Passons aux cérémonies funèbres. De tous les préjugés de ces peuples, dit l'auteur de la *Bibliothèque Universelle*, il n'y en a point qui aient des suites plus déplorables que celui où ils sont généralement, qu'il n'y a point de mort naturelle, et que personne ne meurt que par des sortilèges de quelqu'un de ses ennemis. Le sorcier, à ce qu'ils croient, ressuscite le mort et le transporte dans certains lieux déserts, où il le fait travailler comme un esclave. Il a soin de le nourrir de viandes qui ne sont point salées; car, si le ressuscité venait à goûter du sel, il poursuivrait l'homicide à toute rigueur. Cette fausse opinion est cause que la mort d'un homme entraîne celle de plusieurs innocens. Ceux de Lovango commencent, par les sortilèges et les enchantemens, la recherche de la mort. La sorcellerie consiste surtout à presser de toute sa force sur un couteau en présence du Ganga, et à se bien frotter les mains. En pressant et en frottant de cette manière, on dit : *Un tel est mort, on l'a enterré : est-il mort ensorcelé ? ou ses Mokisses lui ont-elles ôté la vie ?* Si, en faisant cette interrogation, l'on n'est pas maître de ses mains, c'est une preuve infaillible qu'il y a du sortilège. De cette question l'on passe à une autre, et la recherche finit toujours par l'Imbondo.

Ces peuples de Lovango varient beaucoup dans leurs opinions sur le sort de l'ame après cette vie. Ceux de la famille royale admettent une espèce de métempsycose, et s'imaginent que les ames des défunts entrent dans le corps de ceux qui naissent dans leur famille. Plusieurs croient l'ame mortelle; beaucoup d'autres (et l'on peut regarder ceux-ci comme le plus grand nombre) croient que les ames des morts deviennent les Dieux tutélaires de leurs familles. Suivant cette croyance, on leur élève de petites chapelles près du lieu où ils demeureraient, on va les y prier, on leur offre au commencement du repas de ce qu'on mange et de ce qu'on boit.

Chicocka garde les morts; sa statue de bois est placée près des tombeaux. Il empêche efficacement que les magiciens ne les enlèvent, ne les battent, ne les forcent de travailler, ne les envoient à la chasse ou à la pêche.

Ces peuples enterrent leurs morts tout vêtus. Les pauvres demandent aux plus riches de quoi fournir à la dépense des funérailles. Il est défendu de pleurer pour la mort du roi de Congo, quoique pourtant on annonce cette mort par tout le pays au son d'une espèce de cor. Du reste, les funérailles du prince



se font à la façon des Catholiques ; mais les peuples qui ne le sont point du tout, ou qui ne le sont qu'extérieurement, suivent toujours les usages de leurs ancêtres.

Lovango a des usages du moins aussi extraordinaires. Les pleurs et les lamentations précèdent toujours les cérémonies funèbres. On porte le mort hors de chez lui, l'on danse autour du corps, et, tout en dansant, l'on pleure et l'on hurle. Les pleurs sont mêlés de questions que l'on fait gravement au défunt, pour savoir de lui s'il a *décampé* faute d'avoir assez à manger et à boire, etc. Mais le mort ne répond rien, et l'on suppose toujours qu'il lui a manqué quelque chose.

A Angola, on suit à peu près les mêmes usages funèbres qu'à Lovango et dans le Congo. On lave le mort, on le peigne, on le rase, on l'enveloppe dans une espèce de suaire, et on le pose ensuite sur un petit siège de terre. Le mort est paré du mieux qu'ils le peuvent. On égorge des bêtes, et on en verse le sang à son honneur.

Dans le royaume de Matamba, on enduit le corps de résine. Après l'avoir ainsi embaumé, ou plutôt *poissé*, on le met dans une fosse profonde, où il est gardé par des esclaves jusqu'à ce qu'il soit réduit en poudre. Cette précaution est prise, dit-on, contre les habitans mêmes du pays, qui coupent et mettent en pièces ceux qu'ils peuvent attraper de leurs compatriotes morts, pour en emporter les membres chez eux et les garder comme des reliques, auxquelles la réputation du défunt donne plus ou moins de mérite.

Pour le deuil, les parens et les esclaves se rasent la tête, se frottent le visage d'huile, et de plusieurs poudres qui servent comme de colle aux plumes dont ils se couvrent. A entendre les cris et les hurlemens qu'ils font, on croirait que la douleur et l'affliction leur ont fait perdre la raison ; mais, s'il faut en croire celui qui rapporte cet usage, ils ne versent pas une seule larme.

Les veuves du Congo s'imaginent que les ames de leurs maris pourraient revenir loger dans les corps qu'elles occupaient pendant leur vie, si elles ne prenaient la précaution de les en tenir éloignées ; et cela empêcherait les pauvres veuves de prendre un second mari. Pour prévenir cet accident, elles s'adressent à un de leurs prêtres, qui les plonge plusieurs fois dans une eau courante ; après quoi le retour du défunt n'est plus à craindre, et elles peuvent passer hardiment aux secondes noces.



RELIGION DES GUAGAS OU JAGUES.

Nous venons de dire un mot du royaume de Matamba : les Jagues l'habitent. L'anthropophagie de ce peuple est extraordinaire. Non-seulement les Jagues mangent leurs ennemis, mais ils vendent encore publiquement la chair humaine. Nous rapporterons leurs coutumes religieuses sur la foi d'un Anglais et d'un Italien.

Leur Dieu Quisango est représenté sous la forme d'un homme de la hauteur de douze pieds. Cette idole est enfermée dans une petite enceinte qui est faite de dents d'éléphants, et, sur chaque dent, on voit le crâne d'un esclave ou d'un captif qui a été sacrifié à Quisango : mais ce n'est pas là le seul sacrifice dont on l'honore. On lui offre aussi des boucs et des chèvres, dont on verse le sang à ses pieds. On lui fait aussi des libations de vin de palme.

Le chef des Guagues, qui porte le titre de grand Guagua, est une espèce de prêtre magicien, et en même tems général d'armée. Sa chevelure, qu'il porte fort longue, est ornée de certaines coquilles fort estimées chez eux, qu'on appelle *Bamba*. D'autres coquilles moins précieuses lui servent de collier.

RELIGION, MOEURS, IDOLATRIES

DES PEUPLES DE LA CAFRERIE MÉRIDIONALE.

L'AUTEUR de la *Description du Cap de Bonne-Espérance* observe que les Cafres (du moins ceux qui habitent près du Cap), ont beaucoup de conformité avec les Juifs. Il rapporte quelques usages fort semblables, comme, par exemple, ceux-ci : Ces Cafres font beaucoup d'offrandes ; ils règlent le tems et les fêtes par la pleine ou par la nouvelle lune. Ils n'ont point de commerce avec les femmes qui ont leurs règles ; et s'ils manquent à cette observance, ils sont obligés de se purifier par un sacrifice. Ils usent souvent de pain sans levain, et s'abstiennent de viandes salées. Ils pratiquent la circoncision (ou quelque chose qui lui ressemble). Ils ne mangent rien d'étouffé ; ils ne mangent d'aucun poisson sans écailles. Ils n'admettent point les femmes dans leurs conseils. Ils peuvent répudier leurs femmes, et leur donnent une *lettre de divorce*. De la conformité avec les Juifs, il passe à celle qu'ils ont



avec les anciens Troglodytes, comme de donner à leurs enfans le nom d'un bœuf ou d'une vache, au lieu de celui des pères et mères; d'enfermer les vieillards décrépits dans une cabane avec quelque peu de nourriture, et de les laisser mourir de cette manière sans autre assistance; de se laisser séparer par des femmes, quand ils ont quelque querelle entre eux; d'être fort légers à la course, en quoi l'auteur ne trouvera pas mauvais que nous lui disions qu'ils ont aussi beaucoup de rapport avec les Lapons, etc.

Quoi qu'il en soit, ils ont quelque idée de l'ancien déluge; car ils conservent une tradition de père en fils, laquelle dit que leurs ancêtres, sortis par une porte, ou par une fenêtre, vinrent s'établir sur la terre qu'ils habitent aujourd'hui, et apprirent à leurs descendans l'agriculture, etc. Ils ajoutent que ces premiers parens s'appelaient *Not* et *Hingnou*. Quelques voyageurs ont assuré qu'on ne voit absolument aucune trace de religion chez ces peuples; et d'autres, sans approfondir leur culte, ont dit simplement que, dès le matin, on les voit former des assemblées générales, se prendre l'un par l'autre la main pour danser à l'honneur du ciel, ou, si l'on veut, de l'Être-Suprême; car ils regardent en haut en jetant des cris. Le P. Tachard s'exprime de cette manière sur leur compte. « Ces peuples ignorent la création du monde, la rédemption des » hommes, et le mystère de la très-sainte Trinité. Ils adorent pourtant un Dieu, » mais la connaissance qu'ils en ont est fort confuse. Ils égorgent en son hon- » neur des vaches et des brebis, dont ils lui offrent la chair et le lait en sacrifice, » pour marquer leur reconnaissance envers cette Divinité, qui leur accorde, » à ce qu'ils croient, tantôt la pluie, tantôt le beau temps, selon leurs besoins. » Ils n'attendent point d'autre vie que celle-ci. Avec tout cela, ils ne laissent pas » d'avoir quelques bonnes qualités qui doivent nous empêcher de les mé- » priser; car ils ont plus de charité et de fidélité, les uns envers les autres, » qu'il ne s'en trouve ordinairement parmi les Chrétiens. L'adultère et le larcin » sont chez eux des crimes capitaux, et qui se punissent toujours de mort. » Quoique chaque homme ait la liberté de prendre autant de femmes qu'il en » peut nourrir, il ne s'en trouve pas un, même parmi les plus riches, qui en » ait plus de trois. »

Pl. 170. *Honneurs religieux que les Cafres rendent à la Lune.*

Les Cafres qui habitent aux environs du Cap adorent la lune. Et comment l'adorent-ils? c'est en dansant à son honneur quand elle se renouvelle, ou quand elle est à son plein. La cérémonie religieuse dure toute la nuit, avec grand bruit et fracas.





HONNEURS RELIGIEUX que les CAFRES rendent à la LUNE.



L'INITIATION des JEUNES GENS recus au rang des HOMMES.



R. Ponce del. 1719

HONNEURS RELIGIEUX que les CAFRES rendent à un HANETON.

Tome I. N^o 171

Il semble aussi qu'ils admettent, comme les Nègres et plusieurs autres peuples, un Être tout bon qu'on ne doit pas craindre, puisqu'il est incapable de nuire ; et un Être malfaisant qui est inférieur au premier, mais qu'il est pourtant nécessaire de prier et de servir à cause du mal qu'il fait. Ils disent que cet Être leur apparaît quelquefois sous une forme hideuse, et qui a beaucoup de conformité avec celle des anciens Satyres.

Pl. 171. *Honneurs religieux que les Cafres rendent à un hanneton.*

Ils rendent aussi un culte religieux à une espèce de hanneton (Scarabée). Quand cet insecte paraît (et selon eux il ne paraît jamais qu'il ne porte le bonheur dans la cabane et n'efface les péchés de ceux qui l'habitent), ils chantent et dansent à son honneur, ils jettent autour de cet insecte de la poudre d'une plante qu'ils appellent *Buchu*, connue sous le nom de *Spiraea* chez les botanistes, et même ils en jettent par toute la hutte. On lui sacrifie en même temps deux brebis. Cette cérémonie s'appelle d'un nom qui signifie *régénération*. Si l'insecte vient à se poser sur quelqu'un, c'est une grande preuve de régénération : cet homme est regardé comme un Saint, on sacrifie les deux brebis, on tue un bœuf à son honneur, on prend la graisse et les boyaux de ce bœuf et l'on en pare le Saint.

Ils ont des lieux de retraite qu'ils estiment saints, principalement les collines et les endroits qui sont auprès des rivières. Leur opinion est que ces lieux sont la demeure de quelques Saints.

Pl. 172. *Initiation des jeunes gens reçus au rang des hommes.*

L'abstinence légale n'est pas le seul objet qui rapproche la théologie des Hottentots des opinions judaïques : ils observent aussi la circoncision. Cette opération douloureuse consiste à retrancher le testicule gauche ; et ces peuples ont une loi qui défend, sous peine de mort, à tout homme d'avoir aucun commerce avec une femme avant qu'on l'ait ainsi initié dans la religion du pays : cette cérémonie se fait dès que l'enfant a atteint l'âge de huit ou neuf ans. On étend le patient par terre, pieds et mains liés : celui qui se charge de faire l'opération, s'assied sur la poitrine de l'enfant ; et le tenant ainsi assujetti, il le circonçoit sans difficulté. A la place du testicule qu'il retranche, il insère une boule d'une égale grosseur composée avec la poudre de bukku, et de la graisse de brebis. L'opérateur ayant fermé la plaie, il arrose le patient de son urine. Lorsque celui-ci commence à reprendre ses esprits, et à



revenir à lui-même, il est obligé de se traîner sans l'aide de personne dans une petite chaumière construite exprès pour lui; et la loi veut qu'il y fasse une retraite de trois ou quatre jours. Après cette cruelle cérémonie, tous les compatriotes du nouveau circoncis font un repas où l'on mange la chair d'un mouton. La pudeur ne permet pas aux femmes d'assister à ce festin.

Quoique les Hottentots n'aient pas porté la civilisation au point de perfection où nous croyons l'avoir portée, ils ont cependant des règles que l'usage leur prescrit pour s'unir décemment avec une femme. Lorsqu'un jeune homme de cette nation désire de se marier, il doit commencer par obtenir le consentement des deux familles. Pour y parvenir, tous les parens s'assemblent, à l'invitation du jeune candidat qui régale toute l'assemblée. Au milieu du repas, les deux pères se communiquent les propositions de mariage : celui de la fille parle un moment avec sa femme en présence de l'assemblée, après quoi il accorde ou refuse sa fille à son amant. S'il consent au mariage, il dit tout haut au futur époux, *prenez la fille, la voilà*; et c'est alors qu'il lui est permis pour la première fois de lui faire sa déclaration d'amour. Si elle ne répond pas au témoignage d'affection qu'il lui donne, il engage un combat avec elle et ne cesse de la harceler jusqu'à ce qu'il ait obtenu son consentement.

Pl. 173. *Mariage des Cafres.*

Lorsqu'il est question de former authentiquement les liens du mariage, le futur époux invite de nouveau tous les membres des deux familles auxquels il donne un festin analogue à ses facultés. Les convives se frottent de la graisse des animaux qui doivent être servis dans ce repas, sur laquelle ils répandent abondamment du bukku. Les femmes ajoutent à cette onction dégoûtante un fard dont elles se garnissent le front, les joues et le menton. Ceux qui composent cette assemblée, se forment en deux cercles, dont l'un comprend les hommes, et l'autre les femmes. Les deux époux sont chacun dans le cercle qui convient à son sexe et un peu séparés des autres : alors celui du village qui a le droit de les unir, verse sur eux de l'urine et leur donne la bénédiction nuptiale.

La polygamie, fruit des climats chauds, qui provoquent naturellement à de fréquentes jouissances, est reçue chez tous les Nègres, et spécialement chez les Hottentots; ils prennent autant de femmes que leurs moyens le leur permettent: aussi punissent-ils avec la plus grande rigueur tous les attentats commis contre





B. Picart del.

MARIAGE des CAFRES.



CÉRÉMONIE qui s'observe à la NAISSANCE des ENFANS chés les CAPRES
 1. La PURIFICATION des ENFANS nouveau nés. 2. L'EXPOSITION des ENFANS qui naissent avec quelques DÉFAUT.

la pudeur des femmes. Le dernier supplice est surtout celui de l'adultère et de l'inceste. Le divorce est admis parmi eux ; mais leurs veuves ne se remarient pas impunément. On assure qu'elles sont obligées de se couper autant de jointures des doigts qu'elles se remarient de fois : chacune de ces jointures est un gage que la femme qui se remarie est obligée de donner à son nouvel époux.

Lorsqu'une femme hottentote est sur le point d'accoucher, le mari est obligé de se retirer ; il lui est expressément défendu d'assister aux couches de sa femme ; et il ne peut même revenir que lorsqu'elle est entièrement rétablie. S'il osait porter quelque atteinte à cette loi, on le forcerait à sacrifier deux moutons ou deux agneaux pour se purifier. Le mari d'une femme qui accouche d'un enfant mort, est souillé par cet événement, et il est forcé de se purifier avant d'être admis dans la société des hommes.

174. *Cérémonie qui s'observe à la naissance des enfans chez les Cafres.*

Lorsqu'un enfant vient au monde, on commence par le coucher à terre sur la peau de quelque animal ; on lui frotte ensuite tout le corps avec de la fiente de vache, et on l'expose ainsi dans la campagne aux injures de l'air. Le soleil dessèche peu à peu les ordures dont l'enfant est couvert, et les convertit en une croûte difficile à enlever. Les femmes lavent alors le corps de l'enfant avec le jus de certaines feuilles, broyées entre deux pierres. Après quoi, elles l'enduisent de la graisse de brebis ou d'agneau et le saupoudrent de bukku. Les parens lui donnent ensuite le nom de quelque animal dont les qualités sont louables aux yeux des Hottentots.

Indépendamment de la circoncision dont on a parlé, l'usage assujettit encore les jeunes gens à une cérémonie singulière par laquelle ils sont placés au rang des hommes. Lorsqu'on se propose d'y procéder, l'un des plus anciens du village, peut-être celui qui remplit les fonctions de prêtre, convoque l'assemblée générale. Tous ceux qui la composent se forment en cercle : chacun s'y tient le corps appuyé sur ses genoux, de manière que les fesses ne touchent pas à terre. Celui qui doit être reçu dans la classe des hommes, n'entre pas encore dans cette assemblée : il en est à une fort petite distance, et dans la posture des autres. L'ancien fait d'abord un petit discours qui roule sur les circonstances de cette solennité ; ensuite il demande à l'assemblée son consentement pour l'admission du jeune candidat. Après avoir obtenu ce consentement, il s'avance vers le récipiendaire et l'arrose gravement d'urine, et le



jeune homme de son côté se frotte respectueusement le corps de l'eau sacrée qui découle de l'aspersoir. L'ancien couronne la cérémonie en félicitant le jeune homme, au nom du village, de la grâce qu'il vient de recevoir; il lui souhaite une vie longue et heureuse, beaucoup d'enfans et une pêche abondante. Après cela on se régale d'un mouton aux dépens du nouvel initié, auquel il n'est permis d'en manger qu'après tous les autres.

Lorsqu'un vieillard décrépît, accablé sous le poids des années, paraît approcher de sa fin, son fils aîné, ou son plus proche parent, convoque tous les hommes du village, leur expose l'état déplorable du moribond, et demande la permission de l'éloigner du village comme un membre inutile à la société : rarement on refuse cette permission, parce que les Hottentots sont persuadés qu'on ne doit aucuns égards à un homme qui ne peut plus être utile ni à lui ni à ses semblables. Il donne ensuite à tous les habitans un grand repas, après lequel chacun dit adieu au vieillard. On fait monter celui-ci sur un bœuf; et on le conduit ainsi, escorté de tout le village, dans une cabane construite exprès dans quelque lieu solitaire et éloigné de toute communication : c'est là que le malheureux vieillard, abandonné de tout le genre humain, attend patiemment la mort, avec quelques petites provisions qui ne servent qu'à prolonger son supplice. On trouvera dans nos *lettres historiques et philosophiques sur les faiblesses de l'esprit humain*, divers autres traits plus atroces encore, dont les peuples de l'antiquité se sont rendus coupables envers les vieillards.

Pl. 175. *Funérailles des Cafres et Hottentots.*

Lorsqu'un malade expire dans son village, des cris épouvantables se font entendre dans tout le canton; mais ces cris lugubres, ces hurlemens affreux ne durent tout au plus qu'un quart-d'heure. On s'occupe bientôt à rendre les derniers devoirs au défunt : alors l'ancien du village détache quelqu'un de sa suite pour aller faire la fosse, en l'exhortant surtout de pratiquer ce dernier asile, de manière que les bêtes féroces ne puissent déterrer le mort. Pendant ces préparatifs, les parens du défunt mettent le cadavre en double, les bras sur la poitrine et la tête contre les genoux, dans une situation semblable à celle où il était dans le ventre de sa mère : ils le lient ainsi fort étroitement dans la peau qui lui servait d'habillement pendant sa vie; et ils l'ensevelissent toujours six heures après sa mort. Trois ou quatre porteurs, choisis par le chef du village, le chargent sur leurs épaules et le portent en terre;





B. Rivet del. 1730.

Les FUNÉRAILLES des CAFRES et HOTTANTOTS.

Table I. N° 156.

mais ici, comme à la Chine, on ne fait jamais sortir le cadavre par la porte ordinaire de la cabane; l'usage veut que l'on y fasse une grande ouverture tout exprès au côté opposé à la porte. Pendant qu'on s'occupe à le faire sortir, tous les parens s'asseyent en rond près la porte de la cabane; les hommes hurlent d'un côté, et les femmes de l'autre. Aussitôt que le cadavre est sorti de la cabane, on la condamne, et personne n'en approche davantage, de crainte d'y rencontrer l'ame du défunt. Tout le village doit le conduire au tombeau; mais ce convoi se fait sans ordre ni régularité: on y recommence seulement les gestes, les cris et les grimaces que l'on avait fait apercevoir au moment où le mort avait rendu le dernier soupir. Lorsque le cadavre est arrivé au lieu de sa sépulture, on le précipite dans le caveau, et l'on roule de grosses pierres ou des arbres entiers sur lui, pour l'empêcher d'être la proie des bêtes féroces. En s'en retournant, ceux qui composent le convoi, hurlent, gesticulent, font des grimaces comme auparavant, et appellent continuellement le défunt par son nom, comme s'ils voulaient le rappeler du tombeau. A leur retour au village, ils s'asseyent autour de la cabane du mort, et recommencent leurs pleurs et leurs gémissemens: souvent même ils donnent toute la huitaine à ce service funèbre. Une heure après le retour du convoi, le plus ancien du village se lève et asperge d'urine tous ceux qui ont honoré la sépulture du mort: il verse ensuite sur toute l'assemblée de la cendre qu'il va chercher lui-même dans la cabane du défunt. Ceux des plus affligés ajoutent à ces deux onctions de la bouse de vache, qui forme une espèce de croûte sur leurs corps, et que la pitié ne leur permet pas d'enlever. Le lendemain de l'enterrement, tous les habitans du village s'occupent à détruire les cabanes qui le composaient, et vont chercher ailleurs un domicile moins funeste à l'espèce humaine: on ne laisse que celle du mort sur pied, avec tout le ménage qui lui servait pendant sa vie; et ce ménagement a pour motif la consolation que doit en recevoir le défunt, s'il juge à propos de revenir visiter son ancienne habitation. Arrivés à l'endroit où ils se proposent de fixer leur domicile, ils se purifient par le sacrifice d'une victime, dont la chair sert à régaler tout le village. La bienséance exige que le plus proche parent du mort porte au cou la coëffe de cette victime, surtout si c'est une brebis: c'est la marque d'un deuil auquel l'usage assujettit les parens. Cependant ceux qui ne sont pas assez riches pour immoler une victime, se contentent de se raser la barbe et les cheveux, en signe de deuil.



Pl. 176 et 177. *Instrumens de musique dont les Cafres jouent.*

Pl. 178 et 179. *Instrumens de musique dont les femmes jouent.*

Quelque isolés que soient les Hottentots, ils ont cependant leurs troubadours et leurs musiciens. L'un de leurs principaux instrumens de musique s'appelle *gongom* : il est fait en forme d'arc, et d'un bois dur et serré. La corde de cet instrument est ordinairement un boyau assez semblable à celle de notre violon : ils attachent au-dessus de cette corde un tuyau de plume, par lequel ils soufflent de telle manière qu'ils tiennent en même tems l'extrémité de la corde dans la bouche, afin que la correspondance qui se trouve entre le tuyau et la corde fasse un accord plus agréable. Lorsqu'ils veulent que le *gongom* rende un son plus harmonieux, ils passent dans la corde la moitié d'une coquille de coco vide et bien nette, ils remuent et conduisent cette coquille avec la main, tantôt en haut et tantôt en bas, ce qui forme une variété de tons assez agréable. Cette musique ne laisse pas de plaire à des oreilles accoutumées à une mélodie beaucoup plus agréable. Les Cafres se servent aussi d'une espèce d'instrument de musique qui ressemble assez à un pot ou à une timbale. Ils tendent sur ce pot une peau d'agneau fort unie, de manière qu'elle rend à peu près le son d'un tambour. Les femmes battent sur cet instrument avec la main.

RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES

DES PEUPLES DU MONOMOTAPA.

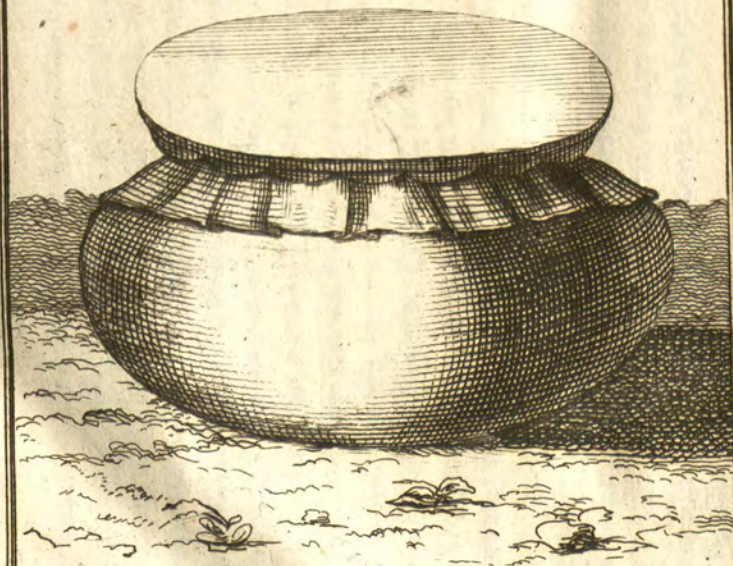
Tous les peuples de cet empire sont idolâtres. Ils reconnaissent un Dieu créateur de l'Univers, qu'ils nomment *Maziry* ou *Mozimo* et *Atuno*. Dapper rapporte qu'ils adorent ou révèrent une certaine Vierge, à laquelle ils donnent le nom de *Péru*. Ceux qui ont écrit des Coutumes de l'Afrique, nous font comprendre unanimement que les rois de cette partie du monde sont des Dieux visibles. A l'égard du feu nouveau, dont l'usage est établi dans le *Monomotapa*, c'est, nous dit-on, une marque de soumission que le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, doit à son prince. L'empereur envoie tous les ans, dans toutes les provinces de ses Etats, quelques-uns des principaux sei-





INSTRUM. de MUSIQUE dont les CAFRES jouent.





INSTRUM. de MUSIQUE dont leurs FEMMES jouent.



gneurs de sa Cour pour porter le feu nouveau à tous ses sujets. Ces commissaires éteignent d'abord tous les feux, et chacun se présente pour en recevoir de nouveau qu'il faut payer à ces commissaires; ce qui sert à les défrayer. Ceux qui contreviennent à cet usage sont traités comme rebelles à l'empereur. Quand l'empereur campe quelque part, on bâtit aussitôt une hutte, et on y allume un feu que l'on entretient avec soin.

Ce prince est servi à genoux : on n'oserait lui parler debout. Tout le monde garde le silence devant lui : mais, quand il boit, chacun s'écrie à son honneur; l'air, qui retentit de ces cris, les porte du palais royal par toute la ville, et l'on fait de pareils cris de joie au moment où le monarque éternue.

On assure que ce monarque et ses sujets sont fort superstitieux, et qu'ils ajoutent beaucoup de foi à la divination et aux sortilèges. Le monarque, dit-on encore, a une maison particulière où l'on pend les cadavres de ceux qui ont été suppliciés pour des crimes. On ne les enterre qu'après qu'ils ont cessé de rendre toute leur humidité, laquelle est reçue dans un vase uniquement destiné à cet usage. De cette liqueur on compose au monarque un élixir qui, selon eux, lui sert de préservatif contre les sortilèges, et même lui prolonge la vie. (Purchas.)

Les filles y sont nues jusqu'à ce qu'on les marie, et n'ont rien de couvert que ce qui se couvre généralement partout. Devenues femmes et mères, elles se couvrent le sein et tout le reste du corps. On dit que ces peuples ont des couvens dans lesquels leurs filles sont tenues enfermées.

La polygamie ou la pluralité des femmes est d'usage chez eux; et, comme ailleurs, il y en a une supérieure aux autres. Il n'est pas permis d'épouser une fille qui n'a pas encore acquis les signes de capacité pour le mariage : mais, aussitôt que ces signes se manifestent, on lui témoigne par des transports solennels de joie la part que l'on prend à la faculté qu'elle a reçue de donner des citoyens à l'Etat.

A l'égard de leurs cérémonies funèbres, ce que nous en savons ne sera pas mieux circonstancié que leurs cérémonies nuptiales. Ils conservent les os de leurs proches parens, et leur rendent tous les huit jours une espèce de culte religieux. Ils s'habillent alors de blanc, leur présentent des viandes sur une table proprement couverte; et, après avoir prié les ames pour leur monarque et pour eux-mêmes, ils se régalent des mets qui ont composé ce repas funèbre.

Quand ces peuples sont en guerre, ils ne se lavent ni les mains, ni le visage, jusqu'à la paix : c'est un vœu peut-être. Un autre usage, dont on trouve quelque trace dans l'antiquité, c'est celui de mutiler les captifs, et de présenter aux



femmes les parties qu'ils ont ôtées à leurs ennemis. Ces femmes portent au cou les glorieuses marques de la victoire des maris. On se rappelle facilement à cette occasion l'histoire du roi David, que Saül ne voulut recevoir pour gendre qu'à condition qu'il apporterait pour présent de noces *cent prépuces de Philistins*.

Enfin le dernier usage que nous remarquerons chez eux comme tenant du religieux, c'est celui du serment. Lorsqu'un homme est accusé, et que le cas dont on le croit coupable se trouve douteux ou équivoque, on l'oblige à boire d'un breuvage qui prouve son innocence s'il peut s'empêcher de le rendre.

RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES

DE QUELQUES PAYS VOISINS

OU DÉPENDANS DU ROI MONOMOTAPA,

Connus sous les noms d'AGAG, TOCOKA, Royaume du QUITÈVE, qui, à ce qu'on dit, a pour capitale SYMBAOE, que l'on prétend avoir été connue des Anciens sous le nom d'AYSIMBA, etc.

ON ne peut marcher qu'avec beaucoup d'incertitude et de défiance dans les ténèbres qui enveloppent l'histoire de ces peuples.

Ces peuples n'ont qu'une connaissance confuse de l'Être-Suprême, qu'ils appellent *Molungo* ; mais ils ne lui demandent rien, et par conséquent ils ne lui adressent ni vœux, ni prières. C'est à leurs rois qu'ils s'adressent dans leurs besoins. Ces Dieux visibles sont convoqués pour toutes les nécessités de la vie : ils doivent délivrer de la famine et des maladies ; ils doivent procurer la pluie et l'arrêter. Nous avons observé que les empereurs du Mexique juraient à leur sacre que, pendant leur règne, le soleil ne donnerait sa lumière qu'à propos, que les pluies *fertiliseraient* les terres, quand cela serait nécessaire, etc.

Ce monarque est environné d'un ordre d'hommes qu'on peut regarder comme des musiciens et des poètes dévoués à le flatter. Ils ne chantent qu'en l'honneur du prince, et dans leurs chansons ils lui donnent les épithètes les plus superbes,



et les titres les plus vains. Ils le traitent de *Seigneur du Soleil et de la Lune, de Roi de la Terre et de la Mer.*

Ils prient les âmes des morts et croient l'immortalité de l'âme. Ils craignent le Diable, qu'ils appellent *Musucca*, et le regardent comme l'ennemi des hommes. Pour l'enfer, ils n'en ont aucune idée ; mais ils se flattent d'aller après leur mort dans un paradis, où ils vivront dans les plaisirs avec leurs femmes et le reste de la famille.

Ces peuples n'ont, dit-on, ni assemblées religieuses, ni prêtres, ni sacrifices, ni représentations d'idoles, ils ont cependant des fêtes et des solennités que le prince règle tout seul. Le premier de la lune est un jour de fête. Les *Musimos*, qui sont des fêtes indiquées, comme les autres solennités, par le monarque, se célèbrent en l'honneur des âmes des morts, ou, si l'on veut s'exprimer comme eux, *des gens de bien trépassés*. Ce sont là les seules Divinités de ces peuples.

On achète les femmes à prix d'argent, ou pour du bétail. S'il y a quelque chose à redire à celle qu'on a achetée, on la rend à ses parents, mais en y perdant ; alors on est libre de la revendre à d'autres. Il n'y a point de retour pour les pauvres femmes. Il ne leur est plus permis d'abandonner leur mari, ou, pour mieux le nommer, le maître qui les a achetées.

Il est arbitraire d'enterrer les morts habillés ou nus, ou les enterre dans le même état où on les a trouvés expirants. On fait un creux dans la terre ; on y met le mort avec quelques provisions tout auprès pour le voyage de l'autre monde. On le couvre de terre, et l'on pose sur son tombeau la natte ou le siège sur lequel il a expiré. Le deuil dure huit jours, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, et, outre cela, une heure après que le soleil s'est couché. Ce deuil est mêlé de pleurs, de danses et de chansons. Ensuite on mange et boit en l'honneur du trépassé.

Lorsque le roi vient à mourir, une partie de ses femmes le suivent pour l'aller servir dans l'autre monde. Elles s'empoisonnent au moment même qu'il expire. Dès qu'il est mort, on le porte au sépulcre de ses pères ; et, dès le lendemain au matin, son successeur prend possession de la royauté et des concubines du défunt. Il se présente en public, mais de telle manière qu'un rideau le cache, lui et ses femmes, aux yeux du peuple. On le proclame par tout le pays, afin que les nobles et les principaux du peuple viennent le reconnaître et lui faire hommage.

Le jour d'après, le monarque fait déclarer son avènement au trône par ses officiers, qui en même temps invitent les sujets à venir voir rompre l'arc par



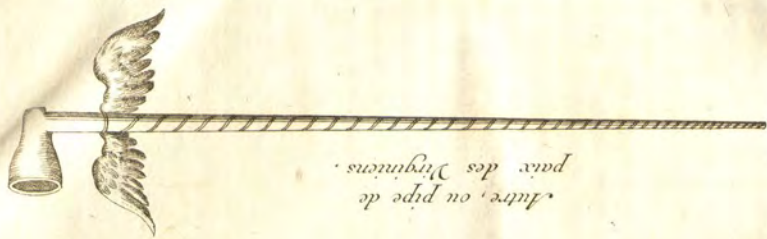
leur nouveau souverain. C'est une cérémonie où il a quelquefois plus d'un concurrent à la royauté, et à laquelle on trouve des exemples équivalens chez plusieurs anciens peuples d'Europe et d'Asie. Lorsque le Quitève se trouve dans une si fâcheuse circonstance, il doit avoir recours à la faveur des femmes qui survivent au défunt; car celui qu'elles admettent dans le palais est le seul véritable successeur.

Pl. 180. *Calumet, instrument.*

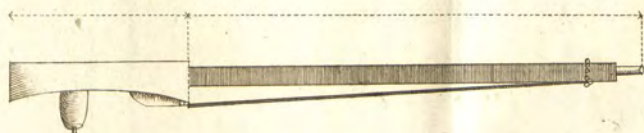
Ces peuples, comme toutes les nations de l'Amérique septentrionale, ont l'usage du calumet, instrument comparé au caducée de Mercure, que ces peuples emploient dans leurs cérémonies religieuses et civiles. C'est une grande pipe à fumer, de marbre rouge, noir ou blanc, qui ressemble assez à un marteau d'armes : le tuyau, long de deux pieds et demi, est une canne assez forte, ornée de plumes de toutes sortes de couleurs, avec plusieurs nattes de cheveux de femmes, entrelacés : on y attache deux ailes; et cela le rend assez semblable au caducée de Mercure ou à la baguette que les ambassadeurs de paix portaient autrefois à la main.

On distingue le calumet de guerre du calumet de paix : celui-ci est rouge, et l'autre est mêlé de blanc et de gris. Lorsque les sauvages sont sur le point de partir pour la guerre, l'un des principaux d'entr'eux donne à toute l'armée une espèce de bal, que l'on nomme la *danse du calumet*. Si l'on est alors en été, on choisit dans la campagne un vaste emplacement que l'on entoure de feuillages qui forment une ombre agréable. On couvre cette place d'une natte de jonc, bigarrée de diverses couleurs, et l'on y expose le génie favori de celui qui donne le bal. A la droite de cette statue, paraît le calumet, environné d'arcs, de flèches, de haches, et de toutes sortes d'armes qui forment une espèce de trophée. Avant d'ouvrir le bal, les guerriers rendent leur hommage à la statue en l'encensant avec la fumée du tabac. Ensuite l'un des plus distingués de la troupe commence à danser en tenant le calumet entre ses deux mains. Pendant la danse, tantôt il montre aux assistans cet instrument respectable; souvent il l'offre au soleil, quelquefois il le penche vers la terre, et lui fait faire quelques autres mouvemens qui vraisemblablement sont symboliques. Après avoir dansé ainsi quelque temps, il défie le plus vaillant de l'assemblée à un combat singulier : alors un jeune homme s'élève, va prendre des armes que l'on a cachées exprès sous la natte, et revient se battre en cadence contre celui qui tient le calumet. Ce dernier,





*Autre, ou pipe de
paix des Virginiens.*



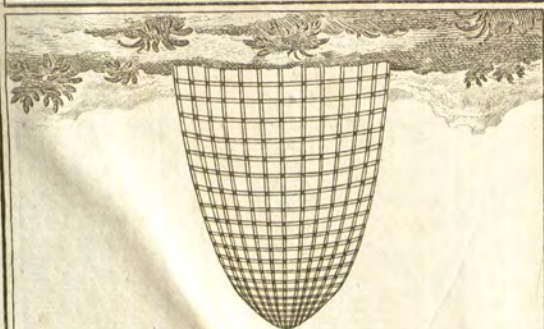
*Calumet de
paix.*



Casse-tête.



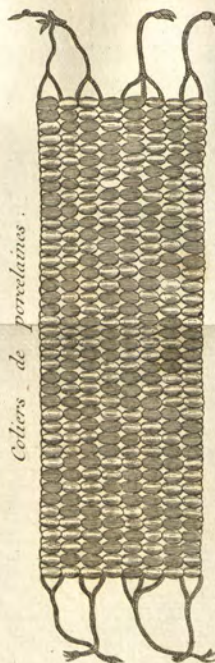
Tomahawk.



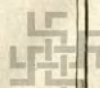
*Cage pour HISCANWER
les Aborigènes.*



Branches de porcelaines.



Ceilers de porcelaines.



après quelques instans de combat, demeure victorieux; et, enflé de ce succès, il commence à vanter ses prouesses devant les assistans. Pendant qu'il fait son panégyrique, il frappe, de temps en temps, avec sa massue sur un poteau qui se trouve au milieu de l'endroit où se passe la cérémonie. Après quoi il reçoit pour prix de sa valeur un belle robe de castor, que lui donne le plus ancien de l'assemblée. Chaque guerrier prend à son tour le calumet et répète la même cérémonie.

Lorsque quelques étrangers abordent en Virginie, le roi, accompagné de ses gens, va au-devant d'eux, à quelque distance du lieu de sa résidence; il les prie de s'asseoir sur des nattes que ses gens portent exprès, et les invite en même temps à la cérémonie du calumet. On se rend ensuite à la demeure du prince, qui ordonne de leur laver les pieds, les régale et leur donne un divertissement composé de chansons et de danses grotesques. Quand on est parvenu à l'heure de se coucher, on choisit deux des plus belles filles du village, auxquelles on donne ordre d'avoir soin de l'étranger. Ces filles le déshabillent; et, aussitôt qu'il est au lit, elles s'y glissent adroitement une de chaque côté. Elles croiraient même violer les droits de l'hospitalité, si elles ne satisfaisaient pas à tous les désirs de l'hôte; et tel est, à ce sujet, le préjugé du pays, que toutes les autres filles sont jalouses de l'honneur que cette entrevue leur procure. Il faut néanmoins observer que cet usage ne se pratique qu'à l'égard des étrangers de la première classe.

FIN DU TOME PREMIER.



TABLE

DES MATIÈRES ET DES GRAVURES

Contenues dans ce tome premier (1).

Pl. Nos.		Pages
1	<i>TABLEAU des principales Religions du monde.....</i>	1
2	<i>Vignette représentant des positions religieuses des Juifs, des Catholiques, des Mahométans et des Idolâtres.....</i>	Id.
	<i>DISSERTATION préliminaire sur les Cultes religieux.....</i>	7
3	<i>Vignettes. Attitudes des Mahométans en priant Dieu.....</i>	29
	RELIGION, MŒURS, IDOLATRIE DES BRAMINES.....	41
4	<i>Brama, Dieu des Bramines.....</i>	45
5	<i>Pulleyar, idole et autres signes superstitieux.....</i>	46
6	<i>Ixora, Divinité des Indes Orientales.....</i>	Id.
7	<i>Quevenadi, fils d'Ixora.....</i>	47
8	<i>Xekia ou Xe-quia, idole.....</i>	48
9	<i>Xekia, autre représentation.....</i>	Id.
10.11	<i>Première et seconde Incarnations.....</i>	Id.
12.13	<i>Troisième et quatrième Incarnations.....</i>	49
14.15	<i>Cinquième et sixième Incarnations.....</i>	51
16.17	<i>Septième et huitième Incarnations.....</i>	53
18.19	<i>Neuvième et dixième Incarnations.....</i>	55
20	<i>Représentation des dix Incarnations.....</i>	56
21	<i>Ixora, sous le nom de Mahadeu.....</i>	58
22	<i>Naissance des enfans chez les Banians.....</i>	59
23	<i>Cérémonie de donner le nom aux enfans chez les Banians.....</i>	60
24	<i>Malade présenté à Ixora pour obtenir sa guérison.....</i>	Id.
25	<i>Malade agonisant qui reçoit l'urine d'une vache.....</i>	Id.
26	<i>Femmes qui se brûlent aux Indes, après la mort de leurs époux.....</i>	61
27	<i>Femmes qui s'enterrent vivantes avec leurs époux.....</i>	Id.
28	<i>Pagode de Kamaetzma.....</i>	62
29	<i>Procession de Wistnou.....</i>	Id.
30	<i>Procession de Ganga.....</i>	63
31	<i>La Fête de Huly.....</i>	64
32.33	<i>Attitude des pénitentes Bramines.....</i>	65
34.35	<i>Pélerine Bramine et attitude des pénitens Bramins.....</i>	Id.
36.37	<i>Religieux pénitens des Joguis. Idem, qui se font des incisions.....</i>	Id.
38.39	<i>Joguis qui nourrit un paon par dévotion; autre, des oiseaux.....</i>	Id.
40.41	<i>Bramins qui portent un collier de fer et se balancent par dévotion.....</i>	Id.
42.43	<i>Bramins attachés à un arbre et traînant des chaînes de fer par dévotion....</i>	Id.

(1) Le Relieur aura attention de placer les Planches d'après l'ordre des numéros un et suivans, sans avoir égard aux numéros qui suivent le tome, qui indiquent l'édition in-folio, que nous n'avons pas voulu supprimer, pour prouver que la totalité des Planches de l'édition en treize volumes in-folio, se trouvent dans cette édition in-4°.

44	<i>Diverses pagodes et pénitences des Faquirs.</i>	66
RELIGION, MŒURS, IDOLATRIE DES PEUPLES DU PÉGU.		
45	<i>Fête solennelle du Pégu, appelée Sapan Giache.</i>	74
46	<i>Fête des eaux des Péguans.</i>	Id.
47	<i>Cérémonies funèbres pour les Rois des Péguans.</i>	77
RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES DES PEUPLES DE SIAM.		
48.49	<i>Sommona-Codom, idole des peuples de Siam.</i>	78
50.51	<i>Autre idole et parasols des Talapoins.</i>	Id.
52.53.54.55	<i>Sommona-Codom environné d'idoles, temple de Barkalam à Siam, et autres pagodes.</i>	80
56.57.58	<i>Couvent des Talapoins, pierre, parasols, etc., qu'on voit à Siam.</i>	82
59.60.61	<i>Pyramides qu'on voit à Siam autour des pagodes.</i>	Id.
RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES DES PARSES.		
62.63	<i>Grand-Prêtre des Gaures ou Parses, devant le feu.</i>	85
64.65	<i>Temple du feu sacré et sépultures des Gaures.</i>	86
66	<i>Cérémonie nuptiale des Parsis ou Gaures.</i>	88
67	<i>Baptême des Gaures, par le feu, etc.</i>	Id.
68	<i>Parsis ou Guèbre agonisant, dont l'ame est reçue par un chien.</i>	92
69	<i>Funérailles des Parsis.</i>	Id.
RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES DES PEUPLES DU THIBET.		
70	<i>Manipa, Idole ou Divinité de Lassa.</i>	96
71	<i>Buth, jeune homme furieux, qui tue ceux qu'il rencontre.</i>	Id.
RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES DES PEUPLES DE L'ISLE DE CEYLAN.		
72	<i>Divinité ou Idole qui a la tête d'un éléphant.</i>	100
73	<i>Dieu tutélaire de l'île de Ceylan.</i>	Id.
RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES DES ISLES DES MOLUQUES.		
74	<i>Ornemens, hiéroglyphiques des insulaires des Moluques.</i>	104
75	<i>Moluquois jouant du rabana.</i>	106
76	<i>Divers instrumens de musique des Moluquois.</i>	Id.
RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES DE L'ISLE DE JAVA.		
77	<i>Cérémonies nuptiales des peuples de Java, etc.</i>	108
78	<i>Autres cérémonies des peuples de Java.</i>	Id.
RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES DU TUNQUIN.		
79	<i>Pompe funèbre des rois du Tunquin.</i>	117
RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES DES CHINOIS.		
80	<i>Les Dieux des Chinois.</i>	121
81	<i>Puzza, ou la Cybèle des Chinois.</i>	122
82	<i>Puzza, parallèle à Isis, assise sur la fleur de lotos.</i>	Id.
83.84	<i>Isis et Osiris avec la fleur de lotos, etc.</i>	123
85.86	<i>Isis avec une tête de vache, et allaitant son fils Horus.</i>	Id.
87	<i>Quonin, Divinité domestique des Chinois.</i>	Id.



ET DES GRAVURES.

ii)
Pages

Pl. Nos.

88	Matzou, Divinité des Chinois.....	124
89	Quante-cong, Divinité chinoise, premier Empereur.....	Id.
90	Vitek ou Ninifo.....	Id.
91.92	Idole que les Chinois appellent le Dieu de l'immortalité, etc. Génie tutélaire que les Jésuites nomment aussi Chin-Hoan.....	125
93.94	Chin-Hoan, Dieu tutélaire de la Chine, Divinité que les ambassadeurs Hollandais nomment Lincing, etc.....	Id.
95.96	Han, roi des Tartares, divinité, etc. Trophées adorés par les Lamas.....	Id.
97.98	L'image de Confucius, etc. L'Amida des Chinois.....	Id.
99	Lamas, Prêtres des Tartares.....	130
100	Prêtres Mendians de la Chine.....	131
101.102	Gueux dévots qui se heurtent la tête, et se font brûler des drogues sur la tête...	Id.
103	Religieux en pénitence pour avoir été surpris avec une femme.....	Id.
104.105	Religieux en noir avec un chapelet, et Mendiant.....	Id.
106.107	Religieux Chinois avec leur chapelet, et Religieux dévot avec la tête formée en pointe.	Id.
108	Charlatans qui vendent le vent à la Chine.....	132
109	Dévots Mendians de la Chine, etc.....	Id.
110	Magiciens et Sorciers de la Chine.....	Id.
111	Autres Magiciens et Sorciers de la Chine.....	Id.
112	Pagode de la Chine.....	133
113	Autre grande Pagode de la Chine.....	Id.
114	Convoi funèbre d'un Grand de la Chine.....	136

RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES DU JAPON.

115.116	Thiedebaik et Amida, Divinités du Japon.....	144
117	Manière de se noyer en l'honneur d'Amida.....	145
118.119	Pagode de Canon, Divinité du Japon.....	146
120.121	Autre représentation de Canon, Xantai, Divinité du Japon.....	Id.
122.123	Toranga, Divinité du Japon. Pagode de Toranga.....	147
124.125	Pagodes du Taureau et de Daybot.....	Id.
126.127	Divinité qui a créé le monde, suivant les Japonais, et Xaca, autre Divinité.	148
128	Prédicateur Japonais.....	Id.
129	Pagode des Singes.....	149
130.131	Kirin, Tats, dragons des Chinois et des Japonais.....	150
132.133	Banières impériales, et Phœnix des Japonais et des Chinois.....	Id.
134	Daybot, Divinité Japonaise.....	151
135	Temple du Japon où il y a mille Idoles.....	152
136	Quanwon, Idole.....	Id.
137.138	Giwon, Dieu des Japonais; Jebis, Neptune des Japonais.....	Id.
139.140	Daikoku, le Plutus des Japonais; Tossitoku, Divinité.....	Id.
141.142	Darma, Saint du Japon; Chapelet Seodosiu, etc.....	156
143	Biosju, ou tablettes pour les morts.....	Id.
144	Cérémonie nuptiale du Japon.....	159
145	Cérémonie funèbre du Japon.....	162



146	<i>La Fête des ames au Japon</i>	164
147	<i>Manière dont on reconduit les ames hors de la ville</i>	Id.
RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES DE LA LAPONIE.		
148. 149	<i>Jumala, Wirchu-Accha, Divinités des Lapons</i>	167
150. 151	<i>Thoron, Stor-Junkare, Divinités des Lapons</i>	Id.
152	<i>Tambours magiques des Lapons</i>	168
153. 154	<i>Mariage et Baptême des Lapons</i>	172
155. 156	<i>Lapon en extase, Funérailles des Lapons</i>	173
RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES DES PEUPLES DE L'AFRIQUE.		
RELIGION, etc., DES PEUPLES DE LA NIGRITIE OU NÉGRERIE..		
RELIGION, etc., DES PEUPLES DE LA COTE DE GUINÉE.....		
157. 158	<i>Commémoration des morts. Cérémonie pour la circoncision d'un enfant des peuples de Guinée</i>	Id.
159. 160	<i>Cérémonies pour demander de la pluie, et en l'honneur de la Divinité des peuples de Guinée</i>	180
161. 162	<i>Manière de se saluer le matin, et de se marier en Guinée</i>	183
163. 164	<i>Cérémonie de l'accouchement; l'Accouchée va laver son enfant à la rivière en Guinée</i>	184
165. 166	<i>Manière dont les Nègres de Guinée font leur serment, et dont les femmes se justifient de l'adultère</i>	Id.
167	<i>Supplices des peuples de Guinée</i>	Id.
168	<i>Cérémonie funèbre des habitans de Guinée</i>	185
169	<i>Sépulture d'un roi de Guinée</i>	186
RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES DES PEUPLES DE BENIN, D'ARDÉE, etc.		
INITIATION DES NÈGRES DE CABO DE MONTE.....		
RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES DU CONGO, D'ANGOLA, DES JAGUES OU GALLES, etc.....		
RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES DES PEUPLES DE LA CAFRERIE MÉRIDIONALE.....		
170	<i>Honneurs religieux que les Cafres rendent à la Lune</i>	200
171	<i>Honneurs religieux que les Cafres rendent à un hanneton</i>	201
172	<i>Initiation des jeunes gens reçus au rang des hommes</i>	Id.
173	<i>Mariage des Cafres</i>	202
174	<i>Cérémonies à la naissance des enfans chez les Cafres</i>	203
175	<i>Funérailles des Cafres et Hottentots</i>	204
RELIGION, MŒURS, IDOLATRIES DES PEUPLES DU MONOMOTAPA.		
176. 177	<i>Instrumens de musique dont les Cafres jouent</i>	206
178. 179	<i>Instrumens de musique dont les femmes jouent</i>	Id.
180	<i>Calumet et autre instrument des peuples du Monomotapa</i>	Id.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

